NAZIONALE
B. Prov.
XVIII
94
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio 11

Palchetto 4

Num.° d' ordine 24

30611

130-f-8

117
2
36

B Prov
XVIII
94

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU
HISTORIQUE ET POLITIQUE
DE L'EUROPE,
DEPUIS 1786 JUSQU'EN 1796.

Digitized by Google

On trouve chez le même Libraire, et du même Auteur :

Politique de tous les Cabinets de l'Europe, pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI, contenant des Pièces authentiques sur la Correspondance secrète du comte de *Broglie ;* — un Ouvrage sur la Situation de toutes les Puissances de l'Europe, dirigé par lui et exécuté par M. *Favier ;* — Les Doutes sur le Traité de 1756, par le même : — Plusieurs Mémoires du comte de *Vergennes*, de *M. Turgot*, etc. ; Manuscrits trouvés dans le Cabinet de Louis XVI. *Troisième édition*, considérablement augmentée de Notes et Commentaires, d'un Mémoire sur le Pacte de famille, et du Système fédératif qui peut être le plus convenable à la France. Trois vol. in-8°. Prix, 12 fr., et 16 fr. par la poste.

642216

TABLEAU
HISTORIQUE ET POLITIQUE
DE L'EUROPE,

DEPUIS 1786 JUSQU'EN 1796;

CONTENANT

L'HISTOIRE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS DU RÈGNE

DE F. GUILLAUME II,

ROI DE PRUSSE;

Et un Précis des Révolutions de Brabant, de Hollande, de Pologne et de France;

PAR L. P. SÉGUR L'AINÉ,

CONSEILLER D'ÉTAT, MEMBRE DE L'INSTITUT NATIONAL ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

TROISIÈME ÉDITION.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

Quid verum, atque decens curo et rogo;
Et omnis in hoc sum. HORAT.... Epis...

TOME DEUXIÈME.

A PARIS — (1803),

Chez ARTHUS-BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 23.

1810.

Google

TABLEAU

HISTORIQUE ET POLITIQUE

DE L'EUROPE,

DEPUIS 1786 JUSQU'EN 1796, OU L'AN IV.

DI NAPOLI

CHAPITRE IX.

Mésintelligence entre l'Assemblée Législative et le Roi. Influence de la Paix de l'Orient, du Traité de Pilnitz et de l'Armement des Émigrés, sur les troubles intérieurs. Embarras de la Cour. Espérance des Aristocrates. Méfiance des Patriotes. Décret contre les Prêtres et les Émigrés. Refus de sanction. Alliance entre l'Autriche et la Prusse. Négociateurs envoyés à Trèves, à Londres, à Berlin et à Vienne. Préparatifs hostiles. Division entre le parti Modéré et le parti Jacobin. Narbonne, qui conservoit la majorité au Corps Législatif, est imprudemment renvoyé. Lessart est en arrestation. Dumouriez lui succède. Le Roi déclare la guerre au Roi de Hongrie, François II. Gustave III est assassiné. Régence du Duc de Sudermanie. Le Roi de Prusse marche à la tête de cinquante mille hommes

Erreurs des Puissances étrangères et des Émigrés. Puissance des Jacobins et foiblesse de la Cour. Le Palais du Roi est forcé le 20 Juin. Il refuse les Demandes du Peuple, mais il prend le Bonnet rouge. On dissout sa Garde. Brissac à Orléans. La Fayette prend la défense du Roi. Intrigues pour faire échouer les opérations militaires. Changement de Ministre. Déchéance du Roi et Accusation de la Fayette rejetée. Manifeste de Brunswick. Conjuration contre la Cour. Révolution du 10 Août. La Fayette est obligé de s'expatrier. Son arrestation. Convocation d'une Convention Nationale. Invasion des Etrangers. Armement universel des Français. Faute du Roi de Prusse. Prise de Longwy et de Verdun. Massacre de Septembre. Puissance de la Commune de Paris. La République est décrétée. Négociations. Retraite imprévue de Frédéric-Guillaume. Succès de Custines. Tyrannie en France. Terreur en Europe.

1791. Les députés constituans, s'étant déclarés inéligibles, espéroient en vain jouir paisiblement de la reconnoissance du peuple, pour les sacrifices qu'ils lui avoient faits, et pour les droits qu'ils lui avoient rendus; ils se trompoient encore plus en croyant que leurs successeurs, n'ayant plus rien à conquérir pour une sage liberté, ne s'occuperoient qu'à en assurer la jouissance, et ne feroient consister

leur gloire qu'à travailler de concert avec le pouvoir exécutif, à perfectionner le code civil, à encourager le commerce, et à faire fleurir l'agriculture. 1791.

L'assemblée législative, composée en grande partie d'hommes qui s'étoient fait remarquer plutôt par leur ardeur que par leur prudence, contenoit moins de propriétaires que la première assemblée ; il n'y existoit point de zélés partisans du gouvernement qui pussent opposer l'esprit de parti aristocratique à l'esprit de parti démocratique ; et dès les premières délibérations ; il fut facile de prévoir combien la session seroit orageuse.

Cependant une forte majorité d'hommes éclairés s'y montroit disposée à maintenir la balance des pouvoirs constitués, contre une minorité turbulente qui vouloit en détruire l'équilibre. Mais cette majorité n'avoit pour elle que le froid langage de la raison, tandis que ses adversaires avoient pour eux l'éloquence des passions, l'apparence d'un patriotisme plus prononcé, et la disposition du peuple à regarder le fanatisme comme zèle et la modération comme perfidie. Cette lutte étoit d'autant plus inégale, que le côté droit lui-même, en défendant le gouvernement,

1791. n'étoit pas exempt de méfiance, et craignoit les arrière-pensées d'une cour qui ne pouvoit pas avoir perdu tant de puissance sans regret, et se rappeler tant d'outrages sans ressentiment.

Les bulles froudroyantes du pape, dédaignées par les incrédules, mais respectées par les dévots ; les protestations des prêtres et de leurs disciples, la conclusion subite de la paix entre les puissances germaniques et les princes du Nord, l'appui donné aux émigrés, leur armement, leurs espérances follement répandues, leurs menaces impolitiquement publiées, les conférences de Padoue et l'entrevue de Pilnitz, répandoient l'alarme dans l'esprit de tous ceux qui s'étoient prononcés pour la révolution, et justifioient aux yeux du peuple toutes les fureurs du parti des jacobins.

Ceux qui vouloient l'armer contre ces périls menaçans lui paroissoient des amis fidèles ; ceux qui lui conseilloient d'éloigner ces dangers par une conduite plus sage, n'étoient à ses yeux que des traîtres qui vouloient l'aveugler sur sa position. Les harangues violentes à la tribune ; les pamphlets injurieux pour les rois sur toutes les presses ; les discours incendiaires dans tous les groupes se multiplioient de jour en jour, et

par-là on redoubloit l'animadversion des puissances étrangères, que la crainte de la propagation des principes révolutionnaires avoit seule armées. 1791.

Un effroi réciproque alimentoit les haines, et la peur, qui avoit présidé à toutes les fautes politiques de la cour de France et de l'assemblée constituante, étendit bientôt son funeste règne sur l'Europe entière; de sorte que, par les plus fausses mesures, des deux côtés les patriotes armèrent contr'eux tous les monarques dont ils devoient désirer la neutralité; et les rois, pour punir de vaines déclamations et éviter des périls chimériques, se précipitèrent dans un danger réel, réunirent contr'eux les partis qui s'étoient divisés, hâtèrent la chute du trône qu'ils vouloient soutenir, changèrent en fanatisme l'ardeur des opinions, qui auroit pu s'affoiblir, complétèrent la ruine d'une noblesse dont ils avoient égaré le courage, provoqué l'émigration et trompé l'espérance; et furent enfin au moment de voir leurs États universellement embrasés par le volcan dont ils avoient alimenté les feux et accéléré l'explosion.

L'assemblée législative voulut donner à son président, dans son sein, la préséance sur le roi, et fut forcée, par la clameur publique, à

1791. révoquer ce décret. La garde nationale étoit irritée contre les hommes à piques, qui avoient promené en triomphe dans Paris les Suisses du régiment de Château-Vieux, justement condamnés, l'année précédente, pour la révolte de Nancy. Les chefs des trois régimens de ligne qui étoient à Paris, avoient la ferme intention de soutenir la constitution que la faction jacobite attaquoit. Tous les patriotes honnêtes et éclairés, tous les hommes modérés, qui formèrent en tout temps l'immense majorité des Français, étoient indignés qu'une minorité inquiète et turbulente voulût éterniser les malheurs publics, en protégeant par-tout les libelles, les désordres, les délations, l'indiscipline des troupes et les séditions de la populace; ils voyoient clairement qu'en prolongeant la tourmente révolutionnaire, on détruisoit la liberté au lieu de l'affermir, et que l'on couroit le risque même de rendre universellement odieux des principes qui ne seroient jugés que par leurs funestes conséquences.

Dans cette disposition des esprits, on peut croire que si les étrangers avoient cessé de vouloir s'immiscer dans les affaires de la France, et si les nobles, sacrifiant leurs illusions à la réalité, avoient voulu faire cause commune avec

ce qu'on nommoit la bourgeoisie, on auroit aisément comprimé les factions, et prévenu la seconde révolution qui se préparoit. Il falloit voir que la question étoit changée, que l'objet des nouveaux révolutionnaires n'étoit pas de combattre le pouvoir arbitraire qui n'existoit plus, et des priviléges abolis, mais d'établir une guerre entre le riche et le pauvre, et de parvenir par cette lutte, sur les débris du trône, à une démocratie absolue, qui, sous le faux nom de liberté, ouvriroit à ses fondateurs l'arène de la licence, la source des richesses, et le chemin de la tyrannie. 1791.

Tous les hommes de la minorité n'étoient pas animés par de si perverses intentions; dans tous les partis il existe des hommes de bonne foi, et plusieurs députés de la Gironde, remarquables par leurs talens et leurs philosophie, n'étoient égarés que par la crainte des puissances étrangères et des intrigues de la cour, de la noblesse et du clergé.

Ceux-ci, plus zélés que politiques, croyoient qu'il n'existeroit pas de liberté tant qu'on laisseroit quelque moyen de résurrection et de vengeance au trône et aux ordres privilégiés; ils pensoient que tous les moyens étoient bons pour soutenir une cause qui leur sembloit si juste; et

—— il leur arriva ce qui arrive toujours lorsqu'on em-
1791. ploie des armes si dangereuses : la faction qu'ils secondoient les immola dès qu'elle fut victorieuse, et qu'ils voulurent en arrêter les fureurs.

De toutes parts, à cette époque, les passions opposées aveugloient les partis. Les émigrés et les étrangers haïssoient également, sans distinction, tout ce qui ne partageoit pas leurs ressentimens, leurs vues et leurs espérances, et les patriotes enthousiastes confondoient dans leur méfiance et leur haine les politiques sages, les philosophes éclairés, les amis de l'ordre et de la propriété avec les partisans de la contre-révolution.

Le club des jacobins alimentoit le feu de la discorde ; une grande partie des sections étoit fanatisée par leurs discours, et aigrie par les soupçons qu'il leur inspiroit ; et la commune de Paris, présidée par Pétion, partageoit cette animosité, que son devoir étoit d'éteindre.

La noblesse, aveuglée par son intérêt, croyoit que la continuation de ces désordres dégoûteroit le peuple d'une liberté si orageuse ; le clergé, alarmant les consciences, se flattoit que ses partisans lui rendroient son pouvoir et sa fortune ; les émigrés ne doutant pas de l'appui désintéressé de tous les rois, n'imaginoient pas que des

paysans, aidés par des marchands, des subalternes et des légistes, pussent leur opposer la moindre résistance, si la guerre qu'ils désiroient pouvoit éclater; et la cour, incertaine, mécontente de tous les partis, environnée de dangers de tout genre, et flottant entre les conseils de toutes les factions, se livroit alternativement à la crainte et à l'espérance, et perdoit le fruit de sa résistance par sa foiblesse, et de ses sacrifices par sa versatilité. 1791.

Dans cet état d'exaltation de toutes les passions, et d'aveuglement de tous les esprits, la raison devoit par-tout être réduite au silence; aussi ne fut-elle nulle part consultée. Jamais l'histoire d'aucun temps ne présenta une plus étonnante succession de fautes, de folies et de contractions, et chaque parti sembla, dans son délire, déterminé à prendre les moyens les plus propres à l'écarter du but qu'il se proposoit. L'assemblée législative, loin de représenter la volonté nationale, et d'entretenir l'enthousiasme par la pureté des principes et la sagesse des loix, se flétrit en protégeant les assassins et les brigands d'Avignon, et en les dérobant à la vengeance salutaire des tribunaux. Dans le même temps où une partialité aveugle lui faisoit excuser les crimes commis au nom

1791. de la révolution, elle se décida, pour prévenir la contre-révolution qu'elle redoutoit, à adopter le système absurde et cruel des punitions en masse, et des proscriptions de classes, et donna ainsi, par cette funeste erreur le signal des atrocités qu'elle n'auroit pas commises, mais qui furent la conséquence inévitable de cette première déviation des règles de l'équité.

Au lieu d'ordonner que les prêtres qui troubleroient l'ordre public, et que les Français qui seroient pris les armes à la main contre leur pays, fussent individuellement punis, elle lança un décret contre tous les prêtres qui n'avoient pas adopté la constitution civile du clergé, et qu'on nomma *réfractaires*, quoique la loi leur eût laissé la liberté de prêter ou de refuser ce serment.

Elle promulgua, au mépris du texte de la constitution, un autre décret contre tous les émigrés, sans distinguer l'âge, le sexe, ni les motifs de leur absence. Le roi fit alors l'essai de sa prérogative constitutionnelle, et refusa de sanctionner ces décrets. Les hommes passionnés des partis extrêmes furent également mécontens de cette résistance du monarque; les démagogues, parce qu'ils la regardoient comme l'effet d'une intention contre-révolu-

tionnaire, et les aristocrates, parce qu'ils vouloient que le roi ne fît aucun acte qui pût faire croire à sa liberté. 1791.

Cependant le désordre et l'effervescence alloient toujours en croissant. Les émigrés s'armoient à Coblentz; leurs amis en France ne déguisoient point leurs espérances; les puissances étrangères intriguoient et prenoient des mesures alarmantes; la cour craignoit pour elle les conséquences du zèle imprudent et exagéré que les Français, à l'abri du danger, déployoient au dehors pour la cause royale; et en même temps, par une inconséquence qu'expliquent les passions, elle traitoit avec distinction les hommes de ce parti, et donnoit par-là créance aux accusations des jacobins.

Sa foiblesse augmentoit en proportion de ses périls; et tous ceux qui auroient voulu constitutionnellement la secourir, savoient qu'on ne pouvoit lui faire adopter aucune de ces mesures vigoureuses, qui seules peuvent sauver les Etats dans les crises politiques.

Montmorin quitta le ministère, Ségur et Barthelemy le refusèrent; Lessart, qui l'accepta, éprouva promptement que ce poste n'avoit d'issue que la fuite ou l'échafaud.

En vain une grande partie des hommes qui

s'étoient montrés les plus populaires dans l'as-
1791. semblée constituante, se réunirent pour soutenir le monarque et la constitution ; l'un et l'autre manquoit de force, et le courant révolutionnaire, dont le lit avoit été mal nivelé, étoit devenu si rapide, qu'il entraînoit sans peine toutes les foibles digues qu'on vouloit si tardivement lui opposer.

Louis XVI, pour prouver que son refus de sanctionner les décrets du corps législatif, n'avoit été dicté que par des intentions droites et pacifiques, écrivit aux Princes français pour les inviter à quitter les armes, et à revenir près de lui. Cette démarche, qui ne parut ni sincère aux démocrates, ni libre aux princes, fut inutile : l'armement des émigrés ne cessa point; l'Empereur continua à insister avec chaleur sur le redressement des griefs des princes de l'Empire possessionnés en Alsace; l'assemblée législative, effrayée de l'approche d'un orage que grossissoient ses alarmes, se prépara à la guerre qu'elle craignoit, et que son ardeur alloit rendre inévitable; et elle voulut que le roi exigeât le désarmement des émigrés, et l'obtînt par les armes.

Narbonne venoit alors d'accepter le ministère de la guerre. Il avoit beaucoup d'activité,

d'esprit, d'adresse, de grâce et de courage; ses opinions et ses sentimens l'attachoient au trône, sa place l'assuroit du côté droit de l'assemblée; ses liaisons lui donnoient des partisans dans le parti populaire. Négociant avec finesse, soutenant les menaces des démagogues avec fermeté, répondant aux interpellations imprévues avec la facilité que donne le sang froid, et pourvu de l'audace nécessaire pour prendre un parti décisif dans un moment de crise, il étoit, malgré l'aimable légéreté qu'on lui reprochoit, et peut-être par cette légéreté même, bien plus propre que tout autre à se maintenir dans une circonstance si difficile. Mais la cour manqua de confiance en lui; de son côté, il commit la faute de ne pas rester uni avec les autres ministres, Duport-Dutertre, Bertrand[1] et Lessart; et trouvant la froide

1791.

[1] Cet ex-ministre a publié des Mémoires sur la Révolution.

Tout lecteur honnête et impartial lui reprochera sévèrement d'avoir adopté l'absurde et calomnieuse accusation dirigée contre la Fayette, l'estimable la Rochefoucauld et Duport, en disant qu'ils avoient, de concert, médité l'assassinat de Foulon et de Berthier. Par une singulière contradiction, dans un autre endroit, il affirme que la Fayette fit tout ce qui dépendoit de lui pour sauver les jours de Berthier.

1791. vertu du premier trop stérile, le caractère du second trop roide, et les moyens politiques du dernier trop médiocres, il affoiblit le gouvernement en le désunissant : il perdit son crédit auprès du roi, tandis qu'il avoit l'adresse utile de conserver son influence sur la majorité des députés, et il ne jeta sur le pouvoir constitutionnel du monarque qu'un éclat brillant et court.

Ce ministre, pour se conformer au vœu du corps législatif et calmer ses craintes, se disposa à rassembler des armées; il en fit donner le commandement à Luckner, connu par des

Tous ceux qui regrettent M. de Montmorin, et qui rendent un juste hommage à la mémoire de ce ministre honnête et éclairé, trouveront que M. Bertrand, en avouant qu'il étoit son ami, en parle plus mal que ses ennemis.

Les défenseurs de Louis XVI verront avec surprise un des ministres de ce monarque, divulguer sans nécessité des secrets dont ses oppresseurs seuls pouvoient désirer la publicité. On ne lira pas sans étonnement les discours *composés* par M. *Bertrand* pour montrer ce qu'auroit dû dire M. Necker s'il eût été (comme il le dit naïvement) *un grand homme;* enfin, dans ces Mémoires qui contiennent beaucoup de faits importans et d'anecdotes curieuses, on remarquera certainement plus de passion que de vérité.

succès dans la guerre de sept ans ; à Rochambeau, dont l'expérience militaire étoit respectée, et que la prise d'Yorck en Amérique avoit rendu célèbre; et à la Fayette, qui sembloit destiné à combattre pour la cause populaire aux deux extrémités du monde. 1791.

Narbonne parcourut ensuite avec rapidité toutes les frontières, fit la revue de toutes les troupes ; et voulant en imposer aux puissances étrangères et rassurer la nation française, il présenta la force et les moyens des armées sous un aspect si formidable, que les démocrates, qui craignoient le plus la guerre, commencèrent à la souhaiter, et que les puissances germaniques, craignant d'être prévenues, s'occupèrent plus sérieusement à établir entr'elles un concert intime contre l'indépendance des Français.

Le maintien de la paix en Europe devenoit ainsi de jour en jour moins probable. L'empereur venoit de déclarer que, si les Français entroient dans l'électorat de Trèves pour y désarmer les émigrés, il regarderoit cette hostilité contre un membre de l'Empire comme une déclaration de guerre. Le roi de Prusse, qui avoit récemment conclu avec la cour de Vienne, un traité d'alliance qu'on ignoroit encore à Paris, manifesta la même déclaration.

1791. Les orateurs du corps législatif, furieux ne montoient à la tribune que pour y prononcer des philippiques contre tous les rois. Au milieu de cette crise politique, le conseil de Louis XVI le détermina à tenter un dernier effort pour éloigner une guerre si funeste ; et ce Prince envoya Sainte-Croix à Trèves, Ségur à Berlin, et Marbois à Vienne, pour engager toutes ces puissances à ne point s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, pour leur proposer d'indemniser en argent ou en terres les princes germaniques possessionnés en Alsace, et pour obtenir qu'on fît cesser l'armement des émigrés, dont le rassemblement protégé rendroit la guerre inévitable, et entraîneroit des malheurs impossibles à calculer.

1792. Tous ces envoyés connoissoient les difficultés, et pressentoient le peu de succès d'une négociation si tardive; mais ils rencontrèrent encore plus d'obstacles et trouvèrent des passions plus exaspérées qu'il ne leur avoit été possible de le prévoir. Il n'étoit point surprenant que, dans un pays bouleversé par les orages révolutionnaires, le peuple fanatisé, et les démagogues environnés d'écueils, fussent troublés par des fantômes, et laissassent guider leur marche fougueuse par la peur, la haine et la crédulité.

crédulité. Mais il étoit difficile de s'attendre à voir des gouvernemens anciens, paisibles et puissans, aveuglés par les mêmes passions, effrayés par les mêmes chimères, et croyant aux mêmes fables que le peuple ignorant des faubourgs de Paris. Il est cependant trop vrai que le mot *révolution* troubloit leur imagination, comme celui *contre-révolution* égaroit celle des Parisiens. 1792.

La chute rapide du pouvoir royal, nobiliaire et sacerdotal en France, avoit frappé de terreur les monarques de l'Europe et leurs favoris. Ils oublioient la différence qui existoit entre la discipline de leurs armées et l'insubordination de l'armée française, entre leur position et celle de Paris, entre leur économie presque parcimonieuse et la funeste prodigalité de la cour de France; enfin, entre la froideur et la soumission de leurs peuples et la turbulente activité des Français.

Les hommes ardens qui vouloient porter les rois à prendre les armes, profitèrent de leur effroi. La peur est une passion qu'on peut flatter comme les autres; on la dirige à son gré, en épaississant les nuages qui l'aveuglent et en variant les rêves qui l'égarent. Aussi, les ministres chargés de demander la paix, furent

1792. par-tout représentés comme des missionnaires choisis pour propager le fléau des révolutions: par-tout ils se virent précédés par la méfiance, entravés par la haine et poursuivis par la calomnie.

On ne regardoit alors comme attachés à l'ordre social et à l'honneur, que les Français qui avoient abandonné leur pays, et qui espéroient d'y rétablir l'ancien régime par la force des armes étrangères. Tous ceux qui trouvoient ce projet humiliant pour la France, dangereux pour le roi, et propre à exaspérer une nation fière et belliqueuse, étoient confondus dans l'opinion avec les jacobins dont ils cherchoient à prévenir les excès; et parce qu'ils ne voyoient d'autres moyens, pour sauver leur patrie et le roi, que d'éviter la guerre et de laisser au temps la réforme des défauts évidens de la constitution, on les accusoit d'ingratitude, et on les recevoit en ennemis perfides de ce trône dont ils vouloient écarter les périls et sauver les débris.

S'ils cherchoient à ramener à des idées pacifiques les hommes opposés à leurs opinions, on prétendoit qu'ils prêchoient la révolution; s'ils gardoient un silence prudent, on les soupçonnoit de conspirer. Telles étoient les dispo-

sitions générales de tous les gouvernemens, avec la seule différence du plus ou moins de passions et de lumières des hommes qui les dirigeoient. 1792.

L'envoyé français à Coblentz obtint de l'électeur de Trèves des promesses vagues, dictées par la crainte, et il fut traité en ennemi par les royalistes qui, loin de voir dans la guerre leur propre destruction, y plaçoient alors toutes leurs espérances.

Le ministère britannique, quoiqu'aigri par la correspondance fanatique et impolitique des clubs anglais et français, étoit et devoit être rassuré par l'esprit public de la nation anglaise, et par l'attachement de tous les propriétaires à la constitution. On croit qu'il affecta plus d'alarmes qu'il n'en éprouvoit réellement, afin d'avoir un prétexte d'augmenter son pouvoir; mais comme il étoit plus familiarisé avec les orages de la liberté, et savoit mieux qu'un autre que ce n'est point en la combattant qu'on la détruit, il modéra le ressentiment du roi George III, et l'engagea à ne prendre, pour le moment, aucune part à la guerre qui paroissoit près d'éclater

Léopold, aigri comme les autres princes, mais plus à portée de connoître la véritable si-

1792. tuation du roi de France, son beau-frère, et moins éloigné par ses opinions personnelles de tolérer les principes d'une constitution mixte, n'étoit encore décidé ni à commencer la guerre, ni à cesser de s'immiscer dans les affaires de la France. Il ajournoit sa détermination, vouloit régler sa marche sur les événemens, donnoit des réponses pacifiques mais vagues, insistoit avec un ton menaçant sur la satisfaction due aux princes de l'Empire, faisoit, pour se défendre, des préparatifs qui pouvoient servir à attaquer, se plaignoit en même temps avec amertume de l'armement des Français, et donnoit cependant à l'électeur de Trèves le conseil sage d'accueillir comme lui les émigrés, sans leur permettre de s'armer.

Son projet sembloit être d'ouvrir un congrès pour y traiter les intérêts du pape et des princes allemands, de soutenir cette mesure par un armement général et formidable, et d'essayer, sans risquer une guerre périlleuse, d'intimider la France par l'appareil d'une ligue menaçante, pour la décider à laisser discuter dans le congrès les modifications que l'intérêt des rois demandoit à la constitution française.

Cet espoir chimérique fut bientôt détruit, comme on auroit dû le prévoir, par un décret

violent de l'assemblée législative : ce décret déclaroit traître à la patrie tout Français qui consentiroit à soumettre l'indépendance française à la décision d'un congrès. 1792.

On ignore quels auroient été les effets de ce décret sur la politique de Léopold. Ce monarque mourut : les médecins attribuèrent sa mort aux voluptés, et l'esprit de parti en accusa les jacobins.

Frédéric-Guillaume, plus franc et plus aveuglé, plus irrité par les malheurs de Louis XVI, plus alarmé par les déclamations jacobines contre les trônes, plus enflammé par les émigrés, et plus séduit que Léopold par l'espoir d'une conquête rapide, regardoit la guerre comme nécessaire. Il reçut avec plus de méfiance le négociateur français qui lui en exposoit les suites et les dangers, et contre lequel il étoit fortement prévenu.

Bischofswerder et les favoris du roi, qui avoient cru de leur intérêt de le détourner d'une guerre longue et périlleuse contre l'Autriche, parce qu'ils avoient craint de voir le crédit des généraux remplacer le leur, regardoient, sur la foi des émigrés, l'invasion de la France comme prompte et facile; elle ne leur paroissoit qu'une promenade militaire, et ils don-

1792. noient au roi, sur cet objet, tous les conseils qui pouvoient entretenir et flatter ses passions.

« On avoit soumis le Brabant en quinze jours; » la contre-révolution de Hollande n'avoit » coûté que trois semaines; celle de France » devoit être au plus l'ouvrage de deux mois »; et ceux qui prévoyoient à cette expédition plus d'obstacles et un autre dénouement, n'étoient à leurs yeux que des partisans secrets du jacobinisme.

Les ministres de Frédéric-Guillaume étoient probablement trop éclairés pour se faire de pareilles illusions; mais ils auroient été suspects s'ils avoient eu l'imprudence de se montrer trop prévoyans, et ils ne pouvoient lutter à la fois contre la passion du monarque, le crédit des favoris, et les espérances séduisantes données par les émigrés, sur-tout lorsque les fureurs des démagogues, les harangues injurieuses des orateurs, et les menaces des jacobins, augmentoient chaque jour l'exaspération du roi de Prusse, et déjouoient le langage pacifique de ceux qui vouloient éviter les malheurs d'un embrasement général.

Cependant le Prince Henri, avec plus de sagesse que de crédit, manifestoit la crainte de voir commencer une guerre qui devoit, selon

son opinion, aigrir le mal au lieu de le guérir. On prétend même que le duc de Brunswick, qui depuis fut séduit par la gloire de commander les armées de la ligue, opinoit encore pour le maintien de la paix. 1792.

Boufflers eut le courage rare, au milieu de passions si violentes, de braver leur fougue, de dire la vérité au roi, et de lui dévoiler l'avenir. Il lui prédit « qu'il exaspéreroit le peuple » qu'il vouloit calmer, qu'il compromettroit la » vie du monarque qu'il espéroit de sauver, et » qu'il ne pourroit forcer la nation française à » recevoir des loix dictées par l'étranger ».

Il est probable que ce langage, la connoissance des vues du cabinet britannique, les représentations adroites de quelques ministres, les efforts de l'envoyé de France, et les conseils temporiseurs de Léopold, ébranlèrent la résolution de Frédéric-Guillaume, et ralentirent son ardeur sans l'éteindre; car il consentit à écrire à l'électeur de Trèves pour lui conseiller de ne plus permettre l'armement des émigrés dans ses Etats. Ses ministres se montrèrent disposés à suivre une négociation pour indemniser en terres les princes allemands possessionnés en Alsace; et il déclara en même temps qu'il ne combattroit la France, que si

1792. elle attaquoit l'empereur ou quelque prince de l'Empire.

Cette détermination pacifique pouvoit n'être pas bien sincère; mais aucune démarche ostensible ne la démentoit, et le négociateur français, en quittant la cour de Berlin, auroit pu croire sa mission pénible terminée avec succès, si la découverte des intrigues imprudentes qui déjouoient les pacifiques, et si la connoissance douloureuse, récente et complète des passions fougueuses et inconciliables des différens partis au dedans et au dehors de la France, ne l'avoient pas convaincu que l'orage n'étoit que suspendu, qu'un esprit de vertige général alloit bientôt le faire éclater, et que l'Europe entière deviendroit inévitablement un théâtre de proscriptions et une arène sanglante où lutteroient long temps, sur des millions de victimes, l'ambition des rois, la frénésie des peuples, le délire de l'orgueil et les fureurs de l'anarchie.

Le succès passager des négociations entamées pour prolonger la paix, ne calma point la fermentation des esprits en France; les jacobins redoubloient d'audace lorsqu ils croyoient inspirer quelques craintes; comme ils redoubloient de fureur lorsqu'ils étoient frappés d'effroi. Le corps législatif, dont la majorité tremblante se

laissoit souvent entraîner par une minorité hardie, avoit fait un décret qui prononçoit la déchéance des princes français absens de leur pays, et venoit d'en promulguer un autre pour rappeler en France tous les émigrés, sous peine, en cas de désobéissance, de voir leurs biens séquestrés. 1792.

S'ils s'étoient soumis à cet ordre, les anarchistes auroient rencontré plus d'obstacles dans leurs funestes projets; ils auroient eu moins de prétextes pour égarer le peuple, pour changer de mains les propriétés, et pour accuser de complicité avec l'étranger toutes les victimes innocentes qu'une tyrannie sanglante dévoua depuis à la proscription.

Mais en même temps que la loi rappeloit les Français expatriés, les factions multiplioient par-tout les désordres et les dangers qui forçoient les propriétaires à fuir leurs foyers; et d'un autre côté, les puissances étrangères, par une fausse politique et des promesses séduisantes, enflammoient l'enthousiasme des royalistes aveuglés, et leur faisoient envisager, comme un point d'honneur, d'accourir sous leurs drapeaux pour reconquérir les droits de la royauté et les priviléges de la noblesse.

Les Français, qui ne croyoient pas que le

1792. moyen de défendre le roi fût de l'abandonner, et qui ne pensoient pas qu'on pût servir son pays en se mêlant aux bataillons de ses ennemis naturels, furent placés, depuis cet instant, dans la position la plus critique : accusés au dehors de manquer à l'honneur, soupçonnés au dedans de s'entendre avec le parti qu'ils avoient refusé de suivre, leur courageuse sagesse fut constamment la victime des fureurs de la démagogie et de l'aveugle haine des préjugés Le temps a trop complètement justifié leur prévoyance; et les leçons qu'il a données, doivent prouver éternellement aux hommes de tous les pays, à combien de malheurs on expose sa patrie lorsqu'on l'abandonne, et à quelles erreurs on se livre lorsqu'on se fie aux promesses trompeuses et à la protection intéressée de l'étranger.

Malgré l'agitation violente des partis, les clameurs des jacobins, l'effervescence des sections, les imprudences des émigrés, les intrigues des mécontens, et les préparatifs militaires des puissances germaniques, Louis XVI, soutenu par un ministère sage, une garde fidelle, et la majorité du corps législatif, sembloit pouvoir encore tenir quelque temps, au milieu de ces écueils, le gouvernail fragile que la constitution avoit remis dans ses foibles mains, lorsqu'ef-

frayé tout-à-coup par de nouveaux périls qu'un peu d'audace auroit dissipés, il changea subitement de ministère, et donna, par ce moyen, à la minorité une force qu'elle n'auroit peut-être pas pu conquérir. 1792.

Le roi, mécontent de la conduite de Narbonne avec ses collègues, le renvoya; Brissot, profitant du mécontentement que cette démarche inspiroit au côté droit de l'assemblée, fit décréter d'accusation Lessart, ministre des affaires étrangères : l'utile modération de son langage dans ses négociations avec la cour de Vienne fut le crime qu'on lui reprocha. Le monarque, effrayé de cet événement, et craignant de voir dénoncer la reine, comme on l'en avoit secrètement averti, crut éviter l'orage en y cédant, et remplaça tous ses ministres par des hommes que leur ardeur ou leur politique avoient rendus très-influens dans le club des Jacobins [1].

Dumouriez fut à la tête de ce nouveau ministère : connu depuis long-temps par son activité en intrigues, par ses aventures en Pologne, par

[1] De Grave fut le seul ministre constitutionnel qui resta par attachement auprès du roi; et, parmi les nouveaux ministres, Duranthon et Lacoste doivent être distingués, par leurs principes modérés, de leurs collègues dévoués à l'opposition.

1792. la fermeté avec laquelle il avoit résisté à la toute-puissance du ministre duc d'Aiguillon; ambitieux, habile, entreprenant et téméraire, il avoit tour-à-tour favorisé et comprimé les factieux dans quelques provinces. Envoyant des mémoires et des conseils au roi; se couvrant sans scrupule du bonnet rouge à la tribune des jacobins; marchant, par tous les chemins qu'il rencontroit, au pouvoir et à la célébrité, il étoit également disposé à relever le trône s'il en avoit la force, ou à profiter de sa chute s'il ne pouvoit l'empêcher.

La cour pouvoit tirer un grand parti de ses talens, de son audace et de sa popularité; mais elle ne savoit ni résister, ni dissimuler, et elle aigrit, par sa méfiance, les ministres qu'elle avoit pris par foiblesse.

Dès que Dumouriez vit qu'il n'y avoit plus d'espérance de ce côté, il paroît qu'il ne s'occupa plus que du désir de s'illustrer à la tête des armées; et cessant de garder, dans les négociations, la mesure et les ménagemens qui pouvoient conserver la paix, il prit le ton impérieux qui devoit nécessairement amener la guerre.

Il est vrai qu'il crut, en la faisant éclater,

n'avoir à combattre que le roi de Hongrie et de Bohême. Jugeant la politique du roi de Prusse d'après les intérêts de ce prince, et non d'après son caractère, il ne put jamais se persuader que le cabinet de Berlin fût sincère dans ses liaisons avec l'Autriche; et son aveuglement sur ce point fut tel, qu'il chargea le jeune Custines de faire au ministère prussien des propositions d'alliance, dont le refus ne put encore dissiper son erreur. 1792.

Le sage Léopold n'existoit plus. François II, qui lui avoit succédé, étoit plus ardent et plus disposé à suivre les conseils des partisans de la guerre; il fit répondre avec aigreur aux dépêches menaçantes du ministre français, et Louis XVI, pressé par son conseil, fut bientôt obligé de se précipiter dans l'abîme qui devoit se refermer sur lui pour toujours.

Sa position devenoit en effet de plus en plus critique: en combattant, il lui étoit aisé de prévoir qu'au moindre revers il seroit accusé d'avoir appelé les ennemis de l'état dans le sein de la France; d'un autre côté, s'il refusoit de céder à l'ardeur de ses ministres, on lui reprocheroit de s'entendre avec les étrangers et d'avilir la dignité nationale. Dans cette perplexité, il fit ce qu'il faisoit toujours; il céda à l'orage le plus

1792. prochain, et vint, au milieu des acclamations de l'assemblée nationale, déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême.

Cette déclaration de guerre soudaine produisit en Europe une surprise générale, et la satisfaction qu'elle donna aux ennemis de la révolution française, ne fut mêlée, dans les premiers momens, d'aucune crainte grave : à cette époque, on n'étoit effrayé que de la contagion des principes de la France, on ne redoutoit point la force de ses armes.

L'épuisement de finances de ce royaume, qui avoit été la cause des premiers troubles, étoit augmenté. Ce pays, divisé par mille factions, sembloit hors d'état de résister à une ligue puissante, et ses troupes insubordonnées ne paroissoient pas propres à soutenir le choc des légions disciplinées de la Germanie.

Les émigrés se voyoient, par cette rupture, au comble de leurs vœux; ils se flattoient d'avoir en France de nombreux partisans; ils croyoient que l'armée française, abandonnée par eux, et commandée par des sous-officiers ou des hommes inexperts au métier des armes, n'opposeroit aucun obstacle à leur marche triomphante. Persuadés, dans leur malheureuse illusion, que l'enthousiasme des Français

pour le mot *liberté* n'existoit pas, et que le royaume étoit opprimé par un petit nombre de factieux, ils assuroient le roi de Prusse que le peuple entier se lèveroit à son approche, que tous les cœurs voleroient au devant de lui, et qu'en relevant le trône et l'autel, il verroit toute la nation empressée d'expier les fautes des coupables ambitieux qui l'avoient égarée. 1792.

Il n'étoit pas nécessaire, disoient-ils, de suivre la prudente méthode et de prendre les précautions qu'exige la sagesse dans les autres guerres; les villes se rendroient sans siége, l'armée seroit nourrie sans magasin, et cette courte campagne ne devoit être qu'un voyage dont on pouvoit d'avance régler les journées.

L'amour-propre de Frédéric-Guillaume lui fit adopter, sans réflexion, les idées qui flattoient sa gloire, et il partagea l'erreur des Français expatriés, parce qu'il partageoit leurs passions et leurs ressentimens. Si quelques généraux habiles, si quelques ministres expérimentés doutèrent de la possibilité d'un succès si rapide, les premières opérations des Français, la mollesse de leurs attaques, les querelles de leurs chefs, la terreur de leurs soldats, et le désordre de leurs déroutes, imposèrent silence à la raison, et donnèrent, pendant quelques mo-

——— mens, aux brillantes illusions du roi de Prusse,
1792. toute l'apparence de la réalité.

Frédéric-Guillaume ne porta d'abord dans cette grande querelle aucune vue intéressée : vivement blessé des atteintes portées à l'autorité royale, et haïssant franchement les démocrates, il s'arma loyalement pour rendre à Louis XVI son pouvoir, sans aucun projet de s'agrandir à ses dépens. La cour de Vienne, moins désintéressée, comptoit probablement faire payer un peu cher au roi de France le service qu'elle prétendoit lui rendre.

Aussi, quoiqu'elle fût dans la même erreur que ses alliés sur la facilité de la conquête, elle crut devoir rassembler plus de forces contre la France qu'elle vouloit plutôt démembrer que régénérer ; et laissant à Frédéric-Guillaume l'honneur chevaleresque de briser les fers d'un monarque au centre de ses États, et de le replacer sur son trône, elle se chargea modestement et politiquement de la guerre des frontières et de l'attaque de la Flandre et de l'Alsace, objets constans de son ambition.

Tous les gouvernemens de l'Europe étoient alors aussi irrités que ces deux puissances, contre le système désorganisateur et le zèle apostolique des jacobins : ils ne prévoyoient pas plus

plus qu'elles la défense vigoureuse des Français, 1792.
et les prodiges de valeur par lesquels cette nation énergique devoit maintenir son indépendance; mais leur politique, guidée par des intérêts différens, faisoit craindre à quelques-uns d'entr'eux des progrès trop rapides et l'agrandissement de l'Autriche aux dépens de la France. Ils auroient désiré que les succès de la cour de Vienne fussent assez décisifs pour rendre à Louis XVI son autorité, sans être assez faciles pour amener des conquêtes qui changeroient la balance de l'Europe.

Ainsi, lorsque les cours de Vienne et de Berlin invitèrent, à Ratisbonne, les princes de l'Empire à fournir leur contingent contre les Français, cette déclaration fut assez froidement accueillie. Peu de co-états se prêtèrent à ce qu'on leur demandoit, et les électeurs de Saxe et d'Hanovre se déclarèrent neutres.

Le Danemarck ne prit aucune part active à la guerre. La cour de Stockholm, qui étoit, peu de temps avant, plus ardente que toutes les autres, avoit changé de chef et de système. Gustave III venoit de périr victime du ressentiment de quelques nobles. Ce prince, qui mérite, par son active ambition, son éloquence, ses actions courageuses, sa valeur impétueuse, ses défauts

1792. nombreux et ses qualités brillantes, d'obtenir dans l'histoire une place distinguée, vouloit, après avoir abaissé la noblesse de Suède, relever celle de France; et on assure que son projet étoit de se mettre à la tête des émigrés français, dont il avoit soutenu l'espérance et enflammé l'enthousiasme.

Quelques conspirateurs, les uns pour rétablir l'autorité du sénat, les autres pour venger de légères injures personnelles, résolurent de le tuer au milieu du désordre d'un bal masqué. Lilien-Horn, un des conjurés, pressé par ses remords, voulut sauver la vie au roi, sans trahir ses complices; il l'avertit par un billet de ne point aller à cette fête, parce qu'il y trouveroit la mort. Gustave III méprisa cet avis: sourd aux instances, insensible aux larmes d'un ami qui le supplioit de ne pas s'exposer à ce péril sans gloire et sans nécessité, il se rendit témérairement au bal. Ankarstroem, choisi par le sort, entre les conspirateurs, pour exécuter ce complot, lui tira un coup de pistolet qui le blessa mortellement. Le roi vécut encore quelques jours, et développa, dans son malheur, un courage constant et une héroïque fermeté. En vain quelques conjurés, pour voiler leur secret, essayèrent de faire tomber les soupçons sur les

Français. L'assassin fut bientôt découvert et arrêté; il nomma deux conjurés, et reçut sur l'échafaud la punition de son crime: ses deux complices furent condamnés à mort; mais le duc de Sudermanie, qui prit la régence, commua la peine en exil, par clémence ou par politique. 1792.

Le régent, qui s'étoit distingué à la tête des armées navales, étoit moins ambitieux, moins ardent que son frère; son courage l'avoit fait briller dans la guerre, mais sa prudence lui faisoit sentir le prix de la paix; la Suède en avoit besoin. Il s'occupa du soin de réparer ses pertes, ne voulut pas l'engager dans de nouvelles querelles, et prit le parti de rester spectateur paisible de ces sanglans débats. La puissance de la France importe à la sûreté des Suédois, et le duc de Sudermanie étoit trop éclairé sur les vrais intérêts de son pays, pour ne pas craindre la ruine ou l'affoiblissement de son antique alliée.

L'Angleterre, qui désiroit la prolongation des malheurs et l'anéantissement du commerce de la France, ne voulut d'abord ni empêcher la guerre par sa médiation, comme Chauvelin, ministre français, le lui proposoit, ni s'en mêler, comme la ligue l'en pressoit. L'anarchie intérieure et la guerre extérieure, en épuisant la France, sans qu'il en coûtât d'argent au cabinet

1792. de Saint-James, remplissoient les vœux du ministère britannique. Si, comme on le croyoit, la France étoit écrasée, il profiteroit de sa chute et prendroit alors sans peine, dans les colonies, des équivalens aux conquêtes que les autres puissances voudroient garder sur le continent. Si, par un hasard difficile à prévoir, la France étoit victorieuse, alors l'Angleterre, arrêtant ses progrès, s'uniroit à ses ennemis pour l'accabler. Dans tous les cas, en alimentant le feu qui venoit de s'allumer, l'épuisement certain des Français et la chute de leur marine, devoient venger les Anglais de la révolution d'Amérique.

Par suite de ce système, la Hollande, dont l'intérêt réel étoit de rester neutre, fut quelque temps après déterminée à rentrer dans la coalition; le Stathouder, haïssant personnellement la France, n'eut aucune peine à prendre ce parti impolitique.

Les princes d'Italie, consultant plus leurs passions que leur sûreté, accédèrent à la ligue avec imprudence et sans utilité. Le roi d'Espagne, redoutant presqu'également pour la France le délire de ses démagogues et l'ambition des Anglais, craignoit d'aggraver les malheurs de Louis XVI en voulant le secourir, et il garda jusqu'à la mort de ce monarque une sage neutralité.

Le Portugal suivit l'impulsion anglaise ; et la prise de quelques-uns de ses navires le fit à peine apercevoir au rang des ennemis de la France. 1792.

La Suisse, au sein de ses montagnes, jouit long-temps des douceurs de la paix ; mais l'or qui l'inonda l'amollit : son repos ne fut ni assez ferme, ni assez impartial, et elle devint, quelques années après, un théâtre affreux de désordre et de carnage, parce qu'elle ne sut ni défendre ses loix, ni faire respecter son indépendance.

L'impératrice de Russie, victorieuse des Ottomans, et tranquille du côté de la Suède, avoit échauffé l'ardeur des émigrés par de magnifiques promesses qu'elle n'avoit ni la possibilité, ni la volonté de remplir. Les feux de l'Occident étoient trop éloignés pour l'atteindre ; et tandis que les puissances germaniques, selon les vœux de son ambition, s'engageoient avec la France dans une lutte sanglante qui devoit occuper toutes leurs forces, elle se préparoit à se venger sans obstacles, par d'utiles conquêtes, des humiliations qu'elle avoit éprouvées en Pologne.

Dès que l'incendie qu'elle attendoit eut éclaté, ayant fait entendre aux cabinets de Vienne et de Berlin que leur intérêt étoit de s'opposer à tout changement de forme quelconque dans les

1792. gouvernemens de l'Europe, elle déclara aux Polonais que leur constitution, contre laquelle une vingtaine de nobles tout au plus avoit protesté, étoit illégale et dangereuse, qu'ils devoient revenir à leurs anciennes loix, qu'elle les y contraindroit par la force s'ils vouloient résister à ses conseils, et qu'elle obtiendroit par les armes une juste réparation des griefs dont elle se plaignoit avec autant d'aigreur que de mauvaise foi.

La diète polonaise, plus indignée qu'effrayée, ne connoissoit pas la révolution qui s'étoit opérée dans la politique des rois ; elle ne pouvoit pas croire que ceux qui avoient dirigé ses opérations et aiguillonné son courage, l'abandonnassent aux vengeances de Catherine, et consentissent à voir agrandir sur leurs ruines la puissance colossale de la Russie. On résolut de défendre la liberté et de courir aux armes.

Stanislas-Auguste implora le secours du roi de Prusse, et réclama l'exécution du traité d'alliance de 1790, qui l'unissoit à lui ; mais il fut déplorablement trompé dans son espérance. Frédéric-Guillaume, feignant d'oublier qu'il avoit fomenté l'insurrection des Polonais, qu'il les avoit excités à se rendre indépendans, qu'il avoit voulu les armer contre la Russie, et que son ministre Goltz avoit, en son nom, donné

l'approbation la plus complète à leur sage constitution, répondit au roi de Pologne qu'il avoit toujours prévu les suites funestes des changemens qui s'étoient opérés dans le gouvernement polonais; qu'il lui conseilloit de céder à l'impératrice, pour éviter de grand malheurs; et que le pacte constitutionnel étant postérieur au traité d'alliance, il n'étoit plus obligé d'en exécuter l'article par lequel il avoit promis des secours, si quelque puissance étrangère attaquoit la Pologne, et s'immisçoit dans ses affaires intérieures. 1792.

Ce manque de foi et ce lâche abandon n'anéantirent point l'espoir de cette nation infortunée; elle crut que son courage lui tiendroit lieu de force, d'argent et d'allié. Elle mérita, par sa vaillance, un roi plus ferme, des ennemis plus généreux, des amis plus fidèles et un meilleur sort.

Mais sa résistance fut inutile et courte; Stanislas l'abrégea par sa foiblesse : intimidé par les menaces de Catherine, trompé par ses promesses, il fit retirer son armée que le célèbre Kosciusko avoit déjà, en quelques rencontres, illustrée par sa valeur. Il céda honteusement à son ennemi, et l'impératrice, abusant de la victoire, opprima et démembra le pays qu'elle

1792. vouloit, disoit-elle, protéger, et punit avec cruauté cette république de s'être changée en monarchie, tandis que le roi de Prusse et le roi de Hongrie se préparoient à châtier une monarchie qui prenoit la forme d'une république.

Il étoit nécessaire de retracer rapidement les dispositions de toutes les puissances européennes, au moment où la guerre éclata. On voit à présent quelle étoit leur erreur, puisque l'esprit révolutionnaire, qui leur sembloit si redoutable pendant la paix, leur paroissoit en même temps si facile à détruire à coups de canon.

On ne calculoit pas les ressources que le papier-monnoie devoit donner aux Français pendant plusieurs années; on ne s'apercevoit pas que la garde nationale, instituée par la Fayette, avoit créé quatre millions de soldats, animés par l'attrait de la nouveauté, l'enthousiasme de la liberté, formés à l'exercice fréquent des armes, et plus redoutables que les combattans soldés qui faisoient la guerre par obéissance et sans passions; on oublioit que la France possédoit le corps d'artillerie le plus instruit de l'Europe; on ne savoit pas que la troupe nombreuse des officiers restés à leur poste, et des sous-officiers, remplie d'instruc-

tion, enflammée par la perspective brillante d'avancement et de gloire que la révolution ouvroit devant eux, alloit développer les talens des Hoche, des Menou, des Desaix, des Kleber, des Macdonald, des Moreau, des Pichegru, des Massena, des Brune, et de tant d'autres guerriers qui devoient renouveler, dans ces temps modernes, les exploits des héros antiques, et dédommager la France, en quelque sorte par leur gloire, de la honte d'une tyrannie atroce. Cependant, quoique la ligue se trompât sur les moyens de défense des Français, sur la possibilité de changer, par la force, les opinions que la compression alloit rendre plus énergiques, et qu'elle commît une grande imprudence en approchant ses soldats d'un pays dont elle disoit les principes si contagieux, elle pouvoit encore obtenir quelques succès dans son entreprise, si elle avoit su ménager les esprits au lieu de les aigrir, et diviser les partis au lieu de les réunir. 1792.

La France étoit déchirée par quatre factions : les royalistes absolus, qui vouloient l'ancien régime; leur nombre étoit foible, et leur puissance étoit au dehors : les monarchistes constitutionnels; c'étoit la majorité immense de la nation; leur vœu général étoit l'alliance

1792. du trône avec la liberté : les républicains ; ce parti foible encore, composé de quelque penseurs hardis, ne prévoyoit pas ses triomphes : enfin, les anarchistes ; c'étoit la lie de toutes les classes en minorité dans chaque partie de la France, mais profitant des troubles pour exciter la fermentation de la populace des grandes villes. Cette faction détestable, universellement haïe et méprisée, ne pouvoit prendre quelqu'empire que dans les momens où le peuple en danger se livroit à la méfiance et à la terreur.

Si la coalition avoit paru soutenir le parti constitutionnel, elle auroit pu croire que la confiance et la paix replongeroient dans le néant ces factieux absurdes et cruels, qui n'en auroient jamais dû sortir. Mais puisque tous les rois, aveuglés par leurs passions, vouloient combattre une constitution que l'expérience seule auroit corrigée, au moins devoient-ils donner des soldats aux princes émigrés, et ne point se présenter en conquérans de la France ; alors une guerre civile, après des succès balancés, auroit probablement terminé la querelle des partis, en modifiant la charte constitutionnelle au profit du trône et de la vraie liberté. Mais la ligue royale, intéressée dans

ses projets, passionnée dans ses ressentimens, traînant à sa suite les émigrés, lorsqu'elle envahissoit leur patrie, excita contr'eux l'indignation générale, et força tous les partis divisés à se réunir pour la défense commune. 1792.

En les réduisant au désespoir par l'excès de leurs périls, elle créa l'affreuse puissance que l'anarchie jacobine exerça sur une nation égarée, et qu'on fut au moment de voir régner, dans tout l'univers, sur les ruines de l'ordre social.

La cour de Vienne, dans son Manifeste, rappeloit les griefs des princes de l'Empire, la fausse interprétation donnée à la protection accordée aux émigrés, le rassemblement d'une armée française près des Pays-Bas, la captivité du roi, l'anarchie des Français, le danger des trônes, et la nécessité de rendre à la France son ancien gouvernement monarchique.

Le Manifeste [1] de Berlin mieux rédigé, quoique plus étendu, appuyoit davantage sur les droits des princes allemands, sur le danger de la propagation révolutionnaire, et sur l'agression des Français contre son allié et contre l'Empire.

Les deux cours, dans leurs déclarations,

[1] *Voyez* ce Manifeste à la fin du volume.

1792. montroient qu'elles ne croyoient pas à la sincérité de l'acceptation de la constitution par Louis XVI. Cette imprudence augmentoit cruellement les dangers de ce monarque, l'embarras de ses défenseurs et la fureur de ses ennemis.

Le roi de Prusse, qui avoit fait marcher cinquante mille hommes, fut reçu à Coblentz comme un sauveur par les émigrés, qui se croyoient déjà à Paris et au terme de leur malheur. Le duc de Brunswick, nommé général des armées de la coalition, commit à son début la plus grave faute, en publiant volontairement, ou contre son gré, ce célèbre manifeste qui révolta tous les Français, et leur fit sincèrement jurer de vaincre ou de mourir.

Jamais on ne connut plus mal les esprits qu'on vouloit ramener, et les hommes qu'on alloit combattre; jamais, avant la victoire, on ne dicta des loix plus impérieuses; jamais on ne réveilla la vaillance et l'honneur d'un peuple indépendant, par des menaces plus outrageantes. Le duc de Brunswick, dans cet impolitique écrit, après avoir rappelé les Manifestes des puissances germaniques, après avoir annoncé qu'il vient les armes à la main relever le trône et l'autel, et détruire l'anarchie, déclare

« qu'il punira comme rebelles tous les Fran-
» çais qui défendront leur pays; les rend indi- 1792.
» viduellement responsables des attentats des
» jacobins contre le roi; et menace toutes les
» autorités constituées, tous les citoyens, de
» mort, et toutes les villes et villages d'exécu-
» tion militaire et de pillage, en cas de résis-
» tance ou de désordres ».

Les effets de cette insolence furent une indignation générale, un armement universel, et malheureusement aussi une méfiance alimentée par l'indiscrétion des Français expatriés, qui se vantoient d'avoir des intelligences par-tout. Cette méfiance eut principalement la cour pour objet. En vain Louis XVI exprima, dans une lettre à l'assemblée nationale, le mécontentement que lui inspiroit ce Manifeste, dont il sentoit tout le danger pour sa personne. Sa lettre fut mal accueillie; et bientôt le maire Pétion et quelques députés de sections, égarés par les jacobins, osèrent demander son exclusion du trône.

L'effervescence excitée par la guerre et par les Manifestes étrangers, dans tous les esprits, produisit deux effets forts contraires: un grand accord dans les volontés pour courir aux armes, et une funeste disposition à la discorde qui devoit paralyser les premiers efforts.

1792. L'assemblée nationale déclara, par un décret, la patrie en danger. De pareilles déclarations augmentent presque toujours le péril au lieu de l'éloigner, et font naître les troubles intérieurs par les mesures rigoureuses que la crainte emploie pour les prévenir.

De ce moment les jacobins, voyant ou feignant de voir des traîtres parmi tous les officiers dont ils haïssoient le rang, ou dont ils convoitoient les places, empoisonnèrent par leurs soupçons l'esprit des soldats, qui marchoient aux combats avec l'incertitude que donne la méfiance. Soit que le ministre partageât de bonne foi ces inquiétudes, soit que Dumouriez, par une ambition coupable, eût formé, comme on l'a prétendu, le projet de perdre la Fayette ou Rochambeau pour leur succéder, ces généraux se plaignirent de la foiblesse des moyens qu'on leur donnoit, de l'insuffisance des munitions qu'ils recevoient, de l'insubordination qu'on protégeoit, de la publicité des instructions qu'on leur adressoit. Aussi, les premières opérations furent lentes, sans succès, et l'on perdit en marches inutiles, en tentatives infructueuses, les trois mois qu'on s'étoit donnés pour agir, en prévenant l'empereur qui ne s'étoit pas préparé à une rupture si prompte.

Les généraux Rochambeau, Luckner et la Fayette, avoient fait le plan d'envahir les Pays-Bas. La Fayette devoit être chargé de l'exécution avec cinquante mille hommes. Rochambeau devoit le soutenir par une seconde armée; une troisième étoit destinée à s'emparer de Mayence. Le ministre Dumouriez fit des changemens à ce plan. Biron, qui avoit plus de bravoure et d'esprit que de talent militaire, obtint le commandement d'un corps détaché de l'armée de Rochambeau; il reçut l'ordre d'attaquer Mons, tandis que Théobald Dillon faisoit du côté de Tournay une diversion. L'attaque de Mons ne produisit qu'une déroute ridicule et la perte de beaucoup d'équipages. Ce revers fut l'effet du défaut d'ensemble des troupes et de la trahison de quelques hommes qui crièrent *qu'on étoit coupé*, et répandirent dans l'armée une terreur panique. On ne sait jusqu'où la désorganisation se seroit portée, si le maréchal de Rochambeau n'étoit venu avec quelques régimens recueillir et rassembler les fuyards, que personne ne poursuivoit. Le corps de Théobald Dillon [1] s'enfuit au premier coup de canon et massacra son chef.

1792.

[1] Le ministre de la guerre, de Grave, assure que Théobald Dillon ne devoit faire qu'une fausse attaque

1792. Dans le même temps on avoit ordonné à la Fayette de se rendre avec dix mille hommes à Givet, pour attaquer Namur : on ne lui avoit donné ni tentes, ni moyens de transports, ni vivres, ni fourrages; il sembloit qu'on vouloit faire retomber sur lui le mauvais succès de son expédition. Ses instructions, avant de lui être parvenues, étoient connues dans les cafés de Paris. Malgré les obstacles qui devoient l'arrêter, il arriva au jour fixe, et il ne trouva aucune mesure prise pour exécuter son attaque : il apprit à Givet le désastre de Mons, et reçut du ministre l'ordre de ne point continuer une opération dont la principale partie venoit d'échouer. Un corps de trois mille hommes, sous les ordres de Gouvion, fut attaqué près de Bouvines par les Autrichiens, se défendit courageusement, et se retira sous le canon de Philippe-

avec une colonne de cavalerie, et qu'il n'exécuta pas ses instructions. Ce même ministre, qui n'étoit pour rien dans les intrigues de Dumouriez, répond aux plaintes de la Fayette en citant tous les rapports officiels faits à cette époque, qu'en arrivant au ministère il trouva que Narbonne avoit été trompé sur l'état de l'armée; qu'il y existoit un incomplet de cinquante mille hommes; que les deux tiers des emplois d'officiers étoient vacans, et qu'on manquoit totalement de munitions et d'effets.

ville,

ville, sans être entamé. Rochambeau, fatigué par les intrigues qui le poursuivoient, quitta le commandement de l'armée. Le ministre Dumouriez, qui venoit de faire renvoyer Roland, Clavière et Servan, ses collègues, après une querelle scandaleuse, qui s'étoit élevée entr'eux sur l'emploi secret de six millions, se fit nommer lieutenant-général, sous les ordres de Luckner qui entra dans les Pays-Bas. L'avant-garde de la Fayette fut placée à Grisvelle, en avant de Maubeuge. Les troupes du camp retranché devoient se porter sur le flanc droit de l'ennemi: les ordres furent lentement exécutés; les colonnes arrivèrent lorsque les Autrichiens se retiroient sur Mons. Le corps de Grisvelle fit sa retraite sur Maubeuge. Gouvion, qui le premier avoit prouvé que l'ardeur française pouvoit résister à la discipline allemande, fut tué dans cette affaire. La Fayette prit ensuite une position à Bavay, et Luckner entra dans Menin. L'armée étoit encore troublée par les déroutes de Mons et de Tournay. Valence à la tête des bataillons de grenadiers, se voyant attaqué par les Autrichiens, rallia les Français, leur rappela leur antique valeur, repoussa avec perte les ennemis, prit quelques batteries, et s'empara de Courtray. Ce premier avantage

1792.

1792. avoit ranimé la confiance des troupes; mais les troubles intérieurs, qui annonçoient l'approche d'un nouvel orage révolutionnaire, empêchèrent le ministère d'autoriser les généraux à profiter de leurs succès.

La Fayette, qui croyoit que les intrigues des jacobins étoient plus dangereuses pour la France que les canons de la coalition, écrivit, le 16 juin, à l'assemblée nationale pour dénoncer la conduite perfide de ces désorganisateurs; mais tandis qu'il attaquoit inutilement de loin cette faction redoutable, elle se fortifioit dans l'opinion publique, par les malheurs même dont elle étoit la cause. Le parti républicain, par une fausse politique, se joignit momentanément à ces démagogues factieux; il ignoroit encore qu'une pareille alliance se paie nécessairement par beaucoup de honte et de sang.

Le 20 *juin*, une multitude féroce, poussée par les magistrats, dont le devoir étoit de la contenir, se porta au château des Tuileries, le força, et vint accabler le roi d'injures et de menaces. Le prétexte de ce mouvement étoit d'obtenir par la peur la sanction de quelques décrets; mais son but réel étoit de faire reprendre au roi les ministres républicains qu'il avoit renvoyés, en le forçant à chasser les ministres

constitutionnels qui les remplaçoient. Les instrumens anarchiques dont on s'étoit servi dans cette occasion, auroient probablement voulu pousser plus loin cette entreprise, et tout annonçoit qu'on alloit voir renouveler aux Tuileries, les scènes sanglantes de Versailles. Mais le peu d'accord des chefs du complot, l'antique habitude du respect pour le trône, et la froide fermeté de Louis XVI, suspendirent encore, ce jour-là, les fureurs des séditieux; ils se retirèrent sans avoir rien obtenu, mais après avoir placé sur la tête du monarque le bonnet rouge, emblême fatal du sang qui devoit bientôt couler. 1792.

L'administration départementale, composée d'hommes attachés à l'ordre et à la constitution, destitua le maire Pétion, pour avoir favorisé le désordre qu'il auroit dû prévenir. Le roi confirma cette destitution. Pétion vint avec audace plaider sa cause au sénat, et le corps législatif, effrayé par l'effervescence populaire, annulla l'arrêté du département. Pétion, à qui cette lutte parut alors donner quelqu'éclat, éprouva bientôt combien il est dangereux de confondre la populace avec le peuple, et avec quelle rapidité la multitude aveugle passe de l'enthousiasme à la haine. Lorsque les rues retentissoient à son passage de ce cri

1792. de triomphe : *Pétion ou la mort!* il ne prévoyoit pas que, peu de mois après, ce même peuple, égaré par des scélérats, crieroit avec la même frénésie : *Pétion et ses amis à la mort!*

Les événemens du 20 juin annonçoient évidemment une seconde révolution; en vain les constituans et les amis de l'ordre espéroient de l'empêcher. L'insubordination des armées, l'approche des ennemis, leurs premiers succès, la foiblesse de la cour, la méfiance qu'elle inspiroit, la division du corps législatif, le fanatisme populaire excité par les clubs dont la France étoit couverte, et dont la constitution autorisoit l'existence, tout contribuoit à rendre cette catastrosphe inévitable.

La Fayette cependant voulut tenter un dernier effort, pour s'opposer à un bouleversement qui sembloit devoir livrer les débris de la France à l'étranger. Chargé d'adresses signées par une foule d'officiers et de soldats, qui se plaignoient avec force de l'atteinte portée à la constitution par des factieux, il osa venir seul à Paris, et se présenta au corps législatif; il y parla avec fermeté, mais avec le peu de succès qu'obtient la sagesse lorsqu'elle plaide contre les passions : ceux qui les ont

long-temps enflammées perdent leur puissance lorsqu'ils veulent les éteindre. 1792.

Il comptoit sur l'empressement mérité et l'entourage imposant de la garde nationale : cette garde, intimidée par les dispositions de la populace, trompa son espoir; elle n'osa pas venir seconder, par sa présence, un courage que des vœux stériles et secrets rendirent inutile. La popularité que la Fayette avoit conservée, et qu'on ne put jamais lui faire perdre, ne lui servit alors qu'à paralyser la furie des jacobins qui vouloient le proscrire. Il retourna à son armée, et fit proposer au roi de le mener à Compiègne, en en prévenant l'assemblée, et d'y faire protéger sa personne et la constitution par des troupes braves et fidelles. Le roi refusa de suivre ce conseil, soit qu'il eût conservé des préventions contre les hommes qui avoient commencé la révolution, soit que sa foiblesse naturelle lui fît regarder l'inaction comme moins dangereuse que tous les partis qu'on lui proposoit de prendre.

La reine alors étoit si persuadée que toutes les démarches de la cour paroîtroient criminelles aux démagogues soupçonneux, qu'elle fit cette réponse à l'aide-de-camp de la Fayette : *Peut-être la position la plus heureuse pour*

1792. *nous, au milieu de cette grande fermentation, seroit d'être enfermés dans une tour jusqu'au dénouement de cette crise.*

Peu de temps après, la Rochefoucauld-Liancourt, sincèrement affligé des excès qui souilloient et des égaremens qui compromettoient la liberté qu'il avoit désirée et servie, trouva, dans les dispositions des habitans de Rouen, le moyen d'offrir à Louis XVI un asile qu'il croyoit sûr contre la fureur des démagogues. Le monarque rejeta aussi cette proposition : sa destinée sembloit ainsi le porter à fuir tous les secours qui s'offroient à lui, et l'entraîner vers l'abîme qui s'ouvroit sous ses pas.

Cependant les colonnes prussiennes s'avançoient, et leurs progrès vers les frontières du royaume accroissoient chaque jour la fermentation intérieure. Sous prétexte d'avoir une armée de réserve en cas de revers, l'assemblée législative avoit voulu qu'on rassemblât près de Paris vingt mille patriotes ardens. Roland, homme impétueux, avoit soutenu cette mesure avec chaleur, sans s'apercevoir que le but secret des auteurs de ce projet, qui depuis le proscrivirent, étoit de grossir leur parti pour se rendre les maîtres de Paris, et braver à la

fois les magistrats courageux et les armées fidelles. 1792.

La cour, éclairée par la peur qui n'aveugle pas toujours, ne vouloit pas consentir à ce rassemblement. Roland, en quittant le ministère, avoit publié une lettre écrite au roi, dans laquelle il exhaloit sa méfiance et son mécontentement, et il acheva par-là de perdre le monarque dans l'esprit du peuple et de ses représentans soupçonneux. Tout, depuis quelque temps, annonçoit par des signes certains, l'écroulement de la constitution. L'assemblée avoit renvoyé de Paris trois régimens de ligne, décrété d'accusation le commandant de la garde constitutionnelle du roi, et forcé ce prince à licencier ce corps, seule barrière qu'il pouvoit opposer aux factions.

Les clubs, les lieux publics, les sections retentissoient de déclamations fougueuses et de dénonciations violentes contre le monarque et sa famille. Dans les comités du sénat, on délibéroit sur sa déchéance; dans les carrefours, des orateurs en haillons la demandoient à grands cris. Les gardes-suisses, ces vieux alliés de la France, n'étoient plus regardés que comme les satellites d'un tyran; on exigeoit leur éloignement.

1792. Les nobles, les propriétaires, les négocians, étoient désignés à la populace comme des auxiliaires de la coalition, comme des soutiens du despotisme, comme des ennemis éternels d'un peuple qui devoit enfin partager leur fortune. Les bandes furieuses des hommes ardens du Midi, venoient en foule, par leur présence redoutable et leur énergique accent, enflammer la multitude avide de nouveautés, et effrayer les hommes paisibles.

Le roi, les officiers de sa maison, les ministres, les courtisans, les constitutionnels attachés à leurs loix, et les aristocrates effrayés, prenoient pour se défendre des mesures inefficaces, que l'on interprétoit en projets d'attaque et de contre-révolution. Les royalistes, ennemis des loix nouvelles, mais hors d'état de les renverser, donnoient quelqu'apparence à ces soupçons, en formant au prince une garde illégale, plus dangereuse qu'utile, et en refusant dédaigneusement de se mêler dans les rangs de la garde nationale.

Cet état violent de fermentation ne pouvoit durer long-temps, et le 10 août on vit enfin éclater cet orage annoncé depuis deux mois par tant de craintes, d'intrigues, de fautes et de passions.

Toute la nuit qui précéda cette journée, fut employée, de part et d'autre, aux préparatifs d'attaque et de défense, et des deux côtés il régnoit beaucoup de désordre dans les combinaisons et d'incertitude dans les mouvemens. Le château des Tuileries étoit protégé par une garde nationale bien disposée mais méfiante, et par des Suisses intrépides; les appartemens étoient remplis d'une foule d'officiers et de courtisans dont l'ardeur indiscrète et le zèle imprudent servoient, sans qu'ils s'en doutassent, la cause de leurs ennemis. Les émissaires des jacobins profitoient de la présence de ces royalistes *coupables de fidélité*, pour verser le soupçon dans l'esprit de la garde nationale. 1792.

Pourquoi, disoient-ils, *rassembler ainsi cette troupe d'aristocrates armés? S'ils vouloient défendre la constitution, ils seroient à leurs places de citoyens, dans les rangs de nos bataillons; ils en porteroient l'uniforme; mais ils détestent la révolution et nous méprisent. Tous ces bruits de sédition sont supposés par eux; ils nous trompent; ils veulent nous faire attaquer le peuple : et nous serions, en les suivant, les aveugles instrumens de la contre-révolution qu'on prépare!*

1792. Ces propos, écoutés par la garde nationale, excitoient son inquiétude, ébranloient sa résolution; et répétés avec adresse dans les faubourgs de Paris, ils y répandoient la fermentation et la crainte.

La majorité immense des députés n'étoit point dans la confidence du complot tramé contre la cour. Les conjurés avoient peu de partisans dans l'assemblée : le côté droit étoit décidé à soutenir le roi; et dans le côté gauche, un grand nombre d'hommes les plus ardens n'entrevoyant l'espoir d'établir une république en France que dans un avenir éloigné, ne s'étoient proposés, dans leurs efforts, que de parvenir à enchaîner, par des ministres de leur choix, un roi dont ils se défioient. Ainsi l'assemblée, effrayée par l'orage qui l'entouroit, troublée par les différentes nouvelles qui lui parvenoient, étoit presqu'aussi tremblante que la cour, et attendoit en frémissant cette explosion, dont elle ne connoissoit pas entièrement l'objet, et dont on ne pouvoit prévoir la fin.

D'un autre côté, les conjurés qui avoient à leur tête Danton, Robespierre, Marat, Collot-d'Herbois, Barbaroux, Fabre-d'Eglantine, Chabot, n'étoient pas sans inquiétude; ils avoient contr'eux la constitution, les auto-

rités constituées, les gardes-suisses, la plus grande partie des bataillons parisiens; et ils connoissoient trop la populace qu'ils animoient, pour ne pas savoir qu'elle est toujours esclave du succès, et que d'un moment à l'autre les guides de sa furie pourroient en devenir les victimes. 1792.

Leurs tentatives pour donner à leur conjuration une forme légale, avoient échoué; l'assemblée législative ne vouloit pas prononcer la déchéance du roi, et la majorité s'étoit récemment prononcée pour la Fayette, lorsqu'on avoit voulu le décréter d'accusation. Un trait suffit pour peindre à la fois la violence et l'embarras des conspirateurs. Après la victoire, la vanité est indiscrète; et Chabot, oubliant qu'il justifioit par son aveu la cour qu'il avoit accusée d'agression, déclara publiquement que les conjurés ne sachant quel prétexte trouver pour rendre le roi odieux et pour animer le peuple, lui, Chabot, avoit dit à ses collègues : *Coupez-moi la tête; dites qu'elle est tombée sous le coup de la tyrannie royale; placez-la sur une pique, et marchez avec cet étendard sanglant contre le palais.*

Des hommes si déterminés ne pouvoient être arrêtés par aucun obstacle : aussi, quoiqu'ils ne pussent compter que sur sept à huit cents

1792. Marseillais intrépides, et une troupe désordonnée de gens sans aveu, plus effrayans par leur figure féroce que par leur courage, ils tentèrent de changer le sort d'un empire, et ils y parvinrent.

Couverts des ombres de la nuit, quelques jacobins ardens, se disant députés des sections, volent à la commune, destituent la municipalité et la remplacent; ils font venir au point du jour et massacrent Mandat, le commandant de la garde nationale, dont la probité étoit inébranlable, et par sa mort, ôtent tout point de ralliement aux bataillons de la garde nationale.

Ils suspendent de ses fonctions Pétion, suspect à leurs yeux par son incertitude, et coupable d'avoir donné l'ordre à Mandat de défendre le palais. Cet homme célèbre sans gloire, factieux sans caractère, désiroit une république, mais ne la vouloit pas acheter par tant de dangers et de sang.

Tandis qu'ils prenoient ces mesures violentes, leurs adroits émissaires répandent au château que le complot est éventé, que l'attaque n'aura pas lieu, et par cette ruse, ils endorment leurs adversaires et les plongent dans une funeste sécurité. Enfin le tocsin sonne, les Marseillais marchent, les bataillons de la garde nationale cou-

rent aux armes, mais sans ordre; ils ne savent quel danger les appelle et quel ennemi les attend. 1792.

Cependant la garde du château et les Suisses étoient sous les armes; l'administration du département, fidelle aux loix, lui avoit donné l'ordre de repousser la force par la force; et si Louis XVI avoit tiré l'épée, il auroit vaincu avec rapidité, ou péri avec gloire. Mais, par un mélange inconcevable de fermeté et de foiblesse, il pouvoit supporter stoïquement toutes les souffrances, et ne savoit repousser courageusement aucun péril. Doué de toutes les vertus d'un saint, et privé totalement de celles d'un général et d'un monarque, il avoit autant d'horreur pour l'effusion du sang des autres, qu'il montra d'indifférence lorsqu'on alloit répandre le sien.

En vain la reine, lui présentant des armes, le pressa de défendre son trône, sa tête et sa famille. Un des administrateurs qui connoissoit son caractère, et qui le voyoit décidé à se livrer sans résistance, comme le 20 juin, aux furieux qui, cette fois, étoient décidés à l'immoler, lui conseilla de chercher, au sein du corps législatifs, un asile qu'il croyoit sacré. Le roi étoit trop disposé à adopter cet avis pour hésiter; il s'y rendit, et sa retraite enleva tout espoir

1792. à ses défenseurs et toute crainte à ses ennemis.

A peine le Roi fut-il placé dans une des tribunes d'un sénat aussi incertain que lui, qu'on entendit le canon, dont le bruit redoutable formoit un contraste frappant avec le silence profond qui régnoit dans l'assemblée.

Les bataillons de la garde, après le départ du roi, s'étoient trouvés sans chefs, sans ordre et sans plan : les uns étoient sortis pour regagner leurs sections, et avoient été ramenés par la foule, contre le château qu'ils avoient voulu défendre ; d'autres arrivoient au secours du palais, et étoient reçus en ennemis par les troupes qu'ils venoient secourir. Les Marseillais, d'abord repoussés par les Suisses, reprirent courage en voyant qu'ils n'étoient pas poursuivis ; ils entraînèrent à leur suite et les bataillons qu'ils rencontroient, et une foule immense qu'ils animoient, en lui disant que les royalistes avoient attaqué le peuple et vouloient l'égorger.

Bientôt le château fut forcé, les Suisses massacrés, les royalistes immolés ou dispersés ; le sang inonda rapidement le palais, les rues, les places publiques; et tous ceux qui, par leur nom, leur place, leur uniforme ou leur rang, étoient connus pour tenir au trône, furent, ou fusillés,

ou forcés de chercher quelqu'asile obscur qui pût dérober leur tête à la fureur d'une populace égarée [1]. 1792.

L'assemblée législative, instruite avec promptitude de ces événemens, n'eut point le courage noble, mais périlleux, de soutenir le Roi et de résister aux conjurés triomphans; le canon dicta ses décrets : le vaincu fut coupable, les vainqueurs furent approuvés. Et pour sauver seulement les formes constitutionnelles, autant que la circonstance et la crainte le permettoient, Louis XVI, qu'on suspendit de ses fonctions, fut enfermé avec sa famille dans la tour du Temple.

On établit un gouvernement provisoire, et

[1] Les hommes les plus attachés au roi furent arrêtés et massacrés peu de temps après. Les ex-ministres Narbonne, Bertrand et quelques autres, se cachèrent pendant plusieurs jours à Paris : leurs amis firent courir le bruit de leur mort, et ils échappèrent par miracle à ceux qui les poursuivoient, ainsi que le ci-devant prince de Poix, dont on mit la tête à prix. Quoiqu'ami de la liberté, sa reconnoissance et son attachement pour Louis XVI l'avoient décidé à ne jamais l'abandonner.

Dans ces temps malheureux, presque tous les hommes modérés se sont vus à la fois proscrits des deux côtés, pour la fidélité de leurs sentimens et la liberté de leurs opinions.

1792 l'on convoqua une convention nationale, pour décider définitivement du sort du monarque. Depuis ce moment, la puissance n'exista plus dans le corps législatif; la commune de Paris s'en empara totalement, et l'usage sanglant et barbare qu'elle en fit, remplit encore l'ame de tristesse et d'horreur.

Ce qui dut surprendre les rois coalisés, et tous ceux qui ne calculent ni l'influence des opinions politiques sur le caractère des nations, ni la violence de la passion naturelle de l'homme pour l'indépendance, c'est l'énergie soutenue des Français contre les ennemis du dehors, dans les momens où ils ont montré le plus de foiblesse contre les factieux qui ensanglantoient et déchiroient le sein de leur patrie.

Après la journée du 10 août, la méfiance régnoit par-tout, et l'autorité légale ne se trouvoit nulle part. La nation française avoit fortement exprimé son vœu de vivre sous la forme d'une monarchie libre, et ses représentans venoient de violer la constitution et d'emprisonner le monarque qu'elle déclaroit inviolable. Le corps législatif, se reconnoissant incompétent pour faire une constitution nouvelle, osa, en appelant une convention, livrer la France aux orages des élections au milieu du

désordre

désordre de mille factions, et au bruit effrayant du canon des puissances étrangères qui venoient envahir la France. 1792.

Ce sénat si rigoureux contre le prince, et si timide contre la multitude, ne pouvant gouverner, avoit nommé un conseil exécutif provisoire, qui étoit dominé lui-même par cette redoutable commune de Paris, écume des clubs et foyer de crimes, dont la tyrannie se voyoit appuyée par la fureur des jacobins et le fanatisme de la populace.

Le même trouble, le même désordre, les même divisions qui agitoient la capitale, régnoient dans les armées. Une grande partie des généraux et des officiers étoient indignés des événemens du 10 août, et beaucoup de subalternes, espérant de leur succéder, se dévouoient aux nouveaux maîtres de la France, et affectoient de regarder comme des traîtres ceux qui n'approuvoient pas la révolution de Paris.

La foule des soldats, d'abord soumise à ses chefs, avoit renouvelé le serment constitutionnel; mais, comme il arrive toujours à la multitude, la nouveauté, le succès, les séductions et les soupçons répandus avec adresse, ébranlèrent bientôt sa fidélité.

1792. Cependant, au sein de cette agitation qui donnoit tant d'espoir aux ennemis, l'ardeur pour repousser leur invasion, ne cessa pas un instant d'être unanime. Les Français, divisés d'opinion sur tout le reste, s'accordoient sur ce seul point; et prêts à se battre pour les différentes formes de gouvernement qu'il falloit adopter, ils étoient tous réuuis pour défendre leur indépendance et pour se soustraire au joug humiliant de l'étranger.

La désorganisation de l'État, l'anarchie des clubs, la méfiance du nouveau gouvernement et la jalousie des généraux, paralysèrent les efforts des armées, et empêchèrent tout accord dans les opérations. Les ennemis en profitèrent; mais ce succès passager, qui fit naître tant de brillantes illusions dans l'esprit des coalisés, n'étoit qu'un phare trompeur qui les séduisit en leur inspirant une folle confiance, et qui hâta leur chute en précipitant leur course.

La connoissance du pays et les mouvemens de l'ennemi avoient facilement fait prévoir aux généraux français que les Prussiens vouloient pénétrer dans le royaume par Longwy, et l'on avoit résolu de porter tous les moyens de défense sur les frontières de Champagne et du pays Messin. Le commandement général

des troupes avoit été partagé entre Luckner et la Fayette. Le premier devoit couvrir les frontières depuis Montmédy jusqu'au Rhin, et le second depuis Dunkerque jusqu'à Montmédy. On avoit fait beaucoup de recrues en soldats de ligne et en volontaires; mais le parti qui vouloit perdre la Fayette ne lui avoit donné, dans la distribution de ces secours, que le tiers des recrues, quoiqu'il eût la moitié du terrain à défendre. 1792.

Luckner étoit particulièrement chargé de s'opposer au front de l'attaque des Prussiens, et la Fayette devoit les inquiéter sur leur flanc. Le duc de Saxe-Teschen, pour diviser les forces françaises, s'étoit porté avec un corps de troupes autrichiennes en Flandre, du côté de Bavay; la Fayette et Luckner, qui ne furent pas trompés par cette fausse attaque, avoient ordonné à Dumouriez de quitter le camp de Maulde, où il entassoit ses troupes sans utilité, et de venir joindre Luckner. Dumouriez, exagérant le danger de la marche des Autrichiens et l'importance du camp de Maulde, désobéit et y resta. Les jacobins de Paris approuvèrent sa conduite, et crièrent que la Fayette étoit un traître. Celui-ci ordonna au général Dillon d'arrêter Dumouriez. Dillon n'osa pas exécuter cet

1792. ordre, et les armées de Luckner et de la Fayette, privées des moyens sur lesquels on avoit compté, ne se trouvèrent plus en force suffisante pour combattre une armée de soixante-dix mille hommes qui s'avançoit sous les ordres du roi de Prusse.

Ainsi, ce fut en partie cette désobéissance de Dumouriez qui rendit les premiers progrès de l'ennemi si faciles et si rapides. Il ne resta plus de voile sur ses motifs quelque temps après; car lorsque son ambition fut satisfaite, et qu'il eut remplacé la Fayette dans le commandement de l'armée, non-seulement le camp de Maulde qu'il fit évacuer, n'eut plus d'importance à ses yeux, mais ne se croyant même pas en état de résister avec ses forces et celles de Luckner réunies, il fit venir d'Alsace Kellermann avec les troupes qu'il y commandoit.

Cependant le corps législatif, convaincu qu'il étoit de la plus haute importance pour lui de s'assurer des troupes, avoit envoyé à toutes les armées des commissaires chargés de les instruire de la révolution du 10 août. Rapports infidèles, relations mensongères, dénonciations absurdes, déclamations pompeuses, étalage charlatanique de principes déjà violés, promesses séduisantes d'avancement, corruption

adroite, rien ne fut oublié pour répandre dans le cœur du soldat la haine contre le roi captif, l'enthousiasme pour les législateurs, la méfiance contre les généraux fidèles à la constitution, et l'ardeur pour le maintien d'un nouvel ordre de choses qui devoit donner les biens du riche au pauvre, et les places des supérieurs aux subalternes. 1792.

L'approche des ennemis, les soupçons que l'armement des émigrés inspiroit contre les hommes de leur caste qui étoient restés dans l'intérieur, l'indignation causée par les Manifestes des rois, le mécontentement produit par le peu de succès des premières opérations de la guerre, et l'impulsion générale qui avoit été donnée aux esprits depuis 1789 contre le trône et la noblesse, secondèrent puissamment les efforts des commissaires de l'assemblée.

Inutilement quelques généraux voulurent opposer la raison aux passions, la fidélité à l'intrigue et la résistance à la révolte : leurs partisans, tièdes et peu nombreux, furent bientôt entraînés par le délire général. Quelques officiers émigrèrent; d'autres, protestant contre l'incompétence du corps législatif, déclarèrent qu'ils attendroient la décision de la convention.

1792. Bureau de Puzy [1], Latour-Maubourg et Alexandre Lameth, montrèrent vainement plus de fermeté. La Fayette, bravant les me-

1 Bureau de Puzy, connu par son instruction, s'étoit fait estimer par la douceur de son caractère, et par la sagesse avec laquelle il avoit présidé l'assemblée. Latour-Maubourg, patriote franc, ami fidèle, citoyen probe et ferme, avoit à la fois excité la haine des jacobins dont il détestoit les principes, et des aristocrates passionnés, qui ne lui pardonnoient pas d'avoir été un des trois commissaires nommés pour veiller à la sûreté de Louis XVI lorsqu'il revint de Varennes à Paris. Alexandre Lameth avoit déployé dans le cours de l'assemblée, beaucoup de talens, et trop d'ardeur dans le commencement de la révolution. Doué d'un esprit insinuant et d'un fort caractère, ami chaud, adversaire redoutable, s'il se laissa entraîner d'abord trop vivement par l'enthousiasme qui agitoit toutes les têtes, et que redoubloit une opposition foible, mais menaçante, il chercha de bonne foi et courageusement à réparer le mal qu'on avoit fait. Il voulut rendre au trône la force et la popularité nécessaires. A l'époque du départ du roi, exerçant avec son frère, Barnave et Duport, une utile influence sur l'assemblée, influence que le courage a de droit dans le moment du danger, il se réunit à la Fayette pour s'opposer à la déchéance du monarque et à son jugement. Depuis cet instant, consulté par la cour, il travailla activement à lui faire éviter le double danger dont la menaçoient le délire des factieux et l'ardeur irréfléchie des émigrés.

naces du nouveau gouvernement, et résistant aux offres séduisantes qu'on lui prodiguoit, fit d'abord arrêter à Sedan, par la municipalité, les commissaires de Paris, et voulut défendre jusqu'au dernier moment la constitution qu'il avoit jurée. Mais, bientôt abandonné par son armée séduite, et averti qu'on alloit exécuter le décret d'accusation qui venoit d'être lancé contre lui, il se vit obligé de s'expatrier pour éviter l'échafaud qu'on lui préparoit. 1792.

Dès qu'il eut franchi la frontière, accompagné des constituans qu'on vient de nommer, et de quelques officiers, il fut arrêté par un poste autrichien. Quoiqu'ils déclarassent qu'ils avoient cessé de combattre, qu'ils se rendoient en Hollande, et qu'ils étoient déterminés à s'éloigner, et des ennemis de la France, et de ceux qui déchiroient intérieurement son sein,

A Vienne on ne pouvoit ignorer tout ce qu'il avoit fait pour empêcher une révolution intérieure et une guerre extérieure. Lorsque des fautes de tout genre eurent fait éclater une seconde révolution, il aima mieux s'éloigner que de se soumettre ou de participer à cette sanglante tyrannie qui couvrit la France de deuil; et proscrit par les jacobins, il fut emprisonné par les défenseurs du roi qu'il avoit voulu sauver.

1792. ils furent traités en prisonniers d'état, conduits à Luxembourg pour y attendre la décision de la cour de Vienne, exposés aux insultes des émigrés, qui les haïssoient comme les premières causes de leurs malheurs, et bientôt après livrés au roi de Prusse, qui les fit transporter en charette comme des criminels, de cachot en cachot, de Wesel à Magdebourg, les privant de toute correspondance, de toute communication entr'eux, de tout exercice, et ne soutenant, dans ces prisons infectes, leur existence infortunée que dans le dessein de donner à leur châtiment et à leur supplice plus de solemnité, lorsque la conquête dont on se flattoit seroit consommée.

Cet acte cruel de despotisme sur des hommes, dont la plus grande partie de la nation française avoit partagé les opinions avec enthousiasme, étoit une grande faute en politique, sur-tout dans le moment où ces hommes n'étoient proscrits que pour avoir voulu défendre les débris d'un trône qu'ils avoient sans doute trop affoibli, mais qu'enfin ils s'efforçoient de sauver.

Les conséquences de cette absurde injustice étoient faciles à prévoir : elles montroient évidemment la violence des passions des rois

coalisés ; elles annonçoient à quelles vengeances on devoit s'attendre, si la contre-révolution s'opéroit ; elles confirmoient le peuple dans la crainte que les révolutionnaires lui inspiroient sur les projets des Français expatriés. 1792.

De ce moment tous les hommes qui, par conviction, par fanatisme, par ambition ou par crainte, avoient servi la cause de la liberté dans les législatures, dans les armées, dans la diplomatie, dans les administrations, dans les tribunaux, dans les sociétés populaires, dans la garde nationale, c'est-à-dire peut-être dix millions d'hommes, quoique saisis d'horreur pour les scènes sanglantes et coupables qui souilloient la capitale, détournèrent leurs regards de ces orages qu'ils croyoient peu durables, pour s'occuper du soin d'écarter un danger plus général, plus pressant, et qui remplissoit leurs ames d'un plus grand effroi et d'une indignation plus profonde. La tyrannie de la commune de Paris ne sembloit qu'une explosion passagère ; elle n'effrayoit d'ailleurs encore personnellement ni le petit marchand, ni les hommes de bureau, ni les artistes, ni les cultivateurs, ni les soldats : l'invasion des étrangers, au contraire, leur avidité, leurs menaces, les vengeances des émigrés, dont

1792. on avoit maltraité les familles, détruit le pouvoir et séquestré les biens, excitoient les alarmes de chaque individu; le nouveau gouvernement profitoit habilement de cette disposition des esprits pour enflammer leur ardeur, et les associer à ses périls. Aussi, l'embrasement qu'il vouloit produire, fut aussi rapide que l'inflammation des matières les plus combustibles. Tous les généraux qui avoient hésité, adhérèrent aux décrets de l'assemblée, tous les soldats jurèrent de vaincre ou de mourir, et tous les citoyens, courant aux armes, se précipitèrent dans les rangs des bataillons nombreux qui se préparoient à chasser l'ennemi.

Les révolutionnaires du 10 août, quoique rassurés sur la soumission des troupes, ne l'étoient pas encore sur celle de la nation : ils savoient que la majorité du corps législatif et de Paris n'avoit cédé qu'à la force; ils craignoient que la convention ne fût composée d'hommes opposés à leur système, et qu'elle ne rétablît la constitution en ordonnant le châtiment de ceux qui l'avoient renversée.

La composition même du conseil provisoire les effrayoit. Roland, homme ardent

et ferme, exalté par une femme qui jugeoit plus avec ses sentimens qu'avec son esprit, mais qui aimoit la liberté en Spartiate et mourut en Romaine; Roland avoit repris le ministère : intrigant contre une cour dont il se méfioit, opposé pendant la législature à l'autorité royale, il aimoit la révolution avec ivresse, mais il détestoit les assassins. 1792.

Une partie des députés de la Gironde qui, comme lui, avoient été factieux, trouvoient qu'on alloit trop loin, et se flattoient chimériquement d'arrêter le mouvement révolutionnaire. Dumouriez, raccommodé avec ce parti, étoit placé à la tête de l'armée, et pouvoit trouver sa gloire et sa fortune dans le rôle de Monk. Danton, Robespierre, Marat et leurs amis, pour éviter tous ces écueils, résolurent alors de rejeter sur leurs adversaires la crainte qu'ils leur inspiroient, de frapper les esprits d'épouvante par d'effrayantes proscriptions, et de dominer les volontés par la terreur.

Ils profitèrent, pour exécuter ce funeste projet, du trouble qu'excita dans tous les esprits de la capitale la marche rapide du roi de Prusse. Dumouriez, qui avoit succédé à la Fayette dans le commandement de l'armée,

1792. n'avoit pu, à la tête de dix-sept mille hommes opposer aucune résistance aux premiers progrès des Prussiens; il s'étoit retiré afin d'opérer sa jonction avec Luckner, de se donner le temps de recevoir les renforts qu'on lui envoyoit, et de se réunir à Kellermann.

Frédéric-Guillaume et le duc de Brunswick, ne rencontrant aucun obstacle, dûrent croire alors que les émigrés ne s'étoient point trompés dans leurs espérances, et que cette campagne décisive ne seroit qu'un voyage court et brillant. Longwy se rendit sans résistance; la garnison de Verdun capitula aussi honteusement que promptement. Beaurepaire, qui la commandoit, ne pouvant déterminer les habitans et les troupes à se défendre, se donna la mort pour se conserver l'honneur. L'armée coalisée, enivrée de ses succès rapides, crut qu'il étoit inutile d'observer les règles que la prudence prescrit dans toutes les guerres. Laissant sur ses flancs et derrière elle toutes les places fortes dont elle ne s'étoit pas emparée, elle s'avança témérairement en Champagne, jusqu'à peu de distance de Châlons, sans avoir formé de magasins, sans s'être assurée d'aucuns moyens de subsistance, et sans que le silence et la solitude qui l'entouroient, l'éclai-

rassent sur le peu de disposition du peuple à se déclarer pour elle. 1792.

A Verdun, à Longwy, on avoit, à la vérité, prodigué au monarque prussien et à ses alliés ces hommages que la multitude ne refuse jamais aux vainqueurs; mais personne ne s'étoit armé pour eux, et cette inertie seule auroit dû suffire pour désiller leurs yeux.

Dès qu'on sut à Paris la prise de Verdun, les hommes qui vouloient établir par le crime, cimenter par le sang, et étendre par la terreur leur infernale puissance, dispersèrent dans la ville leurs fougueux émissaires, qui cherchèrent de tous côtés à répandre dans le peuple l'effroi, la méfiance et la fureur. Depuis le 10 août, les barrières étoient fermées; on avoit entassé dans les prisons tous les prêtres, tous les nobles, tous les riches qu'on avoit pu saisir; on avoit sur-tout arrêté tous les citoyens qui, dans la garde ou dans les sections, avoient montré un attachement ferme à l'ordre et à la constitution.

Les orateurs forcenés de la municipalité conspiratrice disoient par-tout *que ces prisonniers étoient des scélérats, des chevaliers du poignard, qui avoient voulu faire*

1792. *la contre-révolution sous les ordres d'un roi parjure, et de concert avec l'ennemi qui envahissoit la France; que déjà les phalanges barbares de la Germanie, introduites par la perfidie de la Fayette, s'avançoient vers la capitale, ravageant les champs, pillant les villes, immolant les hommes, outrageant les femmes; qu'il étoit temps que tous les citoyens se levassent en masse pour les repousser : mais qu'avant de quitter leurs foyers pour courir aux armes, il falloit se délivrer de cette foule de conspirateurs qui n'attendoient que le moment d'égorger les familles des patriotes pendant leur absence.*

Ces nouvelles désastreuses, ces discours violens glaçoient d'épouvante les habitans paisibles, versoient une rage aveugle dans l'ame d'une populace ignorante, et frappoient de stupeur le corps législatif, ainsi que les membres du conseil provisoire qui ne partageoient pas les fureurs du ministre Danton, et qui redoutoient ses sinistres projets.

Tout étant disposé comme le souhaitoient les proscripteurs, le tocsin sonne; des assassins féroces, payés par la commune, et suivis d'une foule de misérables égarés et enivrés par eux,

se portent à toutes les prisons, les forcent ; et d'après les arrêts prononcés sur-le-champ par de prétendus juges qui n'étoient que de vils bourreaux, ils égorgent au nom du peuple, ils assomment, ils mutilent, ils déchirent, sans égard pour l'âge, pour le sexe, pour la foiblesse, toutes ces malheureuses victimes qui demandoient inutilement quel étoit leur crime, et qui vainement imploroient leur pitié. 1792.

La populace, attirée par les cris des mourans, par les flots de sang qui couloient dans les rues, croyoit qu'on étouffoit une conspiration réelle, et qu'on immoloit des coupables. Pour la confirmer dans son erreur, on prenoit au hasard quelques prisonniers qu'on rendoit à la liberté, en les déclarant innocens, et la foule trompée par cet acte apparent de justice, reconduisoit en triomphe ces malheureux échappés à la mort.

Le massacre dura trois jours ; trois jours l'air retentit des cris des mourans ; trois jours la terre fut inondée du sang de l'innocence, sans qu'aucune autorité constituée voulût ou bien osât mettre un frein à cet exécrable carnage. Roland seul eut le courage de dénoncer ces crimes au sénat, qui voulut en vain faire quelques efforts tardifs pour les réprimer. L'ex-

1792. ministre Montmorin fut égorgé, malgré la présence de quelques députés envoyés pour rétablir l'ordre. Des scélérats atroces, suivis de femmes enivrées de [illegible]g et de rage, portèrent sur des piques, au Temple, sous les fenêtres du roi, la tête de la malheureuse princesse de Lamballe : sa fidélité pour la reine fut son crime; ses grâces ne purent désarmer ses assassins féroces; son innocence ne trouva ni soutiens, ni vengeurs.

Si le maire fit quelques tentatives pour arrêter le crime, elles furent foibles et impuissantes. Santerre, commandant de la garde nationale, étoit trop lié au parti terrible qui dominoit, pour s'opposer à ses proscriptions. Le corps législatif, voulant échapper à la tyrannie de la commune, l'avoit enfin destituée par un décret; la crainte fit bientôt taire l'indignation : le décret fut rapporté, et les chefs triomphans de cette commune rebelle, crurent alors qu'ils pourroient étendre sur toute la France leur criminel empire, et qu'ils y trouveroient par-tout des complices, des bourreaux et des victimes.

Jamais une nation ne s'étoit vue menacée d'un péril plus affreux et d'une plus sanglante tyrannie : les maux soufferts et les crimes commis

mis pendant la durée de la convention, n'empêcheront point de croire que cette convention, au moment où elle se rassembla, sauva la France de la crise la plus terrible où jamais un pays se soit trouvé. 1792.

Pour peindre l'étendue de ce danger, la cruauté des projets de cette commune conspiratrice et l'audace de ses chefs, il ne faut que transcrire la lettre que ces proscripteurs écrivirent, après les massacres de septembre, à tous les départemens, pour les enchaîner sous leurs loix, par la contagion de la peur et par les liens du crime. On trouvera cette lettre terrible dans les Pièces justificatives [1].

On voit, par ce monument affreux, que le comité de salut public avouoit audacieusement qu'il s'étoit emparé de la puissance souveraine; qu'il traitoit avec un mépris insultant le corps législatif, dont il inculpoit et menaçoit déjà la majorité; qu'il employoit les cris de la sédition et les fureurs de ses satellites, pour le contraindre à rapporter ses décrets, et qu'il espé-

[1] *Extrait du Moniteur, du* 27 *septembre* 1792.

Cette circulaire fut dénoncée à la convention par Vergniaud. Quelques jours après, la commune envoya déclarer qu'elle n'avoit pris aucune part aux actes tyranniques de son comité de surveillance.

1792. roit que, dans toutes les communes de la France, le peuple obéissant immoleroit l'innocence et s'attacheroit à lui par l'horrible lien des forfaits.

Son infernal espoir ne fut pas rempli. Deux ou trois municipalités seules se déshonorèrent en imitant l'exemple de celle de Paris. Meaux vit couler le sang par la main des mêmes hommes qui avoient été payés dans la capitale pour cet infame ministère. Brissac, Lessart et tous les prisonniers d'Orléans, qui devoient être jugés à la haute-cour nationale, furent amenés à Versailles et massacrés par les assassins de la commune de Paris. En Normandie, des émissaires de cette même commune, égarant une foule insensée, égorgèrent le vertueux la Rochefoucauld, qui avoit soutenu l'éclat de son nom par sa philosophie, par son désintéressement et sa franchise dans ses opinions.

Mais si l'on excepte quelques villes épouvantées et quelques clubs furieux, la France entière apprit avec horreur les événemens de septembre, reçut avec mépris l'odieuse circulaire de la commune, et appela par des vœux inutiles, sur la tête des proscripteurs, le châtiment que la justice leur devoit, et dont ils furent sauvés par la politique et par la peur. Quelques années après, une équité apparente et tardive ordonna

la recherche des auteurs et des acteurs de ces scènes criminelles : les tribunaux ne trouvèrent pas de coupables, et la lettre circulaire existe! Elle prouvera à la postérité, combien dans ce siècle le crime fut audacieux et la probité timide, ou plutôt elle attestera combien la tyrannie avoit inspiré d'horreur aux Français pour toute effusion de sang, puisqu'ils ne voulurent pas qu'on répandît même celui des hommes qui en avoient tant versé! 1792.

Tandis que des tyrans cruels, secondés par des clubs forcenés, saisissoient d'horreur, glaçoient de crainte tous les esprits et inspiroient à une foule de citoyens le funeste désir de fuir un pays où l'on ne voyoit que des prisons forcées, des échafauds sanglans et des magistrats bourreaux, le corps législatif, dominé par la crainte des ennemis extérieurs, et entraîné par l'impulsion des révolutionnaires terribles qui le menaçoient, achevoit de rédiger ce code de proscription, et ordonnoit la confection de ces fatales listes qui ruinèrent tant de familles, allumèrent tant de haines, excitèrent tant d'avidité et immolèrent tant de victimes.

Précédemment on avoit séquestré les biens des Français expatriés; alors on les confisqua : on prononça la peine de mort contre tous ceux

1792. qui rentreroient en France; on enveloppa dans ce terrible arrêt les vieillards, qui cherchoient le repos loin du volcan de la révolution, les femmes, les filles, les enfans, dont la crainte trop légitime justifioit assez l'absence, et que les loix divines et naturelles obligeoient à suivre leurs pères et leurs époux.

De ce moment, violant tous les principes d'équité, et renversant toute idée de morale et de jurisprudence, on ne fut pas obligé de prouver le délit, mais l'innocence : chaque Français, étant pour ainsi dire présumé coupable, fut forcé de se justifier par des certificats de résidence; le plus léger retard dans l'expédition ou l'envoi de ces actes le faisoit inscrire sur ces listes que rédigeoient des jacobins furieux, d'avides anarchistes ou des hommes ignorans et grossiers, qui confondoient les noms, les domiciles, les familles, les propriétés, les absences légitimes ou criminelles. De ce moment enfin, sur toute la surface de la France, les sentimens sacrés, dictés par la nature, devinrent des délits, l'existence fut un tourment, la propriété un crime, et la spoliation une vertu civique.

Voilà quels furent les effets des premiers succès de cette coalition impolitique, qui croyoit intimider un peuple et qui l'exaspéra; qui se

vantoit de soutenir le roi, et qui précipita sa perte; qui vouloit relever la noblesse, et qui l'anéantit; qui prétendoit enfin ramener l'ordre en France, et qui n'y fit régner que la plus sanglante anarchie. 1792.

Les législateurs ne luttoient plus que foiblement contre Robespierre et la commune; de nouvelles proscriptions se préparoient encore.

Enfin, la convention nationale vint succéder au corps législatif, et par l'étendue de ses pouvoirs elle parut en imposer quelque temps à la commune usurpatrice; mais ses premières séances prouvèrent évidemment l'ardeur des membres impétueux qui la composoient. Sans délibérer, et par acclamation, elle décréta l'abolition de la royauté et l'établissement de la république, et la coalition ne parut s'approcher du trône français que pour entendre le bruit de sa chute. Ire année de la Répub.

Si les premiers pas de Frédéric-Guillaume furent rapides, bientôt il les vit arrêtés par des obstacles qu'il n'avoit pas prévus, et son illusion fut aussi courte qu'elle avoit été brillante. Le duc de Brunswick avoit négligé de s'emparer des hauteurs de Bienne; Arthur-Dillon s'y étant posté, l'armée prussienne fut obligée de faire un long détour qui lui fit perdre plus de

1792. Ire année de la Répub.

huit jours. Arrivée en Champagne, après avoir passé les gorges de l'Argone, elle se trouva dans un pays stérile, sans vivres, fatiguée par des pluies continuelles, et minée par une maladie contagieuse qui tua ou mit près de vingt mille hommes hors de combat.

Dumouriez, Kellermann, Luckner et Beurnonville réunis, lui opposoient des forces redoutables, et se préparoient, s'ils étoient vaincus, à retarder sa marche par des combats continuels, et à lui enlever tout espoir de retraite s'ils étoient victorieux. A Paris, on formoit un camp retranché, dont la défense étoit confiée à cent vingt mille hommes qui avoient pris les armes. De tous les départemens on voyoit accourir des bataillons nombreux de volontaires, dont une partie rejoignoit Dumouriez, et dont l'autre devoit former derrière les Prussiens une nouvelle armée. Custines et Biron, avec d'autres troupes, se portoient sur Mayence, et pouvoient, s'ils le vouloient, couper toute communication entre l'armée coalisée et l'Allemagne. Une lettre que Dumouriez écrivit au général Biron à cette époque, peindra mieux que tout autre récit, la position critique dans laquelle Frédéric-Guillaume s'étoit placé, en n'écoutant que les avis des passions les plus ardentes et les plus aveugles.

LETTRE

Du Général Dumouriez au Général Biron.

A Sainte-Ménéhould, le 28 septembre 1792,
l'an IV de la Liberté et le Ier de la Rép.

« Je suis fâché, mon cher Biron, que ma 1792.
» lettre vous soit arrivée trop tard pour chan- Ire année de la Répub.
» ger notre plan. Je voulois que vous m'aidas-
» siez tout d'un coup à accabler le roi de Prusse
» et à finir la guerre tout de suite. Votre expé-
» dition sur Mayence et Spire est plus brillante;
» mais je la crois moins solide. La moindre com-
» binaison manquée, le moindre retard, le moin-
» dre accident peuvent déjouer tout notre plan
» et vous exposent à n'avoir plus même assez
» de troupes pour défendre l'Alsace. L'histo-
» rique très-court de ma campagne va vous
» mettre à portée de juger pourquoi je préfé-
» rois mon plan au vôtre.

» J'ai pris, le 28 août, le commandement de
» l'armée de la Fayette, et je ne peux pas vous
» peindre à quel point elle étoit désorganisée
» et foible. Dix-sept mille hommes qui la com-
» posoient étoient placés dans le camp de Vaux,
» au-dessus de Mouzon. Ce camp auroit exigé

1792. Ire année de la Répub.

» quarante mille hommes pour être tenu ; il n'y » avoit ni vivres, ni chevaux, ni fourrages, ni » moyen d'avancer, ni moyen de rester. J'avois » en tête Clairfait avec vingt-cinq mille Autri- » chiens. Les Prussiens assiégeoient Verdun, » et je n'avois pas pu y jeter un commandant : » je ne doutois pas que cette place ne dût être » bientôt prise, assiégée par cinquante mille » Prussiens. C'est devant ces quatre-vingt mille » hommes que j'ai entrepris, le premier sep- » tembre, un mouvement très-hardi.

» J'ai marché par Mouzon sur Stenay, où » les Autrichiens venoient de passer la Meuse. » Mon avant-garde les a un peu battus, et les » a fait replier dans le camp de Brouchenu ; » de là j'ai filé par-derrière, leur montrant tou- » jours des têtes imposantes, et j'ai occupé les » défilés de l'Argone : j'y ai reçu le 8 un ren- » fort de cinq mille hommes des troupes de » Flandre. J'attendois avec impatience Keller- » mann d'un côté, et Beurnonville de l'autre. » Verdun s'étoit rendu le 2 ; et si j'avois eu » affaire au grand Frédéric, dès le 3 j'aurois » été chassé jusqu'à Châlons.

» Mais, mon ami, les Prussiens ne savent » plus faire la guerre, et ne valent guère mieux » que nous. Leur grande armée a paru devant

» moi le 10, et pendant cinq jours je les ai
» battus à toutes les attaques de postes qu'ils
» m'ont faites.

1792. Ire année de la Répub.

» Les secours n'arrivoient pas, et je gardois
» quinze lieues de terrain, et cinq ou six dé-
» filés, dont un très-spacieux, celui de Grand-
» Pré, avec moins de vingt cinq mille hommes.
» Le 13, le plus fort de mes défilés a été forcé,
» il a été repris le lendemain, reforcé une se-
» conde fois, et j'ai été tourné sur mes der-
» rières par plus de vingt mille hommes, n'en
» ayant que dix-sept mille dans un camp de-
» venu détestable.

» Dans la nuit du 14 au 15, j'ai entrepris
» la retraite la plus hardie et la plus dange-
» reuse; elle a été exécutée parfaitement. Tout
» étoit hors de danger, lorsque l'apparition de
» quinze cents hussards a renouvelé la déroute
» de Mons.

» J'ai très-peu perdu; car une partie des
» équipages, et des corps entiers, avoient fui
» jusqu'à Rhetel, Reims, Châlons et Vitry.
» Les ennemis ont encore fait la sottise de ne
» pas me poursuivre, et le 17, j'ai encore été
» joint par Beurnonville.

» Le 19 au soir, Kellermann est venu se
» camper à ma gauche, sur les hauteurs de

1792. 1re année de la Répub.

» Valmies [1]. Le 20, nous y avons été atta-
» qués, et l'ennemi a été vivement repoussé.

[1] Cette affaire de Valmies mérite une place très-remarquable dans l'histoire militaire de la révolution, qui en consacrera certainement les détails. Et quoiqu'elle se soit terminée sans autre événement qu'une canonnade inutile, il n'est point de bataille sanglante dont les résultats aient été plus importans que ceux de cette journée célèbre qui fixa les destinées de la France, dissipa les illusions du roi de Prusse, et décida la retraite. Kellerman commandoit la gauche de Dumouriez, et n'avoit que dix-huit mille hommes. Le duc de Brunswick, par une manœuvre habile et digne de sa réputation, avoit tourné l'armée française et s'étoit placé entr'elle et Châlons. Si l'aile gauche de Kellerman, composée de quelques bataillons de grenadiers et des carabiniers, eût fait un mouvement rétrograde, elle auroit démasqué la foiblesse de sa position, que l'ennemi supposoit soutenue par des forces considérables. Le roi de Prusse comptoit sur la désertion d'une partie des Français, et sur l'effroi des autres. Il fut déconcerté par la fermeté de l'armée de Kellerman. La division du général Lynch soutint froidement le feu sans céder le terrain; et la contenance également courageuse des grenadiers et des carabiniers, commandés par Valence, détermina le duc de Brunswick à cesser son attaque. Cette résistance imprévue lui fit abandonner le projet de tourner complètement les deux armées et de leur couper la retraite en occupant la rivière d'Aune et le chemin de Sainte-Ménéhould.

» Nous sommes à présent réunis soixante mille
» hommes au camp de Sante-Ménéhould, te-
» nant en échec devant nous l'armée prussienne
» et les émigrés, avec un corps autrichien for-
» mant un peu plus de cinquante mille hommes.
» Ils meurent de faim, sont très-rebutés de la
» guerre, et ils n'ont pas osé avancer vers
» Reims ni Châlons, quoique m'ayant coupé
» l'un et l'autre, de peur que je ne les suive.
» *Depuis quatre jours, nous avons arrangé*
» *une espèce de trève entre les Prussiens*
» *seulement et moi, et nous sommes entrés*
» *en espèce de négociation, qui n'a abouti*
» *qu'à une cessation de trève que je viens*
» *de leur notifier ce soir, parce que le duc*
» *de Brunswick a tout gâté en m'envoyant*
» *un manifeste insolent.* J'ai profité de ce
» temps pour rétablir ma communication, et
» voici ma position actuelle :

1792. Ire année de la Répub.

» Le général d'Harville arrive demain avec
» quinze mille hommes à Anbrive, sur la Suippe,
» où il se retranchera ; le général Sparre se
» retranchera, avec dix mille hommes, dans
» l'excellent poste de Notre-Dame-de-l'É-
» pine ; du Bouquet, maréchal-de-camp, est
» actuellement, avec dix-huit mille hommes,
» à Fresnes ; et la Barolière, avec cinq mille

1792. Ire année de la Répub.

» hommes, est à Bar, et je compte, sous peu » de jours, faire un mouvement par ma gauche, » qui débordera la droite des Prussiens et les » forcera à changer de position. *J'ai donc » réuni cent mille hommes, avec lesquels je » mine cette armée et je la fais mourir de » faim; je ne doute pas qu'ils ne reviennent » aux négociations. Je fais imprimer toutes » les pièces de celle que je viens de lui noti- » fier, et je vous les enverrai.* Si vos quinze » mille hommes, au lieu d'aller courir les ha- » sards en terre étrangère, étoient venus par » derrière ma droite, je les aurois fait marcher » sur Verdun, et j'aurois pu répondre de ter- » miner la guerre en trois semaines de temps » par une capitulation, au lieu d'une négocia- » tion. Voilà pourquoi je trouve que ce que » vous avez entrepris, quoique très-utile en » soi, n'est pas assez lié avec un plan général » comme je l'aurois désiré. *Au reste, j'ai tou- » jours l'avantage de la position, soit que les » ennemis marchent en avant, soit qu'ils » tentent une retraite, soit qu'ils veuillent » risquer une bataille. Ils sont en général » très-avares de leurs hommes, et ils ont rai- » son, car ils ne se recruteront pas chez nous.*

» *Je vais les harceler plus que jamais, et*

» *tous les jours je ferai la petite guerre avec* 1792.
» *eux. Voilà, mon ami, le récit d'une cam-* Ire année de la Répub.
» *pagne que j'ai commencée avec dix-sept*
» *mille hommes, et que je finirai avec plus*
» *de cent mille. Les ennemis l'ont commencée*
» *avec plus de quatre-vingt mille hommes et*
» *en ont déjà perdu plus de vingt-cinq mille.*
» *Pour peu que cette progression arithméti-*
» *que aille toujours en augmentant pour moi*
» *et en diminuant pour eux, le roi de Prusse*
» *pourra s'en retourner à Potzdam tout seul,*
» *et n'arrivera pas à Paris que je ne l'y mène.*

» Votre diversion me sera toujours utile,
» en ce qu'elle fera marcher de votre côté les
» troupes qui auroient pu me gêner beaucoup
» si elles étoient venues à son secours. J'ai beau-
» coup vu les deux fils de M. *d'Orléans* ces
» jours-ci. Chartres a couché hier chez moi,
» et est parti ce matin pour Paris; son voyage
» sera court, mais très-utile, parce qu'il voit
» bien et est bien intentionné.

» Adieu, mon ami, faites-nous de bonne
» besogne, et comptez toujours sur mon ten-
» dre attachement. Renvoyez-moi encore des
» imprimés allemands : portez-vous bien, et
» lisez Plutarque, pour apprendre à devenir
» républicain. Je vous embrasse ».

Signé, DUMOURIEZ.

1792. Ire année de la Répub.

Cette lettre, où la vérité se montre avec moins de voiles que dans une dépêche officielle, prouve suffisamment quelle étoit la foiblesse des moyens de défense des Français dans les premiers momens, et avec quelle rapidité leurs forces s'accrurent : elle doit démontrer encore que si le roi de Prusse n'avoit pas négligé plusieurs occasions, il auroit facilement battu Dumouriez; mais qu'après la victoire sa position n'en auroit pas été moins critique, puisqu'à mesure qu'il se seroit avancé, il se seroit vu entouré par les bataillons de volontaires qui se levoient et s'armoient dans toutes les parties de la France.

Quoi qu'il en soit, les négociations qui avoient été rompues, furent reprises; et au moment où Frédéric-Guillaume, toujours irrésolu, avoit promis, contre l'avis du duc de Brunswick, de tenter le sort d'une bataille, l'armée coalisée, qui attendoit le signal du combat, reçut l'ordre de se retirer.

Cette retraite parut se faire paisiblement; les troupes françaises escortoient plutôt qu'elles ne poursuivoient les troupes prussiennes. Verdun fut rendu sans siége, comme il avoit été pris. On promit, dans cette capitulation, d'évacuer Longwy. Valence nommé, à la place de

Dillon, au commandement de l'armée des Ardennes, fit cesser à l'instant de son arrivée la trève qui existoit entre cette armée et les Prussiens. Il les attaqua, leur enleva quelques villages, et conclut une armistice, par laquelle on convint définitivement que Longwy seroit restitué aux Français, et que les Prussiens évacueroient sans délai le territoire de la république. On ouvrit bientôt après des conférences à Longuyon et à Etange, où l'on fit quelques propositions pour poser les articles préliminaires d'un traité de paix. Kellermann, Valence, le duc de Brunswick, M. de Luchesini, le prince de Hohenlohe et le prince de Reuss entamèrent cette négociation qui n'eut point d'effet. Dumouriez brûloit du désir d'attaquer les Pays-Bas autrichiens, et le roi de Prusse profita de cette disposition connue, et de son impatience, pour se retirer sur le Rhin. La crainte de voir sa retraite coupée remplaçoit l'espoir des conquêtes; et il étoit aussi empressé de retourner en Allemagne, qu'il avoit montré d'ardeur pour entrer en France. Thionville, dont les ennemis avoient espéré de s'emparer par trahison, avoit trompé leur attente [1] : ainsi, en moins

1792.

Ire année de la Répub.

[1] Lorsque les Prussiens voulurent faire le siége de Thionville, ils demandèrent au commandant de Lu-

1792. Ire année de la Répub.

de quinze jours, cette armée menaçante, qui prenoit les villes en passant, et qui devoit arriver à Paris sans obstacle, pour y rétablir la monarchie absolue, la religion dominante et le régime féodal, disparut plus rapidement qu'elle n'étoit arrivée, ayant aggravé tous les maux qu'elle vouloit guérir, et n'emportant que la honte qui suit une entreprise annoncée avec tant de pompe, accompagnée de tant de menaces, conduite avec tant d'imprudence, soutenue avec si peu de fermeté, et terminée par un dénouement si imprévu [1].

Quoiqu'on fût accoutumé, depuis la convention de Reichenbach, la paix de Sistow, et la réponse de Frédéric-Guillaume au roi de

xembourg des canons que cet officier leur refusa. Ce refus, forçant le duc de Brunswick de laisser cette ville de guerre derrière lui, dérangea son plan, et fut une des premières causes de son découragement, et du refroidissement qui ne tarda pas à régner entre la Prusse et l'Autriche.

[1] L'armistice où l'on décida la restitution de Longwy est remarquable : c'est le premier acte authentique qui existe entre les rois et le *peuple français*. Valence, en le signant, le fit terminer par ces mots : *Pour donner à la présente convention la plus grande authenticité, elle sera revêtue du sceau du peuple français, et de celui de S. M. le roi de Prusse.*

Pologne,

Pologne, à voir le roi de Prusse abandonner avec facilité les projets qu'il avoit paru former avec le plus d'ardeur, sa fuite à l'instant où tout lui présageoit la victoire, ses négociations avec des jacobins lorsque son ardente passion l'avoit empêché de négocier avec des hommes royalistes, constitutionnels et modérés, et son retour en Allemagne lorsque tous les gazetiers le croyoient à Paris, étonnèrent toute l'Europe; et dans cette circonstance, la singularité de sa conduite parut un problème que la politique chercha vainement à deviner. On s'épuisa partout en conjectures, et le temps qui ordinairement explique tout, n'a point encore pleinement dévoilé ce mystère.

1792. Ire année de la Répub.

Si le roi de Prusse venoit soutenir la cause de Louis XVI, dont on avoit ébranlé le trône, pourquoi l'abandonnoit-il au moment où on venoit de le renverser? S'il étoit conduit par la gloire, comment se décidoit-il à fuir sans combattre? S'il étoit sûr de vaincre, quel motif pouvoit le faire renoncer à la victoire? D'un autre côté, si son armée étoit aussi affoiblie par les maladies, aussi minée par la famine qu'on le prétendoit, comment les républicains soupçonneux n'accusoient-ils pas de trahison Dumouriez qui, à la tête de cent mille hommes,

1792. Ire année de la Répub.

laissoit tranquillement retirer un ennemi qui n'avoit point fait la paix et qu'il pouvoit écraser?

Les uns disoient que le gouvernement français avoit fait de grands sacrifices en argent pour acheter cette retraite : la réputation du duc de Brunswick, et le caractère personnel du roi de Prusse, rendent cette hypothèse absolument invraisemblable ; et en supposant même cette avidité possible, la conquête auroit été certainement plus lucrative que la fuite. D'autres soutenoient que Louis XVI avoit écrit au roi de Prusse pour le conjurer de s'éloigner, en lui persuadant que c'étoit le seul moyen de lui sauver la vie. Malesherbes voulut approfondir ce fait ; il demanda la vérité sur ce point au malheureux monarque, et ce prince l'assura qu'il n'avoit point écrit, et que s'il existoit une pareille lettre, il falloit qu'on eût contrefait son écriture. Il ajouta, comme un fait certain, que le duc d'Orléans savoit imiter son *caractère*, mais qu'il ne pouvoit pas croire qu'il eût fait usage, dans cette circonstance, de ce dangereux talent. On tient cette anecdote de deux amis respectables de Malesherbes. S'il étoit permis de les nommer, leur nom ne laisseroit, aux plus incrédules, aucune possibilité de doute.

D'un autre côté, Manuel, ex-procureur de la commune, et député conventionnel, affirmoit que le roi de Prusse avoit reçu une lettre de Louis XVI; mais il est difficile de croire qu'il en ait existé même une supposée; car, après la mort de ce prince et de sa famille, quelle raison auroit pu empêcher Frédéric-Guillaume et le duc de Brunswick de publier cette pièce pour se justifier d'une retraite si honteuse et si peu prévue? 1792. Ire année de la Répub.

Ces considérations et beaucoup de faits postérieurs portent à croire que le roi de Prusse s'étoit déterminé à renoncer à ses projets de conquêtes, par plusieurs motifs réunis : il voyoit évidemment qu'on l'avoit trompé, que ce n'étoit pas une faction, mais une nation qu'il devoit combattre. Il étoit possible de la vaincre, mais impossible de la soumettre. Plus il s'avançoit, plus il s'exposoit à se voir enlever toute possibilité de retraite.

Il éprouvoit une disette si réelle, qu'il écrivoit à madame Rietz, que depuis trois jours il étoit sans café; et lorsqu'un roi manque de café, certainement son armée manque de pain. Une maladie contagieuse faisoit le plus funeste ravage dans ses troupes; une victoire sanglante ne terminoit rien; un échec le laissoit sans

1792. Ire. année de la Répub.

ressources. Ses progrès, loin de calmer les esprits, les avoient exaspérés : il avoit voulu relever la monarchie, et il avoit fait naître la république. Encore quelques pas, et peut-être il faisoit tomber la tête du prince qu'il vouloit secourir. Probablement Dumouriez (et sa conduite ainsi que ses Mémoires confirment cette idée) fit secrètement valoir cette raison puissante pour arrêter la marche du monarque prussien ; il promit sans doute que, si l'on évacuoit le territoire français, il parviendroit, de concert avec une partie de la convention, sur laquelle il comptoit, à sauver Louis XVI ; et tout doit persuader à ceux qui connoissoient le caractère de Frédéric-Guillaume, et l'ame sensible et élevée du duc de Brunswick, que ce motif d'humanité les décida, plus que tout autre, à faire le sacrifice de leur gloire.

Le dépit de s'être laissé engager par la cour de Vienne dans cette malheureuse entreprise, fit sans doute aussi renaître d'anciens ressentimens, plus assoupis qu'éteints, contre l'Autriche. Dumouriez l'indique dans sa lettre, qui prouve d'ailleurs que les Autrichiens n'étoient point consultés dans cette négociation, et que c'étoit avec les Prussiens seuls qu'on traitoit.

Il paroît constant qu'il exista une conven-

tion secrète, par laquelle le roi de Prusse s'engageoit à se séparer de la coalition et à ne plus combattre, pourvu que les Français bornassent leurs opérations à l'invasion des Pays-Bas autrichiens, et ne portassent point leurs armes dans l'Empire; mais ce traité secret ne fut point ratifié par le conseil exécutif qui étoit divisé, et qui n'auroit pas osé s'exposer à la fougue du parti jacobin de la convention, en paralysant les efforts de Custines, dont les succès inattendus enivroient le peuple d'orgueil et d'espérance.

1792. Ire année de la Répub.

Custines, par une marche rapide et hardie, s'étoit porté sur Spire, et depuis avoit pris Mayence qui ne lui avoit opposé aucune résistance; et Frédéric-Guillaume, qui exécutoit de bonne foi le traité, en évacuant la France et en laissant à Dumouriez le champ libre pour agir dans les Pays-Bas, voyant que le gouvernement français ne ratifioit pas ce traité et poursuivoit ses conquêtes en Allemagne, se réunit de nouveau à la coalition pour faire une seconde campagne qu'il termina en reprenant Mayence.

Si l'on pouvoit avoir quelques doutes sur la vérité du changement de système de Frédéric, sa conduite postérieure a dû les dissiper entièrement; car, dès qu'il eut rempli son objet et délivré Mayence, il quitta ouvertement la coali-

1792. Ire année de la Répub.

tion, et, comme on le verra bientôt, signant alors un traité public, assez conforme au traité secret dont on vient de parler, il abandonna l'empereur à ses propres forces, se contentant d'assurer le repos du nord de l'Empire, dont il marqua les limites et garantit la neutralité.

CHAPITRE X.

Division dans la Convention entre la Gironde et la Montagne. Procès et Mort de Louis XVI. Conquête de Nice, de la Savoie, de Mayence et de Francfort. Siége de Lille. Bataille de Jemmapes. Invasion du Brabant. Préparatifs de toute l'Europe contre la France. Rupture entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne. Dumouriez entre en Hollande. Les Autrichiens font lever le siége de Mastreicht. Ils reprennent le Brabant. Bataille de Nervinde. Défection de Dumouriez. Manifeste du Prince de Cobourg. Révolution du 31 Mai.

1792. Ire année de la Répub.

L'INVASION des Prussiens avoit fait perdre à Louis XVI sa couronne et sa liberté, et leur retraite ne lui sauva pas la vie. Frédéric-Guillaume avoit commis une faute grave, en exaspérant une partie du peuple français, en réduisant au désespoir le parti révolutionnaire par des menaces qui doublèrent son audace et sa force, et en excitant la méfiance populaire contre tous ceux qui vouloient soutenir le trône et défendre la constitution. Cette faute ne pouvoit être réparée que par des triomphes : on l'aggravoit, au contraire, en se retirant. L'exis-

1792. Ire année de la Répub.

tence du monarque français paroissoit trop dangereuse aux hommes qui venoient de l'emprisonner, pour qu'une modération tardive pût désarmer une haine dont la crainte étoit le principe et l'aliment; et puisqu'une aveugle imprudence avoit compromis les jours de ce prince, la victoire seule pouvoit le sauver.

Il n'étoit plus temps de compter sur les principes de justice, sur les sentimens d'humanité: le fanatisme politique leur est aussi étranger que le fanatisme religieux. Les hommes hardis, qui, sans consulter le vœu national, avoient changé violemment une monarchie en république, s'étoient placés sur un précipice: l'opposition de la majorité de la nation, la résistance des constitutionnels, la haine des amis de l'ordre et la vengeance des loix, les environnoient de dangers; et pour ne point périr dans cet abîme, ils résolurent de le combler avec les débris du trône, de l'aristocratie et de la richesse. La peur fit toujours des tyrans: dès qu'un gouvernement sait qu'il est haï, il sent le besoin d'être craint, et il cherche à éloigner la terreur qu'il éprouve par celle qu'il inspire.

La coalition, par son attaque téméraire, ses Manifestes révoltans, le pillage et les dé-

sordres que commirent ses troupes, seconda parfaitement les vues des révolutionnaires du 10 août.

1792. Ire année de la Répub.

Le peuple et l'armée, qui auroient peut-être condamné cette révolution, la sanctionnèrent par leur silence, parce que l'invasion étrangère attiroit aux frontières toute l'activité et toute l'énergie nationale. Tous les partis divisés se rallièrent contre ce danger commun, et l'intérêt pour le trône s'affoiblit par la haine qu'on ressentoit contre les rois qui se disoient ses alliés. Tout se réunit alors pour assurer non-seulement le triomphe des républicains, mais même celui des anarchistes.

Le peuple égaré crut la cour parjure, [illegible] qu'il vit les étrangers conquérir et ravager la France en son nom; il regarda tous les nobles comme des traîtres, lorsqu'il vit leurs parens sous les bannières des ennemis; tous les hommes riches, instruits et modérés lui devinrent suspects, parce qu'ils vouloient le maintien de l'ordre et de la justice. La retraite des Prussiens, les succès de Custines, les triomphes de Dumouriez portèrent l'ivresse populaire à son comble. Les constitutionnels avoient combattu sans moyens et sans succès, leur malheur fut regardé comme un crime.

1792. Ire année de la Répub.

Les révolutionnaires étoient victorieux, tout ce qu'ils avoient fait fut considéré comme nécessaire; le prétexte du salut public excusa leurs crimes, la fortune les couvrit d'un vernis brillant et perfide, et la multitude éblouie suivit avec enthousiasme les factieux qui flattoient ses passions, en promettant toutes les places à l'ignorance et toutes les richesses à la pauvreté.

La vie du roi étoit alors devenue le seul objet de crainte du parti vainqueur; d'un moment à l'autre le malheur de ce prince pouvoit exciter la pitié, réveiller la justice, ressusciter la monarchie. Robespierre, Danton, Marat et leurs amis résolurent sa mort et la perte des hommes qui s'y opposeroient. Il leur eût été facile de l'immoler secrètement; mais une condamnation légale, une mort publique leur parurent plus utiles; ils espérèrent qu'en profitant du fanatisme excité par la coalition, de la terreur produite par les massacres de septembre, et de l'ivresse inspirée par la fuite des Prussiens, ils pourroient contraindre la nation à souffrir cet attentat, à sanctionner leur révolution, et à s'enchaîner à leur système. Leur espoir fut rempli.

Un grand nombre des députés du côté le

plus ardent du corps législatif, avoient été nommés membres de la convention. Brissot, Pétion, Vergniaud et leurs amis, presque tous remarquables par leurs talens et leur éloquence, formèrent ce qu'on appela le parti de *la Gironde*. Républicains par opinion, ils avoient contribué, par leurs intrigues, à l'affoiblissement du trône constitutionnel; mais tous n'avoient pas eu de part à la conjuration qui le renversa. Le 20 juin fut leur ouvrage, et leur but parut être alors de gouverner la France par des ministres de leur choix. La révolution du 10 août avoit été conduite par Danton, Robespierre, Chabot, Barbaroux, Fabre-d'Eglantine, Collot-d'Herbois, et par les membres de la nouvelle commune de Paris. Ces terribles révolutionnaires, dont la masse redoutable prit le nom de *Montagne*, prétendoient recueillir le fruit de leur audace, et gouverner la république qu'ils avoient créée. Les girondins voulurent leur disputer l'honneur et le fruit de cette révolution, quoiqu'ils se vantassent faussement et tardivement d'y avoir concouru. Ils furent d'abord soutenus dans leurs projets par le vœu public, et par la majorité de leurs collègues, qui détestoient le système tyrannique et les sanguinaires in-

1792. Ire année de la Répub.

1792. Ire année de la Répub.

tentions de leurs adversaires. Ainsi, dès le commencement des séances de la convention, elle fut divisée en deux partis, dont la lutte violente annonçoit évidemment de nouveaux orages.

Quoique les girondins parussent, pendant plusieurs mois, avoir un avantage marqué sur leurs rivaux, on pouvoit prévoir sans peine qu'ils succomberoient dans ce combat.

Forcés d'excuser des crimes, de sanctionner la violation des loix, de maintenir le code de spoliation qui avoit démoralisé le peuple, ils vouloient en vain arrêter la révolution dont ils avoient précipité la marche; ils avoient trop promulgué de décrets iniques pour ramener la justice, trop enflammé de ressentimens pour faire renaître la modération, et trop favorisé l'anarchie pour rétablir l'ordre.

Leurs intentions nouvelles étoient louables, mais le changement de leur langage les rendoit suspects à la multitude; les montagnards lui paroissoient plus patriotes, plus conséquens. Ils oublioient que ceux qui commencent les révolutions ne les finissent jamais, et qu'on a perdu le droit et le moyen de réprimer les factions lorsqu'on a été factieux.

Les girondins, en remplaçant les constitu-

tionnels, dûrent s'attendre à leur sort. Ils voulurent opposer les principes aux passions, la raison à l'ivresse, la justice à la cupidité; ils ne furent qu'orateurs: leurs ennemis étoient conspirateurs, et dans les troubles civils, la fortune est toujours pour celui qui frappe contre celui qui parle.

1792. Ire année de la Répub.

Le procès du roi fut le premier combat important des deux partis, et sa mort la première défaite de la Gironde; car, quoique plusieurs hommes de ce parti se soient tachés par sa condamnation, il paroît que leur intention étoit de le sauver; et, dans cette circonstance, ils manquèrent également de conduite et de courage. On accusa le roi de délits antérieurs à l'acceptation de la constitution et à l'amnistie générale qui avoit tout effacé; ce qui étoit absurde. On lui reprocha de n'avoir pas accepté de bonne foi la constitution, d'avoir favorisé les émigrés, et d'avoir été de connivence avec l'étranger. Aucune de ces accusations n'étoit accompagnée de preuves. Mais en supposant qu'il eût été prouvé qu'il avoit désiré de changer la constitution, ses ministres seuls étoient accusables; et ce n'étoit pas ceux qui venoient de renverser la constitution, qui pouvoient lui faire un crime de ne l'avoir pas

1792. 1re année de la Répub.

aimée. D'ailleurs, la république étoit décrétée; Louis XVI n'étoit plus roi : sa déchéance, seule peine qui lui fût infligeable par la constitution, étoit prononcée de fait, et il ne pouvoit plus, suivant les règles de la justice, être poursuivi que pour des délits ultérieurs. La politique s'opposoit autant à sa mort que l'équité, puisque son supplice devoit rendre la guerre plus cruelle et plus générale; enfin, l'humanité devoit frémir, à l'idée seule d'égorger un ennemi vaincu et désarmé. Mais les passions n'écoutent ni la justice, ni la politique, ni l'humanité; et malheureusement le parti qui vouloit défendre le roi, fut aussi foible et divisé, que le parti qui vouloit sa mort étoit fort et uni.

Le moyen infaillible pour sauver Louis XVI, étoit de s'opposer à son jugement. C'étoit, dans une aussi grave circonstance, le terrain le plus avantageux sur lequel on pût se placer pour combattre. En effet, la convention n'étoit pas compétente, et ce prince n'étoit pas jugeable. Si l'on vouloit accuser le roi de n'avoir pas été fidèle à la constitution, c'étoit elle seule qu'il falloit consulter : elle déclaroit le monarque inviolable; et s'il existoit des délits, cette même constitution qui les avoit

prévus, avoit décidé *que les ministres seuls seroient responsables.* Malheureusement, excepté cinq députés, personne ne vit assez juste, ou ne fut assez courageux pour maintenir ce principe. La terreur qu'inspiroit la révolution du 10 août, et la crainte de se déclarer contr'elle, égarèrent les hommes les plus décidés à sauver le roi : tous les girondins qui s'étoient prononcés pour cette révolution, se croyoient condamnés eux-mêmes si on la condamnoit. Ainsi, tout le parti qui vota contre la mort du roi, eut la funeste inconséquence de commencer par le déclarer *jugeable* [1] et coupable. Cette première faute devoit nécessairement donner un grand avantage à la Montagne. Dès qu'un tribunal s'est reconnu compétent, et qu'il a déclaré l'innocence coupable, il a presque perdu la possibilité de la sauver. Au mépris de cette constitution qui n'existoit

1792. Ire année de la Répub.

[1] La justice exige de rappeler cependant ici la déclaration que firent, après l'appel nominal, tous ceux qui s'opposoient à la condamnation. Voici l'acte textuel :

« L'assemblée a reçu la déclaration que lui ont faite tous ceux de ses membres qui n'ont pas voté pour la peine de mort, ou qui y ont attaché une condition : *qu'ils s'étoient déterminés à voter comme législateurs, et non comme juges, et qu'ils n'avoient entendu prendre qu'une mesure de sûreté générale* ».

1792. Ire année de la Répub.

plus, et qu'on osoit encore invoquer, et sans respect pour tous les principes de la probité, pour toutes les maximes de la jurisprudence, et pour toutes les règles de la morale, les hommes qui avoient violé toutes les loix, prétendirent les venger, et ils osèrent, sans pudeur, être à la fois législateurs, magistrats, dénonciateurs, témoins, accusateurs et juges.

Les discours qu'on prononça dans ce célèbre procès, prouvent que le parti décidé à faire périr le monarque, s'y étoit déterminé par des motifs différens. Les uns, politiques sombres et cruels, pensoient assurer, par cette mort, leur existence et celle de la république; d'autres, par un fanatisme aveugle, se croyoient des Brutus et regardoient Louis comme un tyran; le plus grand nombre n'obéissoit qu'à la terreur, et proscrivoit de peur d'être proscrit.

1793. Le malheureux monarque parut au sein de cette assemblée, dont il auroit dû ne pas reconnoître la juridiction, et dans laquelle il ne trouvoit que des soutiens divisés et des ennemis implacables; il y porta la fermeté de la vertu, le sang froid du courage, et la simplicité de l'innocence. Ses réponses furent aussi précises que l'interrogatoire étoit insidieux; et ce noble plaidoyer,

doyer, sans art et sans apprêts, auroit suffi pour faire triompher la vérité, si elle avoit été entendue par la justice, non par la passion. 1793. Ire année de la Répub.

Louis XVI avoit pour défenseurs Deséze et Tronchet, dont on estimoit les talens et la probité, et qui vivront dans la postérité par leur courage. Malesherbes, qui les lui avoit indiqués, bravant la rage des proscripteurs, avoit aussi pris sa défense. On ne peut prononcer son nom sans respect et sans verser des larmes d'admiration et de douleur.

Vertueux sans orgueil, savant sans pédanterie, ministre sans ambition, cet illustre magistrat, ami des hommes, des loix, des lettres et des arts, distingué dans tous les genres, et ne se doutant pas de sa gloire, fut toujours le soutien du peuple tant que le roi fut puissant dans son palais ; il ne devint courtisan qu'au moment où le prince fut en prison. Appui de la liberté nationale contre les abus de la monarchie, et défenseur du monarque contre la tyrannie populaire, sa probité resta intacte au milieu de la corruption générale ; son courage inébranlable, lorsque la crainte étoit universelle. Il périt quand le crime régna : la mort la plus héroïque couronna la plus belle vie ; et l'infâme échafaud, sur lequel il monta sans émotion, fut

1793. le dernier degré d'où son ame pure s'élança vers l'immortalité.

Ire année de la Répub. Le plaidoyer, composé par ces trois sages défenseurs, et rédigé par Deséze, étoit noble, convaincant et sévère; il opposoit la vérité aux calomnies, les faits aux suppositions, et la raison aux injures. Il ne laissoit aucun doute sans éclaircissement, aucun reproche sans réfutation. Ce discours lumineux dissipoit, par sa clarté, toutes les ombres que l'esprit de parti vouloit étendre sur les yeux d'une multitude fanatique.

S'il n'avoit été question que de porter la conviction dans les esprits, ce discours auroit atteint parfaitement son but; mais il falloit combattre des passions, et peut-être les armes d'une pathétique éloquence auroient dû se joindre aux argumens pressans de la logique.

Jamais sujet plus noble et plus touchant ne s'étoit offert au talent d'un orateur. Un monarque puissant, précipité du haut de son trône dans un cachot, un roi désarmé, poursuivi par des ennemis sans pitié; le législateur humain, qui avoit aboli la torture; le protecteur de l'Amérique, le libérateur des serfs du Jura, le restaurateur volontaire de la liberté française, enchaîné par le peuple qu'il vouloit affranchir;

l'homme pacifique et sensible, persécuté par des proscripteurs implacables dont il avoit épargné le sang, et qui vouloient répandre le sien ; le combat de la bonté contre la haine, de la vertu contre le crime, du courage contre la destinée ; le tableau de tous les malheurs qu'entraîneroit sa mort ; les vengeances qu'attireroit cet attentat ; l'effrayante peinture des remords qui feroient l'éternel supplice de ses juges ; tous ces moyens propres à ranimer le courage, à réveiller la sensibilité, à effrayer la haine, furent interdits par Louis XVI à ses défenseurs ; et lorsque Deséze lui présenta la péroraison touchante qui devoit terminer son discours, ce prince voulut qu'il la supprimât, et lui dit : *Je ne veux pas attendrir.*

1793. Ire année de la Répub.

Les députés qui parlèrent contre la mort, développèrent en vain les moyens d'une politique prévoyante, d'une raison éclairée, et d'une humanité généreuse ; leurs terribles adversaires, d'autant plus véhémens que leur cause étoit plus opposée à la justice, obtinrent enfin, malgré la fermeté des opposans, un funeste triomphe. La mort de Louis XVI fut décidée par une très-foible majorité. Inutilement Malesherbes et ses collègues vinrent protester contre l'illégalité de ce décret ; le code criminel exigeoit la

1793. Ire année de la Répub.

majorité des deux tiers pour la condamnation de tout accusé ; mais le parti dominant étoit déterminé à ne respecter aucune loi, et le féroce Danton répondit avec audace : « *que lorsque la* » *convention décidoit de la destinée d'un em-* » *pire à la simple majorité des voix, il étoit* » *absurde de s'arrêter à de vaines formes* » *quand il s'agissoit de juger un tyran* ».

Les membres qui vouloient sauver le roi, avoient en vain voté pour l'appel au peuple ; ils s'efforcèrent encore sans succès d'obtenir un sursis jusqu'à la paix. Leurs vœux furent rejetés ; l'arrêt fut porté au monarque, qui supporta cette épreuve terrible avec la dignité de son rang et le calme de la vertu.

Le 21 janvier 1793, sa tête tomba : il mourut en pardonnant à ses ennemis, et « *en priant* » *le ciel de détourner les malheurs dont il* » *voyoit la France menacée par son trépas* ».

Les Parisiens consternés le pleurèrent sans oser le défendre ; les étrangers se montrèrent plus disposés à le venger qu'à le secourir. Otcaritz, envoyé d'Espagne, fit seul une noble tentative pour prolonger sa vie ; et la terreur qui glaça toutes les ames dans cet instant fatal, rappelle ce que dit Tacite en parlant de la mort de Galba :

Isque habitus animorum fuit, ut pessimum facinus auderent pauci, plures vellent, omnes paterentur. « Telle fut la disposition des esprits à l'égard de ce crime : » quelques-uns l'osèrent, plusieurs le voulurent, et tous le souffrirent ». 1793. Ire année de la Répub.

Les conséquences de cet événement furent terribles. La partie de la convention qui avoit décrété la mort de Louis XVI, craignit, dès cet instant, d'être exposée au ressentiment de tous les membres qui n'avoient pas voté comme elle, de l'immense majorité de la nation française, consternée par cet arrêt, et des ennemis de la France, dont ce tragique événement augmentoit le nombre et la haine. Le principe du gouvernement républicain ne peut être que la vertu ; et la Montagne, en fondant sa puissance sur une injustice aussi éclatante, se condamna elle-même à la nécessité d'exercer un pouvoir tyrannique.

Les hommes sans morale furent les seuls patriotes sur lesquels elle crut pouvoir compter ; tout homme probe lui parut un juge redoutable, et, par une erreur funeste, les mots *justice* et *contre-révolution* devinrent synonymes pour elle.

Ce résultat d'un jugement inique et cruel ne

1793. Ire année de la Répub.

se fit pas sentir dans toute sa force au premier moment : une partie de la convention, qui avoit voté par foiblesse, se rallia quelque temps encore au parti de la Gironde, qui vouloit gouverner la république avec sagesse et modération. Les triomphes des armées, en éloignant le danger, diminuèrent la crainte. Mais dès que la fortune parut, quelques mois après, abandonner les drapeaux français, l'effroi rendit la Montagne dominante, et soumit toute la France à la tyrannie la plus atroce dont les annales de l'histoire aient été souillées.

Il est certain que le succès des armées républicaines étoit dû à l'enthousiasme des Français pour l'indépendance, à l'élan que l'égalité donnoit à l'ambition générale, et aux fautes des puissances coalisées. Mais, par un hasard malheureux, on essuya des revers dans les momens où le gouvernement étoit modéré ; on remporta des victoires lorsqu'il fut cruel. Frédéric-Guillaume et plusieurs princes, qui avoient menacé les constitutionnels, négocioient avec les jacobins ; et la multitude aveuglée, non-seulement en France, mais dans beaucoup de pays, crut long-temps que la barbarie étoit habileté, la modération perfidie, et la justice foiblesse.

Autant les soldats français avoient été inti-

midés par les premiers revers, autant ils furent enivrés de leurs premiers succès. La retraite de Frédéric-Guillaume fit une révolution complète dans l'esprit national, et le même peuple qui craignoit de ne pouvoir pas se défendre contre un roi, se crut assez fort pour subjuguer toute l'Europe. L'opinion fait tout; et en sortant, au moment où l'on s'y attendoit le moins, d'un danger si pressant, chaque guerrier français se crut un héros, et le devint.

1793. Ire année de la Répub.

Montesquiou pénétra rapidement dans les États du roi de Sardaigne, et conquit la Savoie sans résistance. Le général Anselme s'empara de Nice. Biron ne fut point attaqué en Alsace. Custines fit la conquête de Worms, de Spire et de Mayence; il leva des contributions dans la Hesse, et prit Francfort. Kellermann entra dans l'électorat de Trèves. Les Autrichiens, qui avoient eu la présomptueuse folie de vouloir prendre Lille avec vingt-quatre mille hommes, en levèrent le siége, après l'avoir inutilement bombardée. Dumouriez, débarrassé des Prussiens par les maladies, la famine et les négociations, s'étoit porté en Flandre à la tête d'une armée de trente mille hommes; celle des Autrichiens étoit fortement retranchée à Jem-

1793. Ire année de la Répub.

mapes : il se décida à tenter le sort d'une bataille, et il remporta une victoire complète qui lui ouvrit les portes de Mons. Ce triomphe éclatant et inattendu de l'ardeur française sur l'expérience, de la valeur indisciplinée sur la tactique méthodique, porta au dernier degré l'étonnement des politiques, l'enthousiasme des Français et la consternation de leurs ennemis.

Dumouriez profita, avec plus d'activité que de prudence, de sa victoire. Il s'empara rapidement de tous les Pays-Bas, et tandis que Beurnonville s'avançoit sur Trèves et sur Coblentz, et que Valence s'emparoit de Namur, il se rendit maître de Gand, de Bruxelles, d'Anvers; envoya Lamarlière dans la Gueldre prussienne, forma le siége de Mastreicht, et se prépara à envahir la Hollande. On verra bientôt quels revers amena ce projet trop vaste, et ce développement de forces qui affoiblirent tous ses moyens en les divisant. Le peuple brabançon et le peuple savoisien, sous l'influence du canon français, demandèrent, ou parurent demander leur réunion à la France, et la convention nationale rendit un décret par lequel la république française *promettoit son assistance à toutes les nations qui s'insurgeroient pour conquérir la liberté.*

Ces conquêtes rapides, au moment où les politiques ne s'occupoient que du démembrement de la France, frappèrent de terreur tous les cabinets de l'Europe; et, menacés de voir s'étendre par-tout le torrent qu'ils avoient cru repousser si facilement vers sa source, ils sentirent alors un peu tard, que Mirabeau avoit eu raison, lorsque Burcke écrivoit *que la France n'étoit plus qu'un vide sur la carte de l'Europe*, de lui répondre, *ce vide est un volcan.* 1793. Ire année de la Répub.

Après ce premier moment de surprise, la coalition ne songea qu'à multiplier ses forces, et à se venger de ses défaites; l'empereur et le roi de Prusse resserrèrent leurs liens, Frédéric-Guillaume ordonna de nombreuses levées de soldats, et fit marcher jusqu'aux pères de famille : cependant l'effectif de ses forces contre la France ne passa jamais cinquante mille hommes. Le landgrave de Hesse joignit une partie de ses troupes aux Prussiens, et s'arma lui-même pour la défense de ses Etats. Toutes les troupes hanovriennes se mirent en mouvement; l'électeur de Saxe fournit son contingent; l'empereur envoya de nouvelles forces sur le Rhin et sur la Meuse, sous les ordres de Cobourg. Le roi d'Espagne, qui avoit tenté

1793. Ire année de la Répub

d'adoucir les esprits en faveur de Louis XVI, par sa neutralité, accéda à la coalition ; et l'Angleterre enfin, quoiqu'elle ne déclarât pas précisément la guerre, refusa la paix, manifesta des dispositions, et fit des préparatifs qui décidèrent promptement la convention à l'attaquer.

On distinguoit, à cette époque, trois partis en Angleterre : celui des torys, dévoué à la cour, et prépondérant par son crédit et ses richesses; le parti républicain, peu nombreux, mais actif et turbulent; enfin celui des wighs, attaché à la constitution, mais jaloux de la liberté, et opposé à toute extension de la prérogative royale. Ce dernier parti désiroit une réforme parlementaire : M. Pitt, autrefois, partageoit leur vœu ; mais il avoit changé d'opinion, ou par ambition, comme ministre, ou par prudence politique. L'esprit d'égalité excitoit tant de fermentation, que ce moment devoit, en effet, ne pas lui paroître propre à tenter des modifications qui auroient pu dégénérer en révolution.

Les premiers efforts des Français pour se rendre libres avoient été trop applaudis en Angleterre par les wighs et par les républicains, pour que le gouvernement pût les désapprouver

hautement; et lorsque Burke écrivit une diatribe amère contre l'assemblée constituante, M. Pitt prononça, en février 1790, un discours [1] dans lequel il exprima nettement son vœu pour l'établissement solide de la liberté en France. Le temps a trop prouvé son animosité contre ce pays, pour garantir la sincérité de son langage; mais il prouve quelle étoit alors l'opinion publique en Angleterre, et combien il falloit d'événemens et d'adresse pour que, sans se dépopulariser, le cabinet britannique parvînt à rendre un peuple libre, complice de la destruction de la liberté polonaise, à lui faire embrasser la querelle des gouvernemens absolus contre un gouvernement représentatif, et à décider des troupes protestantes à verser leur sang pour la cause du pape et de la religion catholique.

1793. Ire année de la Répub.

Le ministère anglais espéroit probablement que le combat de la liberté contre la royauté, affoiblissant la nation française par des déchiremens intérieurs, le débarrasseroit pour long-temps de la rivalité commerciale et politique de cette puissance: il manifesta, comme tous les gouvernemens de l'Europe, sa haine contre les principes des démocrates qui avoient

[1] *Voyez* l'extrait de ce Discours, *Pièces justificatives.*

1793. Ire année de la Répub.

détruit la noblesse ; mais il ne ressentit pas la même crainte qu'eux, et l'amour des Français pour l'égalité absolue, lui faisant prévoir l'anarchie, qui en est presque toujours la suite, le rassura contre la crainte de la solide et vraie liberté, qui auroit pu donner trop de force et de richesses à la France.

Dans cette persuasion, M. Pitt détourna le roi d'Angleterre de prendre une part active à la guerre qui s'étoit allumée entre les Français et les cours germaniques. On assure même qu'il avoit conseillé au roi de Prusse de l'éviter, peut-être parce qu'il prévoyoit qu'elle pourroit rallier les partis en France contre un danger commun. La révolution du 10 août, et les atrocités dont elle fut suivie, n'affligerent que les wighs ; les torys voyoient dans ces désordres la justification de leurs déclamations contre la révolution française, et l'accomplissement de leurs prédictions ; et le parti républicain, exalté par ces événemens, se flattoit que l'établissement d'une grande république alloit réaliser toutes ses espérances.

Les premières déroutes des Français, et la marche rapide des Prussiens, dûrent faire croire au cabinet britannique, comme à toute l'Europe, que la contre-révolution alloit être faite,

et que Louis XVI, rétabli sur son trône chancelant, seroit forcé de payer ses protecteurs par le démembrement de son royaume. 1793. Ire année de la Répub.

Mais les massacres de septembre, l'abolition de la royauté, la résistance des troupes républicaines, la retraite imprévue de Frédéric-Guillaume, l'explosion de l'ardeur martiale des Français, l'impétueuse énergie de la convention, les succès de Dumouriez, la victoire éclatante de Jemmapes, la conquête du Brabant, la propagation de la démocratie en Hollande et dans les Pays-Bas, changèrent totalement le plan du ministère anglais : il se résolut à ranimer la coalition, et à détruire cette république, dont les principes menaçoient l'ordre social, et qui montroit, dans son berceau, tant d'audace, de force, d'ambition et d'inhumanité.

Après le 10 août, le ministère avoit rappelé de Paris son ambassadeur lord Gower, et il refusa de reconnoître Chauvelin, qui étoit accrédité par le conseil exécutif provisoire. Une politique plus généreuse auroit conseillé, sans doute, au lieu de suspendre les négociations, de redoubler leur activité pour sauver l'infortuné monarque français, en présentant franchement la paix, si ses jours étoient épargnés,

1793. Ire année de la Répub.

et la guerre, si sa mort étoit résolue. Mais, soit que l'on vît sans peine la France, par le supplice de Louis XVI, partager les reproches de cruauté que la condamation de Charles Ier avoit attirés à l'Angleterre, soit qu'on voulût que l'ennemi qu'on se préparoit à combattre excitât plus de haine, on ne fit aucune démarche en faveur du roi, dont on déploroit si hautement le malheur : il périt, et l'on se crut obligé à un éclat d'autant plus grand, après cet événement, qu'on avoit moins tenté d'efforts pour le prévenir.

Quoique les Français fussent en pleine anarchie, leur étendard portoit le nom *liberté*, et ce mot sacré pour les Anglais, obligeoit le ministère à de grandes précautions, s'il vouloit rendre la guerre nationale et populaire.

La navigation de l'Escaut, que la convention prétendoit rendre aux Belges, n'étoit pas un motif suffisant; car, en 1786, Yorck, ambassadeur anglais, avoit lui-même pressé l'Empereur de réclamer la liberté de cette navigation.

L'invasion du Brabant ne pouvoit autoriser la rupture; car l'Angleterre, étant neutre, ne devoit pas défendre aux Français, dont l'empereur avoit envahi le territoire, de porter les armes sur le sien.

L'abolition de la royauté étoit un changement intérieur dont on n'avoit pas le droit de se mêler. Les massacres de septembre et la mort du roi devoient inspirer de l'horreur; mais ces événemens étoient étrangers aux intérêts de l'Angleterre, et la France n'avoit point fait la guerre à Cromwel pour venger Charles Ier.

1793. Ire année de la Répub.

Les dangers dont on disoit la Hollande menacée, n'étoient pas évidens; et lorsque lord Aukland offrit aux États-Généraux les secours stipulés par les traités, ils lui répondirent qu'ils ne croyoient point que la France eût l'intention de les attaquer.

Pour faire valoir ces différens motifs, il falloit que le ministère pût rallier à son système tous les propriétaires, en excitant leurs alarmes; et le délire des jacobins anglais et français lui fournit à cet égard tous les prétextes qu'il pouvoit désirer.

Thomas Payne avoit publié contre la constitution anglaise, un livre peu lu, tant que le gouvernement n'en avoit pas défendu la circulation. Depuis long-temps il existoit une correspondance entre le club de Londres et celui de Paris. La société constitutionnelle anglaise venoit d'envoyer, dit-on, un don patriotique

1793. Ire année de la Répub.

de mille paires de souliers aux armées françaises; le parti républicain avoit excité quelques émeutes à Leith et à Yarmouth; beaucoup de wighs avoient signé des adresses pour obtenir une réforme parlementaire; les clubistes français, exaltés par ces légers événemens, avoient publié, avec leur arrogance et leur folie ordinaires, que la révolution française feroit le tour de l'Europe; enfin, ce qui étoit certainement la circonstance la plus marquante, la convention nationale, enivrée de ses premiers triomphes, et aussi aveuglée qu'Anacharsis Clootz, l'un de ses membres, qui se disoit l'orateur du genre humain, avoit rendu au mois de novembre un décret par lequel la république *promettoit assistance à tous les peuples qui s'insurgeroient pour établir la liberté et l'égalité.* Il est trop vrai qu'un pareil décret, tant qu'il subsistoit, constituoit la France en état de guerre avec tous les gouvernemens établis.

Le cabinet britannique, profitant de tous ces événemens réunis, et de l'effroi que le jacobinisme inspiroit aux rois, aux princes, aux nobles, aux prêtres et aux riches, feignit d'éprouver les plus vives alarmes. Il avertit par des proclamations le peuple anglais des dangers qui

qui le menaçoient ; il convoqua extraordinairement le parlement, rassembla les milices, et se fit investir d'une autorité que la crise la plus redoutable pouvoit seule rendre nécessaire.

1793. Ire année de la Répub.

Au mépris des clauses du traité de commerce, il défendit la circulation des assignats, et interdit aux Français l'achat des blés dans les ports britanniques ; il arma de fortes escadres, et en fit partir une pour s'emparer de S.-Domingue : mais une tempête la dispersa, et la força de rentrer dans le port. Il négocia avec la coalition, y fit accéder le Stathouder, et voulut inutilement déterminer le roi de Danemarck et le grand-duc de Toscane à renvoyer de leurs États les ministres français.

La Gironde avoit alors la majorité dans la convention ; et le conseil exécutif, soumis à son influence, redoubla vainement d'efforts pour éloigner la guerre. Chauvelin offrit, sans succès, la réparation des griefs dont la cour de Londres se plaignoit ; il ne put obtenir aucune réponse satisfaisante. Maret, négociateur éclairé, spirituel, instruit et modéré, tenta deux fois sans succès d'opérer un rapprochement que la politique anglaise rendoit impossible. Il paroît constant que la France offroit de laisser

1793. Ire année de la Répub.

aux Belges discuter l'affaire de la navigation de l'Escaut sans y prendre d'intérêt; qu'elle promettoit que ses troupes n'approcheroient point des frontières de la Hollande. Enfin, après avoir voulu donner au décret de la convention une application qui l'annulloit, on consentit à le rapporter. On prétend même que, dans sa seconde mission, Maret, revêtu de pouvoirs plus étendus, devoit offrir des concessions encore plus avantageuses à l'Angleterre et à la Hollande. Il ne fut point écouté; et Chauvelin reçut, le 24 janvier, l'ordre de sortir d'Angleterre sous huit jours. La convention nationale, irritée de ces affronts, et trop impétueuse pour être politique, ne garda plus alors aucune mesure; et se donnant, comme le désiroit M. Pitt, l'apparence de l'agression, elle déclara en forme à la Hollande et à l'Angleterre une guerre que celle-ci, de fait, avoit déjà commencée.

La France, dans sa déclaration, récapituloit toutes les infractions faites par les Anglais au traité de commerce, le rappel de lord Gower, les intrigues du cabinet britannique avec la coalition, l'interdiction de la circulation des assignats, la défense des achats de blé, l'armement menaçant des escadres anglaises, les conseils

hostiles donnés et les secours promis au stathouder, le refus des explications proposées, et le renvoi insultant de l'envoyé français.

1793. Ire année de la Répub.

De son côté, le roi d'Angleterre, dans son Manifeste, après avoir fait valoir son désir de conserver la paix, prouvé par sa neutralité, peignoit avec chaleur l'ambition des révolutionnaires français, l'invasion du Brabant et de la Savoie, le danger des principes des jacobins, l'activité de leurs tentatives pour soulever tous les peuples, l'audace de leurs décrets, qui tendoient à renverser tous les gouvernemens et à bouleverser l'ordre social, les dangers dont la Hollande étoit menacée, et les complots tramés par les Français pour exciter des troubles en Angleterre.

Tout ce qu'on peut conclure de ces déclamations opposées, c'est que la convention, sans finance et sans marine, craignant d'avoir un ennemi de plus, désiroit sincèrement de conserver la paix avec l'Angleterre, quoique ses principes, ses actes et ses orateurs fussent en hostilité permanente avec tous les gouvernemens, et que, d'un autre côté, le ministère anglais, qui devoit moins craindre qu'un autre la propagation du jacobinisme dans un pays où les loix sont justes, le peuple heureux et le

1793. Ire année de la Répub.

gouvernement fort, étant resté témoin indifférent de la révolution tant qu'elle affoiblissoit la France, s'étoit décidé à la combattre dès qu'il avoit vu qu'elle lui donnoit assez d'énergie pour faire des conquêtes.

Les Manifestes sont les voiles de la politique; mais en les levant, on doit voir clairement que la conquête du Brabant fut la vraie cause de la guerre, et que sa possession est encore l'obstacle que la jalousie de l'Angleterre oppose à la paix.

La guerre étant ainsi déclarée entre l'Angleterre et la France, l'Espagne et presque toutes les puissances de l'Europe suivirent l'exemple du cabinet britannique. La convention, instruite des dispositions du roi d'Espagne, lui déclara la guerre, ainsi qu'au Stathouder; et la nation française, sans argent, sans crédit, déchirée par mille factions, tyrannisée dans l'intérieur par des hommes sanguinaires, et menaçée au dehors par les armées de tous les rois, ne paroissoit pas pouvoir, sans miracle, sortir d'une crise si terrible.

Ses ennemis, consternés par les premiers succès des soldats républicains, passèrent subitement de l'excès d'une terreur panique à celui d'une confiance sans bornes; et l'indigna-

tion que leur inspiroit la mort de Louis XVI, les massacres de septembre, et les menaces de la convention donnant à leur ardeur la violence de la haine, tout espoir de rapprochement s'évanouit, tout sentiment de modération fit place à la passion de la vengeance, et de part et d'autre, on ne combattit plus pour vaincre, mais pour se détruire.

1793. Ire année de la Répub.

Dans cette lutte sanglante entre un gouvernement populaire et des gouvernemens absolus, les Français avoient un avantage très-remarquable : chaque individu de leurs armées croyoit combattre pour sa cause personnelle, tandis que les soldats de la coalition, indifférens aux intérêts de leurs chefs, ne combattoient que par obéissance, et n'éprouvoient point cet enthousiasme qui fit seul, dans tous les siècles, ou des martyrs, ou des héros.

Cette différence qui échappoit à l'attention des esprits ignorans ou passionnés, suffit seule pour balancer la supériorité des forces et des richesses, et pour faire triompher la France de toute l'Europe, malgré les efforts de ses ennemis et la féroce ineptie de plusieurs de ses magistrats.

Dumouriez, profitant de l'épouvante qu'inspiroient ses victoires, et de l'appui que lui pro-

1793. Ire année de la Répub.

mettoient les patriotes bataves, étoit entré rapidement en Hollande, avoit forcé Bréda, pris Gertruidenberg, assiégé Kludest, Willemstadt, Berg-op-Zoom. Ces rapides et brillantes conquêtes augmentèrent l'éclat de sa gloire et en abrégèrent la durée : Dumouriez, abusant des faveurs de la fortune, ne prévoyoit pas les revers qui devoient suivre le succès d'un plan trop audacieux et trop peu réfléchi. Par une inconséquence trop ordinaire en politique, le ministère britannique, qui n'avoit pas voulu traiter avec les envoyés français, consentoit à laisser lord Aukland négocier avec Dumouriez, dont le front avoit été récemment couvert du bonnet rouge, et qui, pour flatter ou tromper les anarchistes, prenoit audacieusement, dans ses lettres, le titre de *général des sans-culottes* ; mais l'éclat des succès de Dumouriez devoit être aussi court qu'il avoit été brillant, et sa chute fut aussi prompte que son élévation avoit été rapide.

Le conseil exécutif, dans l'absence de Dumouriez, donna le commandement des armées de la Belgique au général Valence. Miranda, qui se prétendoit indépendant, lui refusa la copie de ses instructions; il l'assura que l'ennemi avoit peu de forces sur la rive gauche du Rhin,

et l'informa qu'il avoit ordonné le rassemblement des troupes qui devoient couvrir le siége de Mastreicht. Les informations se trouvèrent fausses; le prince de Cobourg et Clairfait, arrivant à l'improviste à la tête d'une forte armée, surprirent les cantonnemens dispersés, attaquèrent les troupes que commandoit le général Lanoue, forcèrent ses positions, et marchèrent sur Mastreicht et sur Liége.

1793. Ire année de la Répub.

Valence ordonna à Miranda de se porter à Fauquemont pour disputer au prince de Cobourg le passage de la Gueule, ou de réunir ses troupes sur la hauteur, en face de Mastreicht, enfin de faire venir par la route de Maseyck les troupes qui étoient à Grave, commandées par Champmorin, et celles qui étoient sous les ordres de Lamarlière à Ruremonde. Il se chargeoit lui-même de couvrir Liége et la rive droite de la Meuse. Ses ordres ne furent point exécutés; les troupes qui faisoient le siége de Mastreicht, le levèrent précipitamment, et se dispersèrent du côté de Tongres. Miranda vint à Liége; Champmorin se retira sur Diest, Lamarlière sur Louvain, Blotefière sur Saint-Tron, Ihler sur Viset. Valence, attaqué à la barrière de Coupé, repoussa les ennemis; il avoit commandé à Lanoue de couvrir Liége et d'occuper les

1793. Ire année de la Répub.

hauteurs de Robermont. Mais le général Miranda lui ordonna, par écrit, de traverser Liége et de se porter sur les hauteurs d'Ans. L'armée de Miranda étant dispersée, et les Autrichiens ayant débouché par Mastreicht, et s'étant emparés de Tongres, Valence vit ses communications avec la Belgique coupées, fut obligé de forcer le passage du Jars, et de prendre une position entre l'armée autrichienne et les villes de Saint-Tron, Tirlemon et Louvain. Etant parvenu à rallier les troupes dispersées, il délivra le corps du général Ihler qui étoit entouré, et chassa les Autrichiens jusque derrière Tongres. Le général Dumouriez, contraint de quitter la Hollande, et croyant, d'après les rapports de Miranda, que Valence étoit battu et toutes ses forces détruites, trouva les trois armées réunies, ainsi que le prouve la lettre qu'il écrivit au général Valence [1]. Il voulut enfin tenter un dernier effort pour arrêter l'ennemi qui s'étoit avancé jusqu'à Saint-Tron, et perdit la bataille de Nerwinde. Les Français, dans cette action, disputèrent avec acharnement la victoire à leurs ennemis. Leur aile droite eut longtemps l'avantage; mais l'aile gauche ne la seconda point. Le fils du duc d'Orléans combattit

[1] Voyez *Pièces justificatives.*

avec intrépidité ; le général Valence, qui commandoit l'aile droite, après plusieurs charges, se précipita au milieu des rangs ennemis, et se retira couvert de blessures.

1793. Ire année de la Répub.

Le général Miranda, à qui Dumouriez reprocha la perte de la bataille, accusa depuis son général d'avoir trahi la France dans cette journée. Ces deux accusations invraisemblables ne furent appuyées d'aucunes preuves : il paroît que dans cette affaire le défaut d'ensemble et de discipline força seul la valeur française à céder à la tactique autrichienne. Après cette bataille, Dumouriez arrêta la poursuite des Autrichiens, et les repoussa dans une action sanglante qui eut lieu près de Louvain ; il convint ensuite d'une suspension d'armes avec le prince de Cobourg. Clairfait n'étoit pas instruit de cette convention ; il attaqua les postes français, et d'un autre côté les Autrichiens reprirent Namur. Dumouriez, pour sauver les débris de son armée, qu'il ne pouvoit exposer sur la foi d'une convention qu'ignoroit le gouvernement français, abandonna toutes ses conquêtes, rentra en France, et se retira au camp de Maulde.

Il paroît que, dès ce moment, connoissant l'esprit de la convention, et prévoyant le sort que les républicains soupçonneux réservoient

1793. Ire année de la Répub.

à un général vaincu, il résolut de changer de parti, de trahir celui qu'il servoit, de faire sa paix avec la coalition, et de marcher avec ses troupes sur Paris, pour y faire une révolution et rétablir la royauté.

Ses liaisons ont fait croire qu'il avoit le dessein de placer le duc d'Orléans sur le trône : ce fut même alors l'opinion la plus accréditée ; mais ce qui la rend tout à fait improbable, c'est le concert qui régnoit entre les Autrichiens et lui. Ils étoient tellement d'accord, qu'ils l'escortèrent plutôt qu'ils ne le poursuivirent dans sa retraite jusqu'à Mons. Ils permirent même aux troupes qu'il avoit laissées en Hollande, de le rejoindre à Courtrai ; et tout porte à croire que son projet, s'il avoit pu conserver son influence sur l'armée, étoit de rendre la couronne au dauphin, et de prévenir, par cette révolution, la vengeance des républicains, dont il connoissoit la violence et l'inflexibilité.

Quoi qu'il en soit, l'événement trompa complètement ses espérances. Si le gouvernement français étoit haï par la nation, les étrangers l'étoient davantage ; l'ardeur pour la république étoit trop nouvelle pour être facilement éteinte, et Dumouriez éprouva bientôt que la trahison étoit plus odieuse aux Français que la

tyrannie. Il auroit peut-être pu entraîner à la guerre civile ; mais son intelligence avec les ennemis de l'état excitoit leur juste méfiance, et le fit entièrement abandonner par l'armée, qui préféroit honorablement le danger des troubles intérieurs et les périls d'une guerre malheureuse, à la honte de subir le joug de l'étranger.

1793. Ire année de la Répub.

La nouvelle de cet événement répandit la consternation en France, et excita la fureur des jacobins. La Gironde, conservant une apparente majorité, luttoit foiblement depuis quelques mois contre la Montagne : ce parti violent, qui ne pouvoit lui pardonner d'avoir voulu sauver Louis XVI, avoit tenté, au mois de mars, d'exciter un soulèvement dans la capitale, de renouveler les scènes de septembre, et de faire égorger, au sein de la convention, les députés dont la modération paralysoit sa furie. Beurnonville, distingué dans les camps par sa valeur et par son audace, étoit alors ministre de la guerre : il dénonça le projet des jacobins, en empêcha l'effet, et proposa aux girondins de faire exterminer ce parti redoutable par une troupe nombreuse d'officiers et de soldats, qu'il avoit successivement fait venir à Paris. Mais la Gironde, autrefois factieuse contre la cour,

1793. Ire année de la Répub.

sembloit avoir à la fois pris sa place et sa foiblesse.

Marat, accusé par elle, et absous par l'influence de la commune, insultoit journellement la convention par son triomphe. Inutilement Louvet, dénonçant Robespierre, avoit dévoilé ses tyranniques projets. La commune, sommée de rendre ses comptes, jouissoit impunément de ses crimes et de ses dilapidations, et les orateurs de la Gironde se contentoient d'opposer aux conspirations de la Montagne des discours éloquens, dont le seul effet étoit de retarder la marche des conjurés, tandis qu'il auroit fallu désarmer leurs bras et prévenir leurs coups.

Quelque foible que soit un gouvernement, il conserve son autorité tant que ses opérations sont couronnées par la victoire; mais dès qu'il est battu, ses malheurs deviennent des crimes.

Les girondins avoient constamment soutenu Dumouriez contre les déclamations de Marat et les accusations des jacobins. Dès que ce général fut battu, la Montagne, dont les cris étoient répétés par tous les clubs de la France, excita dans le peuple les plus violens soupçons sur ses intentions et sur celles de ses protecteurs; et lorsqu'on fut informé, par la dénonciation de trois émissaires qui lui avoient été

envoyés, qu'il s'entendoit avec l'ennemi, et se préparoit à faire la guerre à la convention, la Gironde effrayée se joignit vainement au parti jacobin, pour prendre les mesures propres à prévenir sa trahison et à punir sa révolte; elle n'en fut pas moins regardée par la multitude égarée, comme complice de ses projets; et dès cet instant sa perte fut inévitable.

1793. Ire année de la Répub.

Camus, Bancal, Quinette et Lamarque, tous quatre députés, partirent avec le ministre de la guerre, Beurnonville, pour s'assurer des dispositions de l'armée et de la personne du général Dumouriez, qui les vit avec inquiétude arriver dans son camp, les accueillit avec froideur, entouré d'un cortége imposant.

Les commissaires ne purent tromper sa vigilance. Il lui fut impossible, de son côté, d'ébranler la fidélité de Beurnonville, et de le faire entrer dans ses projets; et après une conférence aigre et longue, levant ouvertement l'étendard de la révolte, il fit arrêter le ministre et les députés, et les livra au prince de Cobourg, comme garans de la sûreté des personnes de la famille royale que la convention avoit emprisonnées.

Jusque-là les soldats, ignorant les vues de leur général, avoient, malgré leurs malheurs,

1793. Ire année de la Répub.

conservé pour lui beaucoup d'enthousiasme. Ils étoient mécontens de la convention et du gouvernement, que Dumouriez avoit accusés d'être la cause de tous leurs revers. Aussi, dans le premier instant, l'arrestation des commissaires fut approuvée par l'armée, qui voyoit avec indignation qu'on osât venir dans son sein arrêter un chef couvert de tant de lauriers.

Dumouriez, comptant sur l'attachement de ses troupes, se crut alors certain de réussir dans son projet. Cependant Lille et condé, qu'il avoit promis de livrer aux Autrichiens comme places de sûreté, refusèrent de recevoir les détachemens qu'il y envoya. Un corps de troupes, alarmé des bruits qui se répandoient, venoit de couper la communication entre le général et le camp de Maulde, et cette résistance devoit l'avertir des obstacles qui alloient arrêter sa marche.

Mais le moment étoit venu de développer enfin avec éclat ses projets, et de passer le Rubicon: il alla trouver le prince de Cobourg, et rédigea, de concert avec lui, deux Manifestes. Le prince de Cobourg, dans le sien, faisoit un éloge magnifique de Dumouriez; et renonçant à toute idée de conquêtes,

il promettoit de seconder les efforts de l'armée française pour détruire la tyrannie conventionnelle, et terminer les malheurs de la France, en rétablissant la monarchie et la constitution de 1791.

1793. 1re année de la Répub.

Après cette opération, Dumouriez, avec une escorte autrichienne, rejoignit son camp et harangua son armée, dans laquelle il répandit le Mémoire qu'il venoit de composer. Cherchant à enflammer les esprits des soldats par la peinture des maux de l'anarchie, des crimes de la convention, de l'ineptie du gouvernement, des malheurs de la famille royale, il leur proposa de se couvrir de gloire en relevant le trône, et d'assurer leur liberté par le rétablissement d'une constitution que le vœu national consacroit, et qu'une conspiration avoit renversée.

Il fut d'abord encouragé par les acclamations de ceux qui l'entouroient, et par le silence d'une multitude incertaine qui n'osoit manifester ses sentimens dans une circonstance si imprévue; mais ensuite, apprenant que l'artillerie avoit quitté le camp pour se retirer à Valenciennes, toutes les troupes animées par leurs officiers qu'indignoit la défection du général et la présence de l'ennemi,

1793. Ire année de la Répub.

firent entendre universellement un murmure de courroux, qui bientôt, éclatant en plaintes, en reproches, en menaces, dissipa complètement l'illusion du général. et ne lui laissa plus de ressource pour son salut que dans une prompte fuite. Il partit abandonnant sur la frontière les rêves de sa gloire, et n'emportant que la honte d'un projet si témérairement conçu et si rapidement avorté.

Sept à huit cents soldats consentirent seuls à l'accompagner et à le défendre dans sa fuite. Ainsi, cet homme qui excitoit l'enthousiasme de toutes les troupes, devint en un instant l'objet de leur haine ; il croyoit donner une armée à la coalition, et il ne put lui amener que quelques proscrits.

Le général Valence, le ci-devant duc de Chartres, et quelques officiers qui n'avoient point pris part à la révolte de Dumouriez, mais qui étoient trop liés avec lui pour n'être pas suspects dans un temps de passion, apprenant qu'ils étoient poursuivis par des décrets et des mandats d'arrêts, se virent contraints de s'éloigner de leur patrie. Le général, enflammé de colère, conseilla au prince de Cobourg de profiter du désordre qui régnoit dans l'armée française. Cobourg, en effet, s'avança

vança rapidement, croyant n'avoir à combattre que des troupes dispersées, sans courage, sans plans et sans chefs. Il se trompa; et à cette époque, la résistance inattendue et opiniâtre des Français auroit dû ouvrir les yeux des monarques de l'Europe, et leur démontrer que la nation française, quelque malheurs qu'elle éprouvât, étoit déterminée à périr plutôt que de renoncer à son indépendance.

1793. Ire année de la Répub.

Les ministres du roi de Prusse et de l'empereur, se rassemblèrent, à cette époque, à Anvers, avec lord Aukland, le prince d'Orange et les envoyés de Naples et d'Espagne.

Ce congrès décida du sort de l'Europe; il pouvoit peut-être y établir la tranquillité, en offrant la paix à la France effrayée. Pourvu qu'on eût consenti à reconnoître la république, la convention auroit alors été facilement amenée à renoncer à ses projets d'agrandissement, et à mettre la famille royale en liberté; mais on croyoit trop à la conquête pour se contenter de la paix, et les ressentimens étoient trop violens pour écouter la sagesse.

Tout conspiroit à redoubler l'ivresse des coalisés et à ranimer leurs espérances : la Hollande étoit délivrée, les Pays-Bas reconquis, Frédéric-Guillaume, à la tête des Prussiens et des

1793. Ire année de la Répub.

Hessois, avoit battu Custines, repris Francfort, bloqué Mayence, et pénétré jusqu'auprès de Landau. Un autre corps de Prussiens et d'Autrichiens s'étoit emparé de l'électorat de Trèves. L'escadre française, dans la Méditerranée, avoit tenté sans succès une entreprise contre la Sardaigne. Les royalistes, ayant levé l'étendard de la révolte, venoient de soulever la Vendée et une grande partie de la Bretagne. Les Espagnols attaquoient les provinces méridionales. Les colonies françaises en Amérique, étoient exposées sans défense à l'invasion des Anglais, qui se préparoient en même temps à faire une attaque formidable en Provence. Le gouvernement français, divisé en deux partis violens, paroissoit prêt à se détruire par une guerre intestine. Le concours de toutes ces circonstances faisoit croire à la coalition que la France, entourée de tant d'ennemis et déchirée par de si cruelles convulsions, ne leur offriroit qu'une proie facile à partager. On résolut donc de pousser les opérations avec vigueur ; Condé fut assiégé, et les Anglais, réunis aux Impériaux, voulurent s'emparer de Valenciennes.

Le général Dampierre, ralliant tous les différens corps de l'armée, s'étoit mis à leur

tête. Après plusieurs combats sanglans, il périt héroïquement à la bataille de Famars, combattant jusqu'à son dernier soupir et vendant chèrement aux ennemis une victoire qu'ils n'avoient pas prévu qu'on pût leur disputer.

1793. Ire année de la Repub.

Les troupes qui défendoient le camp retranché de Famars, opposèrent encore quelque temps une vigoureuse résistance aux Autrichiens; mais elles furent enfin forcées de céder au nombre, et de se disperser dans différentes places, en attendant que de nouveaux renforts les missent en état de combattre. Leur retraite débarrassant le prince de Cobourg de tout obstacle, il investit Valenciennes, dont il ne put s'emparer qu'après un siége long et meurtrier.

Le général Custines vint prendre, peu de temps après, le commandement des débris de l'armée; on lui reprochoit de n'avoir rien tenté pour secourir Mayence : il étoit soupçonné de trahison par les conventionnels; et ayant envoyé imprudemment un Mémoire où il developpoit les dangers du système désorganisateur des jacobins, et la nécessité d'avoir recours à une espèce de dictature pour rétablir l'ordre, sa perte fut résolue, sa loyauté fut cause de sa mort. Il ne put jamais prévoir un sort qu'il ne méritoit pas : il vint lui-même se livrer sans

1793. Ire année de la Répub.

méfiance aux tyrans qui l'envoyèrent à l'échafaud. Montesquiou avoit évité la même destinée en se sauvant en Suisse au moment où on venoit l'arrêter dans son camp. Le général Anselme fut aussi décrété d'accusation ; ses infirmités et le peu d'éclat de son nom le firent échapper à la proscription.

Les revers des armées, les succès du roi de Prusse et l'invasion des Autrichiens consternoient les hommes éclairés, et portoient à la fureur une populace aveugle. Il est impossible à la multitude de réfléchir assez pour attribuer ses malheurs à leur véritable cause ; il est plus facile pour elle de tout expliquer par la trahison ; et tous les démagogues qui lui disent qu'on la trompe, sont certains d'être écoutés par sa crédulité, de plaire à ses passions, et de diriger son ressentiment.

Robespierre, Marat, Danton, Collot-d'Herbois, et tous les chefs de la Montagne, connoissoient parfaitement ce secret qui fit en tout temps la fortune des factieux : ils répandirent par-tout les poisons de la calomnie, et la Gironde, qui ne conservoit d'influence que dans la convention, éprouva bientôt que la puissance n'étoit plus dans l'assemblée, et que la force des clubs l'emportoit sur toutes les autorités.

La commune de Paris, les sections, les sociétés populaires retentissoient de plaintes, de menaces et d'imprécations contre la partie de la convention qui conservoit quelques sentimens d'humanité, quelqu'amour pour l'ordre, et quelque respect pour la justice. Les girondins, avertis de leurs dangers par le triomphe de Marat, par les cris séditieux des tribunes, par les harangues factieuses que les faubourgs de Paris les forçoient d'écouter, voulurent s'entourer d'une garde départementale, et transférer la convention à Bourges. Tous ces projets, sans exécution, redoublèrent la rage de leurs ennemis; et les décidèrent à tenter une nouvelle révolution.

1793. IIre année de la Répub.

Presque tous les départemens, malgré les efforts des agitateurs, soutenoient par leurs vœux la majorité de la convention. La Montagne n'avoit pour elle que les jacobins et la lie du peuple de Paris; mais elle savoit que le parti triomphant dans cette immense cité, étoit certain de se faire obéir par la crainte dans toute l'étendue de la république; et tandis que les girondins raisonnoient, délibéroient et menaçoient, elle conspira, frappa et régna.

Le 31 mai le tocsin sonne, les barrières sont

1793. Ire année de la Répub.

fermées. Henriot, commandant de la garde nationale, dévoué à Robespierre, retient dans chaque section, sous les armes, les citoyens qui auroient pu contrarier ses vues. Il ne porte autour des Tuileries que trois mille hommes dont il étoit sûr. La convention, entourée d'une foule féroce et impatiente de renverser la dernière barrière qui s'opposoit à l'anarchie, voit arriver à sa barre un comité central, composé des comités révolutionnaires de chaque section (institution fatale que souffrit la foiblesse des girondins, et qui les perdit) : ce comité dénonce à la convention vingt-deux députés, les accuse de complicité avec Dumouriez et la coalition, leur attribue l'intention de rompre l'unité de l'État, et de le morceler en plusieurs républiques fédérées : il les accuse aussi d'être du parti d'Orléans. Tous ces reproches, absurdement contradictoires, se détruisoient réciproquement ; mais lorsqu'on veut animer la multitude, l'accumulation des griefs a plus de force que leur vraisemblance.

Enfin, le comité factieux, appuyé par la commune, par les faubourgs et par l'administration même du département, demande l'emprisonnement et la mise en jugement des

députés dénoncés. Malgré les clameurs des tribunes, les cris des séditieux et les vociférations de la Montagne, la majorité de la convention opposa encore, dans cette journée, quelque résistance aux conspirateurs. Elle n'avoit pas la force de les punir; mais elle ne leur sacrifia point les victimes qu'ils demandoient. Cet effort, pour les défendre, fut le dernier qu'on tenta. La terreur gagna rapidement tous les esprits; et la convention nationale, deux jours après, ayant en vain essayé de percer la ligne qui l'entouroit, et d'en imposer au peuple par sa présence, rendit honteusement tous les décrets qu'on voulut lui arracher; fit conduire en prison les accusés qui se laissèrent arrêter, proscrivit ceux qui, par la fuite, évitoient l'échafaud, envoya dans tous les départemens des commissaires chargés d'inspirer l'obéissance par la crainte, et se soumit sans réserve, ainsi que toute la France, à la plus odieuse et la plus sanglante tyrannie.

1793. Ire année de la Répub.

CHAPITRE XI.

Nouvelle Constitution en 1793. Elle est voilée. Le Pouvoir Dictatorial est confié aux Comités de Salut public et de sûreté générale. Leur tyrannie. Asservissement de la Convention. Proscription des Membres les plus énergiques. Révolte de Lyon. Insurrection de plusieurs Départemens. Mort de Marat. Division parmi les Tyrans. Portrait de Robespierre. Mort de Custines, de Biron, du Duc d'Orléans. Toulon livré aux Anglais. Progrès de Cobourg. Succès des Royalistes de la Vendée. Fureur des Jacobins, des Cordeliers, de la Commune de Paris. Armement général en France. Emission d'Assignats. Le Roi de Prusse prend Mayence. Les Prussiens et les Autrichiens forcent les lignes de Weissembourg, investissent Landau, menacent Strasbourg. Cobourg s'avance jusqu'à Landrecy. Fautes de la Coalition et des Royalistes. Cruauté du Gouvernement Français. Mort de la Reine, de madame Elisabeth. Toulon est repris. Lyon est soumis et détruit. Les Espagnols chassés du Roussillon. La Vendée dépeuplée et saccagée. Le Duc de Brunswick et les Autrichiens sont battus et chassés d'Alsace. Les Anglais sont mis en fuite près de Dunkerque. Les Prêtres, les Nobles, les Riches, sont par-tout incarcérés et massacrés. La terreur s'étend sur tous les sexes, sur toutes les classes. Mort de Danton. Division parmi les Coalisés. Le Roi de Prusse songe

à se retirer de la Coalition. Il envahit la Grande-Pologne. Bataille de Fleurus. Succès de Jourdan et de Pichegru. Seconde Conquête du Brabant. Fureur et délire des Décemvirs. Leur division. Révolution du 9 Thermidor et Mort de Robespierre.

En 1788, les troupes de la France avoient pour objet la réforme des abus : le mal étoit évident, le remède nécessaire, et la France entière, à l'exception de quelques courtisans, n'avoit qu'un vœu et qu'une opinion. Aussi la justice alors dictoit tous les écrits et présidoit à toutes les mesures. En 1789, les fautes de la cour et l'amour de la liberté firent éclater une grande révolution. La crainte et les passions exilèrent la sagesse ; et l'enthousiasme, franchissant les bornes de la politique et de la raison, fit commettre trop d'erreurs, consacrer trop de folies et excuser trop d'égaremens ; mais la cour et les deux premiers ordres perdoient seuls à ce mouvement, et toute la masse de la nation, qui croyoit y gagner, soutint encore par son vœu les révolutionnaires.

1793. Ire année de la Répub.

En 1792, la méfiance et l'ambition égarèrent les esprits, et l'amour de l'égalité remplaça celui de la liberté : on oublia qu'en politique comme en architecture la symétrie est indis-

1793. Ire année de la Répub.

pensable; que, sans parler d'hiérarchie héréditaire, il faut différens étages pour bâtir, et qu'en toute construction, égaliser c'est démolir.

L'égalité de droits ne suffisoit plus à des hommes pressés de jouir; ils renversèrent toutes les institutions anciennes, toutes les loix nouvelles; ils détruisirent même les académies. On n'en doit pas être surpris: un gouvernement si absurde et si barbare devoit craindre et haïr la raison et la lumière. Les ambitieux, les pauvres, les intrigans les suivirent avec ardeur; les hommes paisibles et tous ceux que leurs principes ou leurs intérêts attachoient à l'ordre, les combattirent inutilement; et dans cette nouvelle révolution, le parti dominant, n'étant plus appuyé par l'opinion générale, fut obligé de substituer la force à la persuasion, et la crainte à la justice.

En vain la Gironde, après la mort du roi, voulut asseoir la république sur sa vraie base, sur la vertu; en vain toute la France, ne pouvant revenir sur le passé, se rallioit à ces hommes qui annonçoient l'intention de gouverner avec modération: les montagnards, bravant le voeu public, et marchant audacieusement à la tyrannie sous l'étendard de la licence, immolèrent ces factieux repentans, ces politiques incertains,

sur les débris du trône qu'ils avoient tous ensemble renversé. 1792. Ire année de la Répub.

Ces tyrans sanguinaires et farouches croyoient que si le système de la Gironde se réalisoit, ils seroient perdus, et que le jour où la justice régneroit seroit celui de leur chute, et peut-être de leur destruction; ils savoient qu'ils n'auroient jamais l'estime des hommes honnêtes, l'approbation des hommes éclairés, la confiance des propriétaires, et qu'ils ne pourroient en aucun temps désarmer la haine des aristocrates dont ils avoient égorgé les familles et brisé les idoles, ni calmer le ressentiment des fondateurs de la liberté, dont ils venoient de prostituer les principes et de détruire l'ouvrage.

Dans cette persuasion, ils formèrent le plan le plus vaste en atrocité, dont l'histoire ait offert d'exemple, et ils tentèrent une troisième révolution, dont le but étoit de changer de mains toutes les propriétés, et d'exterminer toute la partie de la nation qui possédoit quelques lumières, quelques richesses, quelques talens et quelques vertus.

Démoraliser le pauvre en lui donnant le bien du riche; détruire toute espèce de religion pour étouffer tous les remords; accuser tous les ex-nobles, tous les gens sensés et tous les amis de

1793. Ire année de la Répub.

l'ordre, de complicité avec l'étranger, et les massacrer pour se délivrer de toute opposition; ruiner le commerce pour enivrer la multitude par les jouissances passagères du pillage; proscrire tous les talens distingués, afin qu'aucune lumière n'éclairât le peuple; sacrifier toute la substance de la nation pour envoyer l'énergique jeunesse aux combats, et pour fasciner, par des victoires, les esprits consternés par tant de crimes; voilà quelles furent les intentions et les moyens de ces terribles conjurés, qui, régnant pendant plus d'une année sur des monceaux de cadavres, étonneront à la fois la postérité par la férocité de leurs caractères, la patience de leurs victimes, la démence de leur politique, l'éclat de leurs triomphes, et par la terreur que, long-temps après leur chute, les débris de leur parti inspirèrent aux hommes qui faisoient trembler toute l'Europe.

Il ne faut cependant pas croire que tous les députés qui se rallièrent à cette Montagne redoutable, eussent pénétré les projets et partagé les crimes de ceux qui siégeoient à sa cime : la plupart des hommes qui grossissoient ce parti, y étoient enchaînés par la crainte qu'excitoient dans tous les esprits, l'invasion des étrangers, et l'effroi du sort dont l'imprudent fanatisme

des royalistes menaçoit alors les républicains. Quand la peur s'empare des ames, le parti le plus violent est celui qui rassure toujours le plus la foiblesse; il falloit, dans ces temps affreux, beaucoup de courage pour rester attaché au parti modéré, qui se trouvoit à la fois exposé aux proscriptions des révolutionnaires, et aux vengeances des ennemis de la révolution.

1793. Ire année de la Répub.

La très-grande majorité de la convention haïssoit la Montagne et ses principes; elle ne s'y soumit qu'au moment où la violence d'une multitude effrénée l'y contraignit : la terreur la condamna depuis à un long silence et à une obéissance forcée : mais dès que la division se mit entre les tyrans, elle saisit avec transport l'occasion de secouer leur joug, de briser ses chaînes, d'expier une partie des crimes commis, et d'immoler ou de bannir les insolens démagogues qui l'avoient si long-temps humiliée, opprimée, souillée et décimée.

Lorsque l'hypocrisie jette ses voiles, et que le crime audacieux règne sans pudeur, la violence tient lieu de tout autre mérite, et le pouvoir appartient nécessairement au plus méchant.

Aussi Robespierre, Danton, Marat, Collot-d'Herbois, Billaud, Couthon se trouvèrent de

1793. Ire année de la Répub.

droit les dominateurs de la France. Ils s'associèrent des hommes plus doux, dont les talens étoient nécessaires à leur administration, et qui consentirent à les servir, les uns par crainte, d'autres par ambition, et d'autres par politique.

Leur première opération fut d'envoyer partout des commissaires pour calmer le mécontentement que devoit inspirer la chute du parti girondin, et pour amener les esprits à l'obéissance par la calomnie, la corruption et la terreur. Ils voulurent en même temps tromper le peuple qu'ils enchaînoient; ils rédigèrent à la hâte une constitution célèbre, sous le nom de *constitution de* 1793. Il n'en exista jamais de plus absurde et de plus favorable à l'anarchie : la législation étoit confiée à une seule chambre, dans laquelle on étoit élu sans condition de propriété; le pouvoir exécutif étoit divisé entre vingt-quatre ministres, que l'assemblée nommoit et révoquoit à volonté; la permanence des insurrections partielles étoit décrétée par l'établissement constitutionnel des jacobins et de tous les clubs affiliés, par le pouvoir accordé aux communes, par la fréquence des assemblées de sections, et par l'obligation de faire accepter toutes les loix par le peuple.

Cette constitution, qui fut si souvent depuis l'étendard des factieux, n'avoit été présentée que pour couvrir la tyrannie d'un manteau démocratique : ses perfides auteurs, se jouant de leur propre ouvrage, l'enfermèrent dans l'arche, déclarant audacieusement que cette constitution ne seroit mise en activité qu'au moment où la patrie seroit hors de danger, et que jusque-là les Français seroient soumis à un gouvernement révolutionnaire. 1793. Ire année de la Répub.

Ce gouvernement, le plus absolu et le plus féroce dont on ait vu d'exemple, fut confié à deux sections de douze députés. L'une se nomma *Comité de Salut public*, et l'autre *Comité de Sûreté générale*. Ils devoient être renouvelés chaque mois ; mais, par un de ces effets incalculables de la peur qui aveugle ceux qu'elle domine, la convention, se dépouillant de son inviolabilité, donna aux comités le droit redoutable d'emprisonner ses membres, et rendit ainsi la puissance du gouvernement aussi solide qu'elle étoit étendue. Tout député qui auroit proposé de changer les comités, se seroit vu proscrit, et de ce moment la tyrannie fut sans frein et la servitude sans bornes.

Cependant quelques députés de la Gironde qui avoient fui la proscription, avoient publié

1793. Ire année de la Répub.

leur protestation et soulevé les esprits. Plusieurs départemens se montrèrent disposés à les venger, et à résister à l'oppression : quelques-uns s'armèrent ; Lyon leva l'étendard de la révolte, et la France fut à la fois alors ravagée par les étrangers qui s'avançoient en Roussillon, en Flandre et en Alsace, et déchirée par la guerre civile qu'allumoient les royalistes dans la Vendée, et les girondins dans le centre de le république.

L'histoire, dont l'impartialité doit résister à l'horreur même qu'inspire la férocité, est obligée, en peignant les gouvernemens les plus odieux, à ne pas plus dissimuler leurs talens que leurs crimes.

Au milieu de cette crise violente, qui devoit livrer la France épuisée aux ressentimens de ses ennemis, et peut-être faire effacer son nom de la liste des nations, le gouvernement révolutionnaire montra une vigueur qui triompha de tous les obstacles, trouva des ressources qu'il étoit impossible de prévoir, et déploya des forces qui portèrent l'épouvante jusqu'aux extrémités de l'Europe.

Les moyens étoient terribles, mais les effets furent prodigieux. Quatre cent mille combattans disciplinés se préparoient à conquérir la république.

blique. Quarante mille royalistes venoient de battre dans l'Ouest les généraux ineptes qu'on leur avoit opposés. Cobourg s'emparoit en Flandre, de Condé, de Valenciennes, et s'avança depuis jusqu'à Landrecy. Puisaye et Wimpffen, avec une armée de mécontens, étoient à vingt lieues de Paris. Bordeaux armoit des bataillons pour venger ses représentans proscrits. Lyon, révolté, rassembloit dans ses murs une foule de mécontens qui bravoient les décrets de la convention, et présentoient un foyer redoutable d'insurrection. Le roi de Prusse, après avoir chassé les Français de Francfort, s'étoit rendu maître de Mayence. Les Prussiens, les Autrichiens, réunis au prince de Condé, avoient forcé les lignes de Weissembourg, et provoqué l'émigration de cinquante mille Alsaciens. Landau étoit bloqué, Strasbourg menacé; enfin, les Anglais et les Espagnols réunis, s'étant emparés de Toulon, se croyoient au moment d'être maîtres de tous les départemens méridionaux.

1793. Ire année de la Répub.

On ne doit pas s'attendre à trouver ici une histoire méthodique et détaillée des événemens militaires; tous les faits qu'on vient de retracer pour présenter un tableau politique, appartiennent à la même époque, quoiqu'ils soient

1793. Ire année de la Répub.

séparés les uns des autres par de légers intervalles. Mais il étoit nécessaire de les rassembler, pour montrer combien la situation des Français étoit périlleuse, la position des coalisés brillante, et combien il fallut d'efforts et de prodiges pour qu'une république naissante pût résister à tant d'ennemis et survivre à tant de malheurs.

Le seul avantage du gouvernement tyrannique qui existoit alors, étoit de tout oser, de tout pouvoir, de n'être arrêté par aucune opposition, par aucun principe, par aucune pitié, et de disposer à son gré des terres, de l'industrie, des bras, de l'or et du sang de vingt-quatre millions d'hommes soumis à son despotisme. Ce gouvernement terrible, fondant sa puissance sur l'effroi qu'inspiroit un tribunal révolutionnaire, institution fatale, arrachée à la foiblesse de la Gironde qui en fut la première victime, couvrit en un instant la surface de la France de comités révolutionnaires, d'armées révolutionnaires, de bastilles et de bourreaux.

Créant une immense quantité d'assignats, il força le peuple à les recevoir; et pour leur donner une apparente hypothèque, il s'empara de tous les biens des riches qu'il accu-

soit de conspiration et dont il avoit résolu la mort. Tous les biens des Bourbons restés en France, étoient déjà séquestrés; on les avoit arrêtés comme ôtages, lorsque Dumouriez livra à l'empereur les députés qu'il avoit pris. La servile complaisance du duc d'Orléans pour les jacobins, ne les fléchit pas en sa faveur; il fut enfermé à Marseille comme ses parens: et les vertus de sa malheureuse épouse, qui étoit universellement aimée et respectée, n'empêchèrent pas ces monstres de la tenir dans une étroite captivité, et de menacer à chaque instant sa tête qu'ils n'osèrent cependant pas frapper. Le noble alors fut emprisonné comme le traître; le banquier, comme contre-révolutionnaire; le négociant, comme accapareur. La populace, payée pour aller aux sections, crut régner, et se jeta dans l'esclavage avec une espèce de fanatisme pour les hommes qui satisfaisoient à la fois ses passions constantes, la paresse, l'envie et la cupidité.

1793. Ire année de la Répub.

Les tyrans, ayant grossi la liste des émigrés de tous les noms de leurs ennemis, saisi tous les dépôts chez les notaires, confisqué tout l'or qu'ils pouvoient découvrir, mis en réquisition toutes les denrées et toutes les armes nécessaires à l'entretien de leurs troupes, destitué

1793. Ire année de la Répub.

tous les officiers dont ils craignoient la résistance, et multiplié sans obstacle la monnoie fictive des assignats, dispersèrent rapidement la force des mécontens en gagnant la foule par des largesses, et en épouvantant les chefs par des supplices. La corruption se glissant par-tout, la démoralisation fut générale et la terreur universelle. Bientôt le crime eut, dans tous les lieux, des complices, la tyrannie des espions, la vertu des ennemis, l'innocence des bourreaux.

Le fils dénonçoit son père, le pauvre accusoit son bienfaiteur, le domestique trahissoit son maître, le frère emprisonnoit son frère; l'homme honnête, indigné, n'osoit exhaler son ressentiment; la femme sensible cachoit ses larmes; à peine osoit-on penser. Rien n'échappoit aux tyrans, aucune retraite ne pouvoit leur dérober leurs victimes, aucun secours ne les protégeoit dans leurs dangers, aucune consolation ne les accompagnoit dans leurs cachots, et une foule aveugle et stupide insultoit avec une joie féroce à leur supplice.

La résistance générale devenant alors impossible, peu d'efforts partiels furent tentés pour secouer ce joug odieux.

Charlotte Corday, célèbre par son audace,

donna seule un exemple d'intrépidité qui n'eut pas d'imitateurs : elle plongea un poignard dans le sein de Marat; et, comme le dit madame Roland alors dans les fers, et qui périt quelques jours après, *ce coup bien porté, étoit mal adressé.* Marat, apôtre des brigands, étoit plus vil que redoutable. Déclamateur absurde, anarchiste sans masque, prêchant ouvertement la guerre du pauvre contre le riche, calomniateur de tous les talens, orateur de la populace, son parti le traitoit comme un insensé, et le regardoit comme un instrument usé : d'ailleurs, il étoit mourant, et son assassinat, loin d'affoiblir la tyrannie, la fortifia, en justifiant aux yeux de la multitude sa méfiance et sa cruauté.

1793. Ire année de la Répub.

Une digue plus difficile à renverser ralentit cependant encore dans sa marche le parti le plus violent des nouveaux maîtres de la France. Danton, qu'on appeloit alors une des colonnes de la révolution, et qui, par ses formes d'athlète et sa voix de Stentor, sembloit en être le colosse, ne partageoit pas entièrement le système anarchique et absurde de ses fanatiques collègues. Cet avocat ambitieux, successivement payé par tous les partis, n'avoit suivi l'étendard de la liberté que pour s'emparer du

1793. Ire année de la Répub.

pouvoir, acquérir des richesses, et se livrer sans réserve à la volupté.

Poursuivi d'abord par les constituans, et gagné, dans les derniers temps, par la cour et par eux, il les trahit encore et renversa le trône qu'il trouvoit trop foible pour être soutenu.

Proscripteur au mois de septembre, pour épouvanter et dominer ses ennemis, il avoit dit à l'un des premiers fondateurs de la constitution de 1791, que s'il ne voyoit pas de moyen de sauver Louis XVI, il seroit un des premiers à le condamner ; et il fit ce qu'il avoit dit. Après la mort du roi, et la chute de la Gironde, il vouloit terminer la révolution, et placer la couronne sur la tête du duc d'Orléans, qui n'avoit ni assez d'audace pour la prendre, ni assez de caractère pour la refuser. Aucune proscription ne l'effrayoit quand il la croyoit utile ; mais il lui paroissoit absurde de prolonger ces mesures violentes, et dangereux de donner à la crainte la force du désespoir.

Danton voulut donc mettre un terme à l'anarchie sanglante qu'il avoit fait naître, et il auroit été secondé dans ce dessein par la majorité de la convention ; mais son luxe in-

discret avoit diminué sa popularité, ses projets avoient percé ; et Robespierre, qui méditoit déjà sa perte, répandit contre lui des soupçons qui le forcèrent à quitter le comité de salut public, et à songer à sa propre sûreté. Robespierre, délivré de sa rivalité, ajourna sa mort, et acquit promptement une telle prépondérance, qu'il fut universellement regardé comme le chef de la tyrannie.

1793. Ire année de la Répub.

La postérité comprendra difficilement comment cet homme, qui n'avoit rien de grand, put dominer si long-temps un pays si vaste, une nation si énergique, et comprimer des factions si fougueuses.

Robespierre, en effet, avocat sans réputation, orateur sans éloquence, politique sans jugement, législateur sans connoissances, et factieux sans courage, n'avoit aucune de ces qualités qui font briller les ambitieux dans les orages populaires. Sa stature étoit basse, sa figure ignoble, son teint livide ; son regard incertain annonçoit la peur et inspiroit la méfiance : il n'avoit ni la bravoure qui éblouit par son éclat, ni l'opulence qui se fait des partisans par des largesses, ni l'aménité qui donne des amis, ni la bienveillance qui attire des cliens. Craint par tout le monde, il n'aimoit

1793. Ire année de la Répub.

personne. Au moment où la liberté étoit l'étendard des Français, il enchaînoit les actions et comprimoit les pensées. Ennemi des philosophes dans le siècle de la philosophie; prêchant la vertu, et protégeant tous les crimes; ne parlant que d'humanité, et inondant la France du sang de ses victimes, on ne pourroit concevoir quels furent les moyens de sa fortune, les causes de sa popularité, et les bases de sa puissance, si l'on n'observoit pas attentivement la situation des esprits, la marche des passions et la corruption des mœurs à cette funeste époque.

La révolution française, préparée par les lumières de la philosophie, avoit changé de route. Au lieu de tendre à élever, comme la supériorité le veut, elle n'avoit eu pour objet que d'abaisser, comme la médiocrité le souhaite. La peur et l'envie étoient devenues les deux passions dominantes, et ceux qui en ressentoient le plus vivement les impressions, et qui en parloient plus énergiquement le langage, étoient nécessairement les hommes les plus écoutés et les mieux entendus. Or, la peur et l'envie composoient tout le caractère de Robespierre, et lui donnoient une parfaite ressemblance morale avec la populace, qu'on appeloit alors exclusivement *le peuple*.

Méfiant comme la multitude, et croyant toujours comme elle aux trahisons, haïssant comme elle tout ce qui s'élevoit au-dessus du niveau par quelque richesse ou quelque talent, enfin, irascible et sanguinaire comme elle, il lui étoit si parfaitement analogue, qu'elle reconnoissoit dans ses craintes, dans ses fureurs, dans ses discours, dans ses actions, toutes les impressions qu'elle éprouvoit, toutes les idées qui la dominoient, tous les désirs qu'elle formoit.

1793. Ire année de la République.

Robespierre étoit l'interprète fidèle de ses sentimens, l'organe énergique de ses volontés; leur cause paroissoit commune; et elle ne le démentit jamais, lorsqu'il prétendit que ses ennemis étoient ceux du peuple, que l'attaquer c'étoit attaquer le peuple, et que son pouvoir étoit la puissance du peuple.

La simplicité de ses mœurs, sa frugalité, son habitude de vivre avec la famille d'un menuisier, sa pauvreté constante consolidèrent l'affection que la classe indigente avoit conçue pour lui; elle devint une espèce de fanatisme, et lui donna cette force inconcevable, qui si long-temps étonna la politique, confondit la raison et fit gémir l'humanité.

Robespierre, éclairé par la peur, avoit

1793. Ire année de la Répub.

appris de l'expérience qu'on étoit renversé dès qu'on vouloit arrêter le char révolutionnaire.

Necker, Lally, Mounier en étoient les premiers exemples; la Fayette, en voulant combattre à la fois les jacobins à Paris et dans l'armée, avoit perdu sa popularité; Lameth, Barnave et Duport succombèrent lorsqu'ils voulurent servir de digue au torrent démocratique.

Les girondins, qui s'étoient crus assez forts pour mettre une borne aux crimes et un frein à l'anarchie, en étoient devenus les victimes; enfin, Danton lui-même, malgré sa force, son crédit et son audace, avoit perdu sa puissance en cessant d'être terrible.

Robespierre étoit menacé du même sort par ses collègues, et sur-tout par la commune de Paris et par le club des cordeliers, qui chaque jour redoubloient de violence et de férocité. Il résolut donc, pour n'être point proscrit, d'être toujours le plus effrayant des proscripteurs, et de se placer constamment à la tête de la colonne révolutionnaire; quelque rapide que fût sa chute dans l'abîme de l'anarchie.

Toujours accusateur, de peur d'être ac-

cusé, il ne proposoit aucune loi, mais il se plaignoit sans cesse de leur insuffisance; il ne nommoit point de généraux, mais il les rendoit responsables de tous les revers; il ne se mêloit à aucun parti, mais il les taxoit tous successivement d'intrigues, de royalisme ou de corruption. Echappant à la critique, parce qu'il ne produisoit rien; plaignant toujours le peuple que trahissoient, selon lui, les riches par leur avarice, les législateurs par leur mollesse, les tribunaux par leur lenteur, il se lavoit de tous les malheurs publics par des supplices, et se faisoit attribuer tous les succès par sa rigueur.

1793. Ire année de la Répub.

Le tribunal révolutionnaire, composé d'hommes dévoués aux tyrans par fanatisme et par lâcheté, condamnoit sans examen toutes les victimes qui lui étoient désignées. Les députés proscrits de la Gironde, les constituans qu'on put saisir, l'éloquent Barnave, le vertueux Bailly, le brave Custines, Biron et Beauharnais, chéris du peuple et de l'armée, furent envoyés à l'échafaud : plus l'ennemi faisoit de progrès, plus le gouvernement se croyoit obligé de multiplier ses proscriptions pour empêcher la révolte par la terreur.

Soixante-treize députés, dont la modéra-

1793. Ire. année de la République.

tion étoit suspecte, furent incarcérés, et vécurent une année dans l'attente cruelle de la mort, dont ils étoient sans cesse menacés. La reine Marie-Antoinette, sur laquelle les Français n'avoient aucun droit, et que le peuple haïssoit sans motifs, périt sous la hache révolutionnaire. On ne pouvoit lui reprocher que sa naissance, la fierté de sa maison, et la légéreté naturelle à son sexe; mais ses malheurs auroient dû toucher les ames les plus féroces, et l'indigne traitement qu'elle éprouva, les infames et absurdes accusations dont elle se vit l'objet, furent peut-être encore plus atroces que son supplice. Si sa vie politique ne fut pas à l'abri de tout reproche d'intrigues, son courage dans la prison, sa noble dignité en présence de ses méprisables juges, et sa fermeté en marchant à la mort, inspireront autant d'admiration pour son caractère, que d'horreur pour ses bourreaux.

Bientôt le duc d'Orléans, qui avoit cru échapper au trépas en sacrifiant son honneur à la crainte, succéda sur l'échafaud au monarque qu'il avoit condamné, et supporta avec fermeté l'humiliante et générale approbation qu'excita dans le peuple son supplice. Jusqu'au dernier instant, il crut que ses partisans le feroient

absoudre. On assure même que Robespierre fut quelque temps incertain s'il devoit le couronner ou l'immoler ; mais trouvant son nom trop dangereux pour la république, et son caractère trop foible pour le trône, il ordonna sa mort.

1793. Ire année de la Répub

Robesbierre et ses collègues justifioient aux yeux d'une grande partie du peuple l'atrocité de leurs rigueurs, par l'imminence des dangers dont ils étoient menacés, et que ce peuple croyoit partager. Le succès qui éblouit toujours, couvrit pendant quinze mois leurs crimes d'un funeste éclat. Quatre cent mille étrangers vaincus et chassés des frontières, Lyon soumis, Toulon délivré, et la Vendée subjuguée, excitèrent quelqu'admiration pour un gouvernement qui ne devoit inspirer qu'une juste horreur. Ses moyens étoient immenses, la terreur qu'il répandoit assuroit l'exécution des ordres les plus tyranniques.

Il ordonna une levée en masse, douze cent mille soldats marchèrent contre l'ennemi ; il voulut de l'or, un emprunt forcé lui livra toutes les fortunes.

Quelqu'hypothèque solide lui étoit nécessaire pour donner du crédit au milliard d'assignats qu'il mettoit en circulation ; tous les

1793. Ire année de la Répub.

biens des étrangers, des prêtres et des aristocrates furent saisis. (On sent bien que la richesse alors fut réputée crime, et que tout homme opulent fut désigné comme contre-révolutionnaire ou comme accapareur.) La résistance des ex-nobles inquiétoit, on les désarma; la masse des dettes pouvoit gêner, les créanciers des émigrés, frustrés de leurs hypothèques, furent soldés en papier sans valeur.

On manquoit de bestiaux et de grains, de vêtemens et de fusils, pour nourrir, équipper et armer les bataillons nombreux que l'on créoit: on mit en réquisition tout ce que possédoient les citoyens aisés; toutes les villes furent remplies de fonderies, et métamorphosées en arsenaux. L'humanité pouvoit encourager la désobéissance en sauvant quelques victimes; on paya les dénonciateurs; on fit une vertu patriotique de la délation, un mérite de l'infidélité; on décerna des couronnes civiques à l'ingratitude; la pitié courageuse qui donnoit asile au malheur, fut vouée à l'infamie et condamnée à l'échafaud; enfin, si le père nourrissoit son fils expatrié [1], si la fille écri-

[1] Le tribunal révolutionnaire, interrogeant avec sa férocité ordinaire Angrand d'Allerai (ce respectable

voit à sa mère du fond de son cachot, la loi de la tyrannie les frappoit de mort pour avoir écouté la nature. 1793. Ire année de la Répub.

Le ciel effraie toujours les hommes qui veulent opprimer la terre : aussi les décemvirs (c'est ainsi qu'on les nomma, depuis le supplice de deux de leurs collègues, Hérault et Simon), les décemvirs, dis-je, voulurent détruire toute idée de religion pour étouffer la voix des consciences qui résistoit à leurs injustes décrets. Ils avoient proscrit les pontifes ; ils vouèrent le culte au mépris et en firent profaner, avec ignominie, tous les emblèmes et tous les ornemens. La plupart des prêtres qui siégeoient à la convention, abjurèrent publiquement leur croyance, et avouèrent scandaleusement qu'ils avoient trompé l'univers. On tenta de substituer à la religion chrétienne une sorte de paganisme, dont les divinités métaphysiques se prêtoient à toutes les interprétations que la

magistrat qu'on nommoit *le père des pauvres*), lui demanda s'il ne connoissoit pas la loi qui défendoit d'envoyer de l'argent à ses enfans émigrés. Il répondit avec une noble fermeté : *Je connois une loi qui parle plus haut que la vôtre, c'est celle de la nature.* Le public fut ému, les juges bourreaux frémirent, et l'homme vertueux périt.

1793. Ire année de la Répub.

politique exigeoit. La raison et la liberté furent ces nouveaux dieux ; sous leurs noms, le délire et l'esclavage régnèrent, et leurs autels furent inondés du sang des victimes humaines, qu'on y versoit sans motif, sans mesure et sans pitié.

Il n'existera peut-être jamais un pays désolé tout à la fois par tant de fléaux ; on eût dit que l'enfer s'étoit déchaîné pour le consumer par tous ses feux, et le corrompre par tous ses poisons. La vertu trouvoit par-tout un supplice, l'innocence un piége, la foiblesse un danger, le vice un encouragement. La délation, le divorce, la débauche, le sacrilége, l'assassinat, la spoliation étoient sans cesse offerts aux foibles pour les protéger, aux pauvres pour les enrichir, aux ambitieux pour les élever.

On demandoit sans honte, dans tous les clubs et comités révolutionnaires, aux candidats qui se présentoient, *quels crimes ils avoient commis ; quel supplice ils avoient mérité en cas de contre-révolution ;* c'étoient là les titres qu'on exigeoit ; c'étoit, dans la langue de ces barbares, ce qu'on appeloit avoir donné *des gages à la révolution.*

Aussi, dans ces temps affreux où le repos n'étoit pas même le partage certain d'une heu-

reuse

reuse obscurité, la probité et l'énergie n'eurent que deux places à occuper, les prisons et les camps; ce fut là leur asile : et la France, en gémissant sur cette époque cruelle, peut encore s'enorgueillir avec raison, et du courage de ses victimes, et de l'héroïsme de ses guerriers.

1793. Ire année de la Répub.

Ces guerriers étonnèrent bientôt la coalition par leur nombre, leur force et leur rapidité. Les généraux immolés sur l'échafaud furent remplacés par des hommes que leur naissance exposoit à moins de haine, et qui bientôt illustrèrent leurs noms par des prodiges.

Carnot, membre du gouvernement, chargé exclusivement de la partie militaire, fit alors une grande révolution dans la tactique. S'élevant au-dessus du système de manœuvres circonscrites dans des terrains étroits, il considéra de vastes frontières comme des champs de batailles; et combinant les mouvemens des différens corps d'armées dans cet espace immense, comme on calculoit autrefois les évolutions de quelques régimens dans une plaine, il déconcerta la politique des cabinets et l'expérience des généraux ennemis. Hoche, Jourdan, Pichegru, Moreau, Kléber, Desaix, Macdonald, Saint-Cyr, et tant d'autres que cette guerre im-

1793. Ire année de la Répub.

mortalisera, exécutèrent habilement des plans conçus avec génie; et ces puissances ambitieuses, qui, pour la seconde fois, avoient cru saisir et partager une proie facile, virent, à la fin de l'année, leurs espérances détruites, leurs troupes vaincues, et leurs frontières menacées. Il est vrai que les rois ligués contre la république, ne mirent aucune suite dans leur système, aucune mesure dans leur ambition, aucune rapidité dans leurs entreprises, et aucun accord dans leurs opérations.

Lorsque le prince de Cobourg s'étoit réuni à Dumouriez, il avoit annoncé dans son Manifeste que la cour de Vienne renonçoit à toute idée de conquêtes, et que son but étoit de secourir le parti qui vouloit détruire la tyrannie, délivrer la famille royale, et relever le trône constitutionnel de 1791.

Ce Manifeste, qui pouvoit diviser les esprits, fut désavoué quelques jours après; et les alliés ne dissimulèrent plus leurs projets de rétablir la monarchie absolue, et de punir comme rebelles tous les partisans de la liberté.

En vain plusieurs politiques représentèrent aux chefs de la coalition, que le parti constitutionnel en France étoit encore très-nombreux, et que, joint au parti modéré des républicains,

il composoit l'immense majorité de la nation française; en vain on leur fit observer que les révoltes de Bordeaux, de Lyon et de Marseille prendroient un accroissement très-rapide, si leurs progrès n'étoient point gênés par la crainte des vengeances contre-révolutionnaires; loin de consentir à dissiper cette frayeur en relâchant la Fayette et les députés constituans qui étoient arrêtés, on resserra leurs chaînes [1]; et les puissances coalisées, ainsi que les émigrés, restèrent opiniâtrément persuadés que le délire des jacobins étoit plus favorable à leurs vues que les principes des modérés, et que le bien ne pouvoit naître que de l'excès du mal : système étrange, aussi faux en politique que cruel en morale, et dont l'expérience n'a malheureusement pas encore guéri toute l'Europe.

1793. Ire année de la Répub.

Les Autrichiens, les Anglais et les Prussiens, ayant pris la résolution violente de ne ménager aucun parti, de ne transiger avec aucune opinion, et de rétablir l'ancien régime en France, devoient au moins, pour suivre ce plan avec succès, secourir vigoureusement et franchement les rebelles de la Vendée qui avoient levé

[1] Voyez *Pièces justificatives*; Relation de la captivité de la Fayette, de Maubourg, de Bureau de Puzy et d'Alexandre Lameth, rédigée d'après leurs notes.

1793. Ire année de la Répub.

l'étendard royal; ils devoient leur donner des vaisseaux, des armes, des soldats, et sur-tout y envoyer les princes français, qui, par-tout ailleurs ne pouvoient combattre que comme étrangers, et qui, dans ces provinces, se trouvant au sein de leur pays, auroient réuni plus de partisans, et peut-être même se seroient vus entourés de tous ceux qui détestoient la tyrannie décemvirale. Ils empêchèrent, au contraire, ces princes d'y porter leur armes, et de se donner l'éclat nécessaire pour exciter l'enthousiasme et reconquérir leurs rangs et l'opinion publique; ils les traînèrent à leur suite, ne leur laissant ni le pouvoir de se faire craindre, ni les moyens de se faire aimer. Ils accoutumèrent ainsi le peuple à les confondre avec ses ennemis. On fournit bien aux Vendéens un peu d'argent et quelques munitions; mais ce fut avec une telle parcimonie, qu'on peut croire, ainsi qu'on l'a reproché au cabinet de Saint-James, que le but étoit plutôt de prolonger les troubles de la France, que de terminer la révolution.

N'ayant pas suivi de ce côté la marche la plus droite et la plus courte; ils auroient au moins dû, en faisant des conquêtes, montrer évidemment leur loyauté, et rendre les places dont ils s'emparoient, aux princes dont ils prétendoient

soutenir les droits : mais Valenciennes fut prise au nom de l'empereur ; l'Angleterre vouloit se saisir de Dunkerque ; une convention secrète assuroit, dit-on, l'Alsace à la cour de Vienne. Toulon seul, dont on détruisoit la marine, fut, par égard pour l'Espagne, conquis sous le nom de Louis XVII ; et lorsque les Anglais s'emparèrent depuis de la Corse, ils en firent un domaine de la Grande-Bretagne et y établirent un vice-roi.

1793. Ire année de la Répub.

Dans le même temps, à l'autre extrémité de l'Europe, la même ambition se développoit. L'impératrice de Russie, qui avoit par une s'armer que pour rétablir les émigrés polonais dans leurs privilèges, et pour rendre à la république son ancienne constitution, démembroit ce malheureux pays malgré les protestations de ses émigrés trompés. Elle étoit d'accord pour ce partage avec Frédéric-Guillaume, autrefois l'appui de la révolution polonaise, et qui s'emparoit alors de Dantzick, de Thorn et d'une partie de la Grande-Pologne, en accusant les Polonais de jacobinisme, parce qu'ils avoient changé une république en monarchie.

Quelqu'injuste, quelque déloyale que fût cette politique des rois, les coalisés auroient pu réussir dans leurs projets ambitieux contre la

1793. Ire année de la Répub.

France, s'ils avoient profité de la terreur qu'inspiroient leurs premières victoires, de la foiblesse intérieure produite par l'anarchie, et de la dispersion des Français après la bataille de Famars. Mais l'Autriche prétendoit s'emparer des places fortes ; l'Angleterre vouloit faire la guerre sur les côtes et détruire les ports; le roi de Prusse, qui n'avoit rien à conquérir en france, s'occupoit plus des affaires de Pologne que des intérêts de ses alliés. Ainsi, les plans habiles, proposés par Mack furent écartés : au lieu d'agir de concert, chacun suivit son projet séparé ; et perdant un temps précieux, on laissa le loisir au gouvernement français de revenir de son effroi, de comprimer les factions au dedans, de recruter, d'équiper et d'armer un million de guerriers qui repoussèrent bientôt, de toutes parts, les phalanges ennemies et menacèrent l'Europe d'une révolution universelle.

Le prince de Cobourg, après avoir pris Valenciennes et Condé, somma inutilement Cambrai, et resta depuis dans une inaction que rien ne peut expliquer, à l'instant où la France n'avoit aucun obstacle à lui opposer.

Les Anglais menacèrent à la fois Dunkerque, Bergues, Gravelines et Calais. Ils comptoient

sur des intelligences dans la ville de Dunkerque; mais l'officier qui s'entendoit avec eux, fut arrêté, et le commandant qui le remplaça, se montra également inaccessible à la crainte et à la séduction. On envoya trop lentement au duc d'Yorck l'artillerie qu'il attendoit. Houchard, avec trente mille Français, vint l'attaquer, le battit complètement, s'empara de son artillerie et de ses munitions, et fut envoyé ensuite à l'échafaud par les décemvirs pour n'avoir pas détruit totalement l'armée anglaise.

1793. Ire année de la Répub.

Le duc d'Yorck fut poursuivi jusqu'à Niewport, qui opposa aux Français une vigoureuse résistance. L'Angleterre, au lieu de diriger toutes ses forces sur un point, les dissémina, fit trop d'entreprises à la fois, et frappa foiblement par-tout. Elle s'empara de Miquelon et de Saint-Pierre, manqua la Martinique, donna peu de secours à la Vendée, et ne put, malgré les troubles de Saint-Domingue, conquérir qu'une partie de cette colonie, où elle étoit appelée par la trahison de quelques mulâtres, et le désespoir d'un grand nombre de propriétaires mis en fuite par la furie sanguinaire des nègres révoltés.

L'amiral Hood, après avoir voulu inutilement ressusciter la royauté à Marseille, s'em-

1793. Ire année de la Répub.

para de Toulon, à la tête des escadres anglaise et espagnole; mais il n'y débarqua qu'une armée de quatorze mille hommes, composée de Napolitains, d'Espagnols, d'Anglais, d'Allemands et de Piémontais, et trop foible par son nombre et par son mélange, pour étendre ses conquêtes et pour se joindre aux insurgés de Lyon.

Le gouvernement français, répandant l'argent et la terreur, dirigea contre Lyon des colonnes nombreuses, qui triomphèrent, après un grand carnage, de la résistance opiniâtre des mécontens; et cette malheureuse ville, victime de la fureur de Collot-d'Herbois, l'un des décemvirs, vit en peu d'instans sa gloire éclipsée, ses richesses pillées, ses manufactures détruites, ses maisons démolies, et ses habitans mitraillés par l'ordre des tyrans qui trouvoient les bourreaux trop humains et les supplices trop lents. On voulut effacer jusqu'au nom de Lyon; mais il sera immortel comme l'infamie de ses destructeurs.

Après la prise de Lyon, l'armée républicaine marcha rapidement vers le Midi, battit les royalistes à Olioulles, fit prisonnier Ohara, général des coalisés, et, après un siège très-court, reconquit Toulon. Les Anglais, en l'é-

vacuant, brûlèrent les magasins et les vaisseaux, et, par une inhumanité aussi impolitique qu'odieuse, livrèrent aux ressentimens de leurs ennemis les Français qu'ils avoient portés à la révolte. Le gouvernement décemviral fut aussi cruel à Toulon qu'à Lyon, et se vengea, par plusieurs milliers d'assassinats, de l'emprisonnement de deux députés et de la rebellion des Toulonais.

1793. Ire année de la Répub.

La convention déclara, l'année suivante, par un décret ridicule autant que barbare, M. Pitt, ennemi du genre humain, et ordonna, par une loi plus atroce, d'égorger tous les Anglais qui seroient pris. Aucune armée n'obéit à cette loi digne des Cannibales.

Tandis que le comité de salut public croyoit assurer son pouvoir en outrageant l'humanité, les coalisés, emportés par leurs passions, violoient ouvertement le droit des gens. Maret et Semonville, ambassadeurs français, furent arrêtés par les Autrichiens sur un territoire neutre, et mis aux fers. Les Anglais, sans égard pour la neutralité des Génois, s'emparèrent, dans le port de Gènes, d'une frégate française. Tel est le malheur des guerres d'opinions, soit politiques, soit religieuses : chacun, voyant la vertu de son côté et le crime

1793. Ire année de la Répub.

dans le camp ennemi, croit tous les moyens légitimes pour arriver à son but, et enfreint sans scrupule les règles de la morale et de la justice.

Les Vendéens, n'étant ni secourus par les Anglais, ni fortifiés par la présence de leurs princes, et n'occupant aucune place forte qui pût leur servir de point d'appui, firent en vain, sous les ordres du brave Charette, tous les efforts qu'on peut attendre des fanatismes politiques et religieux réunis. Après plusieurs victoires et défaites alternatives, les troupes qui composoient la garnison de Mayence, étant venues augmenter la force des troupes qui les attaquoient, les royalistes furent complètement battus, et obligés de se disperser dans les départemens voisins. Le roi de Prusse avoit agi très-politiquement, en accordant avec facilité à cette garnison les conditions les plus honorables, et la liberté d'aller combattre dans la Vendée; car il savoit que, si la ville avoit tenu quatre jours de plus, il auroit été forcé de lever le siège. Cent mille hommes marchoient pour secourir Mayence, et étoient déjà arrivés à Spirbach et à Kaiserslautern.

De ce moment, la Vendée et la Bretagne furent livrées aux vengeances d'un proconsul

atroce, nommé *Carrier*, qui surpassa, par sa férocité, tous les monstres de son temps et tous ceux de l'antiquité. Femmes, enfans, vieillards, rien n'échappoit au ressentiment de ce bourreau : il fusilloit les hommes désarmés; il égorgeoit l'enfant sur le sein de sa mère, et réunissoit dans ses affreuses chaînes, avec l'ironie d'un Néron, sous le nom de *mariages républicains*, les amans et les époux entassés dans des barques qui s'entrouvroient par son ordre au milieu des flots. Enfin, ce monstre, brûlant, pillant, dépeuplant toutes ces contrées, fit frémir les étrangers à l'aspect des vagues sanglantes que chaque jour la Loire rouloit dans l'Océan.

1793. Ire année de la Répub.

Tous les habitans de la France s'indignoient de ces horreurs. Mais quoiqu'ils en fussent les victimes, ils savoient que l'étranger les en rendoit responsables, et que le Français seroit le plus déshonoré des peuples par ses crimes, s'il n'en devenoit pas le plus illustre par ses triomphes; ils vouloient se délivrer de leurs ennemis avant de punir leurs bourreaux. Vaincus, ils auroient passé pour être leurs complices; vainqueurs, ils pouvoient être leurs juges : ils jurèrent donc de vaincre, et ils accomplirent leur serment.

1793. Ire année de la Répub.

Placés entre l'échafaud de leurs tyrans et le canon de leurs adversaires, ils méprisèrent le danger du dedans, triomphèrent des périls du dehors, et la patrie dut à la fois à leur courage et son salut et sa gloire.

Les Autrichiens, pressés par des bataillons nombreux, furent battus près de Maubeuge, et contraints de se retirer dans la forêt de Mormale.

Sur le Rhin, les succès furent encore plus rapides et plus décisifs. Les Prussiens et les Impériaux s'étoient emparés des lignes de la Lauter, de Weissembourg, du fort Louis; ils avoient investi Landau, et repoussé les Français jusqu'à Strasbourg et Saverne : mais il régnoit peu d'intelligence entre les alliés; et quoique la politique ait couvert de ses voiles les causes de cette dissention qui, peu de temps après, décida Frédéric-Guillaume à quitter la coalition, il paroît, d'après l'opinion répandue en Prusse par des hommes considérés, qu'il avoit existé, entre le roi de Prusse et l'empereur, une convention que l'Autriche ne remplit pas. Les Prussiens avoient garanti à la cour de Vienne la possession de Landau et de Strasbourg; et l'empereur devoit céder au roi de Prusse trois bail-

liages en Silésie. On assure que le baron de Thugut, trouvant la cession de ces bailliages dangereuse, et les conquêtes sur le Rhin peu solides, avoit décidé l'empereur à se retirer de l'embarras où le jetoit cet accord, en ordonnant aux généraux autrichiens de changer la guerre offensive sur le Rhin en défensive, et d'évacuer l'Alsace, sans laisser pénétrer leurs instructions aux alliés. Les Autrichiens nient formellement l'existence et de cette convention et de ces prétendues instructions; ils disent qu'on leur proposoit bien en effet de céder des bailliages en Silésie, pour prix des acquisitions qu'on leur aideroit à faire en Alsace, mais que la cour de Vienne n'y voulut jamais consentir.

1793. Ire année de la Répub.

Il résulta de ce défaut d'intelligence entre les alliés, que le duc de Brunswick, qui poussoit les opérations avec ardeur, fut contrarié dans ses plans par les Autrichiens.

Le général Hoche, qui avoit battu, près de Saarbruck, un corps d'armée prussienne, se réunit, à la fin de novembre, au général Pichegru. Ils emportèrent à la baïonnette la redoute de Frecheviller près de Verth. Les Prussiens étant chassés de ce poste, les Autrichiens évacuèrent les redoutes d'Haguenau.

1793. Ire année de la Répub.

En vain le duc de Brunswick rallia, l'épée à la main, ses troupes découragées : la valeur brillante qu'il déploya dans cette circonstance, n'eut d'autre résultat que d'empêcher la retraite de devenir une déroute complète. Les républicains profitèrent de leurs avantages, poursuivirent l'ennemi, reprirent Weissembourg ; le prince de Hohenlohe leva le siége de Landau ; le général Wurmser repassa le Rhin, et le duc de Brunswick se retira sur Mayence.

Peu de temps après, ce prince quitta le commandement de l'armée, et publia une lettre qu'il avoit écrite au roi de Prusse, dans laquelle il se plaignoit amèrement du peu d'accord qui régnoit entre les alliés [1].

C'est ainsi que finit la campagne de 1793, qui avoit ressuscité de si brillantes espérances, et qui se termina par la défaite de ces formidables armées, dont les maîtres sembloient, quelques mois avant, n'avoir à s'occuper que du partage de leurs conquêtes.

L'histoire nous montre toutes les coalitions commettant toujours les mêmes fautes, et perdant l'avantage du rassemblement de leurs for-

[1] Voyez, *Pièces justificatives*, la lettre du duc de Brunswick au roi de Prusse.

ces, par la désunion de leurs chefs et la diversité de leurs intérêts. Le mauvais succès des armes de la ligue, en 1793, jeta entre les cours de Vienne et de Berlin une froideur qui dégénéra en aigreur, et éclata bientôt en reproches.

1793. Ire année de la Répub.

Le duc de Brunswick, en quittant l'armée, s'étoit hautement plaint des Autrichiens qui vouloient éviter le hasard d'une bataille, et dont la lenteur paralysoit ses efforts. L'empereur ôta le commandement de ses troupes au général Wurmser; mais il laissa percer la méfiance que lui inspiroit la conduite du roi de Prusse. On répandit en Allemagne le bruit d'un rapprochement secret entre Frédéric-Guillaume et la république française, et d'un projet de sécularisation qui devoit agrandir les possessions prussiennes aux dépens de l'Empire. D'un autre côté, le cabinet prussien soupçonnoit l'Autriche et l'Angleterre d'être disposées à traiter avec le gouvernement français, et il avoit des motifs pour croire que l'empereur voyoit avec peine les troupes prussiennes maîtresses de Dantzick et de Thorn, et d'une partie de la Grande-Pologne.

Ce dernier soupçon étoit plus fondé que le premier, car la conduite des tyrans de la France rendoit la négociation invraisemblable;

1793. Ire année de la Répub.

et l'Angleterre, connoissant la foiblesse de la marine française, comptoit trop sur des conquêtes faciles pour vouloir terminer la guerre.

L'empereur, rappelant alors à tous les états de l'Empire les périls que couroit l'Allemagne et les efforts qu'il avoit faits contre un ennemi qui vouloit par-tout détruire la royauté, la noblesse, la religion et la propriété, invita tous les cercles à se lever en masse, et demanda que les États qui n'avoient point encore contribué à la défense commune, fournissent et payassent le triple contingent.

Cette demande fut assez mal accueillie : on ne croyoit pas, dans l'Empire, à l'impossibilité de la paix; et l'ambition des grandes puissances qui se mêloient des affaires intérieures de la France, pour la démembrer, n'étoit point approuvée par les princes foibles, à qui la guerre offroit beaucoup de dangers, sans aucun espoir d'indemnité. Frédéric-Guillaume saisit cette occasion pour réfuter les bruits répandus par les Autrichiens sur sa loyauté. *Il espéroit*, disoit-il, *que personne n'ajouteroit foi à ces calomnies; aucune vue intéressée ne l'avoit guidé; il n'avoit d'autre but que le salut de l'Empire et le maintien de la constitution germanique. Son trésor s'étoit épuisé pour*

la

la cause commune, et il étoit impossible qu'il continuât des efforts si pénibles à ses frais. Il s'opposa hautement à la proposition de faire lever en masse les peuples de la frontière. *C'étoit, selon lui, ruiner l'agriculture; on n'auroit pas le temps nécessaire, avant d'agir, pour instruire et discipliner un si grand nombre de recrues, et l'agitation que les opinions françaises répandoient dans les esprits, rendoit l'armement de la multitude dangereux.* 1794. An II.

Sur ce point, Frédéric-Guillaume avoit raison, et le cabinet autrichien commettoit une grande imprudence en invoquant le secours du peuple au milieu d'une guerre déclarée par un peuple contre les nobles et les rois. Le résultat de ces discussions fut que la levée en masse n'eut pas lieu, et que les contingens se fournirent mal et lentement.

Dans le courant de l'hiver, Frédéric-Guillaume prouva par sa conduite que les reproches de ses alliés n'étoient pas aussi injustes qu'il le prétendoit. Le général Karlskreuth eut à Francfort, avec des commissaires français pour l'échange des prisonniers, une conférence qui réveilla tous les soupçons. Ces commissaires arrivèrent avec pompe dans une voiture de

1794. An II. Louis XVI, sur laquelle le bonnet de la liberté remplaçoit la couronne et les fleurs-de-lis. Ils furent reçus très-amicalement par le général; et depuis cette conférence, l'Autriche prétendoit que le gouvernement français, contre son usage, montroit dans ses ordres et dans ses écrits beaucoup de ménagement pour la cour de Berlin. Cependant, à cette époque, on renouvela les défenses de communiquer avec les officiers prussiens, et même un général de division fut destitué pour avoir reçu des parlementaires prussiens à ses avant-postes.

Peu de temps après, Frédéric-Guillaume, exagérant ses sacrifices passés et ses embarras présens, écrivit à l'électeur de Mayence, qu'il ne pouvoit supporter plus long-temps les dépenses d'une guerre si coûteuse; que l'Empire lui devoit des indemnités, et qu'il falloit que les cercles se chargeassent de l'entretien de son armée, parce qu'il seroit forcé, si l'on n'y consentoit pas, de rappeler ses troupes et de ne les employer qu'à la défense de ses propres Etats.

Sur le refus des cercles, au mois de mars, le roi déclara qu'il ne fourniroit plus que son contingent comme électeur de Brandebourg. Et en effet, ayant ordonné au général Mollendorff, qui avoit remplacé le duc de Brunswick,

de se retirer avec son armée sur Cologne, il ne laissa près de Mayence que vingt mille hommes sous le commandement du général Karlskreuth; celui-là même qui avoit reçu à Francfort les commissaires français. De nouveaux motifs le déterminèrent à rentrer en campagne avec le même nombre de troupes que les autres années; mais il ne fit aucune opération importante, et finit par se détacher totalement de la coalition.

1794. An II.

Les motifs de ce changement de système de Frédéric-Guillaume étoient le dégoût d'une guerre pénible, dont l'objet lui paroissoit manqué; l'épuisement de son trésor, que ses campagnes et ses malheurs avoient ruiné; la répugnance que les Prussiens montroient constamment pour l'alliance de l'Autriche; la crainte de voir l'esprit révolutionnaire des Français se répandre dans ses troupes et dans son pays; le désir de s'occuper, sans diversion, des affaires de Pologne, et d'y contenir l'ambition de Catherine; le mécontentement des Polonais, et l'opposition secrète des Autrichiens; enfin, son amour pour les plaisirs, dont la guerre l'éloignoit, et, plus que tout, cette versatilité de caractère qui, pendant dix années, tourmenta ses sujets, étonna ses enne-

1794. An II. mis, fatigua ses alliés, désola sa famille, dérangea ses finances, et lui enleva toute la considération que devoient lui donner sa position et sa puissance.

Cette défection du roi de Prusse encouragea les puissances neutres à résister aux menaces de l'Angleterre, qui vouloit les forcer à prendre part à la guerre. Le cabinet britannique, qui étoit entré le dernier dans la coalition, y joua depuis le rôle principal; et si ses opérations militaires avoient été aussi actives que sa politique, il auroit atteint son but, la destruction de la France. Mais il fut plus prodigue d'argent que d'hommes, et manqua, par sa lenteur, plusieurs occasions que lui offroit la fortune.

Les royalistes français, faute de secours, furent battus à Noirmoutier et forcés de se rendre à discrétion. Les rebelles de la Vendée échouèrent dans leurs attaques sur Granville, parce que les forces anglaises, commandées par lord Moyra qui devoit les seconder, n'arrivèrent pas à temps; et de ce moment, les royalistes en France ne furent plus en état de résister à leurs ennemis.

Suivant le rapport de Carrier à cette époque, Charette n'avoit plus que trois mille hommes,

et Stofflet huit cents : le reste étoit dispersé dans les forêts; mais ils auroient bientôt été rassemblés, s'ils s'étoient vus soutenus par des troupes, protégés par des vaisseaux, et animés par la présence d'un prince français. 1794. An II.

Les forces de ce parti ont toujours été très-difficiles à calculer. A l'attaque de Saumur, on en avoit vu trente mille sous les armes; dans le même temps seize districts étoient en pleine révolte; la ligne armée étoit de quarante lieues carrées. Les généraux républicains et Carrier estimoient le nombre des royalistes, combattant, à cent cinquante mille. Dès que leurs chefs projetoient une expédition, les ailes des moulins à vent servoient de signal; on se rassembloit, et, l'expédition finie, chacun cachoit ses armes, et retournoit à son champ; de sorte que les troupes qui accouroient pour combattre des bataillons rebelles, ne trouvoient plus que des cultivateurs épars et paisibles.

Cette rebellion dura plusieurs années dans les campagnes, parce que la nature de ce pays, coupé et boisé, offroit aux paysans des retraites impénétrables. Elle ne s'étendit pas dans les villes, parce qu'il étoit impossible de s'y cacher, et que les royalistes, n'y étant point soutenus par des armées régulières, auroient été

1794. An II. exposés sans ressources à la vengeance des républicains.

L'Angleterre, ayant manqué l'occasion favorable de ruiner son ennemi par la guerre civile, résolut de s'emparer des colonies françaises en Amérique; et pour que la république ne pût pas la troubler dans cette entreprise, elle chercha tous les moyens de réparer la perte qu'éprouvoit la coalition, par la défection du roi de Prusse, et de rendre la guerre du continent plus active. Elle fit un traité avec le roi de Sardaigne, prêta de l'argent à l'Empereur, et fit avec Frédéric-Guillaume un traité de subsides, qui, d'après ce qu'on connoissoit des dispositions de ce monarque, causa beaucoup de surprise aux politiques, et fournit à l'opposition un sujet fécond de critique, de reproches et de sarcasmes.

Ce traité, conclu le 14 avril, obligeoit le roi de Prusse à joindre à la coalition, au mois de mai, une armée de soixante-deux mille hommes. Il devoit recevoir cinquante millions. Cette somme lui étoit accordée, selon les termes du traité, *afin de faciliter à sa majesté les moyens d'agir avec vigueur, et conformément au zèle et à l'intérêt dont elle est animée pour la cause commune.*

Sa déclaration précédente pouvoit faire juger de ce zèle, et, l'année d'après, son traité de paix en donna au ministère anglais la preuve complète. 1794. An II.

Avant l'ouverture de la campagne, on tint un grand conseil de guerre en Flandre. Mack, qui venoit de Londres, y fut appelé, et on lui attribua encore les malheurs de cette campagne, quoiqu'on n'eût suivi aucun de ses plans.

Le duc d'Yorck, toujours destiné par le ministère à commander les Anglais, et presque toujours condamné par le sort à être battu, ne vouloit point servir sous les ordres d'un général autrichien. Pour terminer cette contestation, l'empereur François II vint lui-même se mettre à la tête des troupes. Son arrivée à Bruxelles lui rendit l'amour des Brabançons, et il convint qu'il avoit été trompé par tous ceux qui lui avoient rendu compte de ce pays, excepté par le prince Charles et le comte de Metternicch. Sa présence ranima l'ardeur des troupes, et leur première opération réalisa les espérances que tant d'efforts réunis avoient fait concevoir : les Français furent battus à Cateau-Cambresis. Les alliés assiégèrent Landrecy, et se trouvèrent, dès le commencement de la campagne, à quarante lieues de Paris; mais ce fut là le terme de leurs prospérités.

1794. An II. Cette année l'Europe fut ensanglantée par les armées les plus nombreuses que jamais elle eût vu rassembler, quoique leur effectif fût au-dessous des états publiés par les deux parties.

Voici le tableau des forces que déployèrent, selon les journaux du temps, les républicains et les rois acharnés réciproquement à se détruire.

ARMÉES RÉPUBLICAINES.

Armée du Nord.....	220 mille hommes.
Les armées réunies du Rhin et de la Moselle.....	280
Armée des Alpes.....	60
Armée des Pyrénées Orientales.	80
Armée du Midi.....	60
Armée de l'Ouest.....	80
TOTAL.....	780 mille hommes.

Tel étoit l'état apparent et formidable des forces républicaines; mais l'effectif étoit bien loin d'être aussi considérable. Les deux armées réunies du Rhin et de la Moselle ne formoient pas un complet de plus de soixante mille hommes armés, et en état de combattre. Elles reçurent un renfort de huit mille hommes de l'armée des Alpes, et de quatorze mille

hommes venant de la Vendée. Si l'on avoit des détails exacts des autres armées, on verroit combien les tableaux présentés à la convention étoient exagérés. 1794. An II.

ARMÉES DES COALISÉS.

Armée du prince de Cobourg...	140 mille hommes.
Armée du duc d'Yorck.....	40
Armée des Hollandais.....	20
Armée autrichienne sur le Rhin.	60
Armée des Prussiens.....	64; au plus 50 mille.
Troupes de l'Empire.....	20
Armée de Condé.....	12; au plus 7 mille.
TOTAL.....	356 mille hommes.

Il n'entre point dans le plan de cet Ouvrage de rendre un compte exact des manœuvres savantes, des combats nombreux, des siéges meurtriers qui ont rempli cette époque célèbre; l'habileté des généraux, l'opiniâtreté des partis, l'importance des combinaisons, les actions éclatantes d'une foule de guerriers, exigent pour ces détails militaires un travail séparé; et il est à désirer que l'histoire du commencement de cette guerre mémorable, soit tracée par la même plume qui vient d'écrire si brillamment celle des deux dernières campagnes.

1794.
An II.

Mathieu Dumas, dans cette relation, ne laisse rien à souhaiter aux lecteurs pour le développement des plans, l'enchaînement des opérations, l'exactitude des faits, l'élégante clarté du style et la richesse des détails. Mais nous, en présentant au public le vaste tableau des révolutions de la politique européenne pendant l'espace de dix années, nous ne devons prendre des événemens militaires que les résultats, et nous sommes forcés à ne nous occuper que de leur influence sur le système des rois, et sur le sort des nations.

Après plusieurs combats et plusieurs succès alternatifs, Clairfait fut repoussé près de Tournay. Les Français, après avoir forcé le passage de la Sambre, firent de vains efforts pour chasser le général Kaunitz de sa position entre Rocroy et Bitche. L'empereur, arrivant alors à Tournay, fit le plan d'une attaque générale ; elle devoit se faire sur trois colonnes : la première, sous le commandement de l'empereur et du prince de Cobourg; l'autre, sous celui du prince Charles et de Clairfait ; le duc d'Yorck, Ott et le colonel Mack étoient chargés de la troisième. Ces trois colonnes furent battues par les Français ; la cavalerie hanovrienne culbutée, mit le désordre dans l'armée du duc d'Yorck, qui ne

dut son salut qu'à la vîtesse de son cheval. Après ce revers, les alliés reprirent leur position près de Tournay; ils y furent attaqués de nouveau par les Français qui y perdirent douze mille hommes. Kaunitz et Beaulieu remportèrent quelques avantages, l'un sur la Sambre, et l'autre près de Bouillon. Tous ces combats n'étoient que le prélude d'actions plus importantes et d'événemens plus décisifs.

1794. An II.

Les Français, pressés par les circonstances, stimulés par un gouvernement terrible, et animés par cet enthousiasme qui franchit tous les obstacles, changèrent totalement de tactique. Profitant de la supériorité de leur nombre, et comptant pour rien les places fortes qu'il laissoient derrière eux, ils déconcertèrent, par des marches hardiès, le système prudent et méthodique de leurs adversaires, et leur valeur tumultueuse et bouillante triompha de l'ordre et de la discipline des Autrichiens, qui voyoient les baïonnettes françaises braver leur artillerie et forcer leurs retranchemens les plus redoutables.

Tandis que Jourdan occupoit la gauche des ennemis, Pichegru, à la tête d'une armée française, battoit les Anglais dans la Flandre occidentale, s'emparoit d'Ypres et menaçoit les

1794. An II. Pays-Bas. Une autre armée française marchoit vers le duché de Luxembourg, et forçoit Kaunitz et Beaulieu à se retirer. Le prince de Cobourg, dans cette crise périlleuse, voulut tenter un dernier effort, et vint pour secourir Charleroy, dont il ignoroit la reddition. Jourdan le battit complètement à Fleurus. Cette victoire, plus célèbre que celle de Jemmapes, fut décisive. Le prince de Cobourg, battu par quatre-vingt mille hommes, et craignant d'être tourné par une autre armée de soixante-dix mille, qui venoit de vaincre le duc d'Yorck et Clairfait, et de prendre Ypres; menacé, d'un autre côté, par la troisième armée française qui forçoit Beaulieu à évacuer Namur, voulut en vain tenir quelque temps dans la forêt de Soignes : il y perdit sept mille hommes, en fut chassé, et se retira sur Mastreicht. Le duc d'Yorck, tardivement secouru par lord Moyra, fit sa retraite sur Breda. L'Empereur, perdant toute espérance, retourna à Vienne, et son armée, vaincue à Fleurus et sur la Roër, fut forcée de revenir en Allemagne.

Les Français, pendant le reste de la campagne, s'emparèrent sans obstacles de tous les Pays-Bas, reprirent Valenciennes, Condé, le Quesnoy, Landrecies, qu'ils avoient laissés

derrière eux, et se préparèrent à porter la guerre en Hollande. 1794. An II.

Sur le Rhin, les Autrichiens et les Prussiens furent également battus. Les Français menacèrent Manheim et Mayence; l'armée d'Italie s'empara d'Oneille. Les troupes républicaines, par-tout victorieuses, battirent les Espagnols à Saint-Jean-de-Luz, à Figuières, à Irun, et firent repentir le duc d'Alcudia, alors ministre et favori du roi d'Espagne, d'avoir combattu le système pacifique du comte d'Aranda, dont il avoit déjoué la vieille politique et renversé le crédit.

Dans le cours de cette campagne, dont le dénouement changea les destinées de l'Europe, il y eut vingt-trois siéges en forme; les Français gagnèrent six batailles rangées, et s'emparèrent de cent vingt-quatre villes.

La république fut aussi malheureuse sur la mer qu'elle étoit triomphante sur le continent. Presque tous les officiers de la marine française étoient émigrés, et, dans la guerre maritime, il est impossible au courage de suppléer l'instruction : les Anglais s'emparèrent de la Corse, l'amiral Hood battit complètement l'armée navale républicaine, et lui prit sept vaisseaux de guerre.

1794. An II.

Les Anglais dûrent cette victoire à la supériorité du nombre et des manœuvres; mais ils rendoient eux-mêmes une justice éclatante au courage opiniâtre, à la valeur brillante des vaincus. C'est dans un de leurs journaux les plus accrédités, l'*Annuel Register*, qu'on cite le trait héroïque de l'équipage d'un vaisseau prêt de s'enfoncer dans l'abîme des mers, et qui faisoit en périssant retentir les airs du cri de *vive la liberté! vive la république!* On avoit attribué ce trait aux braves guerriers qui étoient à bord du *Vengeur*. Ce vaisseau n'a pas péri: on peut s'être trompé sur le nom, mais le fait est attesté. D'ailleurs, dans le cours de cette guerre mémorable, on n'a pas fait un siége, forcé un retranchement, et livré une bataille, où l'on n'ait vu une foule de Français insensibles au fer qui les perçoit, à la mort qui les frappoit, exhaler en tombant leurs vœux héroïques pour la gloire et la liberté de leur patrie. Que de merveilles dans tous les genres auroit pu produire un gouvernement vertueux à la tête d'une pareille nation qui a su couvrir de lauriers toutes les taches que voulurent lui imprimer d'absurdes tyrans!

Les escadres britanniques s'emparèrent des îles de Sainte-Lucie, de la Guadeloupe, de

Marie-Galande, de la Martinique et de la Désirade. Le parlement décerna des remercîmens à sir Charles Gray et à Jones Jerwis. Les Français, pour tous dédommagemens de pertes si graves, n'eurent à se féliciter que de l'entrée d'un convoi de cent soixante navires, qui leur portoit des grains des États-Unis, et de l'enlèvement d'un grand nombre de bâtimens de commerce que leurs corsaires prirent aux Anglais. Les rois de l'Europe dûrent dès-lors s'apercevoir qu'ils n'étoient que des gladiateurs payés par la Grande-Bretagne, pour prolonger, au détriment de leurs sujets et au péril de leurs couronnes, une guerre dont le cabinet de Londres devroit seul retirer les fruits.

1794. An II.

Les ministres anglais et autrichiens ont toujours soutenu, pour se justifier, aux yeux de l'humanité, de la prolongation de cette guerre désastreuse, que l'intérêt général de l'Europe étoit de renverser une tyrannie démocratique si contagieuse par ses principes, si puissante par son étendue, et si évidemment destructive de tout ordre social; ils ont constamment répété qu'il étoit impossible de faire et de conserver la paix avec un gouvernement ambitieux et peu stable, qui ne vouloit se soumettre à aucune des règles consacrées par le droit des gens.

179. An II. Ces deux assertions étoient dictées par une violente ambition et une fausse politique. L'expérience récente n'avoit que trop confirmé cette vérité de tous les temps, que les démocraties s'affermissent par la guerre, et se dissolvent dans la paix. La coalition réunissoit contre un danger commun tous les partis divisés; elle donnoit aux tyrans de la France tous les motifs qu'ils pouvoient souhaiter pour concentrer l'autorité dans leurs mains, et tous les prétextes nécessaires pour autoriser leurs spoliations et leurs cruautés. Ainsi la guerre, loin de remplir son objet, aigrissoit les esprits qu'on devoit calmer, aguerrissoit les démocrates dont on craignoit la force, étendoit la puissance territoriale du pays qu'on vouloit affoiblir, et perdoit sans retour, par le changement de main des propriétés, l'aristocratie qu'on croyoit défendre.

Les victoires de la république apprenoient à tous les peuples que sans noblesse on pouvoit combattre et vaincre : les soldats allemands pouvoient voir avec envie un ordre de choses où tout brave devenoit général; et la contagion de cet exemple étoit un danger bien plus réel pour les princes, que tout ce qu'on avoit allégué pour justifier la guerre. L'espoir de subjuguer un million d'hommes armés étoit chimérique.

D'un

D'un autre côté, on prétendoit sans fondement qu'il étoit impossible de traiter et de vivre en paix avec la France. La Suède et le Danemarck, par leur heureuse et tranquille neutralité, réfutoient cette allégation; et peu de temps après, la Prusse et l'Espagne prouvèrent sans réplique, qu'on pouvoit négocier avec succès et sûreté. Quelque barbare que fût le système jacobin, la France avoit besoin de la paix, et tout le monde sait que les traités trouvent malheureusement une garantie plus sûre dans l'intérêt des gouvernemens que dans leur loyauté.

1794. An II.

Il paroît constant que, sans l'armement de la coalition, le roi n'auroit pas péri, et que les émigrés, n'étant point encouragés et trompés, seroient rentrés en France, et n'auroient pu être ni proscrits, ni expropriés.

Et il est hors de doute qu'au moment de la défection de Dumouriez, et jusqu'au commencement de 1794, si la coalition avoit voulu faire la paix avec la république, la famille royale auroit été délivrée, et les Pays-Bas seroient restés à l'empereur. Mais l'abolition de la royauté et la mort de Louis XVI ayant enflammé les passions, la politique prudente ne fut plus écoutée, et l'Angleterre, profitant de la haine générale qui existoit contre la France, parut

1797. An II. déterminée à éterniser la guerre pour anéantir le commerce et la marine française, pour s'emparer des richesses de l'Inde et de l'Amérique, et pour établir sans rivaux sa domination sur toutes les mers.

Cet ambitieux projet fut bientôt dévoilé, et ouvrit les yeux du roi d'Espagne. A la prise de Toulon, il vouloit que les vaisseaux de guerre français qui s'y trouvoient lui fussent confiés comme appartenans à Louis XVII, dont les alliés prétendoient défendre les droits. Les Anglais gardèrent les vaisseaux qu'ils avoient pris, et brûlèrent ceux qu'ils ne purent emmener. La Corse conquise devoit appartenir au roi de France, George III en prit possession. Enfin, un vaisseau de registre espagnol, portant neuf millions de piastres, ayant été pris par des corsaires républicains, et repris quelques jours après par les Anglais, fut en vain réclamé par la cour de Madrid : celle de Londres prit, sans scrupule, le bien de son allié, et refusa constamment de le lui restituer.

Cette conduite démontra au duc d'Alcudia qu'il étoit joué par le ministère britannique, et le décida bientôt à rompre une alliance si peu sûre, et à terminer une guerre si fatale à la maison de Bourbon.

Mais si la haine du gouvernement anglais désiroit d'augmenter les maux intérieurs de la France, elle dut être complétement satisfaite. Jamais un pays ne fut la proie d'une anarchie plus sanglante et d'une tyrannie plus féroce : on auroit cru que l'inhumanité des hommes qui l'opprimoient ne pouvoit s'accroître ; mais la division qui s'établit entr'eux la porta jusqu'au délire. 1794. An II.

Le club des cordeliers, encore plus violent que celui des jacobins, cherchoit à perdre ceux-ci comme suspects d'aristocratie et de modération. Hébert, Chaumette, Vincent, Momoro, Ronsin, et les membres de la commune de Paris, dirigeoient ce parti, dont le but étoit, disoit-on, de placer une nouvelle dynastie sur le trône, après avoir renversé leurs rivaux.

Depuis le 31 mai, les seuls moyens pour arriver au pouvoir, et pour éviter d'être traité de royaliste, étoient d'enrichir la populace par le pillage, d'effrayer la vertu par des supplices, et de proposer les loix les plus sanguinaires, les plus absurdes et les plus impies.

Tous les habitans des maisons furent forcés d'inscrire leurs noms sur leurs portes ; tous les propriétaires furent obligés de déclarer leurs biens, et de donner leur or ; tous les prêtres qui n'abjuroient pas, furent déportés ; une partie

1794. An II. des ex-nobles fut incarcérée ; l'autre fut mise en surveillance dans des lieux désignés pour attendre son arrêt. Tous les parlemens furent égorgés : on obligea tous les marchands à vendre à bas prix leurs denrées, par la loi qui fixoit un *maximum*, et qui produisit une disette générale. On prêcha par-tout l'athéisme ; on proscrivit tout costume, tout langage qui pouvoit annoncer quelque décence, quelque fortune, quelqu'éducation. L'étranger, arrivant à Paris, ne rencontroit dans les rues que des hommes d'un aspect hideux et féroce, des femmes dévergondées et dégoûtantes ; il n'entendoit que des discours grossiers et des blasphèmes atroces. Dans chaque commune, dans chaque section, on avoit établi des clubs et des comités révolutionnaires, composés de brigands couverts de crimes : ils n'avoient le droit de sauver personne, et leur pouvoir pour dénoncer, incarcérer, piller, et envoyer l'innocence à l'échafaud, étoit sans limites. La lie du peuple étoit payée pour assister aux assemblées, pour encourager le crime, pour épouvanter la modération, et pour applaudir aux supplices.

On ne pouvoit reposer son ame de cet horrible spectacle, qu'en pénétrant dans les prisons dont toute la surface de la France étoit

couverte : c'étoit là qu'on trouvoit réunis la vertu, la beauté, les talens et cette sérénité qui fuit les tyrans et n'abandonne jamais l'innocence. 1794. An II.

De même qu'il faut ouvrir les abîmes de la terre pour y découvrir les métaux précieux qu'elle renferme, de même alors il falloit s'enfoncer dans les cachots pour y retrouver l'amour constant, l'amitié fidelle, la douce piété, la générosité héroïque, et cette philosophie dont on a tant prostitué le nom, mais qui peut seule donner aux ames une égalité constante, aux gouvernemens une vraie gloire, et aux nations un bonheur solide.

Si la France a fait frémir l'Europe par le nombre des scélérats qui l'ont souillée, elle doit aussi exciter son admiration par la foule des actions brillantes, des efforts de vertus, des traits de générosité et des prodiges de courage, de résignation et de dévouement dont elle a donné l'exemple.

On rempliroit d'illustres annales des noms de tous les pontifes qui sont morts martyrs de leur foi, de tous les serviteurs qui ont arraché leurs maîtres à la mort, des pères qui ont péri pour leurs enfans, des maîtresses qui ont partagé les fers de leurs amans, des femmes [1] qui

1 Madame de la Fayette, honneur de son sexe et de

1794. An II. ont bravé les chaînes, les prisons et les bourreaux pour sauver leurs époux, ou pour les suivre sur l'échafaud. Jamais on n'oubliera les hymnes des prêtres égorgés au mois de septembre, invoquant le ciel pour leurs meurtriers; la piété filiale de mademoiselle de Sombreuil, se jetant entre son père et ses assassins; le courage de la belle et jeune Custines, bravant vainement la tyrannie pour défendre son époux et et son beau-père; le stoïcisme de Malesherbes, qui vécut et mourut comme Socrate; l'intrépidité du vertueux Saron, du célèbre Lavoisier [1], au moment de leur supplice; la

son pays, ne sortit des cachots de Robespierre, où ses parens avoient péri, que pour aller héroïquement, avec ses filles, partager les fers de son époux, à Olmutz, dans les prisons de l'empereur.

1 Les monstres qui vouloient qu'on respectât leur puissance infernale et leurs crimes, avoient un trop grand intérêt à répandre d'affreuses ténèbres sur toute la France pour supporter, l'existence des hommes qui l'éclairoient. Ils avoient massacré Saron, magistrat intègre, académicien estimé, qui s'étoit encore occupé d'une découverte utile la veille de sa mort; ils immolèrent l'illustre Lavoisier, citoyen vertueux, époux tendre et fidèle, savant célèbre, administrateur éclairé. Cet homme rare, qui enrichit vingt ans sa patrie de nombreuses découvertes, avoit fait une révolution dans les sciences, renversant la fausse doctrine du

fermeté modeste et l'éloquence douce, pieuse et persuasive de mesdames de Noailles [1], qui, par 1794. An II.

phlogistique, il avoit créé celle des fluides élastiques. Auteur d'un *Système complet*, par-tout admiré, la nouvelle chimie lui doit sa méthode et ses progrès : on n'oubliera jamais ses travaux sur la nature de l'air, sur la combustion, sur les propriétés de la chaleur, sur la dissolution des métaux, sur la végétation, sur la fermentation, sur l'animalisation.

Il contribua aux triomphes des Français en augmentant la force de la poudre, en nous affranchissant du tribut que nous payions à l'étranger pour le salpêtre, en simplifiant l'art d'obtenir le gaz contenu dans les globes qui découvroient en s'élevant, les manœuvres des ennemis, et nous indiquoient du haut des airs le chemin de la victoire. Il facilita par ses calculs le travail des nouvelles mesures; il découvrit aux agriculteurs le secret de doubler leurs produits; il apprit par son arithmétique politique, aux administrateurs, de nouveaux et faciles moyens d'ordre pour la comptabilité. Sa fortune étoit consacrée à soutenir les savans, à étendre les sciences, à perfectionner leurs instrumens; et sa mort, comme sa vie, éclairant l'univers, déchira le voile funeste que les passions étendoient sur les esprits aveuglés, et souleva toute l'Europe savante, indignée contre les vandales qui vouloient la noyer dans le sang de tous les hommes vertueux et la replonger dans la barbarie.

1. Madame d'Aguesseau, ci-devant duchesse d'Ayen, et madame de Noailles, sa fille.

1794. An II. leur exemple et leurs discours, rendirent le courage et le calme à un condamné dont le désespoir s'emparoit, et qui marchoit avec elles au supplice. On se rappellera toujours la résignation de madame Élisabeth, dont l'angélique pureté fit, dit-on, connoître à Robespierre les remords. Les tyrans eux-mêmes rendirent un hommage involontaire aux vertus, à l'innocence, au courage d'une jeune princesse qui survivoit, dans la tour du Temple, à ses parens immolés. Seule dans son cachot, entourée de leurs ombres, ses plaintes et ses larmes ne furent jamais mêlées d'aucun désir de vengeance: la mort, qui moissonnoit tout, s'arrêta devant elle; et lorsque des hommes plus humains ouvrirent les portes de sa prison, et lui permirent d'aller consoler, par sa présence, les débris de sa famille errante et proscrite, ses derniers mots, en s'éloignant de la France, furent des vœux pour le bonheur de sa patrie.

Enfin, l'histoire attestera que, durant le cours de cette révolution terrible, crime, vertu, sagesse, erreur, vaillance militaire, courage civique, tout, dans la nation française, fut marqué d'une empreinte de grandeur dont les temps antiques les plus célèbres offrent peu d'exemples, et qui ne peut être désavoué que par le malheur

trop aigri et par une haine trop aveugle.

Cependant, malgré tous les efforts des tyrans pour voiler la vérité, enchaîner la vengeance, aveugler le peuple, et imposer silence à la pitié, les yeux de la multitude commençoient à s'ouvrir. Les créanciers des émigrés voyoient leurs créances perdues ; le pauvre, qui croyoit partager les terres du riche, apprenoit qu'on devoit les acheter, et qu'il ne lui en reviendroit rien ; la loi du *maximum*, en favorisant un instant les petits marchands aux dépens des négocians, avoit produit la famine et la ruine du commerce. 1794. An II.

L'insolente dureté des parvenus faisoit oublier l'orgueil de la noblesse ; et ces ex-nobles emprisonnés, dépouillés, immolés, n'étoient plus l'objet de la haine, en cessant d'être celui de l'envie, et commençoient à exciter la pitié. Les prêtres, dont le luxe scandaleux avoit révolté la nation, inspiroient de la vénération depuis qu'ils étoient pauvres et persécutés, et dans plusieurs départemens, le sang de ces martyrs régénéroit la dévotion et la portoit jusqu'au fanatisme. Les émigrés même, contre lesquels le peuple avoit été d'autant plus animé qu'il leur attribuoit tous les maux de la guerre, paroissoient plus excusables depuis qu'on assas-

1794. An II. sinoit tous leurs parens restés fidèles à leur patrie. Les décemvirs, au lieu d'étendre leurs rigueurs uniquement sur les aristocrates qui avoient combattu la révolution, étoient forcés, pour arrêter les murmures, pour étouffer la voix de l'humanité, et pour prévenir la révolte, d'envoyer à l'échafaud une foule de plébéiens et des plus pauvres artisans, dès qu'ils osoient désapprouver leurs loix tyranniques.

Une si longue proscription et ce grand nombre d'assassinats juridiques inspiroient universellement autant de courroux que de terreur. On s'indignoit d'obéir à des hommes qui ne parloient de liberté qu'au bruit des chaînes, de vertu qu'au sein du pillage, et d'humanité qu'au milieu des bourreaux.

Personne ne pouvoit veiller en sûreté ni dormir sans effroi; on craignoit de rencontrer dans chaque concitoyen un espion, un dénonciateur, un ennemi : le bruit le plus léger qui faisoit retentir la porte d'une maison, répandoit l'alarme dans les familles; elles croyoient toujours voir arriver des brigands et des geoliers. Les hommes les plus ardens pour la révolution ne pouvoient être rassurés par les gages souvent criminels qu'ils lui avoient donnés ; tout étoit également exposé à la fureur soupçonneuse des nouveaux

Sylla de la France. Le même échafaud voyoit à la fois périr le royaliste zélé, le constitutionnel intrépide, le prêtre fanatique, le jacobin sanguinaire, le financier opulent, l'obscur ouvrier, le philosophe célèbre, la courtisanne effrontée, la vierge innocente et l'anarchiste féroce. 1794. An II.

Le gouvernement, dans son délire, ressembloit à ces fléaux cruels, à ces funestes épidémies, qui dépeuplent rapidement une vaste contrée, en moissonnant au hasard tous les rangs, tous les âges et tous les sexes.

Il paroît constant que Robespierre sentit lui-même enfin qu'il falloit opposer une digue à ce torrent dévastateur; mais craignant d'être frappé par ses complices inflexibles en voulant arrêter la faulx de la mort, il fit sonder l'opinion des clubs et celle du peuple, en encourageant Camille Desmoulins à publier, comme Danton le lui avoit conseillé, un pamphlet intitulé : *Le Vieux Cordelier*, dans lequel ce député, autrefois trop factieux, mais alors victime de son humanité, donna différens morceaux tirés de Tacite, qui peignoient vivement à la fois et la tyrannie des empereurs romains, et les malheurs affreux dont Paris étoit le théâtre.

Cet écrit fut rapidement répandu et avidement accueilli par tout ce qui conservoit en

France quelqu'étincelle de sensibilité ; mais il
1794. répandit l'alarme dans les clubs : les brigands
An II. rugirent contre l'auteur audacieux qui osoit montrer au crime son image, et donner une lueur d'espérance à la vertu.

Robespierre [1] défendit foiblement son ami ; et redoutant la fureur de ses rivaux, il l'abandonna promptement, et, peu de tems après, il envoya lui-même lâchement au supplice cet infortuné, dont il avoit d'abord encouragé la plume. De ce moment, Robespierre aigri, troublé par la peur, ne mit plus de bornes à sa furie.

Se croyant menacé par Danton, Fabre-d'Églantine, Chabot et quelques députés hardis, il les prévint, les fit arrêter et traduire au tribunal révolutionnaire. Ces membres de la convention refusèrent de répondre à leurs juges,

[1] Robespierre aux jacobins fut provoqué par Camille, qui lui reprocha sa perfidie en lui rappelant qu'il avoit lui-même vu et approuvé son pamphlet : Robespierre répondit qu'il n'en avoit vu que le commencement ; et attaquant avec véhémence l'ouvrage, il fut si vivement réfuté par Camille, que, n'ayant rien à opposer à son éloquence, il se contenta de dire que cet écrit devoit être jeté au feu. Camille alors lui répliqua avec force : *Robespierre, brûler ce n'est pas répondre.*

jusqu'à ce qu'on les eût confrontés avec leur accusateur. La multitude applaudissoit à leur courage; ils avoient un nombreux parti dans le sénat. Robespierre y vint, parla en maître, et arracha, par la crainte, un décret qui autorisoit le tribunal à condamner sans formalité tout accusé qui manqueroit de respect à ses membres. Danton et ses amis persistèrent dans leur résistance, et furent envoyés à l'échafaud sans qu'on osât les défendre.

1794. An II.

Peu de temps avant, les cordeliers avoient voulu lever l'étendard de la révolte; ils avoient couvert d'un voile noir la déclaration des droits; mais le prompt supplice de leurs chefs, Ronsin, Hébert, Chaumette, Montoro, avoit puni leur audace. Le général Dillon, comptant sur la faveur du peuple, forma dans la prison du Luxembourg le projet chimérique de rompre ses chaînes: son espoir indiscret fut dénoncé aux tyrans par l'infame Laflotte qui partageoit ses fers; et, sous le prétexte illusoire de cette conspiration idéale, on égorgea tous les prisonniers renfermés dans ce palais, et une partie de ceux que contenoit le couvent des Carmes.

Bientôt Robespierre, enivré de sang, et dévoré d'ambition, de remords, de crainte et de rage, trouvant les formes du tribunal trop gê-

1794. An II. nantes et ses poignards trop lents, fit rendre une affreuse loi qui ôtoit tout défenseur aux accusés, et n'exigeoit que des preuves morales pour leur condamnation.

Un citoyen désespéré voulut poignarder Collot-d'Herbois ; une jeune fille fut soupçonnée d'avoir attenté aux jours de Robespierre : ces deux tentatives firent égorger une foule d'infortunés qui ne connoissoient pas même de nom les accusés ; et, dès-lors chaque jour à Paris on vit immoler à la fois soixante ou quatre-vingts victimes ; les prisons s'y remplissoient et s'y vidoient avec la plus effrayante rapidité. Le malheureux père de famille, la veille libre et tranquille, étoit le lendemain soupconné, arrêté, jugé, condamné, exécuté avant que ses enfans eussent pu savoir le motif de son absence. Le député qui faisoit, l'instant d'avant, assassiner ses concitoyens, se voyoit lui-même conduit sous la hache du bourreau, et les juges trembloient sur leur siège.

Les proconsuls dans les départemens répétoient par-tout les mêmes horreurs. Lebon dépeuploit le Nord, Carrier l'Ouest, d'autres le Midi; et si le courage de quelques députés, par une heureuse révolution, n'eût mis un terme à cette exécrable tyrannie, la France entière n'au-

roit plus été qu'un monceau de ruines et qu'une vaste mer de larmes et de sang. 1794. An II.

Tandis que Robespierre donnoit ainsi le signal d'une destruction universelle, il songeoit à en rejeter l'horreur sur ses collègues et sur ses instrumens. Depuis six semaines il conjuroit leur perte et ne paroissoit plus au comité de salut public. Etudiant les dispositions de la multitude, il savoit qu'elle étoit lasse de ses cruautés, et sur-tout effrayée des outrages faits à la religion et à Dieu même. Se déclarant hypocritement le défenseur du ciel, il fit décréter par la convention que la France reconnoissoit l'existence d'un Dieu, et il ordonna de célébrer une fête en l'honneur de l'Etre suprême.

Cette déclaration ridicule et sacrilège rendit cependant à Robespierre une partie de son ancienne popularité. Enivré de ce succès, il parut à cette fête, dans le jardin des Tuileries, au milieu d'une foule immense, avec un orgueil contraire à sa dissimulation ordinaire. On assure même qu'il avoit conçu le dessein de se faire alors proclamer dictateur; mais, soit que ses agens n'eussent pas disposé le peuple comme il le souhaitoit, soit qu'il fût arrêté par la crainte au moment de tenter cette grande entreprise, il ne l'exécuta pas, et démasqua son am-

1794. bition avec imprudence, sans oser s'en asssurer le fruit par une habile témérité.

An II. Ses collègues n'ignoroient ni sa haine, ni leurs dangers : neuf députés, parmi lesquels étoient Barras, Fréron, Rovère, Legendre, Bourdon, Tallien, Merlin (de Thionville), Lecointre, avoient juré de prévenir leur perte et de trancher les jours de ce monstre.

L'agitation sourde qui précède les orages, annonçoit une grande explosion. Le 8 thermidor la vit naître, et le 9 thermidor la termina.

Robespierre, informé que l'on conspiroit contre lui, s'étant assuré de la majorité des jacobins, de l'assistance de la commune de Paris, de la faveur d'une partie de la populace, du secours d'Henriot, commandant de la garde nationale, et du dévouement de Saint-Just et Couthon, ses collègues dans le comité, crut qu'il pouvoit impunément attaquer les autres membres du gouvernement, les faire décréter d'accusation, envelopper dans leur perte tous les députés dont on redoutoit l'énergie, et s'emparer tranquillement, par la terreur, du pouvoir absolu.

Montant à la tribune, il prononça une harangue violente sur la situation de la république, et se plaignit amèrement des calomnies qu'on répandoit contre lui, en voulant persuader au peuple

peuple qu'il aspiroit à la dictature. *Opposant sa vie publique et privée aux reproches de ses ennemis, il prétendit que cette imposture étoit l'ouvrage des Anglais, qui avoient de nombreux partisans en France; que s'il avoit voulu trahir la liberté et marcher au despotisme, il auroit été secondé par les mêmes hommes qui se déclaroient ses accusateurs.* 1794. An II.

Son amour pour la république, et le décret qu'il avoit fait rendre pour anéantir l'athéisme, lui attiroient, disoit-il, *autant d'ennemis qu'il y avoit de traîtres et d'impies. Forcé de s'absenter, depuis quatre décades, du comité de gouvernement, il n'en veilloit pas moins assidûment à la chose publique.*

Mais il voyoit avec douleur que les décrets rigoureux contre les Anglais n'étoient pas exécutés aux frontières; que les loix étoient sans vigueur, les finances sans ordre, le pauvre sans appui, l'innocence sans soutien; qu'on immoloit une foule de victimes sans justice; que les efforts des amis de la liberté étoient paralysés; qu'on amusoit la convention en plantant l'arbre stérile de la liberté dans la Belgique, et en faisant de pompeuses harangues sur les victoires des armées dont on ralentissoit la marche; que Paris étoit

1794. An II.

dégarni d'artillerie ; qu'il existoit dans le sein de cette ville de dangereuses conspirations ; qu'aucun autre motif ne l'animoit que le désir de sauver la patrie, et qu'il étoit forcé (quelque désagréables que fussent ces vérités pour certaines personnes qui les écoutoient) de les dévoiler à la convention, afin qu'elle prît les mesures propres à se garantir du péril qui la menaçoit.

Lorsque Robespierre eut terminé son discours, la proposition d'en décréter l'impression fut vivement combattue par Bourdon, Vadier et Cambon, qui accusèrent Robespierre de perfidie et de mensonges, et le contraignirent, pour la première fois, de descendre à se justifier.

Fréron demanda qu'on rapportât le décret qui permettoit au gouvernement d'arrêter les députés. Cette courageuse opposition attira de vifs applaudissemens, et réveilla le sentiment de la liberté. Cependant la terreur qu'inspiroit Robespierre dominoit encore les esprits, et la majorité de la convention décréta l'impression de son discours.

Cette séance apprit au tyran que son crédit dans le sénat étoit à la veille d'être renversé. Il courut le soir aux jacobins, dont il en-

flamma les passions par le tableau de leurs dangers communs. 1794. An II.

Le lendemain, Saint-Just, comptant sur son éloquence, voulut s'emparer de la tribune pour attaquer les ennemis de Robespierre; mais il en fut chassé par la clameur générale. Billaud-Varennes accusa Robespierre, Saint-Just, Couthon, Henriot, la Valette d'aspirer à la tyrannie, et de vouloir égorger la convention. En vain Robespierre voulut répondre, sa voix fut étouffée par les cris qui s'élevèrent de toutes parts: *A bas le tyran!* Malgré ce tumulte général, personne n'osoit encore proposer un décret formel contre lui. Tallien alors se leva, et, dans un discours véhément, il peignit, sous les plus vives couleurs, toutes les atrocités qui faisoient gémir la France, et dont il regardoit Robespierre comme le principal auteur. Après avoir rappelé tous les détails de sa sanglante tyrannie, tous les crimes qu'il avoit ordonnés, toutes les loix atroces qu'il avoit fait décréter, toutes les victimes qu'il avoit immolées, s'efforçant de faire rougir la convention d'un si honteux esclavage, il se tourna du côté du buste de Brutus, invoqua son génie; et tirant de sa ceinture un poignard, il jura qu'il le plongeroit dans le cœur de Robespierre, si les représen-

1794. An II. tans du peuple n'avoient pas le courage d'ordonner son arrestation et de briser leurs chaînes.

En vain le monstre, rugissant de fureur, voulut repousser cette attaque violente : les imprécations universelles dont il étoit accablé, ne lui permirent pas de se faire entendre ; il exhala sa rage en efforts impuissans, et la convention décréta son arrestation et celle de ses complices. On le conduisit en prison ; les administrateurs, qui lui étoient dévoués, ne voulurent pas le recevoir, et les jacobins, à la tête d'une populace furieuse, écartant la garde qui l'entouroit, le portèrent en triomphe à l'hôtel-de-ville, où il se vit à la tête de la commune de Paris, disposée à rédiger les loix qu'il voudroit lui dicter, et entouré d'une foule égarée qui parroissoit prête à le défendre.

Dans le même instant, Henriot, qu'on avoit arrêté au comité de sûreté générale, venoit d'être délivré par huit cents factieux armés ; et s'il eût profité de ce moment pour entrer dans la salle de la convention, qui n'étoit point gardée, les députés dont l'énergie venoit de se signaler, auroient été immolés sans obstacle, et la convention épouvantée, rendant tous les décrets qu'on auroit voulu lui arracher, auroit pro-

bablement cédé, sans retour, la victoire et l'empire aux tyrans féroces dont elle vouloit délivrer la France. 1794. An II.

Heureusement Robespierre, aussi lâche qu'il étoit cruel, ne s'occupoit qu'à proscrire lorsqu'il falloit combattre ; et au lieu de marcher contre la convention, il se contentoit de la faire mettre hors la loi, par des arrêtés de la commune. De son côté, Henriot, à la tête des soldats qui l'avoient mis en liberté, ne songeoit qu'à parcourir les différens quartiers de la ville pour appeler le peuple à son secours.

La convention alors, revenant du trouble que lui avoit causé la nouvelle de l'évasion de Robespierre, prit unanimement les mesures les plus vigoureuses. Barras fut chargé, avec quelques-uns de ses collègues, du commandement de Paris. On appela tous les citoyens à la défense de la liberté : chacun, saisissant l'occasion de se délivrer d'une tyrannie si odieuse, courut aux armes, et plusieurs députés, ayant rassemblé quelques sections, marchèrent à la commune, lurent à la multitude qui l'entouroit le décret qui condamnoit les conspirateurs, et pénétrèrent sans obstacles dans l'hôtel-de-ville, où ils se saisirent de tous les conjurés.

Robespierre, se voyant perdu, s'étoit tiré

1794. An II.

un coup de pistolet [1]; mais la justice du ciel permit que le coup qui lui emporta le bas du visage, ne terminât pas une vie souillée de tant de crimes. Sa blessure rendit son châtiment plus cruel et son supplice plus long. Il vit, pendant vingt-quatre heures, la joie universelle qu'excitoit sa perte, l'horreur qu'inspiroit sa personne; il entendit les reproches de ses collègues qu'il avoit avilis et tyrannisés; les cris de joie des victimes qu'il vouloit encore frapper, et les imprécations de tout le peuple qu'il avoit si long-temps trompé et opprimé. Objet de l'exécration publique, aucun souvenir honnête ne put affermir son courage; aucun ami, par ses larmes, n'adoucit ses tourmens. On le fit paroître devant ce tribunal révolutionnaire, à qui sa fureur avoit commandé tant d'assassinats. Condamné par ses propres complices, il fut conduit à l'échafaud avec son frère, Couthon, Saint-Just, Lebas, ses collègues, et son

[1] D'autres assurent que ce fut un citoyen qui blessa Robespierre. Ce qui est certain, c'est qu'au moment où ce tyran étoit étendu à terre, baigné dans son sang, et entouré d'une foule irritée qui l'accabloit d'injures, un gendarme, passant près de lui, s'arrêta, et, sans se permettre aucune imprécation, lui dit noblement ce peu de mots: *Robespierre, il existe un Être suprême.*

général Henriot[1]. Une foule immense le suivit, lui reprocha ses crimes et sa lâcheté, l'accabla d'outrages, et lui annonça, par ses acclamations, le jugement de la posterité qui devoit le placer au nombre des tyrans les plus odieux et les plus méprisés. Le bourreau, arrachant aveo violence le bandeau qui couvroit sa plaie, lui fit jeter un cri douloureux, le livra quelque temps aux regards avides de la vengeance et de la haine, et lui fit enfin subir une mort aussi infame que sa vie.

1794. An II.

Le tyran étoit mort, mais la tyrannie n'étoit pas détruite. Collot-d'Herbois, Billaud régnoient encore; Barrère, en leur nom, eut l'audace de proposer le remplacement des décemvirs qui venoient d'être condamnés, par des députés que désignoit le gouvernement. Si l'on eût accepté cette proposition, le même système de cruauté, de despotisme, d'oppression continuoit; la convention restoit esclave, et la France étoit perdue. Heureusement les députés dont l'énergie avoit renversé Robespierre, n'eurent point la foiblesse de perdre le fruit de

[1] Le lendemain de la mort de Robespierre, les membres de la commune de Paris, qui avoient pris parti pour lui contre la convention, furent conduits à l'échafaud.

1794. An II. cette révolution : ils rendirent aux membres du corps législatif leur inviolabilité, leur liberté; on décréta que les comités de salut public et de sûreté générale seroient renouvelés tous les mois au scrutin. Legendre, autrefois ardent cordelier, mais alors intrépide ennemi de la tyrannie, dont il avoit failli devenir la victime pour avoir voulu défendre Danton, marcha, suivi de quelques hommes courageux, au club des jacobins, les chassa de leur repaire, et apporta les clefs de leur salle à la convention.

De ce moment la terreur cessa peu à peu de répandre son voile sanglant sur la France. On vit par degrés l'innocence respirer, la justice renaître, et la vertu s'enhardir. Une grande partie des juges et des jurés, bourreaux du tribunal révolutionnaire, le proconsul Lebon le Néron d'Arras, l'infame Carrier le destructeur de la Vendée, expièrent leurs forfaits sur l'échafaud; les prisons s'ouvrirent, les comités révolutionnaires furent dissous et poursuivis par la vengeance publique.

Mais tous ces progrès du retour de l'anarchie à l'ordre social furent lents, et souvent arrêtés par de redoutables conspirations. La Montagne domina long-temps, et s'opposa tant qu'elle put à des changemens qui tendoient à donner la

force au parti girondin, dont elle craignoit la vengeance. 1794.

Les girondins, les républicains modérés craignoient eux-mêmes, qu'en accélérant trop le mouvement rétrograde, les constitutionnels n'en profitassent pour les punir de la révolution du 10 août. An II.

Enfin on a vu des momens où les constituans, partageant aussi ces frayeurs, craignirent que l'opinion publique, égarée par la soif ardente de justice qu'on éprouvoit, ne portât la réaction jusqu'à favoriser imprudemment les royalistes, la contre-révolution, et les vengeances qui devoient probablement la suivre.

Tel est le sort fatal des hommes, lorsqu'en voulant atteindre un but quelconque, ils ont employé des moyens violens et commis quelqu'injustice ; ils sont toujours arrêtés dans leur marche vers le bien public, par la peur du mal particulier qui peut en résulter pour eux. Cet effroi les aveugle et leur fait oublier que la justice est le seul moyen de gagner l'opinion générale; que par elle tout gouvernement nouveau s'affermit, et que sans elle toute puissance s'écroule.

Tous les raisonnemens de la peur contre les dangers de l'équité sont des sophismes : les pas-

1794. An II. sions privées meurent, l'intérêt général est la justice, qui est immortelle comme la vérité. Aucune force ne peut gouverner long-temps contre l'opinion publique ; les succès peuvent donner un éclat momentané, une célébrité brillante, mais l'estime rend seule l'autorité tranquille et la gloire solide.

Tandis que les Français, par une heureuse révolution, venoient d'échapper au monstre de l'anarchie, qui les menaçoit d'une destruction totale, une nation plus malheureuse faisoit, à l'autre extrémité de l'Europe, des efforts impuissans pour briser les chaînes du despotisme et conserver son existence.

Nous allons, dans le Chapitre suivant, donner une esquisse de cette inutile insurrection, qui, malgré les prodiges de valeur de Kosciusko et de ses infortunés concitoyens, se termina par le partage total de leur pays.

CHAPITRE XII.

Révolution de Pologne. Mauvaise foi des Cours de Petersbourg et de Berlin. Déclarations contradictoires de Frédéric-Guillaume. Entrée de ses Troupes en Pologne. Diète de Grodno. Violence exercée sur la Diète. Traité extorqué. Insurrection des Polonais. Caractère et conduite de Kosciusko. Il prend Cracovie et bat les Prussiens. Révolution à Warsovie. Les Russes en sont chassés. Avantages des Polonais à Wilna et dans plusieurs autres affaires. Frédéric-Guillaume assiége Warsovie. Insurrection dans la Grande-Pologne. Frédéric-Guillaume lève le siége de Warsovie et se retire. Suwarow entre en Pologne. Kosciusko, trahi, perd une bataille contre Fersen. Il est blessé et pris. Suwarow assiége Warsovie, prend d'assaut le faubourg de Prag. Massacre horrible. Warsovie se rend. Dispersion des Troupes Polonaises. Stanislas-Auguste quitte sa capitale, et va d'abord à Grodno et de là à Pétersbourg. Partage total et asservissement de la Pologne.

Après avoir tracé tous les crimes de la tyrannie des jacobins, sans ménagement pour un parti dont les racines dangereuses existent encore, il faut remplir avec la même impartialité le devoir de l'historien, et peindre aussi fidelle-

ment la mauvaise foi scandaleuse, l'injustice oppressive et l'ambition sanguinaire des monarques qui, sans aucun motif et au mépris de leurs sermens, portèrent le fer et la flamme au sein d'une nation vaillante, juste et généreuse, qui, voulant vivre en paix sous leur protection, méritoit leur estime par sa vaillance, et leur amitié par sa modération.

Je n'ignore point à quelle critique, à quels dangers s'expose l'auteur qui écrit avec vérité l'histoire moderne. Tacite, dont j'ose imiter la hardiesse, sans pouvoir imiter son talent, dit avec raison :

Antiquis scriptoribus rarus obtrectator, neque refert cujusquam punicas romanasve acies lætiùs extuleris : at multorum qui Tiberio regente pœnam, vel infamiam subiêre, posteri manent. Utque familiæ ipsæ jam extinctæ sint, reperies qui ob similitudinem morum, aliena malefacta sibi objectari putent. Etiam gloria ac virtus infensos habet, ut nimis ex propinquo diversa arguens.

Sed ad incœpta redeo.

Ceux qui écrivent l'histoire des temps anciens font peu de mécontens ; il n'importe à personne que vous prodiguiez des éloges aux armées de Rome ou à celles de Carthage ;

mais si vous parlez des personnes immolées ou déshonorées sous Tibère, leur postérité existe, et leurs familles même, fussent-elles éteintes, vous en trouverez d'autres, qui, par la conformité des mœurs, considéreront le récit de ces crimes d'autrui comme une satire contr'elles. La gloire et la vertu même ont des ennemis : à cette proximité elles paroissent accuser la honte des contemporains.

Mais je reviens à mon sujet.

Il est nécessaire de rappeler en peu de mots les motifs qui avoient déterminé les Polonais à faire dans leurs loix un changement destiné, selon toutes les probabilités, à consolider leur existence, et qui, par une fatalité inconcevable, causa leur perte. Les malheurs et le partage de la Pologne [1] avoient fait sentir universellement

[1] Du temps de Boleslas-le-Hardi, la Pologne s'étendoit depuis l'Oder jusqu'au Dnieper. Elle fut d'abord divisée en plusieurs principautés, comme la France. Casimir les réunit le premier; il mérita le titre de Grand, non, comme beaucoup de princes, par ses conquêtes, mais par sa justice.

Cette nation, depuis son origine jusqu'à sa fin, se distingua par un amour constant pour la liberté.

Douze waywodes la gouvernèrent successivement:

à tous les hommes éclairés de ce pays, les vices de leur gouvernement anarchique, le danger de l'élection des rois, et la nécessité de

quoique le pouvoir suprême fût confié au roi, il étoit obligé, dans les affaires importantes, de consulter les principaux seigneurs du pays. A la mort de chaque prince, on choisissoit son successeur parmi ses enfans.

La famille des Piastes s'éteignit dans la personne de Casimir-le-Grand. Comme il désiroit que son neveu, Louis de Hongrie, lui succédât, il rassembla tous les États de la nation, et les chargea de rédiger les loix qu'il croyoit propres à assurer le bonheur de la Pologne. La constitution, qui fut le résultat des travaux de cette assemblée, fut respectée jusqu'à la mort de Sigismond-Auguste; et comme elle protégeoit toutes les classes de citoyens, tant qu'elle dura les campagnes furent peuplées, les villes riches, les manufactures actives, et la nation heureuse et redoutée. La législation étoit confiée aux nobles et aux députés que les villes envoyoient à la diète : le roi étoit chargé de l'administration, de l'exécution des loix; il commandoit l'armée, et avoit le droit de déclarer la guerre et de conclure la paix. Dans les circonstances graves, il demandoit l'avis des sénateurs.

La Pologne fut long-temps comptée parmi les puissances du premier ordre, et depuis le quatorzième jusqu'au seizième siècle, les sciences y fleurirent peut-être plus que dans tout autre pays.

Le célèbre Copernic y naquit : on l'a cru allemand parce qu'il étoit chanoine de Warmie; mais ce pays,

réformer des abus qui, malgré la vaillance du peuple polonais, le rendoient l'esclave de tous ses voisins.

un des palatinats de Pologne, ne tomba sous la domination de la maison de Brandebourg, qu'au premier partage, en 1773; et il étoit né à Thorn, dont la Prusse ne s'empara qu'en 1793.

Orzechowski, antérieur à Murétus, fut célèbre par son éloquence.

Kromer, historien, est peu inférieur à Tite-Live.

Sorbieurski, répandit tant de grâce dans ses poésies, qu'on l'a traduit dans plusieurs langues.

Les poëmes de Kochanowski, les traités de morale de Fredzo, les écrits politiques de Gorniki, les pastorales de Zimorowiez, ont mérité à leurs auteurs une juste célébrité.

Après la mort de Sigismond, la constitution de Pologne éprouva un changement. Ce prince étoit le dernier mâle des Jagellons. Jusque-là on avoit élu les rois parmi les enfans du dernier mort; alors il fallut chercher une autre famille, ou un individu qui épousât une Jagellone. On délibéra pour savoir si ce seroient les sénateurs seulement, ou tous les nobles qui éliroient le nouveau roi. Zamoyski décida la question, en disant que, puisque chaque noble étoit obligé de combattre pour la patrie, ils devoient tous avoir le droit d'élire leur chef.

Cette innovation, qui depuis causa tant de malheurs, redoubla d'abord l'énergie nationale; on vit les Polonais pousser leurs conquêtes jusqu'à Moscow, et donner des loix et des empereurs à la Russie. Mais dans la suite

Mais ces voisins étant intéressés à prolonger l'état de foiblesse de la Pologne, il étoit difficile d'en sortir sans danger. En 1788, une occasion

des temps, à chaque élection, les nobles acquirent plus de prérogatives. Chaque roi chercha à plaire à la noblesse pour assurer le trône à son fils. Bientôt les villes furent opprimées et les paysans réduits à l'esclavage.

Sous le règne de Jean-Casimir, la Pologne étant envahie par les étrangers, et le roi cherchant un asile dans les pays voisins, on introduisit dans la diète le droit du fameux *liberum veto*, qui mit le comble à l'anarchie. Cette absurde institution, qui paralysoit toutes les assemblées en donnant à une seule voix le droit d'annuller toutes les délibérations, subsista jusqu'au règne de Stanislas-Auguste, et fut une des principales causes de l'influence tyrannique qu'exercèrent les puissances étrangères sur ce pays.

Au premier partage on fit encore quelques changemens à la constitution; mais ces changemens, dictés par la Russie, qui s'en déclaroit garante, n'avoient pour but que d'augmenter la foiblesse, le malheur et la dépendance de la nation.

Dans cette nouvelle constitution on avoit conservé avec soin tous les abus de l'ancienne, sans en excepter le *liberum veto*, et on y avoit seulement ajouté un conseil permanent qui diminuoit l'autorité du roi, et divisoit le pouvoir exécutif, tandis qu'on laissoit subsister la tyrannie des grands et l'anarchie des diètes.

Le gouvernement enchaîné, ne pouvant plus faire favorable

favorable se présenta. Les deux cours impériales étoient en guerre contre les Turcs. Le roi de Prusse et l'Angleterre, voulant augmenter l'embarras de l'Autriche et de la Russie, excitèrent les Polonais à profiter de cette circonstance, et cette nation, digne d'un meilleur sort, se livra avec enthousiasme à l'espoir qui lui étoit offert.

Jamais on ne vit plus d'accord dans les vœux, plus d'unanimité dans les délibérations, et plus de dévouement dans les sacrifices : les nobles renoncèrent à leurs prétentions au trône; ils ouvrirent à la bourgeoisie les portes de tous les emplois; tous les citoyens livrèrent leur fortune pour créer une artillerie et payer une armée; enfin, la constitution du 3 mai 1791, fut l'heureux résultat des travaux d'une diète

le bien pour le présent, le préparoit au moins pour l'avenir. Jamais en aucun pays on ne s'occupa avec autant de soin de l'éducation nationale; mais au moment où on alloit recueillir le fruit de ces institutions, qu'on devoit aux écrits des moralistes les plus éclairés de l'Europe, l'ambition de la Prusse et de la Russie fit évanouir toutes les espérances qu'on en avoit conçues, et éteignit toutes les lumières qui ne pouvoient plus servir qu'à éclairer ce pays infortuné sur l'étendue de son esclavage et de ses malheurs.

aussi sage dans ses opérations qu'éclairée dans son patriotisme.

Tous les gouvernemens de l'Europe félicitèrent le roi Stanislas et la nation polonaise de cette révolution, qui, en rendant le trône héréditaire, et en limitant convenablement la puissance royale, sembloit garantir à la fois la Pologne des dangers du despotime et de l'anarchie, ainsi que de l'influence orageuse que les étrangers avoient toujours exercée sur les élections.

L'impératrice de Russie, opposant seule son ressentiment personnel à l'approbation générale, résolut de renverser cette constitution qui enlevoit la Pologne à son joug et déroboit une proie à son ambition. Il lui falloit un prétexte; celui qu'elle prit fut l'opposition de quelques nobles furieux de se voir privés de leurs prétentions au trône, et décidés à sacrifier leur pays à leur vanité. Ces nobles étoient Félix Potocki, Severin Rzewouski, Branitski, grand-général, les deux frères Kossakowski, Ozarowski, Ankwitz, et quelques autres qui devinrent honteusement célèbres sous le nom de fédérés de Targowitz, ville où ils se liguèrent contre la constitution de 1791.

Une opposition si foible et si absurde n'étoit

dangereuse que par l'appui de la Russie; mais les Polonais devoient être rassurés contre les entreprises de cette puissance, par la protection de Frédéric-Guillaume, avec lequel ils avoient conclu, en 1790, un traité d'alliance.

Pour prévenir toute objection, et pour mettre dans tout son jour la perfidie de Frédéric-Guillaume, lorsqu'il abandonna les Polonais au ressentiment de Catherine, il faut insérer ici en entier l'article 6 du traité de 1790:

« Si quelque puissance étrangère vouloit, » à titres d'actes et stipulations précédentes » quelconques, ou de leur interprétation, » s'attribuer le droit de se mêler des affaires » internes de la république de Pologne, ou » de ses dépendances, en tel temps, ou de » quelque manière que ce soit, sa majesté le » roi de Prusse s'emploiera d'abord par ses » bons offices les plus efficaces pour prévenir » les hostilités par rapport à une pareille pré- » tention; mais si ces bons offices n'avoient » pas leur effet, et que des hostilités résul- » tassent à cette occasion contre la Pologne, » sa majesté le roi de Prusse, en reconnois- » sant le cas, comme celui de l'alliance, assis-

» tera la république selon la teneur de l'article
» 4 du présent traité ».

1792. Il est vrai qu'en 1792, au moment où l'impératrice attaquoit la Pologne, lorsque le roi Stanislas réclama l'exécution de cet article, la cour de Berlin répondit que la constitution du 3 mai 1791 étant postérieure au traité de 1790, le roi de Prusse n'étoit pas obligé d'en remplir les conditions, d'autant qu'*il n'avoit jamais approuvé ce changement de constitution; dont il avoit, au contraire, prévu les malheureux effets.*

Pour apprécier la loyauté de cette réponse, il est indispensable d'en rapprocher la Lettre officielle que Frédéric-Guillaume avoit écrite au comte de Goltz [1], lorsqu'il fut informé de l'achèvement de cette constitution, et du choix fait, par la diète, de la princesse de Saxe pour commencer la dynastie nouvelle qui devoit régner en Pologne.

Il y dit formellement *que son projet est de coopérer à la prospérité de la république et de consolider sa nouvelle constitution qu'il admire; qu'il applaudit à cette démarche*

[1] *Voyez* cette lettre du roi de Prusse au comte de Goltz, *Pièces justificatives*, et la Lettre du roi de Prusse au roi de Pologne.

importante que la nation a faite ; il la regarde comme essentielle à son bonheur, et charge son ministre de déclarer solennellement au roi Stanislas et aux maréchaux de la diète, que ce choix de la république affermira à jamais l'étroite intelligence qui existe entre la nation polonaise et lui. 1792.

On a vu trop souvent en politique sacrifier la justice à l'ambition ; mais jamais on ne se permit de nier des engagemens si publics, si récens, et de se jouer si ouvertement de la foi des traités.

Tandis que la licence, sous le manteau de la philosophie, portoit d'ambitieux novateurs à renverser tous les gouvernemens établis, il sembloit que les rois aveuglés conspirassent avec leurs ennemis pour détruire, dans l'esprit des peuples, le respect pour une autorité que la justice peut seule rendre sacrée.

Les vrais motifs de ce changement de système du roi de Prusse, étoient, comme on l'a vu, l'effroi que lui causoit la révolution française, et la crainte d'avoir à combattre la Russie en même temps qu'il seroit forcé de faire la guerre à la France. L'impératrice, n'ayant plus à craindre l'opposition des armes prussiennes, fit entrer en Pologne, au mois

1792. de mai 1792, une forte armée. Malgré le nombre et la valeur de ses troupes, elle auroit peut-être échoué dans son entreprise, si Stanislas-Auguste avoit partagé l'héroïque ardeur de ses concitoyens; mais, dominé par sa foiblesse ordinaire, et trompé par Catherine qui avoit toujours conservé sur lui un fatal ascendant, il répondoit à ceux qui le pressoient de combattre :

« Que ce n'étoit pas contre la Pologne que » l'impératrice étoit irritée, mais contre le roi » de Prusse, dont elle avoit juré la perte; qu'elle » renonceroit à la guerre contre les Polonais dès » qu'elle verroit la nation disposée à s'entendre » amicalement avec elle; qu'au reste, il valoit » mieux continuer la guerre avec la plume » qu'avec l'épée ».

Il perdit ainsi un temps précieux en négociations inutiles; et même les opérations militaires étant déjà commencées, il espéroit encore appaiser son ennemi, et, dans cette confiance, il arrêtoit l'élan de la nation, qui vouloit courir toute entière aux armes; il ralentissoit la marche de ses troupes, malgré les pressantes instances de son neveu Joseph Poniatowski leur général, et paralysoit les efforts du brave Kosciusko, qu'on forçoit de se retirer devant un ennemi qu'il

avoit déjà repoussé dans plusieurs rencontres. 1792.

Les Russes, favorisés par cette molesse, avancèrent rapidement près de Warsovie. Catherine écrivit à Stanislas, *qu'elle ne lui pardonneroit d'avoir trompé ses espérances, que s'il se joignoit aux fédérés de Targowitz, qui venoient à la tête des Russes pour renverser la constitution du 3 mai, et pour rétablir l'ancienne, dont l'impératrice avoit été garante.*

Stanislas-Auguste alors mérita les malheurs dont il fut bientôt accablé : il sacrifia son pays en ordonnant à son armée, sous prétexte d'une armistice, de déposer les armes ; et se croyant plus en sûreté parmi des satellites étrangers qu'au milieu de ses concitoyens, il laissa entrer à Warsovie, comme alliés, les ennemis de la Pologne, accéda à l'acte des confédérés, et ne laissa d'autre choix aux hommes courageux qui avoient voulu rendre son trône solide et leur patrie libre, que de ramper sous le despotisme russe, ou de s'expatrier pour éviter un exil éternel dans les déserts de la Sibérie.

Les confédérés éprouvèrent promptement la honte et le malheur qu'attirent toujours sur leurs têtes ceux qui livrent leur pays à ses ennemis naturels : ils croyoient rétablir l'ancien régime en Pologne, et se fioient imprudemment

1792. aux promesses de Catherine; mais la politique ambitieuse de cette princesse ne tarda pas à se dévoiler, et leurs remords inutiles ne purent sauver la Pologne de l'abîme dans lequel ils l'avoient précipitée.

L'impératrice, ayant éprouvé le danger de la force que conservoit la Pologne, avoit résolu de diminuere ncore son territoire; l'empereur étoit trop occupé par sa guerre contre la France pour s'opposer à ses desseins; et quoiqu'il fût convenu à Pilnitz avec le roi de Prusse de garantir l'intégralité de ce pays, Catherine, qui n'avoit point accédé à ce traité, trouva facilement le moyen d'en annuller l'effet, en proposant à Frédéric-Guillaume un partage aussi
1793. facile qu'avantageux. Elle s'étoit constamment
Ire année de la Répub. opposée jusque-là aux vues de ce prince sur Dantzick et Thorn; alors elle le favorisa, et Frédéric-Guillaume saisit avec empressement ce moyen inattendu de s'indemniser de la campagne coûteuse et sans succès qu'il avoit faite en Champagne.

La cour de Vienne ne pouvoit pas voir de bon œil ce nouvel agrandissement de la Prusse; mais on lui fit entendre que Frédéric-Guillaume quitteroit la coalition, si elle ne consentoit pas à lui donner les moyens de continuer la guerre

par l'acquisition de ces nouvelles possessions. Pour colorer le scandale de cet envahissement, il fallut chercher des crimes à la nation qu'on vouloit dépouiller ; et ses délits imaginaires furent les murmures et les plaintes que l'oppression arrachoit au malheur.

1793. Ire année de la Répub.

Les Polonais, refugiés chez l'étranger, s'étoient mis sous la sauvegarde, les uns des gouvernemens monarchiques, et les autres des gouvernemens libres. Ils furent par-tout poursuivis par les agens secrets de Catherine : elle accusoit ceux qui étoient en France de connivence avec la coalition, et faisoit regarder ceux qui parcouroient l'Allemagne comme des propagandistes zélés du système des jacobins. Ce fut cette accusation de jacobinisme qui servit sur-tout de voile aux cours de Pétersbourg et de Berlin pour justifier leur invasion.

Le roi de Prusse publia, le 25 mars 1793, une Déclaration [1] pour annoncer l'entrée de ses troupes dans la Grande-Pologne. Il est inconcevable qu'on croie les hommes assez aveugles pour être dupes de pareils écrits. Le Roi, dans ce Manifeste, *reprochoit aux Polonais leur résistance à ses conseils et aux vues bienfaisantes de l'impératrice ; il plaignoit le mal-*

[1] Voyez *Pièces justificatives.*

1793. Ire année de la Répub.

heur d'un pays livré aux désordres de l'anarchie, et feignoit d'éprouver de vives alarmes pour la sûreté de ses propres États, par l'expansion des principes français en Pologne. Ces motifs l'obligeoient à prendre des précautions salutaires, et à s'emparer provisoirement de Thorn, de Dantzick, et d'une partie de la Grande-Pologne, pour assurer sa tranquillité et protéger les Polonais bien intentionnés.

Les Prussiens en effet, malgré les représentations des habitans de Thorn, enfonçèrent les portes de cette ville et s'en rendîrent les maîtres. Dantzick fut bientôt après obligé de se soumettre, et les habitans de la Grande-Pologne, qui n'étoient point préparés à cette agression, ne purent opposer aucune résistance à ces nouveaux ennemis.

Les fédérés de Targowitz, étrangement surpris de cette invasion, demandèrent à l'ambassadeur russe ce qu'ils devoient penser de cette agression, et ce qu'il falloit faire dans une circonstance si imprévue. Le ministre russe leur répondit hypocritement, *qu'il falloit avoir une confiance aveugle dans la protection généreuse de l'impératrice; qu'il ignoroit les desseins de Frédéric-Guillaume, mais qu'ils*

devoient se garder d'aigrir ce prince par d'imprudentes hostilités, sans avoir préalablement consulté la cour de Russie.

1793. Ire année de la Répub.

L'impératrice, qui ne vouloit pas encore se démasquer et anéantir la confédération de Targowitz, leur conseilla quelques mesures défensives qui prolongèrent leur aveugle sécurité. Si l'impératrice étoit alors sincère, et si elle ignoroit véritablement les projets de la cour de Berlin, il est au moins constant que son ignorance et son opposition durèrent peu; car, quelque temps après, ses ministres et ceux de Frédéric-Guillaume agirent de concert, et prouvèrent l'accord intime qui existoit entre les deux puissances co-partageantes.

Cependant les fédérés de Targowitz qui avoient trahi leur patrie en y appelant les Russes, mais qui n'avoient jamais prévu le funeste projet de démembrement, crurent l'occasion favorable pour se disculper dans l'esprit de leurs concitoyens : encouragés par la réponse de la cour de Russie, qu'ils croyoient opposée aux desseins du roi de Prusse, ils publièrent une protestation contre l'entrée des troupes prussiennes en Pologne. Dans cette apologie de leur conduite, ils prodiguoient les éloges à Catherine, les injures aux auteurs de la constitu-

1793. Ire année de la Répub.

tion du 3 mai, et les promesses les plus inutiles de défendre loyalement la république. Ils joignirent à cette protestation des universaux pour inviter la nation polonaise à se lever, à courir aux armes, et à combattre l'ennemi qui envahissoit son territoire.

La protestation ne persuadoit personne : les confédérés avoient perdu l'estime et la confiance publique ; mais tous les Polonais étoient disposés à profiter de l'invitation contenue dans les universaux, et à s'armer pour repousser tous leurs oppresseurs. Catherine II, informée de cette fermentation générale, en prévint l'explosion ; et quoiqu'elle eût conseillé elle-même des mesures défensives, ses troupes eurent ordre de comprimer, de concert avec les Prussiens, tous les mouvemens de ce peuple infortuné, et d'arrêter tous ceux qui voudroient opposer quelque résistance à leurs opérations.

Ces ordres n'empêchèrent pas l'énergie nationale de se manifester ; plusieurs districts se livroient à leur ardeur, et l'ambassadeur russe, craignant que ce feu, dirigé contre la Prusse, n'éclatât de toutes parts, ordonna aux confédérés de révoquer les universaux qui convoquoient le ban et l'arrière-ban de la noblesse. La confédération, toujours servile, obéit et in-

vita les Polonais à ne point accélérer l'anéantissement de la patrie par des mesures imprudentes; elle leur recommanda de n'agir que d'après les ordres de Catherine qui seule pouvoit les sauver. Cet écrit, qui complétoit l'opprobre des confédérés, et démasquoit la politique perfide du cabinet de Pétersbourg, jeta le désespoir dans l'ame des Polonais. Voyant que leur perte étoit jurée, ils ne dissimulèrent plus leur indignation, et reclamèrent le secours de toutes les puissances étrangères contre l'avide injustice de leurs opppresseurs.

1793. Ire année de la Répub.

L'impératrice, alors convaincue que les confédérés de Targowitz n'étoient plus pour elle des instrumens utiles, cessa de les ménager, et, voyant que le temps étoit venu d'agir ouvertement, elle ordonna à l'ambassadeur Siévers de se concerter avec Bucholz, ministre du roi de Prusse, pour régler le partage des possessions polonaises que chacune des deux cours vouloit s'approprier.

Le 9 avril 1793, ces deux ministres présentèrent à la confédération une Déclaration qui développoit les destinées de la Pologne.

Dans cette Déclaration [1], *après avoir énuméré tous les services rendus à la confédéra-*

[1] *Voyez* cette Déclaration, et la réponse du roi de

1793. Ire année de la Répub.

tion par l'impératrice, et tous les efforts employés pour rétablir en Pologne l'ordre et la paix ; après avoir rappelé la résistance séditieuse des Polonais, les deux cours se plaignoient amèrement de l'ingratitude de cette nation jadis si florissante, maintenant déchirée par l'anarchie, et conduite à sa perte par des factieux. Les deux ministres reprochent à ces perturbateurs d'avoir égaré le peuple et de l'avoir porté à maltraiter les troupes russes et prussiennes qui venoient les protéger. Enfin, ils les accusent formellement d'intelligence avec les révolutionnaires français, qui déjà ont formé en Pologne des clubs affiliés à celui de Paris, et rendent par leurs intrigues, la fermentation générale [1].

Dans cet état de troubles, alarmant pour

Pologne aux notes des cours de Berlin et de Pétersbourg *Pièces justificatives*

[1] Cette accusation étoit dénuée de fondement et de vraisemblance : loin qu'il existât de clubs jacobins en Pologne, les orateurs les plus distingués avoient parlé avec force contre les principes des niveleurs français ; et les nobles Polonais, qui venoient de fortifier l'aristocratie de leur constitution, en rendant la monarchie héréditaire, devoient plutôt s'attendre au courroux des démocrates qu'à celui des têtes couronnées.

les puissances voisines, Catherine II et Frédéric-Guillaume ne voient d'autre moyen pour éteindre un foyer si dangereux, que de resserrer la Pologne dans des limites plus étroites, et de la réduire à des proportions convenables à une puissance du moyen ordre. Tels sont les motifs qui les déterminent à s'emparer des provinces qui les avoisinent; ils déclarent à cet égard leur immuable détermination, et invitent la confédération à convoquer au plutôt une diète pour coopérer à cet arrangement, seul moyen de procurer à la Pologne un gouvernement stable et une paix solide.

1793. Ire année de la Répub.

Cet écrit ouvrit enfin les yeux des confédérés. Félix Potocki courut à Pétersbourg implorer inutilement Catherine pour arrêter le cours des calamités qu'il avoit attirées sur sa patrie. Rzewusky s'exila en Gallicie, voulant fuir à la fois la perfidie de ses protecteurs et l'indignation de ses compatriotes. Branecky, neveu du prince Potemkin, se décida à vivre sous les loix de la Russie. Les autres confédérés restèrent en Pologne, pour exécuter tous les ordres des usurpateurs.

Ils convoquèrent à Grodno une diète composée des hommes qu'ils crurent le plus dispo-

——— sés à se prêter à tout ce qu'on exigeoit d'eux.
1493. Le roi Stanislas-Auguste publia alors un écrit
Ire année de la Républ. qui portoit l'empreinte de son caractère. Déplorant les malheurs de la Pologne, il déclaroit « que forcé par les circonstances, ayant sollicité vainement l'appui des puissances étrangères, et ne pouvant faire aucun libre usage » de sa volonté, il adhéroit au démembrement » de son pays, sans vouloir y coopérer. » Etrange calcul de la foiblesse qui mécontente tous les partis, et multiplie les périls qu'elle croit éviter !

Quelque soin qu'on eût pris d'écarter des élections les hommes énergiques, ces hommes étoient Polonais, et les Russes furent contraints d'employer l'appareil des armes pour les forcer à signer le traité de cession avec la Russie : on ne put même les y amener qu'en leur faisant entendre que, pour prix de ce sacrifice, Catherine les appuyeroit dans leur opposition contre la Prusse.

Cette ruse étoit cependant bien grossière ; et les déclarations des deux ministres ne devoient laisser aucun doute sur l'union intime des deux puissances. Mais, dans l'excès du malheur, on se laisse tromper par le plus foible rayon d'espoir. L'infortune a son ivresse comme le bonheur : tous deux aveuglent également.

Le

Le traité de cession en faveur de la Russie, fut signé le 22 juillet 1793. Cette affaire terminée, Frédéric-Guillaume demanda qu'on choisît une députation pour régler la cession qu'il exigeoit à son tour.

1793 Ire année de la Répub.

La diète s'opposa vivement à cette demande. Après les plus violens débats, les voix étant également partagées, Stanislas-Auguste fit pencher la balance pour la Prusse. Il savoit qu'on ne pouvoit résister à deux puissances si formidables, et vouloit conserver quelques débris de sa couronne. Mais dans de telles circonstances la prudence enlève la gloire sans donner la sûreté, et au milieu d'un extrême péril, la témérité seule est sagesse.

Les membres de la diète continuèrent à résister avec acharnement ; et pour vaincre leur opiniâtreté, Siévers fut obligé de faire investir le château de troupes et d'amener du canon. Cet appareil menaçant ne put commander que le silence ; aucun membre ne parla pour sanctionner la honte de sa patrie : plusieurs furent arrêtés par des Cosaques, pour avoir protesté contre cette violence.

Bialinski, maréchal de la diète, interprétant ce silence général comme un consentement unanime, signa, ainsi que la députation nommée

1793. Ire année de la République.

à cet effet, le traité qui cédoit à Frédéric-Guillaume, les provinces dont il s'étoit provisoirement emparé.

La crainte est toujours la suite de l'usurpation. Le roi de Prusse et l'impératrice, connoissant l'indignation des Polonais et redoutant leur vengeance, exigèrent que la diète réduisît l'armée polonaise au nombre de douze mille hommes.

Cette résolution augmenta le mécontentement au lieu de le comprimer; plusieurs régimens refusèrent de rendre leurs armes, conservant dans leur cœur le projet et l'espoir de se délivrer de cette oppression.

Avant de se séparer, la diète de Grodno avoit rétabli l'ordre militaire institué pour récompenser les officiers qui s'étoient distingués dans la guerre de 1792. Le général Ingelstrom, nouveau ministre de Russie, fit révoquer ce décret, et exigea qu'on anéantît tous les actes qui pouvoient réveiller l'énergie polonaise en rappelant la constitution de 1791.

Catherine II, étonnée de voir que ses actes despotiques disposoient plus les esprits à la révolte qu'à la résignation, envoya en Pologne quinze mille Russes, et Ingelstrom voulut que le roi et le conseil permanent fissent marcher des

troupes pour forcer Madalinski à l'obéissance, et qu'ils fissent arrêter toutes les personnes suspectes de rebellion. Ces demandes furent rejettées : on ne pouvoit compter sur l'obéissance du soldat polonais pour exécuter un pareil ordre, et les loix s'opposoient à l'arrestation arbitraire qu'on exigeoit.

1793. Ire année de la Répub.

Tandis que les Russes, croyant affermir leur domination par la terreur, multiplioient chaque jour leurs actes d'injustices, pilloient les bourgeois, insultoient les nobles et rançonnoient les paysans, toutes ces violences exaspéroient les esprits, et par-tout on s'agitoit, on murmuroit, on cherchoit dans le désespoir des ressources contre la tyrannie. Les députés constitutionnels de 1791, Malachowski, Sapieha, Ignace Potocky, célèbre par son instruction et son éloquence, Kollatay, Mowstowski, s'étoient réfugiés dans les pays étrangers, dès que Stanislas-Auguste, les abandonnant, eut accédé à la honteuse confédération de Targowitz.

Mais leurs amis nombreux restés en Pologne, travailloient en secret à exciter une insurrection qui pût briser leurs fers et ressusciter leur patrie. Une société de quatre personnes, s'étant mise à Warsovie à la tête de la conjuration, eut

1793. Ire année de la Répub.

bientôt des ramifications sur toute la surface de la Pologne; ils étoient certains d'être secondés par toute la nation animée de la même haine contre ses destructeurs; mais il leur falloit un chef pour cette grande entreprise. Le roi Stanislas avoit perdu la confiance générale; et tous les soldats juroient qu'ils ne se joindroient point aux insurgens, s'ils ne plaçoient pas à leur tête le vaillant Kosciusko.

Cet homme, qui mérita l'amour de ses concitoyens et l'estime de ses ennemis, s'étoit fait connoître dans sa jeunesse par son zèle pour s'instruire dans l'art militaire. Aimé d'une jeune dame, ses parens traversèrent leur passion. Dès qu'il la vit mariée au prince Lubomyrsky, il porta sa douleur loin de son pays, et voulut se consoler des peines de l'amour par les faveurs de la gloire. Il servit en Amérique, sous les ordres de Gates et de Washington, qui donnèrent de justes éloges à sa bravoure et à ses talens. Rendu à sa patrie, il combattit avec éclat dans la campagne de 1792; et en plusieurs rencontres il repoussa les Russes, malgré l'infériorité du nombre, la division des généraux polonais, la versatilité du roi de Pologne, et la perfidie de quelques-uns de ses concitoyens vendus à la Russie, qui avertissoient l'ennemi

de tous les mouvemens de l'armée polonaise.

Kosciusko, noble, mais d'une famille qu'il illustra le premier, d'une taille moyenne et d'une figure peu remarquable au premier aspect, mais portant dans ses regards le feu de son caractère, réunissoit toutes les qualités qui peuvent donner la gloire et la fixer. Intrépide, infatigable, incorruptible, ferme dans l'adversité, calme après la victoire, froid dans le danger, sensible pour le malheur, généreux envers ses ennemis, brûlant d'amour pour sa patrie, et strict observateur de la justice au sein de la guerre civile et de la fureur des partis. Hardi dans ses desseins, constant dans ses projets, et rapide dans ses opérations, il communiquoit son ardeur à ses compagnons, dirigeoit leurs travaux, leur attribuoit modestement tous ses succès, et savoit à la fois inspirer le respect par sa régularité, et l'attachement par sa douceur. Aussi les soldats, les paysans, les bourgeois, les nobles l'aimoient, l'estimoient également : il concilioit tous les intérêts opposés, anéantissoit toutes les rivalités ; et ralliant tous les partis, il les dirigeoit avec force vers son but unique, l'affranchissement de son pays.

1793. Ire année de la Répub.

Correspondant secrètement avec le comité

1793. Ire année de la Répub.

de Warsovie et avec tous ceux qui travailloient en Pologne au mouvement qu'il vouloit opérer, il leur donnoit les instructions nécessaires au succès de cette grande entreprise. Il falloit partout organiser les corps qui devoient s'insurger, s'assurer des munitions, des armes; et Kosciusko, qui s'étoit approché des frontières de la Pologne, voyant que tout ce qu'il avoit demandé n'étoit pas encore prêt, résistant à l'ardeur de ses amis, ajourna l'exécution de son dessein pour en rendre la réussite plus sûre, et s'éloigna encore quelque temps de sa patrie.

Enfin, apprenant que tout étoit disposé comme il le souhaitoit, il revint à Leipsick, où il reçut la députation des patriotes, qui vinrent lui demander formellement de se mettre à leur tête pour reconquérir la liberté.

1794. An II.

A cette époque, c'est-à-dire au mois de mars 1794, Madalinsky, comme on en étoit convenu, leva l'étendard de la révolte. Avec huit cents hommes de cavalerie, il traversa tout le pays usurpé par Frédéric-Guillaume, en combattant les troupes prussiennes qui s'opposoient à son passage, et pénétra dans le palatinat de Cracovie, au moment où Kosciusko, qui avoit quitté la Saxe, y arrivoit.

Le 24 de mars, tous les citoyens de Cracovie

dressèrent et signèrent l'acte d'insurrection. Kosciusko, choisi pour chef, prêta le serment à la nation, et promit d'observer les principes énoncés dans l'acte. La garnison de Cracovie, et les troupes qui étoient près de cette ville, jurèrent fidélité à la nation et obéissance à Kosciusko. 1794. An II.

Par cet acte, les Polonais déclaroient la guerre aux usurpateurs de leurs droits et de leur pays, sacrifioient les anciens préjugés, et donnoient à tous les habitans l'égale jouissance de la liberté civile. Kosiusko étoit déclaré chef suprême de la force nationale; on ne donnoit à son pouvoir d'autres limites que sa vertu; il commandoit les armées, nommoit les officiers, formoit le conseil suprême, dirigeoit les affaires politiques et civiles. Mais dès que l'ennemi seroit chassé des frontières, Kosciusko s'obligeoit à se démettre de son pouvoir, et à rassembler la nation, qui devoit se donner alors la constitution qui lui paroîtroit la plus convenable à son bonheur et à sa sûreté. Kosciusko devoit aussi se désigner un successeur qui le remplaçât en cas de maladie ou de mort; mais ce successeur devoit être subordonné au conseil national.

Dans toute autre main cette puissance dicta-

1794. An II. toriale eût été dangereuse pour la liberté; mais la modération de Kosciusko étoit connue, il ne trompa point la confiance de ses compatriotes, et personne ne lui reprocha jamais d'avoir abusé de son pouvoir.

Dix jours après la proclamation de l'acte insurrectionnel, le général, apprenant que douze mille Russes s'avançoient rapidement contre lui, sortit de Cracovie, à la tête de quatre mille hommes, dont la plupart n'étoient armés que de faulx et de piques, et sans artillerie. Le combat dura quatre heures; l'ardeur polonaise l'emporta sur le nombre et la tactique de leurs ennemis. Les Russes, battus et dispersés, perdirent trois mille hommes, et on leur prit douze pièces de canon. L'enthousiasme fut tel, qu'un corps de paysans, avec des faulx, s'empara d'une batterie.

Cette victoire de Wraclawice enflamma tous les esprits et rendit bientôt l'insurrection générale : par-tout les Polonais prirent les armes, se rassemblèrent, et jurèrent d'obéir à Kosciusko.

Grochowski prit la défense des frontières de la Gallicie; Giedroyc insurgea la Samogitie; Jasinski, avec six cents hommes, s'empara de Wilna, en chassa les Russes, et leur fit quinze cents prisonniers.

L'ambassadeur russe, instruit de ces mouvemens, arracha vainement à la foiblesse du roi Stanislas des ordres pour comprimer les mécontens. Cette démarche acheva de perdre le monarque dans l'esprit du peuple, et ne ralentit point le feu de l'insurrection. Les Russes, craignant la fermentation qui se manifestoit dans la capitale, voulurent s'emparer de l'arsenal : les citoyens alors se révoltant ouvertement, le désespoir remplaça la terreur. Inutilement les bataillons russes, soutenus par une artillerie redoutable, foudroyoient les habitans : ils furent assaillis de tous côtés ; et après un combat de quarante-huit heures, où les Polonais tuèrent six mille Russes, firent trois mille prisonniers, et s'emparèrent de cinquante pièces de canon, les généraux Ingelstrom et Apraxin furent forcés d'abandonner la capitale.

1794. An II.

Tous les citoyens s'empressèrent alors de réparer les retranchemens et les fortifications de Warsovie, pour se mettre à l'abri de la vengeance de leurs oppresseurs. Jamais on ne vit éclater tant d'ardeur : vieillards, femmes, enfans, riches, pauvres, grands et plébéiens, tous paroissoient n'avoir qu'un même esprit, tous partageoient les mêmes travaux, et chacun

1794. An II. venoit à l'envi offrir ce qu'il possédoit pour l'armement des soldats, le traitement des blessés, et la consolation des familles de ceux qui avoient payé de leur sang ces glorieuses journées.

Stanislas-Auguste, délivré des maîtres qu'il craignoit, voulut alors se réunir aux insurgens; mais on avoit trop éprouvé sa foiblesse pour lui confier de si grands intérêts : il fut traité avec respect; il conserva sa garde, et jouit des honneurs dus à son rang, mais on ne lui laissa aucune autorité.

Kosciusko, arrivant à Warsovie, congédia le conseil permanent et forma le conseil suprême, établit par-tout des tribunaux, et publia de sages et fermes proclamations, pour empêcher que ce grand mouvement ne servît de prétexte aux désordres, et ne troublât la sûreté des personnes et des propriétés.

Frédéric-Guillaume, au bruit de l'insurrection polonaise, s'étoit décidé à la venir combattre en personne; et s'étant mis à la tête de quarante mille hommes, il renversa facilement les foibles détachemens d'insurgés qu'il rencontra. Il ne fut arrêté dans sa marche que par l'intrépide Kosciusko, qui eut l'audace d'attaquer une armée si formidable, n'ayant à lui opposer que douze mille hommes, dont l'ar-

mement n'étoit pas encore complet. Après une résistance opiniâtre, le général polonais fut battu et contraint de se retirer dans un camp retranché qui couvroit Warsovie, et qui étoit occupé par les divisions de Kosciusko, Dombrowsky, Zayonczek, Poniatowsky. 1794. An II.

Les Prussiens, après la bataille de Szczekocin, profitant de leur avantage, marchèrent sur Cracovie. Kosciusko, ne pouvant aller au secours de cette ville, avoit résolu de la livrer aux Autrichiens, pour exciter quelque rivalité entre les cours de Vienne et de Berlin; mais les Prussiens, par leur célérité, prévinrent l'exécution de ce projet et s'emparèrent de Cracovie.

La nouvelle de cette perte transporta de fureur le peuple de Warsovie. Quelques agitateurs, ameutant la populace, qui par-tout se ressemble, dressèrent, le 28 juin, des potences dans les rues, forcèrent les prisons et massacrèrent quelques-uns des prisonniers accusés de connivence avec les ennemis de l'Etat. Les autorités constituées arrêtèrent promptement ce désordre; et Kosciusko, n'imitant pas la foiblesse coupable du gouvernement français pour les assassins de septembre, exprima, dans une proclamation énergique, l'indignation que

1794. An II. lui inspiroient ces atrocités, emprisonna les auteurs de ce complot, et leur fit expier leur crime sur l'échafaud.

Le roi de Prusse, réuni aux Russes, vint bientôt investir Warsovie; il employa pour réduire cette ville et pour soumettre l'armée qui la défendoit, tous les moyens de la force et toutes les ruses de la politique; mais les Polonais se montrèrent également inaccessibles à la crainte et à la séduction.

Frédéric-Guillaume avoit écrit aux habitans de Warsovie pour les assurer de sa protection s'ils se soumettoient, et pour les menacer d'une destruction totale s'ils résistoient. Ils répondirent qu'ils suivroient la destinée de l'armée. Ce monarque avoit fait promettre aux officiers polonais de conserver leurs grades dans ses troupes, s'ils vouloient se joindre à lui; tous jurèrent de partager le sort de Kosciusko, et de vaincre ou de mourir avec lui.

Après deux mois de combats sanglans et continuels, sans succès décisifs, le roi de Prusse, qui avoit pris Vola et battu la division de Joseph Poniatowsky, commanda une attaque générale pour forcer les retranchemens polonais. Le combat fut long et opiniâtre. Le roi et le prince-royal montrèrent dans cette

action beaucoup de bravoure; mais la fermeté des insurgens triompha de la valeur des Russes et des Prussiens, et les contraignit à se retirer avec perte. 1794. An II.

Dans le même temps, une insurrection formidable éclata dans la Prusse méridionale, près de Posen. Les habitans de ces provinces nouvellement conquises, se levant tout-à-coup, tombèrent sur les troupes dispersées, abbatirent les aigles prussiennes, s'emparèrent des armes et des munitions qu'ils trouvèrent, et s'occupèrent activement de l'organisation d'une armée.

Frédéric-Guillaume, informé de cet événement, et craignant, s'il laissoit aux rebelles le temps de grossir leurs forces, de se voir couper toute retraite, prit le parti, après avoir bombardé inutilement Warsovie, d'en lever précipitamment le siége et de se retirer dans ses Etats, abandonnant ses malades, ses blessés et une immense quantité de munitions.

Ainsi, le roi de Prusse, toujours ardent pour entreprendre des conquêtes, et prompt à y renoncer, expulsé de Pologne comme de France, auroit eu une pareille destinée dans l'une et l'autre guerre, si les forces de la Russie et la fortune de Catherine n'étoient venues réparer ses fautes et relever ses espérances. La retraite

1794. An II.

du roi de Prusse, couvrit de gloire Kosciusko et ses braves compagnons; mais leur position étoit aussi périlleuse que leur courage étoit ardent. Les dangers qui les menaçoient se multiplioient de tous côtés : quoique le général eût ordonné de ménager les domaines de l'empereur, il n'avoit pu conserver la paix avec la cour de Vienne; et les papiers trouvés chez l'ambassadeur russe, à Warsovie, prouvoient l'adhésion du cabinet de Vienne aux projets de partage de la Pologne.

Le conseil national fit publier ce traité, d'après lequel la Russie et la Prusse devoient posséder les provinces qu'elles avoient prises. La Bavière devoit appartenir à l'Autriche, et l'électeur recevoit pour indemnité l'Alsace et la Lorraine.

Malgré la publication officielle de cette pièce par le conseil, on doit encore douter de l'existence d'un pareil traité, trop contraire aux intérêts réels de la Prusse, pour concevoir qu'elle ait pu y consentir. Ce pouvoit être un simple projet, mais les faits démontrent au moins que l'Autriche, étoit parfaitement d'accord, avec les deux puissances co-partageantes, pour des projets vastes de démembrement et pour la ruine de la Pologne.

Kosciusko, dans cette crise terrible, étoit

encore forcé de ménager avec sagesse les ressources que lui offroit l'énergie nationale. En décidant les nobles à donner la liberté aux paysans, il avoit pris toutes les mesures qui pouvoient prévenir le danger d'un affranchissement trop rapide. Les paysans ne pouvoient abandonner leurs foyers sans payer leurs dettes; ils ne pouvoient posséder de terres sans faire des contrats avec leurs anciens maîtres; et pendant la durée de la guerre, pour que la culture ne fût point abandonnée, on ne les dispensoit que de la moitié du travail auquel ils étoient précédemment tenus. 1794. An II.

Si l'abolition de l'esclavage avoit rendu générale l'ardeur de la nation pour la cause commune, d'un autre côté, la nécessité de laisser beaucoup de bras à l'agriculture restreignoit les ressources qu'on pouvoit employer pour la défense du pays.

Telles étoient à peu près les forces dont la république pouvoit disposer. Zayonczek, avec huit mille hommes, défendoit les frontières de la Gallicie contre dix mille Autrichiens et contre les Russes. Syrakowsky, à la tête de dix mille hommes, étoit chargé de ralentir la marche de Suwarow, qui s'avançoit en Pologne avec quarante mille hommes. Jasinski, commandant

1794. An II.

six mille Polonais, défendoit la Lithuanie, que traversoient Fersen et dix-sept mille Russes; et Dombrowsky, qui n'avoit encore organisé que quatre mille hommes dans la Grande-Pologne, devoit observer, avec une foule de paysans mal armés, les quarante mille Prussiens qui occupoient cette frontière. Kosciusko et Poniatowsky n'avoient ensemble que dix-huit mille hommes destinés à se porter partout où le danger seroit le plus pressant.

Malgré cette multitude d'ennemis et cette disproportion de forces, l'enthousiasme de la liberté auroit peut-être triomphé d'une coalition où il régnoit peu d'harmonie, et que l'opposition des intérêts pouvoit dissoudre d'un instant à l'autre; mais la trahison rendit inutiles tous les efforts de la vaillance polonaise, et Kosciusko se vit perdu au moment où il croyoit, par une victoire éclatante, assurer l'indépendance de son pays.

Ce général, étant informé que Fersen vouloit opérer sa jonction avec Suwarow, marcha rapidement contre lui. Poninski, chargé d'empêcher le passage d'une rivière, le livra aux Russes, et n'obéit point à l'ordre qu'il avoit reçu de rejoindre l'armée avec sa division. Le généralissime, privé de ce secours, fut attaqué

à

à Macieiowice par le général Fersen. Quoique les Russes fussent trois fois plus nombreux que les Polonais, la victoire fut disputée avec acharnement pendant toute la journée. Kosciusko repoussa deux fois les ennemis; et, déployant dans cette action les talens d'un général et la bravoure d'un soldat, il rendit longtemps, par des prodiges de valeur, la fortune incertaine. Mais enfin, percé de coups, il tomba, et ses troupes, en se retirant, le laissèrent au pouvoir de l'ennemi. Lorsque les officiers russes le firent reconnoître aux Cosaques, qui alloient terminer sa vie, entendant prononcer son nom, ils témoignèrent leur admiration pour son courage et leur pitié pour son malheur. Kosciusko, ouvrant les yeux et apprenant sa défaite, demanda vainement la mort, qu'il préféroit à la captivité. Les Russes le traitèrent avec les égards dus à son caractère; et dès qu'il put soutenir la route, ils l'envoyèrent à Pétersbourg, où l'impératrice, trop irritée pour être généreuse, renferma dans un cachot ce malheureux guerrier. Il n'en sortit qu'après la mort de cette princesse. Paul I^r signala le commencement de son règne en lui rendant la liberté, et cet acte magnanime lui valut de justes éloges.

1794. An II.

1794. An II.

Les Polonais, en apprenant ce tragique événement, n'imitèrent pas ces farouches jacobins français qui faisoient à leurs généraux des crimes de leurs malheurs : ils témoignèrent, par des regrets éclatans, leur estime pour les talens et les vertus de Kosciusko, et ils écoutèrent avec confiance les conseils qu'il leur donna du fond de sa prison ; ils le connoissoient trop pour craindre qu'aucune menace le contraignît à rien proposer d'indigne de sa gloire et de sa patrie. Enfin, lorsque les Russes assiégèrent la capitale, le jour de la naissance de leur malheureux général étant arrivé, toutes les rues de Warsovie furent illuminées, et ils célébrèrent ainsi le souvenir de ses triomphes la veille même de leur propre destruction.

La victoire de Fersen n'abattit point le courage des Polonais. Le conseil national prit les mesures les plus vigoureuses pour défendre la liberté, et Wawrzecky fut nommé au commandement général. Mais si le courage étoit le même, le même génie ne présidoit plus aux opérations.

Zayonczek fut battu par les Russes à Chelm. Suwarow ayant défait complètement Syrakowsky et l'armée polonaise à Brzesk, s'avança rapidement sur Warsovie. Les républicains,

au lieu d'imiter l'exemple de Kosciusko, et de tenir toujours la campagne, s'étoient renfermés dans les fortifications des faubourgs de Prag. Suwarow s'en rendit maître après un assaut meurtrier. Neuf mille braves Polonais périrent dans cette action ; mais ce qui ternit la gloire du général russe, ce fut le carnage qui suivit la victoire : les maisons furent pillées, les femmes outragées, les enfans égorgés ; trente mille victimes furent la proie de la vengeance et de la férocité des soldats russes. Les habitans de Warsovie, sans défense, furent contraints de capituler. Ignace Potocky, envoyé par eux pour négocier la paix, vit ses demandes rejetées. Stanislas-Auguste, qui n'avoit pas conservé plus de crédit sur ses voisins que d'autorité sur ses sujets, voulut vainement obtenir des conditions douces et honorables : la ville fut obligée de se livrer à la merci des volontés de Catherine. Les troupes polonaises, refusant de se soumettre, sortirent de la ville, et, attaquées de tous côtés par les Russes et les Prussiens, une partie fut tuée, l'autre dispersée ; quelques-uns rendirent leurs armes aux vainqueurs. Madalinsky, avec une troupe d'hommes déterminés, s'enfuit en Gallicie. Suwarow avoit promis une amnistie complète ; Catherine ne

1794.
An II.

1794. An II.

tint point cet engagement, elle fit arrêter Potocki et Mowstowsky. Tous les hommes distingués par leur patriotisme furent proscrits ; on confisqua leurs biens : une inquisition terrible poursuivit les actions, épia les pensées, et punit cette nation infortunée de toutes les vertus qu'elle avoit développées.

Le roi Stanislas reçut l'ordre de quitter Warsovie ; il vint à Grodno, et de là fut appelé en Russie, où il survécut peu de temps à la chute de son trône et à l'humiliation de sa patrie.

Les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, délivrées de tout obstacle, partagèrent tranquillement leur proie ensanglantée, et voulurent anéantir jusqu'au nom de la Pologne ; mais l'histoire consacrera la gloire des vaincus et l'injustice des vainqueurs [1].

[1] Par le traité conclu entre les trois puissances copartageantes, Braesk devint le point central des frontières de ces trois états.

Warsovie tomba sous la domination de Frédéric-Guillaume qui n'avoit pu s'en emparer. La Vistule sépara la Prusse de l'Autriche. Le Bug sépara l'Autriche de la Russie. Le Niémen marqua les limites entre les possessions des Russes et des Prussiens. La moitié de la ville de Grodno appartint au roi de Prusse et l'autre à l'impératrice.

CHAPITRE XIII.

Influence de la Révolution de Pologne sur l'esprit des Français. Leur ardeur contre la Coalition. Conquête de la Hollande. Fuite du Stathouder. Révolution en Hollande. Abolition du Stathoudérat. Conspiration des Jacobins. Accusation et déportation des collègues de Robespierre. Révolution de Prairial. Fermeté de Boissy-d'Anglas. Fautes de la Convention. Réaction dans le Midi. Nouvelle Constitution. Événemens du 13 Vendémiaire. Négociations de Barthelemy. Traité de paix entre la République, le Roi de Prusse, le Landgrave de Hesse et le roi d'Espagne. Neutralité du nord de l'Empire. Dissolution de la Coalition. Campagne sur le Rhin : les Français sont forcés de le repasser. Inaction du Roi de Prusse. Fin du règne de Frédéric-Guillaume II. Sa mort. Espérances que donne son successeur. Coup-d'œil sur les événemens qui se sont passés les deux dernières années de son règne. Campagnes de Bonaparte et de Moreau. Conclusion de cette Histoire.

La révolution qui venoit d'effacer la Pologne de la liste des nations, put satisfaire la vengeance de Catherine II et l'étroite ambition de Frédéric-Guillaume ; mais elle fut très-nuisible au grand intérêt de la coalition. On a pu remarquer dans le cours de cette histoire, combien les

1794.
An II.

violentes passions, qui agitoient les différens
1794. partis, les aveugloient et leur faisoient prendre
An II. la route la plus opposée au but qu'ils vouloient atteindre. Jamais, de part et d'autre, cet aveuglement ne fut plus marqué qu'à cette époque.

En effet, lorsque l'intérêt des révolutionnaires français étoit de prouver à tous les peuples les avantages de la liberté, en rendant la sûreté personnelle plus inviolable, la propriété plus sacrée, l'industrie plus active, la pensée plus énergique, la morale plus pure et la justice plus douce, on vit les jacobins furieux, adoptant cette raison d'état, excuse banale des tyrans, couvrir la France de bastilles, confisquer ou séquestrer toutes les propriétés, violer le secret des lettres, comprimer la pensée, enchaîner les talens, immoler l'innocence, protéger tous les vices, proscrire toutes les vertus, anéantir l'industrie, dessécher les canaux de l'agriculture et du commerce; enfin, livrer la vie de tous les citoyens à la rage des plus vils délateurs, et aux caprices féroces d'un tribunal de sang.

L'effet de cette barbarie fut de changer l'esprit public à tel point qu'elle faillit perdre à jamais cette liberté qu'on vouloit étendre, et que le peuple égaré, confondant les principes et les abus, les amis de la liberté et les anar-

chistes, les républicains et les tyrans qui opprimoient la république, n'attacha plus d'idées justes, ni aux choses, ni aux mots, haït tout ce qu'il devoit aimer, méprisa ce qu'il falloit estimer, devint indifférent à tout ce qui devoit l'intéresser le plus vivement, et cessa de montrer cette opinion publique, seule base de la liberté, seule force des institutions, et seul guide des gouvernemens.

1794. An II.

La nation, qui avoit voulu s'armer pour soutenir la guerre des principes de la raison contre l'injustice du pouvoir arbitraire, étoit gouvernée par les maximes du despostisme; et, dans le même temps, les rois coalisés, dont le but étoit de prouver la douceur et la justice du gouvernement monarchique, et de faire généralement haïr les désordres de l'anarchie, la cupidité des factions, et les cruautés de la tyrannie populaire, imitoient impolitiquement les démagogues qu'ils vouloient renverser.

Tout homme modéré étoit proscrit par eux, comme le citoyen suspect d'aristocratie l'étoit par les jacobins. Ils vouloient propager le système d'autorité arbitraire, comme en France on prêchoit l'égalité absolue. Les faits prouvent qu'ils violoient la foi des traités comme les décemvirs. Ils partageoient la Pologne, et préten-

1794. An II.

doient démembrer la France, comme les comités français se proposoient de démembrer l'Allemagne. La convention vouloit follement faire une république du monde entier, et le gouvernement anglais prétendoit audacieusement à l'empire universel des mers.

Le gouvernement français tuoit les émigrés qui tomboient en son pouvoir; et les monarques coalisés, qui les avoient armés, les livroient à la mort par une foiblesse ressemblante à la perfidie, n'exerçoient aucunes représailles pour les sauver, et les abandonnoient à leurs ennemis dans toutes les capitulations.

En Pologne, les alliés confisquoient les fortunes comme les démocrates, et créoient comme eux des domaines nationaux: divisés entr'eux comme les magistrats de la France, la durée de la coalition ne fut pas plus longue que le pouvoir des comités. Les rois ne défendirent pas plus loyalement la cause de la royauté, que les jacobins ne soutinrent celle de la vraie liberté. Enfin, l'injuste destruction d'un peuple qui avoit voulu se donner le gouvernement monarchique le plus sage et le plus solide, prouva évidemment que les cours étoient guidées, non par la justice, mais par l'ambition; qu'elles attaquoient, non pas toute anarchie, mais toute

liberté, et qu'elles avoient conspiré la ruine de tout état qui ne seroit pas soumis à l'autorité absolue d'une royauté sans limites. 1794. An II.

Cette comparaison semble sévère, et n'est que vraie. Aussi tous ces égaremens produisirent les effets qui devoient nécessairement en résulter. Les Français perdirent long-temps la liberté pour laquelle ils combattoient; et la firent redouter par les nations les plus disposées à la recevoir; et la coalition, loin de parvenir à subjuguer, à démembrer la France, comme elle le projettoit, lui vit étendre son territoire à ses dépens. Si les républicains ne surent pas établir chez eux la justice et la liberté, ils surent au moins maintenir leur indépendance; et l'exemple effrayant de la Pologne fit jurer aux Français de presque toutes les opinions, de verser tout leur sang plutôt que de subir les loix de leurs ennemis.

Les Français étoient trop animés par leurs victoires pour en suspendre le cours. L'approche d'un hiver rigoureux ne ralentit point leur marche; ils profitèrent de l'effroi que leurs succès répandoient dans l'armée des alliés, pour compléter leurs défaites; et chassant de tous côtés les Autrichiens, les Anglais et les troupes du stathouder qui se retiroient en désordre, ils

profitèrent du secours des glaces pour franchir
1794. toutes les rivières et tous les canaux, qui, dans
An II. tout autre temps, auroient rendu la conquête de la Hollande impossible à leur courage [1].

Au commencement de l'an 3, c'est-à-dire à la fin de 1794, Mastreicht et Nimègue étoient tombées en leur pouvoir. Dès le mois de jan-
1795. vier 1795, Pichegru attaqua les alliés sur tous
An III. les points, depuis l'Océan jusqu'au Rhin, et les battit par-tout. Les régimens d'Orange, de Frise et d'Hohenlohe furent pris, ainsi qu'un corps suisse payé par les États-Généraux. Clairfait, repoussé, fut obligé de se retirer en Allemagne. Frédéric-Guillaume laissoit dans l'inaction les soixante-deux mille hommes qu'il s'étoit engagé de donner à la coalition. L'armée anglaise, qui coûtoit des sommes énormes au gouvernement britannique, étoit dans un dénuement affreux. Elle résista cependant avec assez de courage aux efforts des Français; mais,

[1] Toutes les actions de cette campagne furent des prodiges, et saisirent d'étonnement l'Europe effrayée : un corps de cavalerie de l'armée de Pichegru, trouvant des vaisseaux de guerre retenus par des glaces, les attaqua et parvint à s'en emparer. On n'avoit, je crois, jamais vu, avant cette époque, une flotte prise par des escadrons.

forcée de céder à l'impétuosité et au nombre des 1795.
républicains, elle eut beaucoup à souffrir dans An III.
sa longue retraite, manquant de tout, continuellement harcelée par les Français, et traversant un pays où les malheurs de la guerre faisoient prendre en haine l'Angleterre, à qui la Hollande attribuoit tous les maux qu'elle éprouvoit.

Le duc d'Yorck, mécontent des alliés, et voyant qu'il n'y avoit plus d'espoir de reprendre quelqu'avantage, quitta l'armée, et en laissa le commandement à Walmoden. Ce général montra beaucoup de constance et de courage dans une position si critique; mais ses efforts ne purent ralentir la marche de Pichegru, dont les plans étoient habiles, les moyens immenses, et qui étoit favorisé à la fois par la division des alliés, la disposition des Bataves, et la rigueur de la saison. Le stathouder s'étoit fait investir, à cette époque, d'un pouvoir dictatorial; mais le moment où son ambition constante étoit enfin pleinement satisfaite, fut le terme de sa puissance; et comme il manquoit de génie pour se soutenir, son élévation ne servit qu'à rendre sa chute plus douloureuse et plus complète

La révolution de 1787 avoit enlevé au prince d'Orange l'estime et l'affection de tous les hommes qui tenoient à la considération, à l'indé-

1795. An III. pendance et aux loix de leur patrie : la guerre dans laquelle il engagea les États-Généraux, contre leur véritable intérêt, qui étoit la neutralité, acheva d'aliéner les esprits; et le danger d'une ruine totale inspira enfin à toute la nation une aversion prononcée contre la maison stathoudérienne.

Plusieurs provinces avoient fortement exprimé leur vœu pour la cessation de la guerre; mais le stathouder, qui craignoit que cette paix ne relevât le parti des patriotes, s'y refusa et fit arrêter un grand nombre de citoyens qu'il fut bientôt forcé de remettre en liberté. Le gouvernement anglais qui dirigeoit sa conduite, l'affermit dans son opposition à la paix : la cour de Londres ne vouloit pas que la cessation des hostilités rendît à la France son influence en Hollande; elle aimoit mieux, si l'on ne pouvoit résister, que ce pays, conquis par les Français, donnât à l'Angleterre des prétextes pour s'emparer des possessions hollandaises dans les Indes.

L'événement, en effet, ne tarda pas à dévoiler cette politique ambitieuse; et Guillaume V vit, l'année suivante, ses protecteurs se saisir du Cap et de Ceylan pour augmenter leurs domaines, comme ils avoient pris pour eux la

Corse en défendant la cause des Bourbons. Je ne sais si un ennemi généreux n'est pas moins à redouter que de pareils alliés. 1795. An III.

Le stathouder, s'étant décidé, contre le vœu national, à continuer la guerre, voulut que le peuple batave se levât en masse pour repousser l'ennemi ; mais ses ordres ne furent point exécutés : il voulut aussi, par des inondations, arrêter l'invasion des Français ; mais dans le premier moment on s'y opposa, et bientôt après la rigueur du froid rendit cette mesure impossible. Pichegru, profitant de cette longue et forte gelée, qui favorisoit ses desseins, franchit rapidement toutes les rivières qui pouvoient retarder ses opérations. Macdonald, devenu depuis si célèbre par ses brillantes campagnes en Italie, passa le premier le Vahal qu'abandonnoient les ennemis, qui croyoient que la glace étoit trop peu solide pour les porter. Sa marche hardie les déconcerta et décida la conquête de la Hollande. L'armée républicaine s'empara d'Utrecht, de Roterdam et de Dort. La forteresse de Grave, après une vigoureuse résistance, s'étoit rendue. D'un autre côté, Clairfait, battu, avoit repassé le Rhin. Dès-lors aucun obstacle n'arrêta les républicains : le prince d'Orange s'enfuit en Angleterre avec sa famille ;

1795. An III. Berg-op-Zoom ouvrit ses portes aux vainqueurs; trente hussards s'emparèrent d'Amsterdam. Tous les patriotes, dégagés du joug qui les comprinoit, se réunirent aux républicains. Les propriétaires, plus sages que le parti aristocratique en France, loin d'opposer une digue inutile au mouvement national, le dirigèrent. Les Anglais, toujours repoussés, et voyant que la nation qu'ils vouloient défendre se déclaroit contr'eux, fuirent jusqu'à Brême, où ils s'embarquèrent. En peu de temps, la révolution fut complète; on abolit le stathoudérat, et le gouvernement français, qui pouvoit regarder toutes les Provinces-Unies comme une conquête légitime, leur rendit généreusement leur indépendance, ne gardant que quelques places fortes, nécessaires pour sa sûreté contre les attaques de la coalition.

Cette conquête totale et rapide, l'habileté des généraux, les prodiges de valeur des soldats républicains qui, bravant tous les dangers et toutes les souffrances, combattoient sans crainte sur des abîmes qu'un rayon de soleil pouvoit à chaque instant ouvrir sous leurs pas, inspirèrent la plus juste admiration aux puissances neutres, et répandirent la plus profonde consternation dans les cours ennemies. Ce peuple,

dont on plaignoit l'esclavage, venoit, au 9 thermidor, d'immoler ses tyrans; cette nation, qu'on se flattoit d'écraser, étoit par-tout triomphante; ce pays, qu'on vouloit démembrer, reculoit de tous côtés ses frontières, et sembloit même dédaigner de garder tout ce qu'il avoit conquis. 1795. An III.

Le ministère britannique, en prodiguant toutes les richesses de l'Angleterre, s'étoit flatté de faire perdre à la France la Flandre, la Lorraine, l'Alsace, la Provence, le Roussillon, et peut-être la Bretagne. Et à la fin de cette campagne, il n'offroit au peuple anglais d'autre fruit de tant de dépenses, que quelques conquêtes incomplètes et peu solides en Amérique, tandis que la république française avoit pris sept provinces au stathouder, dix à l'empereur, Trèves, Cologne, Mayence, Liége, Spire et Wormsà leurs évêques; une partie du Palatinat, les duchés de Clèves et de Juliers, Aix-la-Chapelle, le duché de Deux-Ponts, le duché de Savoie, le comté de Nice et la plus grande partie des provinces de Biscaye et de Catalogne. Les Français avoient gagné vingt-neuf grandes batailles; ils avoient triomphé dans plus de cent combats moins décisifs, s'étoient emparés de cent cinquante deux villes, de trois mille

1795. An III. huit cents pièces de canon, quatre-vingt-dix drapeaux, soixante-dix mille fusils; ils avoient tué quatre-vingt mille hommes, et fait quatre-vingt-dix mille prisonniers. Le roi d'Espagne, dégoûté de l'alliance anglaise, et fatigué de la guerre contre la France, songeoit à la paix; Frédéric-Guillaume II, abandonnant l'empereur son allié, l'Angleterre qui lui donnoit des subsides, et même le prince d'Orange son beau-frère, qu'il avoit, sept ans avant, si vivement soutenu, négocioit avec le comité de salut public, convenoit avec lui, au mois de germinal, d'une suspension d'armes; les princes de l'Empire, qui n'avoient pas été dépossedés, étoient las d'une guerre ruineuse, qui étendoit l'esprit démocratique au lieu de l'arrêter; enfin, les finances de l'empereur étoient épuisées. Dans une pareille position, le gouvernement français montrant, par sa conduite avec la Hollande et ses décrets contre les anarchistes, son désir de terminer à la fois la guerre et la révolution, il est probable que l'Europe auroit pu jouir bientôt de la paix qu'elle souhaitoit, si le ministère anglais n'avoit pas cru son existence liée à la continuation des hostilités.

Profitant habilement et de l'influence de ses richesses et de l'aveuglement des passions irritées,

tées, il ranima l'espoir toujours trompé des Vendéens, des émigrés, des cours de Vienne et de Turin, et parvint à prolonger ainsi les malheurs de l'humanité. 1795. An III.

Pour éviter tout reproche de partialité, il faut dire ici les motifs d'intérêt public et national que pouvoit alléguer le cabinet de Londres pour justifier ses intentions hostiles.

1°. Il étoit dangereux, disoit-on, de reconnoître et de laisser subsister, au milieu de l'Europe, une grande république dont les principes démocratiques et niveleurs étoient incompatibles avec la sûreté et l'existence des gouvernemens monarchiques et aristocratiques.

2°. La France, étendant ses limites jusqu'au Rhin, possédant le Brabant, rendant au commerce d'Anvers la libre navigation de l'Escaut, et jouissant en Hollande d'une influence trop prépondérante, acquéroit dans la balance de l'Europe un poids trop considérable et trop nuisible aux intérêts de l'Angleterre.

3°. Il étoit essentiel de replacer la maison de Bourbon sur le trône et de rendre aux princes et aux nobles dépouillés leurs rangs et leurs biens, pour ne point donner aux autres peuples l'exemple contagieux de la révolte impunie contre les autorités légitimes.

1795. An III.

4°. Le gouvernement français, loin d'être stable, ne présentoit aucune sûreté pour les négociations.

La première objection n'étoit soutenable, ni dans le droit, ni dans le fait : la justice exigeoit de ne point se mêler des affaires intérieures d'une nation indépendante ; et l'expérience prouvoit que la démocratie, foible dans la paix, se fortifioit par la guerre ; qu'en combattant l'esprit d'égalité, on le portoit au fanatisme, et que si son expansion étoit à craindre, la gloire des armes étoit peut-être son moyen de propagation le plus brillant et le plus dangereux.

L'Angleterre pouvoit voir avec regret les conquêtes des Français ; mais elle avoit laissé les cours impériales et la Prusse détruire l'équilibre des forces par le partage inique de la Pologne : elle-même s'étoit constamment agrandie dans les Indes orientales ; et il étoit naturel, pour rétablir la balance, que la France étendît proportionnellement ses possessions.

Le rétablissement de la monarchie et de la noblesse en France étoit plus un prétexte qu'un motif. La coalition l'avoit prouvé en enchaînant les pas des ci-devant princes français, en ne leur donnant jamais d'armée à commander, en

s'emparant pour elle-même des provinces qu'on devoit ne prendre que pour eux. 1795. An III.

D'ailleurs, si avec le secours de l'Espagne et de la Prusse on n'avoit pas pu parvenir, même au sein de l'anarchie et pendant le règne détesté de Robespierre, à forcer les Français de subir le joug de l'étranger, n'étoit-il pas évident que ce projet devenoit chimérique lorsque la coalition étoit affoiblie par ses revers, et la république fortifiée par ses victoires et par ses conquêtes ?

Enfin, n'étoit-il pas contre toute raison e dire qu'un gouvernement, quelqu'orageux qu'il fût, n'étoit pas assez stable pour faire la paix, lorsqu'il se montroit si fort en faisant la guerre, et lorsqu'il traitoit solidement avec un des principaux membres de la coalition ? On voit aisément la vérité au travers de tous ces voiles. Le ministère anglais, trompé dans son espoir d'anéantir la France, persista dans son erreur avec plus de passion que de politique, paya par-tout des gladiateurs pour servir ses projets ; et voyant que, malgré les orages intérieurs qu'il fomentoit, la république s'affermissoit dans ses conquêtes et les étendoit, il chercha à se dédommager de ses revers sur le continent, en s'emparant exclusivement de l'empire des mers.

1795. An III. Jusqu'à présent ce projet a réussi, mais il alarme justement toutes les puissances maritimes; et le gouvernement français pourroit un jour, en joignant la sagesse à la force, se trouver à la tête d'une ligue puissante qui puniroit l'Angleterre de son ambition excessive, affranchiroit le commerce, et vengeroit l'Europe de tout le sang que l'orgueil britannique lui a coûté [1].

L'historien, comme le voyageur, après avoir parcouru des plaines stériles, franchi des montagnes escarpées, traversé des mers orageuses, jouit d'un repos aussi doux que rare lorsqu'il rencontre un site plus riant, une température plus calme, un séjour plus paisible. Nous venons de nous acquitter d'une tâche pénible, en traçant le tableau des crimes des jacobins, du délire de l'ambition, des injustices des cours, de l'égarement des peuples, et des ravages de la guerre. Actuellement nous sommes arrivés à une époque plus consolante pour l'humanité et plus honorable pour une nation qu'on avoit vue aussi étonnante par son énergie extérieure que

[1] Cette prédiction, écrite au commencement de l'an VIII, paroît maintenant accomplie : la déclaration des puissances maritimes le prouve, et presque tous les ports de l'Europe sont aujourd'hui fermés aux vaisseaux anglais.

par son esclavage intérieur, et aussi célèbre par ses victoires que par ses malheurs. 1795. An III.

Plus on a peint avec rigueur la servile et coupable soumission de la convention nationale, pendant la vie de Robespierre, plus on doit, pour l'amour de la vérité, rendre justice à cette même convention, et louer la sagesse de sa conduite après le 9 thermidor, pendant près d'une année.

Elle se trouvoit alors, malgré la chute de quelques-uns de ses tyrans, dans une position très-critique, et elle étoit placée entre deux partis violens qui tendoient également à bouleverser de nouveau la France, et à la livrer, par leur aveuglement, aux vengeances des puissances étrangères, toujours attentives à profiter de ces divisions pour l'accabler.

Le parti des démocrates fanatiques et des anarchistes altérés de sang et de pillage, avoit perdu quelques chefs; mais il étoit encore redoutable et nombreux, et rallioit à lui tous ceux qui, s'étant compromis à un certain point, pendant la terreur, par crainte ou par cupidité, redoutoient la renaissance de la liberté, et feignoient de regarder tout retour aux principes comme un pas vers la contre-révolution.

En attaquant trop promptement et trop

1795. An III. vivement ce parti, qui avoit dans le bas peuple une foule de disciples aveugles et de complices intrépides, la convention risquoit de lui rendre la force du désespoir, et de retomber dans ses chaînes.

Le parti des royalistes ardens, plus foible, plus divisé, plus indiscret et moins hardi, opposoit encore un puissant obstacle au bien que la convention vouloit opérer. Inflexible dans ses opinions, aveugle dans sa politique, confondant avec mépris sous le nom de rebelles tous ceux qui ne vouloient pas le renversement entier des loix nouvelles, le retour de l'ancien régime, et la punition des amis de la liberté, leur impatience les auroit fait échouer, quand tout se seroit réuni pour les favoriser. Incapables d'attendre ou de transiger, ils n'écoutoient que la voix des préjugés qui les rendoit inaccessibles à la raison. Les progrès de l'instruction, le changement des mœurs, la force de l'armée, l'intérêt des officiers, celui des nouveaux propriétaires, la foule des citoyens dont l'amour-propre ou la fortune soutenoit la révolution; enfin, le danger d'une commotion violente et d'un déchirement qui livreroit la France à ses ennemis, et lui feroit éprouver le sort de la Pologne; aucune de ces considérations

ne pouvoit faire impression sur ces hommes passionnés. 1795. An III.

Tel est l'esprit de parti qui voit tout de profil, et ne peut jamais apercevoir que le côté favorable à ses vœux. A leur yeux, le retour de l'autorité royale sans limites, le rétablissement entier de la noblesse, de la religion dominante et des parlemens, étoient aussi indispensables que faciles. L'idée de république, ou même de tout gouvernement libre et représentatif, ne se présentoit à leur esprit qu'avec l'image de l'anarchie, du crime et du malheur; tandis qu'une contre-révolution royale, leur rappelant des temps tranquilles et de douces jouissances, ne leur sembloit que le retour à l'ordre, à la vertu et au bonheur.

Ce parti contraria sans cesse la marche des législateurs qui vouloient réparer les maux soufferts et ramener la tranquillité; car, dès qu'on détruisoit quelques loix révolutionnaires, et qu'on faisoit quelque acte de justice, les royalistes triomphans animoient le peuple contre les révolutionnaires; et, annonçant indiscrètement le retour de l'ancien régime, ils réveilloient les craintes des patriotes, l'inquiétude de l'armée, et donnoient à la fois des prétextes et de la force au parti des jacobins.

1795. An III. D'un autre côté, en écoutant trop la prudence, en ménageant les anarchistes, en laissant subsister les loix de la terreur, le crédit se perdoit, les malheurs se multiplioient, et la nation, altérée de repos et de justice, se livroit à une forte indignation.

Dans cette situation critique, la convention employa un mélange de sagesse et de fermeté qui mérite de justes éloges, et qui doit compenser en partie les nombreuses fautes qu'on lui reproche.

Elle travailla d'abord à consolider sa propre liberté, à endormir ses fougueux ennemis, et à changer par-tout insensiblement les autorités principales et leurs agens : elle entr'ouvrit la porte des prisons ; et sans écouter les alarmes des jacobins et l'impatience très-naturelle des détenus, elle rendit peu à peu la liberté à tous ceux que la tyrannie décemvirale avoit plongés dans ses cachots.

Tandis qu'elle conservoit dans son sein, et même plaçoit politiquement dans ses comités un certain nombre de montagnards défians, elle calmoit l'opinion publique en détruisant les comités révolutionnaires, en abolissant la loi du *maximum*, en purifiant le Panthéon que souilloient les manes de Marat, enfin, en

livrant à l'échafaud Lebon, Carrier, Fouquier-Tinville, et ce féroce tribunal révolutionnaire, qui avoit sacrifié tant de victimes humaines à la terreur. 1795. An III.

Bientôt la convention, plus assurée dans sa marche, fit rentrer dans son enceinte les soixante-treize députés que les anarchistes en avoient chassés. Ce renfort donnant au parti modéré une majorité plus solide, il se détermina enfin à porter un coup plus décisif à la Montagne, et fit décréter d'accusation plusieurs des anciens membres du gouvernement décemviral.

Ce décret ouvrit les yeux aux anarchistes; ils virent que leur perte étoit prochaine; et, rassemblant les débris de leurs forces, ils tentèrent un dernier effort pour se ressaisir de leur odieuse puissance. Il n'étoit que trop facile d'exposer avec évidence les crimes qui devoient motiver la condamnation de ces députés : le sang dont la France ruisseloit encore les accusoit, les ombres de quarante mille victimes élevoient leurs voix plaintives contre eux, et tous les Français en deuil pouvoient servir de témoins et déposer contre leur tyrannie.

Cependant la convention nationale, qui avoit

plus écouté ses ressentimens que sa politique
1795. en entamant ce célèbre procès, fut bientôt
An III. obligée de le suspendre : Barrère, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, en se défendant avec audace, firent aisément sentir à l'assemblée qu'elle ne pouvoit pas juger des délits dont la crainte l'avoit rendue en quelque sorte complice, puisqu'elle avoit sanctionné tous les mois les actes des comités de gouvernement, en renouvelant leurs pouvoirs.

Cette considération et la découverte des mouvemens que préparoient les jacobins, déterminèrent la convention à punir arbitrairement ces hommes qui avoient violé si constamment toutes les formes de la justice ; et, sous le prétexte vrai ou supposé d'une conspiration, on décréta, au mois de germinal, la déportation des accusés. Vadier et Cambon, prévoyant leur arrêt, se sauvèrent. Quelques-uns des montagnards qui les soutenoient, furent emprisonnés. Lorsqu'on voulut conduire les déportés à leur destination, leur voiture fut arrêtée par de nombreux attroupemens, dont une partie vouloit les délivrer, et l'autre les massacrer. La garde, qui les escortoit, les ramena au comité de sûreté générale. Pichegru, qui fut chargé du commandement de la capitale, y

rétablit l'ordre promptement. Collot-d'Herbois et Billaud partirent pour Cayenne. Barrère, plus heureux ou plus favorisé, après être resté long-temps en prison dans un port de mer, s'évada, fut depuis compris dans une amnistie : un nouveau décret l'en excepta, et de nouvelles circonstances lui rendirent la liberté.

1795. An III.

La déportation des collègues de Robespierre réveilla la fureur de son parti, et devint le signal de la guerre entre les républicains et les anarchistes. Un certain nombre de députés qui avoient contribué à la révolution du 31 mai, craignant la vengeance du parti girondin, se rallioit alors, malheureusement, aux débris de la tyrannie décemvirale.

Bientôt on répandit des alarmes dans le peuple ; on lui fit craindre à la fois la famine et la contre-révolution. La désastreuse loi du *maximum*, anéantissant la confiance, avoit produit une véritable disette, et les vrais auteurs de ce fléau persuadoient à la populace que l'aristocratie de la convention en étoit la cause. On faisoit regretter aux ouvriers les quarante sous que Robespierre leur donnoit pour répandre la terreur dans les sections ; par-tout on voyoit les orateurs des jacobins rassembler des groupes nombreux, et, par des harangues

1795. An III.

violentes, les exciter à la révolte. Les tribunes de la convention recommençoient à être assiégées par ces hommes atroces et ces femmes impudiques qui avoient si long-temps effrayé l'innocence par leur aspect, soutenu les tyrans par leurs cris, et célébré les proscriptions par leur joie féroce.

Le 1er prairial, une troupe nombreuse de jacobins furieux et d'artisans égarés, se faisant précéder d'une foule de femmes ivres d'eau-de-vie et demandant du pain, s'avance vers le château des Tuileries, force la garde qui le défendoit, pénètre dans la salle de la convention, se mêle avec les députés, les insulte, les menace, et veut leur arracher des décrets qui rappellent les décemvirs et ressuscitent la tyrannie.

L'indignation, l'effroi régnoient dans l'assemblée. Le président, trop foible et trop âgé, ne pouvoit se faire entendre, ni rétablir l'ordre au milieu d'un pareil tumulte : les membres de la Montagne demandoient avec audace qu'on écoutât les conjurés ; tout député qui vouloit s'opposer à cette insolence, voyoit briller à ses yeux les armes homicides de ces assassins. Déjà quelques citoyens, victimes de leur courage, étoient tombés sous leurs coups.

Soudain Boissy-d'Anglas, n'écoutant qu'une juste indignation, brave tous les dangers, s'élance au fauteuil, arrête, par sa contenance noble et ferme, les flots de cette foule irritée, et, par un courage digne des temps antiques, sauve sa patrie de la honte et du péril qui la menaçoit. 1795. An III.

En vain on l'attaque, on le presse, en vain on porte à ses yeux la tête sanglante de son collègue Féraud que ces brigands venoient d'immoler : fidèle à son devoir, sourd aux menaces, insensible à la crainte, bravant le plomb meurtrier qui vole autour de lui, il présente seul une digue inébranlable au torrent, et jure qu'il ne laissera prendre aucune délibération, tant que l'enceinte de l'assemblée sera souillée par la présence des factieux.

Pendant huit heures il soutint constamment cette pénible lutte, et, ce qui est presqu'inconcevable; c'est que les conjurés, qui, malgré ses ordres, restoient dans la salle et venoient d'assassiner un de ses collègues, n'osèrent pas cependant compléter leur victoire en tranchant ses jours : une admiration forcée, un respect involontaire sembloient enchaîner leur furie, et retenir leurs bras tout prêts à le frapper. Cependant sa force s'épuisa; sa voix ne pouvoit

1795. An III. plus se faire écouter : le président réclamoit et reprit sa place ; les mécontens augmentoient en nombre et en audace ; le tumulte alloit en croissant, et la convention, cédant à la crainte, et dominée par la Montagne, avoit déjà rendu quelques décrets qui rappeloient les déportés, et rendoient à l'anarchie son funeste empire, lorsqu'enfin plusieurs sections, à qui la résistance de Boissy avoit donné le temps de s'armer, vinrent, appelées par les comités, délivrer la convention de ses oppresseurs. Le combat ne fut pas long ; les hommes les plus cruels sont presque toujours les plus lâches. Legendre, à la tête des citoyens armés, perça la foule, pénétra dans la salle et en chassa les brigands, qui furent tous désarmés.

La convention, devenue libre, rapporta les décrets que lui avoient arrachés les factieux, et décréta d'accusation les députés qui s'étoient montrés complices des conspirateurs. Le lendemain de cette journée, les brigands, furieux de leur défaite, communiquèrent leur rage à la populace aveuglée des faubourgs de Paris. Une foule immense marcha contre la convention, parvint jusqu'au Carrousel, malgré la résistance de quelques sections, et demanda aux législateurs l'organisation de la constitution

anarchique de 1793, et des décrets qui donnassent aux Parisiens le pain dont ils étoient privés. 1795. An III.

La convention, craignant de voir renouveler les scènes sanglantes de la veille, crut devoir appaiser les rebelles, en leur promettant d'accéder à leurs demandes. Cette adresse eut un plein succès; et les chefs de la sédition, n'ayant plus de prétextes pour retenir le peuple, virent dissiper en peu d'instans cet immense attroupement, sur lequel ils avoient fondé tant d'espérances.

Le 3 prairial, les assassins du député Féraud, étant conduits au supplice, furent arrachés à l'échafaud par les habitans du faubourg Saint-Antoine, qu'égaroient les jacobins. Cette audace annonçoit un grand orage et un soulèvement peut-être plus redoutable que ceux qui l'avoient précédé. La convention, instruite des desseins des anarchistes, et éclairée par ses propres fautes, prit enfin des mesures sages et vigoureuses pour réprimer tous ces désordres, et pour punir tous les factieux.

Ayant nommé le général Menou commandant de Paris, au lieu d'attendre imprudemment, comme on avoit fait jusqu'alors, l'attaque des conspirateurs, on les prévint; et tandis que des bataillons choisis défendoient les approches du

1795. An III. château des Tuileries, Menou, à la tête d'une colonne composée de troupes de ligne et de détachemens tirés des sections les mieux disposées, se porta à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, suivi d'une forte artillerie, et menaça les séditieux, par une proclamation énergique et sage, de les canonner sans pitié s'ils ne consentoient pas à rendre leurs armes, et à lui livrer les assassins de Féraud et les chefs de la révolte.

Les rebelles consternés se soumirent; et cette heureuse révolution, dissipant toutes les craintes des honnêtes gens, et, rendant une liberté entière au parti modéré, anéantit enfin complètement l'espérance criminelle des partisans de l'anarchie.

Par-tout alors le crime cessa de montrer son insolente audace, la vertu respira, la liberté reprit son énergie, et les représentans du peuple, dégagés de leurs honteuses entraves, osèrent enfin vouer publiquement au mépris cette constitution de 1793, inventée pour légaliser l'anarchie.

On nomma une commission de onze députés pour rédiger une constitution plus sage; et, tandis qu'ils y travailloient, la convention, après avoir déployé une rigueur nécessaire en

faisant

faisant juger par des commissions militaires les auteurs de la révolte de prairial, et les députés qui en avoient voulu profiter pour la replonger dans l'esclavage, remplit un devoir plus doux en guérissant quelques-unes des plaies qu'avoit faites la tyrannie. 1795. An III.

On fit rentrer les cultivateurs inscrits par les tyrans sur la liste des émigrés; on ouvrit un registre pour les réclamations de tous ceux qui pouvoient prouver leur résidence; on adoucit les loix barbares portées contre les prêtres, et on rendit aux familles des victimes du tribunal révolutionnaire les biens qu'une confiscation atroce leur avoit enlevés. Tous les citoyens forcés, pour échapper à des mandats d'arrêt, de s'expatrier depuis le 31 mai 1793, furent rappelés dans leurs foyers.

Boissy-d'Anglas, Lanjuinais, Doulcet, Lesage d'Eure-et-Loir, et plusieurs autres députés, firent entendre à la tribune la voix de la raison, de la politique et de l'humanité; ils consolèrent les familles dépouillées par les tyrans; ils tonnèrent contre les féroces partisans de la loi agraire, qui ruinoient le peuple en excitant la haine absurde du pauvre contre le propriétaire; ils apprirent aux puissances de l'Europe que la France, cessant d'être

1795 An III. barbare, étoit prête à négocier comme à combattre : et la convention, jouissant des heureux fruits de ce changement de système, reçut alors, pour la première fois, des applaudissemens mérités et des félicitations universelles et sincères.

Charette et les chefs de la Vendée traitèrent et se soumirent. La coalition divisée perdit plusieurs de ses membres les plus puissans ; la Prusse et l'Espagne conclurent la paix ; plusieurs cours reconnurent la république ; le nord de l'Allemagne se déclara neutre ; et la nation française, acceptant une constitution aussi sage que les circonstances le permettoient, auroit probablement forcé bientôt l'Autriche, malgré le ressentiment de ses pertes, et le gouvernement britannique, malgré son ambition, à terminer une guerre funeste, si la peur qui avoit tant causé d'égaremens et de malheurs, n'étoit pas encore venue aveugler la convention, et l'éloigner, par de nouveaux orages, du port que lui ouvroient les efforts presqu'unanimes de tous les gens de bien.

A peine les députés conventionnels, qui avoient terrassé Robespierre, eurent abattu les restes de ce parti formidable, qu'ils craignirent d'avoir donné trop de force à celui des

royalistes ; et cette crainte, leur faisant prendre de fausses mesures, fit naître la réaction qu'ils redoutoient. 1795. An III.

Il paroît que le défaut de presque tous ceux qui gouvernèrent la France depuis la révolution, fut de connoître les livres plus que les hommes, et de se tromper constamment sur les moyens de diriger l'opinion publique ; ils semblèrent avoir toujours ignoré que l'homme est continuellement soumis à deux forces opposées qui l'entraînent tour-à-tour ; l'attrait de la nouveauté et la force de l'habitude. Toutes les révolutions qu'on a vu soutenues et consacrées par l'opinion publique, ont été celles où l'on a satisfait l'un de ces deux penchans en ménageant habilement l'autre.

A Rome, par exemple, en abolissant la royauté, on avoit conservé le sénat, les tribus, les centuries, les augures, les pontifes et les loix de Numa ; et le peuple, se livrant avec transport à la nouveauté qu'on lui offroit, jouissoit des avantages du régime républicain, d'autant plus complètement, qu'il n'éprouvoit d'ailleurs aucun changement qui contrariât ses goûts et ses usages.

En Amérique, récemment, nous avons vu une nation courageuse établir son indépen-

1795.
An III.

dance avec ardeur, terminer sa révolution avec sagesse, et jouir tranquillement de sa liberté, parce que ses législateurs avoient eu la prudence de ne faire que des innovations indispensables, et de respecter la plupart des anciennes institutions. Une conduite contraire n'avoit pas laissé à la république anglaise plus de durée que celle de la vie de Cromwel.

Or, la convention devoit s'apercevoir qu'en France la révolution qui avoit excité d'abord si vivement l'enthousiasme national, par l'attrait de la nouveauté, ayant été plutôt conduite par les passions que par la politique, avoit indistinctement démoli toutes les parties de l'ancien édifice, sans examiner celles dont la destruction n'étoit pas indispensable à la liberté. Il en étoit nécessairement résulté, qu'après le premier moment de jouissance de chacune de ces innovations, tous les Français, forcés de changer totalement de loix, de langage, de costume, de culte, de fortune, de jurisprudence, de calculs, d'opinions et de mœurs, éprouvoient, dans tous les instans et dans toutes les circonstances de leur vie, une gêne, un mal-aise qui d'abord éteignoit leur ardeur, et qui pouvoit même bientôt les pousser, par la force de l'habi-

tude, à regretter tout ce qu'ils avoient détruit.

Si la convention nationale, après la révolution de prairial, avoit bien connu cette situation de l'esprit public, elle auroit profité de la force qui étoit dans ses mains et de la confiance qu'elle inspiroit, pour consolider la liberté, en rapportant promptement toutes les loix qui pouvoient en dégoûter la majorité de la nation. 1795. An III.

Les législateurs, en revenant aux anciennes institutions, compatibles avec le régime républicain, et en prévenant sagement à cet égard le vœu du peuple, lui auroient inspiré d'autant plus d'attachement pour les institutions nouvelles, qu'elles n'auroient plus contrarié ses habitudes; et loin de donner par-là quelque force aux ennemis de la révolution, ils leur auroient enlevé toute espérance; car on ne peut se flatter de soulever une nation contente de ses loix.

Malheureusement les conventionnels, aveuglés par cette peur, unique cause de la rareté des bons gouvernemens, firent un calcul tout contraire à celui que devoit dicter la sagesse. Au lieu d'échauffer l'enthousiasme de la jeunesse pour les destructeurs de la tyrannie jacobine, on lui montra une défiance qui l'ai-

grit : on désarma les sections dont on avoit si
1795. utilement employé la force contre l'anarchie.
An III. Loin de satisfaire le juste ressentiment du peuple et de prévenir les vengeances particulières en livrant promptement aux tribunaux les monstres qui, dans chaque département, avoient commis le plus de meurtres et de pillages, et en effaçant les délits moins graves par une sage amnistie, on laissa la crainte planer sur la tête de tous les agens subalternes du terrorisme, tandis qu'on protégeoit les plus coupables.

On défendoit le *Réveil du peuple*, hymne qui rappeloit la chute des tyrans, et on forçoit le peuple à écouter ceux qu'il rejetoit depuis que les proscripteurs s'en étoient servis.

Toutes les propositions tendantes à détruire quelque loi révolutionnaire, étoient vivement combattues par les députés ombrageux ; au lieu d'effacer toute haine et toute distinction de classes, on ne montroit de l'indulgence que pour l'artisan et le paysan ; les ex-nobles, les riches et leurs parens restoient proscrits, lorsque les autres, soupçonnés du même délit, étoient absous.

Enfin, les journaux les plus accrédités, traitant l'exagération de patriotisme, et la modé-

ration de royalisme, révoltèrent tous les esprits sages, tous les amis des principes, qui voyoient avec indignation qu'on vouloit éterniser le mouvement révolutionnaire. 1795. An III.

La mort du fils de Louis XVI, qui périt cette année dans sa prison, fournit encore de nouveaux alimens à la haine. L'histoire ne doit pas adopter les accusations sans preuves; mais la dure captivité de ce malheureux enfant, et l'ombre funeste qui environnoit son existence et sa fin, doivent laisser de profonds regrets aux députés dont la justice et l'humanité furent alors enchaînées par la crainte d'être soupçonnés de royalisme.

Le résultat de cette conduite fut qu'on s'aigrit contre la convention, et que, dans plusieurs départemens, les royalistes, profitant et des ressentimens des hommes qui voyoient l'assassinat de leurs familles impuni, et du mécontentement de tous ceux qui vouloient ardemment la fin de la révolution, égarèrent la jeunesse, enflammèrent son ardeur, et firent naître une réaction assez violente, qui ensanglanta les contrées méridionales.

La convention termina sa carrière orageuse par une faute encore plus grave, qui faillit causer sa perte, et dont les conséquen-

1795. An III. ces funestes amenèrent d'autres révolutions. Elle venoit de rédiger une constitution beaucoup mieux combinée que les précédentes, et faite, malgré ses défauts, pour offrir aux Français, pendant plusieurs années, le repos dont ils avoient besoin. Par ce nouveau code, la législation étoit confiée à deux conseils élus par le peuple. Celui des cinq cents ou des jeunes devoit proposer les loix. Celui des deux cent cinquante ou des anciens, devoit les accepter ou les rejeter. Le pouvoir exécutif suprême étoit dans les mains de cinq directeurs nommés par les conseils. Les tribunaux jouissoient d'une pleine indépendance. Les ministres, soumis au directoire, restoient responsables de l'exécution des loix. Les directeurs et les députés, également inviolables, ne pouvoient être accusés et jugés que par un décret rendu par les deux conseils.

Quelques reproches fondés qu'on ait faits à cette constitution, c'étoit la meilleure dont la méfiance républicaine et le choc des passions rendissent alors l'admission possible; et sa durée au milieu des orages intérieurs et des fureurs de la guerre, sous la conduite d'un directoire, dont la plupart des membres étoient élus contre le vœu général de la nation, prouve assez

quelle auroit été sa solidité, si les premiers directeurs avoient été choisis parmi les guerriers les plus distingués et les magistrats les plus sages. 1795. An III.

Tous les partis, excepté un petit nombre de contre-révolutionnaires et de jacobins passionnés, étoient également disposés à accepter cette constitution, qui leur offroit, après tant d'orages, quelqu'espérance de tranquillité. On avoit sagement établi dans cet acte, pour éviter les secousses trop violentes, de ne renouveler tous les ans le corps législatif que par tiers; c'étoit le seul moyen d'éviter dans la législation des changemens d'esprit trop prompts et trop entiers; et jamais ce danger ne pouvoit être plus réel qu'au moment où l'on commençoit à mettre en activité cette nouvelle forme de gouvernement.

On se souvenoit encore de la faute qu'avoient commise les députés constituans, en abandonnant leur constitution aux mains d'une assemblée nouvelle, qui proscrivit leurs personnes et renversa leur ouvrage. Ainsi, on devoit s'attendre à voir les deux tiers de la convention nationale former le nouveau corps législatif.

Si cette détermination eût été comprise et annoncée dans un des articles de la constitution, il est certain qu'elle auroit passé sans difficulté;

1795. An III. mais la convention en fit une loi à part, de sorte que les assemblées primaires crurent pouvoir accepter la charte constitutionnelle, et rejeter cette loi des 5 et 13 fructidor.

Cette imprudence ralluma toutes les passions, et offrit aux jacobins, aux contre-révolutionnaires et aux étrangers, tous les prétextes qu'ils pouvoient souhaiter pour renouveler les troubles et allumer la guerre civile.

Tous les hommes entendent la voix des passions; très-peu sont susceptibles d'écouter celle de la politique et de la raison. Il étoit naturel qu'on fût las d'une assemblée, qui, depuis trois ans, avoit tant abusé de ses pouvoirs, tant dissipé de richesses, et tant fait verser de pleurs et de sang. On oublioit que, depuis un an, elle avoit expié quelques-unes de ses fautes et réparé une partie de ses torts; qu'elle avoit encore la pleine puissance, et devoit être ménagée; qu'elle offroit, les armes à la main, un traité de paix auquel la prudence ordonnoit de souscrire; que les troupes lui obéissoient; que les nouveaux propriétaires la soutenoient, et que plus elle s'étoit attiré de ressentimens, moins elle pouvoit exposer, elle et ses loix, à la vengeance de ses ennemis.

Une grande partie des assemblées primaires,

excitées par les mécontens, les ambitieux, les royalistes, et perfidement échauffés par les jacobins, qui vouloient se rendre nécessaires, se déclarèrent en permanence, rejetèrent les loix des 5 et 13 fructidor, et annoncèrent, par leur fermentation, l'approche d'une révolution nouvelle. 1795. An III.

Les sections de Paris, plus aigries et plus ardentes, déguisèrent encore moins leur opposition et leurs projets. S'enflammant mutuellement et manifestant leur indignation contre la tyrannie de la convention, elles s'emparèrent de tous les pouvoirs militaires, convoquèrent les électeurs avant le terme fixé pour leur assemblée, méprisèrent les décrets qui leur interdisoient ces démarches illégales, et s'abusèrent sur leurs forces, au point de croire que rien ne pouvoit leur résister.

La convention effrayée fit venir des troupes dans Paris, et donna des armes aux anarchistes qui, profitant de l'occasion pour reprendre leur influence, lui offrirent leurs secours. Cet armement d'hommes qu'on détestoit, exaspéra les sections. Sans chef, sans canons, sans munitions, le 13 vendémiaire elles coururent aux armes, et se portèrent en foule contre le château avec autant de désordre que d'impétuosité.

1795. An III. Les troupes réglées et l'artillerie repoussèrent aisément cette multitude mal organisée, mal conduite et mal armée.

Beaucoup de citoyens, quelques femmes même perdirent la vie dans cette journée. L'effroi remplaça bientôt la fureur; toutes les assemblées primaires qui avoient imité l'ardeur de celles de Paris, épouvantées par cet exemple, se séparèrent et se soumirent; et la convention n'ayant plus d'opposition à redouter, mit en activité la constitution comme elle l'avoit voulu.

Elle usa même de la victoire avec plus de modération qu'on ne le croyoit. Les commissions militaires, créées pour juger les auteurs de la sédition, condamnèrent peu de personnes, et furent bientôt dissoutes; mais le plus fâcheux effet de cet insurrection avortée, fut le changement de système des conventionnels.

Désespérant de regagner, par des loix douces, l'affection d'une grande partie de la nation, ils voulurent la contenir par la crainte; ils écartèrent des places, exclurent des élections un grand nombre de citoyens, sous prétexte de parenté avec les émigrés, ou d'actes séditieux dans les derniers troubles.

Cette loi du 3 brumaire, contraire à la cons-

titution, l'étouffoit dans son berceau, détruisoit l'égalité, et, sous prétexte de défendre la liberté, l'entouroit des chaînes du pouvoir arbitraire. 1795. An III.

Enfin, le plus puissant obstacle au bien qu'on pouvoit opérer, fut le choix des hommes auxquels on confia le pouvoir exécutif.

La convention, effrayée des dangers qu'elle avoit courus, oubliant que si la violence fait les révolutions, la modération peut seule les terminer, ne consulta point le vœu public, n'écouta que ses craintes, et nomma pour directeurs des hommes ardens, dont le choix perpétua le mécontement national et l'agitation qui devoit en être la suite.

L'histoire de leur administration, de la lutte qui s'établit entr'eux et le corps législatif, le récit de leurs triomphes passagers, de leurs divisions, de leurs proscriptions cruelles et de leur chute, sera le sujet d'un autre ouvrage. Je ne me suis proposé dans celui-ci que de tracer le tableau politique de l'Europe jusqu'à la fin de l'an III; et la clôture des séances de la convention le termine.

Je dois seulement, pour l'achever, revenir sur mes pas, et rendre compte des changemens arrivés, à cette époque, dans le système des rois

1795. An III. coalisés contre la république, ainsi que des dernières opérations de Frédéric-Guillaume II; car on peut dire que ce prince termina son règne cette année, quoiqu'il vécut encore plus de dix-huit mois.

En traçant le vaste tableau de l'Europe agitée par une si grande commotion, on a été forcé de présenter à la fois au lecteur tant d'événemens importans par leur influence sur la conduite de toutes les puissances, et sur la destinée de toutes les nations, qu'il étoit impossible de fixer isolément et de suite son attention sur la conduite de chaque cabinet. Mais comme Frédéric-Guillaume, après avoir marché le premier à la tête de la ligue qui vouloit subjuguer la France, fut aussi le premier à se retirer de cette coalition, je crois qu'avant de dire comment il conclut la paix, il est à propos de rappeler, en peu de mots, quelle part il avoit prise aux trois campagnes qui précédèrent ce traité.

On a vu que le roi de Prusse, aveuglé par de faux rapports, et partageant les folles espérances des émigrés, comptant sur la désertion d'une partie des Français et sur l'effroi des autres, s'étoit avancé jusqu'auprès de Châlons, sans magasins, sans munitions; et se croyant

trop certain d'une conquête facile pour songer à assurer sa retraite en cas de revers, déchu de ses espérances, trompé par la négociation de Manstein et Dumouriez, menacé par des forces redoutables, voyant son armée minée par une maladie contagieuse, il s'étoit vu exposé au plus grand danger. Il auroit été perdu, si l'armée de Custines étoit venue couper sa communication : Luchésini, profitant de l'impatient désir qu'avoit Dumouriez d'attaquer les Pays-Bas, tira avec adresse les Prussiens de ce péril; il négocia avec promptitude et habileté : les Prussiens évacuèrent paisiblement la France, et se retirèrent sur la Lahn; et peut-être de ce moment, nous ne les aurions plus comptés au nombre de nos ennemis, si Custines, brave militaire, mais mauvais politique, n'étoit pas venu les troubler dans leurs cantonnemens. Il les attaqua à Limbourg; et après avoir obtenu un léger succès, il se retira.

1795. An III.

Irrité par cette provocation, le roi de Prusse, au commencement de décembre, se réunit aux Hessois que Custines avoit aussi attaqués sans motifs : il marcha sur Francfort, qu'on n'avoit pas mis en état de défense. Les Français se retirèrent à Mayence, heureux que Frédéric-Guillaume n'eût pas plus habilement profité de

1795. ses avantages et de la supériorité de ses forces.

An III. En 1793, les Prussiens ouvrirent la campagne dès qu'ils furent informés de nos revers dans la Belgique, et, après avoir fait de fausses démonstrations sur Cassel, ils passèrent le Rhin à Rhinfeld. Custines marcha à leur rencontre dans le Hunds-Ruck avec ce qu'il put trouver de forces disponibles, repoussa d'abord leur avant-garde, et fut bientôt après forcé de se retirer jusqu'à Weissembourg. L'Empire alors s'étant réuni à la coalition, ses troupes se joignirent aux Autrichiens et à l'armée du roi de Prusse, qui fit le siége de Mayence : une armée d'observation vint prendre position sur la Quicich, l'Herbach, la Bliss, et forma le blocus de Landau.

A cette époque, la convention ordonna le recrutement de trois cent mille hommes, qui porta nos armées de Rhin et Moselle à un nombre respectable, et le siége de Mayence leur donna le temps de discipliner, d'armer, d'équiper et d'instruire ces recrues. Dans toute la durée de cette guerre, la célérité des Français et la lenteur des alliés furent les causes les plus évidentes des succès de la république.

Beauharnais et Houchard commandoient les deux armées françaises. Par des marches rapides

pides et des entreprises hardies, ils obtinrent assez d'avantages sur l'armée d'observation des coalisés, pour marcher au secours de Mayence, et il est certain que cette ville alloit être délivrée au moment où l'on apprit sa reddition. 1795. An III.

Les Français et les Prussiens restèrent, depuis cet événement, dans une inaction assez longue. Les Français en profitèrent et envoyèrent à l'armée du Nord vingt-six mille hommes qui contribuèrent au gain de la bataille de Honscote.

Vers le milieu de septembre 1793, les Prussiens dirigèrent toutes leurs forces contre l'armée de la Moselle, et, après plusieurs avantages, la forcèrent à se retirer derrière la Sarre, laissant alors son aile droite pour la contenir : le duc de Brunswick réunit sa gauche aux Autrichiens qui, sous les ordres de Wurmser, avoient livré sans succès à l'armée du Rhin plusieurs combats sanglans. Les alliés réunis forcèrent successivement les positions des Français sur la Lauter, sur la Mutern et la Zorn, et les contraignirent de se retirer jusqu'aux portes de Strasbourg. Cette armée battue ne communiquoit plus avec celle de la Moselle que par un foible détachement qui occupoit Saverne. Telle étoit la triste position des troupes françaises, lorsque les généraux Pichegru et Hoche

1795. An III. vinrent se mettre à leur tête : ces deux chefs habiles reprirent l'offensive. Pour faciliter l'attaque du général Hoche, le gouvernement donna l'ordre à Pichegru de lui envoyer un renfort de quinze bataillons : par ce moyen, Hoche se vit en état de repousser le corps prussien qui se trouvoit devant lui ; il le suivit jusqu'à Kaiserslautern, où il se retrancha. Ayant voulu forcer cette position, il fut repoussé par les Prussiens. Cet échec obligea le gouvernement à se décider au parti qu'il auroit dû prendre plutôt, celui de réunir les deux armées. En effet, à peine furent-elles réunies, que les ennemis, malgré leur opiniâtre résistance, furent par-tout battus, levèrent le siége de Landau, et se retirèrent sur Mayence. Après cette retraite, on prit des cantonnemens, et les hostilités ne recommencèrent que le 4 prairial suivant. Le roi de Prusse étoit parti pour la Pologne ; le duc de Brunswick avoit quitté le commandement des Prussiens, et Wurmser celui des troupes de l'empereur : ces deux généraux étoient remplacés par Mollendorff et Braun. Les armées républicaines avoient chèrement acheté leurs triomphes ; elles étoient fort affoiblies par les pertes de la campagne précédente, et Jourdan enleva encore la plus

grande partie de l'armée de la Moselle pour la joindre à celle des Ardennes. Ces forces réunies prirent le nom d'*armée de Sambre et Meuse*, qui devint fameuse, ainsi que celle du Nord par la conquête de la Belgique. Tandis qu'elles s'illustroient par cette brillante expédition, les débris des armées de Moselle et du Rhin se trouvoient dans la position la plus critique, ayant à combattre les troupes les plus aguerries et les deux plus habiles généraux de l'Europe, et ne pouvant leur opposer qu'un petit nombre de soldats épuisés par leurs fatigues, leurs blessures et leurs victoires. Le peu d'accord qui existoit entre les coalisés, ralentit leurs efforts; les républicains reçurent des renforts considérables de Bretons et de Vendéens qui, la plupart, n'avoient pour armes que des bâtons, et dont la bonne volonté étoit assez équivoque : aussi les alliés obtinrent d'abord quelques légers succès; mais peu à peu les recrues françaises s'armèrent, se disciplinèrent, s'aguerrirent, et, avant la fin de messidor, les coalisés, repoussés à leur tour, furent contraints à rétrograder. L'armée de la Moselle profita de ces avantages pour marcher sur Trèves; elle força les retranchemens des Autrichiens qui occupoient la montagne Verte, cerna Luxembourg,

1795. An III.

1795. An III. et favorisa les opérations de Jourdan, en inquiétant le prince de Cobourg qui, sur les bords de la Roër, faisoit encore face à l'armée de Sambre et Meuse. Ce général, voyant sa gauche menacée, se vit obligé de se retirer sur le Rhin. Dès que le prince de Cobourg eut effectué sa retraite, l'armée de la Moselle voulut de nouveau se réunir à celle du Rhin; cette jonction fut difficile. Les Autrichiens et les Prussiens remportèrent d'abord quelques avantages, et firent essuyer aux Français des pertes assez considérables; mais ils ne tirèrent aucun parti de ce succès. Les deux armées françaises réparèrent leurs fautes, parvinrent à se réunir, battirent les alliés, les forcèrent à repasser le Rhin, et formèrent le blocus de Luxembourg et de Mayence. Depuis cette époque, on n'eut plus à combattre les Prussiens; Frédéric-Guillaume quitta l'année suivante la coalition, et cet abandon changea totalement la politique de l'Europe, la distribution des forces des puissances belligérantes, et les plans de leurs opérations. Cette guerre, défavorable à la gloire du monarque prussien, laissa sans tache celle de son armée: elle exécuta avec courage des opérations mal combinées, disputa le terrein avec acharnement, soutint ses revers avec intrépidité, et em-

porta, en se retirant, l'estime de ses ennemis. 1795. An III.

La conquête de la Belgique, la défaite du prince de Cobourg, les efforts infructueux des alliés sur le Rhin, avoient dissipé les illusions de la plupart des cabinets de l'Europe; il n'étoit plus possible d'espérer la conquête de la France. Ces rêves flatteurs étoient évanouis; Mayence et Luxembourg étoient bloqués, la Hollande alloit être envahie, l'Espagne craignoit d'être conquise, et l'Empire étoit menacé de l'irruption redoutable de ces républicains qu'on croyoit, peu de temps avant, incapables de résister aux phalanges disciplinées de la Germanie. Les hommes de toutes classes, princes ou peuples, passent facilement d'un extrême à l'autre : il est peu de caractères qui sachent jouir sans ivresse des faveurs de la fortune, et supporter ses rigueurs sans tomber dans l'abattement. Un espoir chimérique avoit coalisé contre les Français les intérêts les plus opposés, et la peur fit dissoudre cette coalition presqu'aussi rapidement qu'elle s'étoit formée.

La situation intérieure de la république française fut toujours peu connue et mal jugée en Europe. On l'avoit d'abord regardée comme facile à détruire : on la crut, peu de temps

1795. An III. après, inébranlable; et lorsqu'elle étoit intérieurement déchirée par les plus honteuses factions, on n'étoit frappé au dehors que de la chute de ses tyrans, de l'éclat de ses victoires, et de l'éloquence de ses orateurs.

Aussi, malgré les protestations des princes de l'Empire, dont les Français avoient conquis les possessions; malgré les intrigues de la Russie, les plaintes des émigrés, les reproches de la cour de Vienne, et les séductions du ministère britannique, on vit bientôt la plupart des puissances qui formoient la coalition, se refroidir, se séparer, et renoncer à une guerre ruineuse, qui étendoit le lit du torrent révolutionnaire au lieu de l'arrêter, et dont le seul résultat étoit d'accroître la force continentale de la France et la puissance maritime de l'Angleterre.

Au grand étonnement des politiques, le grand-duc de Toscane reconnut le premier la république française, conclut la paix, envoya le comte de Carletti comme ministre à Paris; et, par un traité formel, rompant ses engagemens avec les coalisés, promit d'observer à l'avenir la plus stricte neutralité.

Une tête couronnée suivit bientôt l'exemple de ce prince : le régent de Suède, au nom de

son neveu, envoya le baron de Staël à Paris; et cet ambassadeur vint au sein de la convention assurer la nation française de l'amitié que la cour de Stockholm offroit à la république. 1795. An III.

Si les comités de gouvernement avoient eu alors plus d'argent et plus de crédit, ce rapprochement auroit entraîné de plus importantes conséquences. Une négociation qui fut alors entamée, avoit pour objet d'engager le régent à armer une escadre pour faire respecter sa neutralité par les Anglais; on conclut même un traité, mais on ne paya qu'une partie des subsides. Peu de temps après, le directoire, succédant aux comités de la convention, refusa de payer ce qui étoit promis; et par cette économie impolitique, on perdit l'occasion de se servir des forces d'une puissance maritime, qui auroit favorisé la résurrection bien nécessaire de la marine française.

En calculant l'effet des passions, on auroit cru que l'Espagne devoit être la dernière puissance qui traitât avec la France: ce royaume étant gouverné par un Bourbon, il sembloi que les ressentimens personnels, mêlant l'intérêt de famille à celui de la royauté, devoient éloigner toute possibilité de négociation avec l'as-

1795. An III. semblée qui avoit privé Louis XVI du trône et de la vie.

Mais ce qui doit frapper dans l'histoire de cette étonnante révolution, c'est que toujours, pendant sa durée, les événemens ont trompé les prédictions de l'expérience, les raisonnemens de la politique et tous les calculs de la tactique.

Les coalisés et les émigrés reprochent avec amertume à Charles IV de ne s'être pas enseveli sous les débris de la monarchie espagnole, plutôt que de traiter avec les républicains; mais la postérité, plus froide et plus juste, le louera peut-être de s'être conduit plutôt en monarque qu'en Bourbon, et d'avoir préféré son pays à sa famille.

Depuis un an le cabinet de Madrid voyoit la fortune déclarée pour les républicains; partout leurs armées étoient triomphantes. Après une bataille sanglante, où le général espagnol, comte de la Union, et le général français Dugommier, avoient été tués, les troupes républicaines avoient pris Figuières. Le général Pérignon, profitant de ces avantages, menaçoit l'Espagne d'une ruine totale. Trois provinces de la Biscaye étoient tombées dans les mains des Français; aucune forteresse ne pouvoit ar-

rêter leurs efforts; et l'Espagne, par sa position, n'avoit de secours à espérer de personne. 1795. An III.

Les puissances du Nord restoient neutres; l'impératrice de Russie, qui depuis blâma, en termes peu mesurés, la défection du roi catholique, n'appuyoit la coalition que par des promesses.

Le roi de Prusse, satisfait de ses nouvelles acquisitions en Pologne, et dégoûté de la guerre, oublioit dans les bras de ses maîtresses ses anciens projets, ses revers récens, le danger de l'Empire, la querelle des rois, et les intérêts de la princesse d'Orange sa sœur.

En vain l'angleterre, par des subsides, avoit voulu ranimer son ardeur; il étoit décidé à ne plus s'exposer, non aux dangers (car il ne les craignoit pas), mais aux fatigues et à l'ennui d'une nouvelle campagne. Désespérant de pouvoir replacer un Bourbon sur le trône français, il voyoit sans peine l'Autriche sa rivale affoiblie; et quoique sa paix ne fût pas encore faite, il avoit posé les armes, et envoyé au comité de salut public un conseiller nommé Harnier, dont les instructions pacifiques montroient avec évidence son intention de ne plus prendre part à la guerre.

Abandonnant le stathouder, renonçant à ses

1795. An III. possessions sur la rive gauche du Rhin, il espéroit de rendre son repos honorable, en assurant la tranquillité du nord de l'Allemagne, et en se réservant le rôle de médiateur.

On ne peut même disconvenir que ce parti qui divisoit l'Empire, et lui en soumettoit la moitié, ne fût une grande idée politique; et si ce système eût été, comme la neutralité de son successeur, l'effet d'une sagesse constante et ferme, il ne lui auroit attiré que des éloges: mais comme il avoit été le chef de la coalition, comme il s'étoit montré le plus ardent de tous les princes pour entreprendre la guerre, et le plus éloigné d'entendre les ministres pacifiques qui vouloient l'empêcher, cette versatilité et cette défection lui attiroient de justes reproches de tous les alliés qu'il avoit secondés dans des temps de prospérité, et qu'il abandonnoit au moment où la fortune leur devenoit contraire.

Suédois, Russes, Polonais, Turcs, Brabançons, Autrichiens, Hollandais, Anglais et Français, tous l'avoient vu tour-à-tour les soutenir, les combattre, les animer et les abandonner; et cette conduite, qui lui enleva toute considération, le fit universellement regarder comme le monarque le plus foible, l'allié le moins utile,

l'appui le plus trompeur, et l'ennemi le moins dangereux. 1795. An III.

La cour de Vienne, occupée de ses seuls intérêts, secouroit foiblement le roi de Sardaigne, et ne songeoit à se servir des subsides de l'Angleterre que pour reconquérir les Pays-Bas, ou s'assurer en Italie des indemnités qui en compensassent la perte.

On voyoit évidemment que le grand objet de la coalition touchoit peu ceux qui la dirigeoient. Les princes français n'avoient jamais pu obtenir de commandement qui les mît à portée de pénétrer en France, et de s'y faire un parti. On ne permettoit pas même au chef de cette maison de se mettre à la tête des troupes qui combattoient pour lui. Le prince de Condé étoit gêné dans toutes ses opérations, et toujours subordonné aux plans et aux ordres des généraux autrichiens. Les émigrés, dont on avoit égaré le courage, et causé la proscription, prouvoient en vain, par des prodiges de valeur, qu'ils étoient nés Français : on les sacrifioit sans utilité aux avant-gardes dans les attaques, aux arrière-gardes dans les retraites ; ils étoient honteusement livrés dans toutes les capitulations, et ceux qui ne portoient pas les armes, privés presque par-tout de protection et d'asile,

1795. An III. se voyoient réduits à la misère, par l'abandon des cours qui prétendoient soutenir leur cause.

L'Angleterre, plus fastueuse dans sa protection, n'étoit pas plus loyale dans sa politique; elle recevoit généreusement les prêtres déportés, payoit assez libéralement les officiers français qui étoient entrés à son service; mais après avoir pris la Corse, la Martinique et les vaisseaux de Toulon pour elle, et non pour les Bourbons ses alliés, elle avoit livré les Vendéens à leurs propres forces, et jamais n'avoit voulu consentir à descendre sur les côtes de France un prince français pour tenter de terminer la révolution, dont elle sembloit au contraire désirer la durée. Depuis, enfin, cédant aux instances des émigrés, elle en débarqua huit cents à Quiberon; et ne les soutenant par aucun corps de troupes, elle les livra, par cette imprudence qu'on seroit tenté de nommer autrement, aux coups de leurs ennemis et à la rigueur des loix républicaines, qui furent alors exécutées avec une cruauté dont l'histoire offre peu d'exemples.

Le ministère espagnol, convaincu de l'imminence de ses dangers, de la supériorité des forces républicaines, et de l'ambition peu loyale de ses alliés, avoit cru devoir conseiller au roi,

d'Espagne de sacrifier ses ressentimens personnels pour sauver son pays. Il fit sonder d'abord, par le ministre des États-Unis, les dispositions du comité de salut public, et le trouva beaucoup plus modéré dans ses prétentions qu'on ne l'espéroit. 1795. An III.

L'ex-ambassadeur Bourgoing, le seul Français qui eût composé un bon ouvrage sur l'Espagne, écrivit des lettres à MM. Oscaritz et d'Yriarte, qui firent connoître au cabinet de Madrid les intentions pacifiques du gouvernement français; et bientôt on entama des négociations plus directes, dont la marche fut si rapide, que l'angleterre apprit la conclusion de la paix au moment où elle venoit à peine d'être informée qu'on la négocioit.

Les députés qui se trouvoient alors chargés du gouvernement de la France, étoient trop éclairés sur la situation de la république, pour ne pas sentir le besoin de la paix. Le citoyen Barthelemy, ambassadeur en Suisse, fut autorisé par eux à faire des démarches indirectes pour pressentir les dispositions des puissances coalisées.

On ne pouvoit faire un meilleur choix. Le citoyen Barthelemy, négociateur expérimenté, étoit, par son esprit conciliant et par la douceur

1795. An III.

de son caractère, l'homme le plus propre à calmer les passions les plus vives, et à rapprocher les intérêts les plus opposés. Estimé à Vienne, apprécié comme il devoit l'être à Londres, aimé en Suisse, il jouissoit d'une considération universelle, et la méritoit autant par l'étendue de ses connoissances que par la droiture de ses intentions. Aussi éprouva-t-il par la suite le sort que devoit lui attirer son caractère; car il fut appelé au directoire par la probité, déporté par la tyrannie, et rappelé de son exil par la gloire.

Dès que Barthelemy eut reçu les ordres du comité de salut public, il profita de l'arrivée d'un agent prussien, qui étoit venu en Suisse traiter d'un arrangement pour l'échange des prisonniers, et fit des ouvertures positives de rapprochement.

Le cabinet de Berlin, d'après les assurances qui lui furent données des intentions pacifiques de la France, donna au comte de Goltz des pleins pouvoirs pour traiter de la paix, et l'envoya en Suisse.

Le comité de salut public, inquiet et défiant, auroit voulu d'abord que cette négociation se passât sous ses yeux. Il avoit, en conséquence, demandé que le ministre prus-

sien se rendît à Paris avec le citoyen Barthelemy, qui devoit être chargé de cette pacification; mais Frédéric-Guillaume se refusa à cette marque de déférence trop éclatante, il envoya seulement le conseiller Harnier à Paris, et le chargea de donner au comité les assurances les plus positives de sa disposition à écarter toutes les difficultés qui pourroient arrêter les négociations. 1795. An III.

Le gouvernement français sut, par cette voie, que le roi de Prusse ne regarderoit pas l'abolition du stathoudérat et la révolution de Hollande comme un obstacle à la paix, et qu'il ne prétendoit pas conserver ses possessions sur la rive gauche du Rhin, quoiqu'il ne les cédât pas encore définitivement aux Français, qui les occupoient provisoirement.

La raison qui lui faisoit différer jusqu'à la paix générale cette cession définitive, étoit qu'il ne vouloit pas que l'Autriche, si le sort des armes la rendoit victorieuse, pût s'emparer de ce pays comme appartenant à la France.

Conformément au vœu du cabinet de Berlin, la ville de Bâle fut désignée pour lieu des négociations.

Les conférences s'y étoient en conséquence

1795. An III. ouvertes le 5 pluviôse an III. Un incident fâcheux vint tout-à-coup les interrompre; M. de Goltz tomba malade, et mourut le 17. Cet événement, en arrêtant la négociation, donnoit le temps à l'Angleterre et à l'Autriche d'intriguer pour empêcher la paix. Cependant le roi de Prusse, sourd à leurs prières et à leurs menaces, nomma pour succéder au comte de Goltz le baron de Hardenberg, ministre dirigeant des margraviats d'Anspach et de Bareith.

Le conseiller Harnier fut en même temps chargé de continuer la négociation de M. de Goltz, et d'après les mêmes instructions; mais ces instructions étoient bornées et vagues. M. de Hardenberg, obligé d'aller prendre de nouveaux ordres à Berlin avant que de se rendre à Bâle, se fit long-temps attendre. Déjà les espérances de paix commençoient à s'évanouir, lorsqu'enfin le ministre prussien arriva le 29 ventôse avec des intentions beaucoup plus étendues que son prédécesseur. Les conférences furent aussitôt reprises et suivies avec la plus grande activité; tous les obstacles furent bientôt levés, et on signa la paix le 16 germinal [1].

[1] *Voyez* le Traité avec la Prusse, *pièces justificatives*.

La

La demande d'une armistice préliminaire, l'évacuation de Mayence par les Prussiens, l'occupation des possessions prussiennes sur la rive gauche du Rhin, la neutralité du roi de Prusse comme Etat d'Empire, et enfin l'établissement de la ligne de démarcation pour le nord de l'Allemagne, furent les principales difficultés qu'il y eut à vaincre dans cette négociation. M. de Goltz, dont les dispositions pour la France étoient connues, s'étoit montré réservé, minutieux et difficile dans les conférences. M. de Hardenberg, au contraire, dont on craignoit l'attachement au système anglais, apporta, d'après ses instructions, autant de facilité dans la négociation, qu'il montroit de franchise en s'expliquant sans détour sur ses sentimens personnels. 1795. An III.

Les principaux articles furent l'engagement de la part du roi de Prusse, de vivre en bonne amitié avec la république, tant comme roi de Prusse que comme membre de l'Empire, de ne point fournir de secours ni de contingent, à quelques titres que ce fût, aux ennemis de la France, et de laisser aux Français l'occupation des possessions prussiennes, situées sur la rive gauche du Rhin, en ajournant tout arrangement définitif à l'égard de ces provinces

——— jusqu'à la pacification générale entre la France
1795. et l'Empire.

An III. La France, de son côté, s'engageoit à retirer ses troupes des possessions prussiennes situées sur la rive droite du Rhin, à accueillir les bons offices du roi de Prusse en faveur des princes de l'Empire, et à ne pas traiter comme pays ennemi les États dudit Empire, situés sur la rive droite du Rhin, en faveur desquels le roi s'intéressoit.

Ce traité remplissoit également les vues de la France et de la Prusse, en débarrassant les Français de toute la crainte du côté du Nord, et en soumettant la partie septentrionale de l'Allemagne à l'influence prussienne.

A peine la paix fut-elle conclue, qu'on travailla activement à assurer cette neutralité, à laquelle la cour de Berlin attachoit tant de prix, et qui débarrassoit les Français de toute crainte pour la Hollande, en la mettant à l'abri des Anglais et des stathoudériens, qui avoient alors une armée dans la Westphalie et dans le pays d'Hanovre.

Le principe et les conditions les plus importantes de cette neutralité étoient déjà arrêtés dans des articles secrets; mais les changemens, modifications et additions qu'on avoit

à y faire de part et d'autre, obligèrent les parties contractantes à en former un acte nouveau. 1795. An III.

Tels furent les motifs et l'origine de la convention qui fut signée à Bâle le 28 floréal, par le citoyen Barthelemy et M. de Hardenberg [1].

Les clauses favorables du traité de paix conclu entre la France et la Prusse, devoient engager la plupart des Etats de l'Empire germanique à se ranger sous la bannière prussienne pour traiter avec le gouvernement français. Il y eut donc à Bâle des négociations entamées avec plusieurs d'entr'eux; mais les événemens de la guerre, qui, cette année, n'étoient point favorables à la république, empêchèrent ces princes de conclure, dans la crainte d'être exposés au ressentiment de l'empereur.

Le landgrave de Hesse-Cassel, qui avoit des troupes, de l'argent, et des liaisons intimes avec la cour de Berlin, fut le seul qui osa suivre son exemple. Il importoit à la France de l'avoir pour ami; il envoya un plénipotentiaire à Bâle : Barthelemy négocia

[1] *Voyez* cette Convention, *Pièces justificatives.*

1795. An III. avec lui, et signa, le 11 fructidor [1], un traité de paix par lequel ce prince retira ses troupes de la solde des anglais, céda à la France les pays qu'il possédoit sur la rive gauche du Rhin, et se dégagea de l'obligation où il étoit de fournir son contingent comme prince de l'Empire.

La paix du roi de Prusse avoit rompu les liens de la coalition. L'Espagne, autorisée par cet exemple, ne pouvoit hésiter long-temps à terminer une guerre ruineuse pour elle, et qui n'étoit utile qu'aux Anglais, ses ennemis naturels. La cour de Madrid avoit, dès le mois de germinal, envoyé à M. le chevalier d'Yriarte l'ordre de se rendre à Bâle auprès du citoyen Barthelemy. La Pologne venoit alors de terminer son existence. M. d'Yriarte, qui étoit à Warsovie ministre de sa majesté catholique, avoit été obligé de quitter cette résidence lorsque les Russes y entrèrent, et se trouvoit alors à Venise.

Il étoit lié d'une étroite amitié avec M. Barthelemy, et le cabinet de Madrid avoit cru que cette liaison pourroit accélérer le rapprochement désiré. Il arriva à Bâle le 15 floréal,

[1] *Voyez* le Traité avec le landgrave de Hesse, *Pièces justificatives*.

et la négociation ne tarda pas à s'entamer. Un incident assez extraordinaire en compliqua cependant la marche : le courier que la cour de Madrid avoit expédié à M. d'Yriarte, avoit été d'abord le chercher à Vienne, puis à Dresde, ensuite à Berlin, et enfin à Venise. M. d'Yriarte étoit parti sur-le-champ pour Bâle, et avoit différé, jusqu'à son arrivée en cette ville, le renvoi du courier et la réponse qu'il devoit à sa cour.

1795. An III.

Ce flegme et ce silence n'étonneront que ceux qui ne connoisent pas le caractère espagnol. Comme les communications n'existoient pas alors par la France, il falloit que les dépêches fissent de grands détours par la Suisse et l'Italie, et passassent la mer. La marche et le retour de ce courier, ses courses en Allemagne prirent un temps prodigieux. On fut inquiet à Madrid : on crut que M. d'Yriarte ou le courier avoient péri. Dans cette incertitude où se trouvoit la cour, elle prit le parti d'envoyer aux Pyrénées le marquis d'Yranda, avec des instructions pour traiter, dans le cas où M. d'Yriarte n'auroit pas entamé les négociations à Bâle.

Ces deux missions embarrassèrent le comité de salut public. Il se crut obligé d'envoyer aux

1795. An III. Pyrénées un plénipotentiaire, et ce fut le général Servan; mais ce négociateur fit un voyage inutile.

On avoit accordé, dans l'intervalle, à M. d'Yriarte, la faculté de faire passer ses couriers par la France; il eut bientôt de sa cour le complément d'instructions et les pouvoirs nécessaires pour conclure, et la paix fut signée à Bâle le 4 thermidor (22 juillet) [1].

On fut étonné en Europe d'apprendre le dénouement de cette négociation en Suisse, tandis que toute l'attention se portoit sur celle des Pyrénées qui avoit été annoncée avec quelqu'éclat.

Par ce traité, la France abandonna toutes ses conquêtes, et l'Espagne lui céda la partie de Saint-Domingue qu'elle possédoit.

Cette modération de la république et l'intérêt commun de s'opposer à l'ambition anglaise, disposèrent la cour de Madrid à renouer ses anciennes liaisons avec la France, et à faire un traité d'alliance avec elle.

Le citoyen Barthelemy et M. d'Yriarte avoient reçu des pouvoirs à cet effet, et ils en discutoient les bases, lorsque M. d'Yriarte, déjà languissant, tomba dans un tel état de

[1] *Voyez* le Traité avec l'Espagne, *Pièces justificatives*.

foiblesse, qu'il fut obligé d'abandonner la négociation et de retourner dans sa patrie. Il reçut, avant son départ, des lettres qui lui prouvoient, par les récompenses dont on le combloit, la joie que la conclusion de la paix avoit causée au roi et au premier ministre. 1795. An III.

La crainte de voir continuer la guerre et le désir de la terminer, étoient alors si vifs dans toute l'Espagne, qu'on fit par-tout des prières pour la cessation des malheurs qui accabloient le royaume; et le roi d'Espagne, qui se voyoit restituer les provinces qu'il avoit perdues, au moment où il craignoit de voir arriver l'ennemi jusque dans sa capitale, accorda au duc d'Alcudia le titre de *Prince de la Paix*, comme autrefois Rome donnoit à ses généraux le nom des provinces qu'ils avoient conquises.

M. d'Yriarte, nommé à l'ambassade de France, qu'il avoit toujours désirée, mourut en arrivant en Espagne, regretté par tous les hommes dont les passions ne s'opposoient point au rétablissement de la tranquillité générale.

Tel fut le dénouement de ces importantes négociations. Si elles n'éteignirent point partout le feu de la guerre, elles en calmèrent la violence; et quoique l'ambition de l'Angleterre et le ressentiment de la cour de Vienne les

1795. An III

aveuglassent encore au point de leur faire espérer de vaincre seules un peuple qui avoit résisté à toute l'Europe, il n'en fut pas moins prouvé à tout politique sage que, dès ce moment, la question étoit décidée, et que si les Français n'avoient pas jusque-là assez de sagesse pour se donner un gouvernement tranquille et solide, ils avoient au moins assez de ressources et d'énergie pour maintenir leur indépendance et ne recevoir de loix de personne.

Le résultat même de tous les événemens qui s'étoient passés, prouvoit que si la démocratie, dans un grand Etat, lui attire intérieurement tous les maux que cause la rivalité des ambitions sans frein, et la foiblesse d'un gouvernement sans base, sans concentration et sans fixité, elle lui donnoit extérieurement une force et une impulsion qui ne pouvoient balancer les moyens bornés et méthodiques des monarchies.

Jamais, en effet, une seule volonté ne peut avoir autant d'action qu'un faisceau de volontés réunies : l'une éprouve des résistances insurmontables pour trouver de l'argent et des hommes ; l'autre ne connoît point d'obstacles et commande impérieusement tous les sacrifices.

Dans les monarchies on use sagement d'un pouvoir qui doit durer ; et la responsabilité

pesant toujours sur les mêmes personnes, elles ménagent forcément leurs moyens par intérêt et par prudence. Dans les républiques, où les élections sont fréquentes, chacun veut tirer un éclat brillant et une prompte utilité de son autorité passagère, et prodigue à la fois tous ses efforts et toutes ses ressources, sans vouloir rien laisser à son successeur. Ces chefs temporaires veulent que leur règne d'une année ait toute la gloire qu'un monarque répand sur les vingt années du sien; et ce désir fait naître les prodiges qui nous étonnent dans l'histoire des consuls romains.

1795. An III.

Aussi la politique, plus passionnée que prudente, des cabinets de Londres et de Vienne, en persistant dans le projet chimérique de subjuguer la république française, exposoit l'Europe à un grand danger: ces deux cours, aveuglées par une animosité dont les causes étoient très-naturelles, ne voyoient pas que de fait la question de l'indépendance française étoit décidée par la victoire, et qu'en continuant la guerre, on mettoit seulement en question l'existence des monarchies.

Dans cette lutte contre une nation nombreuse, enorgueillie par ses triomphes, qui comptoit d'autant plus de soldats qu'elle avoit

1795. An III. plus de citoyens ruinés et d'ouvriers sans ouvrage, et qui étoit d'autant plus ardente à envahir les pays étrangers, qu'il lui restoit moins d'argent dans le sien, les monarques avoient tout à perdre et rien à gagner.

Vainqueurs, ils n'entroient que dans un pays ruiné, où tout homme étoit guerrier, tout bois une redoute, toute plaine un champ de bataille. Vaincus, ils voyoient leurs richesses pillées, leurs magasins consommés, leurs peuples soulevés et leurs trônes brisés : par-tout la multitude pauvre et les subalternes ambitieux étoient disposés à desirer un changement qui déplaçoit la puissance et la richesse, et en faisoit des prix pour les plus heureux et les plus hardis. Et si les démocrates français, au lieu de se laisser si souvent gouverner par des hommes ineptes, avoient pris pour directeurs leurs impétueux guerriers, l'opiniâtreté des rois coalisés auroit rendu en peu de temps la révolution universelle.

Les fautes des révolutionnaires et la fortune sauvèrent l'Europe de ce bouleversement général, qui l'auroit accablée des malheurs dont la France avoit été si long-temps la proie, et donnèrent au peuple français, après plusieurs autres secousses, le temps de revenir à des

principes plus sociables, et de se créer un gouvernement plus concentré, plus heureux pour lui-même, et moins effrayant pour les autres; mais il n'en est pas moins vrai que les puissances coalisées, qui ne prévoyoient ni ne désiroient ce dénouement, avoient imprudemment exposé l'ordre social au danger d'une destruction complète. 1795. An III.

L'année qui vit dissoudre la coalition, se termina par des événemens militaires, dont les succès balancés laissoient dans un état incertain les craintes et les espérances de chaque parti.

En Amérique, les Français ayant soulevé les habitans de Sainte-Lucie et de la Dominique, en avoient chassé les Anglais. Une semblable insurrection avoit été réprimée par ceux-ci à la Grenade.

L'armée d'Italie s'étoit tenue sur la défensive. Dans la Vendée, l'affaire de Quiberon avoit détruit les espérances des royalistes.

Luxembourg, après un long blocus, s'étoit rendu aux républicains qui y avoient pris le maréchal Bender, fameux par la conquête facile et rapide du Brabant.

Jourdan, après avoir passé le Rhin près de Dusseldorff, et investi Mayence, s'étoit vu forcé d'en lever le siège, et avoit été vivement

1795. An III. repoussé par les Autrichiens, qui n'avoient pas respecté la ligne de neutralité marquée par le roi de Prusse dans son traité.

Pichegru, qui s'étoit rendu maître de Manheim, avoit été battu près de cette ville, et contraint de l'abandonner aux Autrichiens, qui s'en emparèrent, se rendirent maîtres du Palatinat, menacèrent Landau, et furent promptement arrêtés dans leurs progrès par les Français. Enfin, on termina cette campagne par une suspension d'armes, qui fut bientôt suivie de nouvelles hostilités.

Frédéric-Guillaume, qui venoit d'achever le partage de la Pologne, et de conclure sa paix avec la France, disparut à cette époque de la scène politique de l'Europe.

Il médita bien depuis quelques autres projets de démembrement et de sécularisations en Allemagne, que lui présenta la France, qui croyoit alors de son intérêt d'affoiblir l'empereur et d'augmenter la puissance du parti protestant dans l'Empire aux dépens du parti catholique; mais ces projets trop compliqués auroient exigé une activité que ce monarque n'avoit jamais eue, et sa santé, qui dépérissoit sensiblement, augmentoit son indolence naturelle.

Aspirant au rôle de médiateur, il fit quelques tentatives inutiles pour amener la paix ; mais les passions du directoire français et des coalisés s'y opposoient presqu'également.

Les dépenses de la guerre, son désordre, ses prodigalités, ses maîtresses, avoient dérangé ses finances, et il négocia un emprunt à Francfort pour subvenir à l'épuisement d'un trésor qu'il avoit prodigué sans gloire. De jour en jour ses infirmités augmentèrent son indifférence pour les orages qui l'entouroient ; les *illuminés* l'entretenoient, par de trompeuses promesses, dans l'espoir de recouvrer une santé que la volupté lui avoit enlevée sans retour ; enfin, l'hydropisie s'étant totalement déclarée, il mourut le 17 novembre 1797, regretté par sa famille et par quelques amis qui rendoient justice à sa douceur et à sa bienfaisance, mais ne laissant après lui aucun souvenir glorieux.

Ses intrigues avoient exposé la Suède et la Turquie à une guerre ruineuse ; sa protection avoit perdu la Pologne. Formant le premier la coalition, il l'avoit abandonnée le premier. Le stathouder pouvoit lui reprocher la perte de son pouvoir, et le Brabant celle de sa liberté. Ses revers avoient affoibli la

gloire répandue par son prédécesseur sur les armes prussiennes. Ses entreprises avortées, et l'avidité de ses maîtresses, avoient dissipé le trésor du grand Frédéric ; et quoique le partage de la Pologne eût augmenté ses Etats de plusieurs riches provinces, Frédéric-Guillaume III, son fils, en lui succédant, fut obligé de déployer la plus constante sagesse, et d'observer la plus stricte économie pour réparer les fautes de son père, et rendre à la Prusse une considération et une prospérité solides.

En montant sur le trône, il fit arrêter madame de Lichtnau-Rietz et les personnes qui avoient abusé de la foiblesse du feu roi pour s'enrichir. La justice qu'il exerça contr'eux, le choix des ministres qu'il appela près de lui, l'exemple qu'il donna d'une vie régulière, inspirèrent une juste confiance à ses sujets, en leur annonçant un règne plus heureux ; et s'occupant plus à ramener le calme en Europe par son influence, qu'à la troubler par son ambition, il persista avec fermeté, malgré les intrigues de l'Angleterre et les conseils de quelques hommes passionnés, dans un système de neutralité qu'il suivoit par sagesse, et que son prédécesseur n'avoit adopté que par inconstance.

Si les deux dernières années du règne de Frédéric-Guillaume II ne furent marquées, pour la Prusse, par aucun événement important, il n'en fut pas de même du reste de l'Europe, qui devint le théâtre de batailles plus meurtrières, d'exploits plus éclatans et de conquêtes plus mémorables que toutes celles dont l'histoire moderne ait jamais consacré le souvenir dans ses fastes.

Le récit de ces nouvelles révolutions sort du cadre que je me suis proposé de remplir; il offre de riches matériaux pour un autre ouvrage : mais plus ce sujet est important et fécond, moins on doit l'effleurer.

L'historien qui entreprendra de le traiter, dira « qu'il parut un de ces hommes que le » sort destine à la célébrité, et semble créer » rarement dans l'espace des siècles pour exé- » cuter ses décrets et changer la face des » empires.

» Il racontera les batailles de Millesimo; de, » Chérasque, la prise de Ceva, l'invasion su- » bite du Piémont, qui força le roi de Sar- » daigne à recevoir la paix; il peindra la » témérité des Français, vainqueurs à Ras- » tadt, à Altenkirchen, à Rhinchen, s'avan- » çant au centre de l'Empire, sous la conduite

» de Jourdan, et forcés de repasser le Rhin;
» l'habileté de Moreau qui acquit autant de
» gloire par sa retraite savante, que d'autres
» par des victoires.

» La bataille de Fombio, celle de Lodi, de
» Rivoli, la conquête de la Lombardie, la
» prise de Mantoue, l'armée autrichienne de
» Provera rendant les armes, Rome implo-
» rant la générosité du vainqueur de l'Italie,
» enrichiront ce tableau brillant.

» La lutte de deux guerriers célèbres, les
» combats de l'archiduc Charles contre Bo-
» naparte, les victoires de Tagliamento, de
» Lavis, de Brixen, de Clagenfurt; la prise
» de Gradiska, de Trieste, attesteront le cou-
» rage des Français, et consacreront la gloire
» de leur jeune et fortuné général.

» L'alliance de l'Espagne avec la France,
» les efforts secrets de l'Angleterre pour pro-
» longer la guerre, ses démarches publiques
» pour demander la paix, la conduite hautaine
» et inconstitutionnelle du gouvernement fran-
» çais, la marche foible et imprudente du
» corps législatif, l'ardeur et l'indiscrétion des
» royalistes, la révolution du 18 fructidor, les
» proscriptions qui la suivirent, ouvriront un
» vaste champ aux réflexions de la philosophie
» et

» et de la politique sur le délire des passions
» humaines.

» Pour reposer la vue de ces tristes objets,
» le lecteur accompagnera le conquérant de
» l'Italie, marchant aux portes de Vienne,
» soumettant Venise, et forçant l'empereur à
» conclure la paix : alors il espérera que l'uni-
» vers, fatigué de si longs orages, va goûter
» enfin quelque repos.

» Mais cet espoir s'évanouira promptement;
» et tandis qu'il suivra Bonaparte dans sa con-
» quête presque fabuleuse de l'Egypte, tandis
» que la défaite des Mamelouckes, la prise d'A-
» lexandrie, de Damiette, du Caire, de Suez,
» les batailles des Pyramides, l'invasion de la
» Syrie, le siége meurtrier de S.-Jean d'Acre,
» les batailles de la Palestine, et la victoire d'A-
» boukir, lui feront douter si ces prodiges appar-
» tiennent au roman ou à l'histoire, son œil
» attristé verra en même temps le directoire,
» enivré par l'orgueil, aveuglé par la crainte,
» épuiser toutes les ressources de la France par
» son ignorance, aigrir tous les esprits par son
» injustice, perdre le fruit de la paix de Cam-
» po-Formio par son ambition, rompre le con-
» grès de Rastadt par sa mauvaise foi, ruiner la
» Suisse ensanglantée par la cupidité de ses

» agens, donner naissance à une nouvelle coa-
» lition par la conquête impolitique de Naples,
» de Turin et de Rome, révolter les neutres par
» sa fiscalité, affoiblir les armées françaises, et
» perdre l'Italie par son imprévoyance, succom-
» ber enfin par sa foiblesse et ressusciter en tom-
» bant le monstre de l'anarchie qui alloit de nou-
» veau dévorer la république, si le même hom-
» me qui venoit de porter ses armes triomphan-
» tes en Afrique et en Asie, n'étoit venu avec la
» rapidité de l'éclair, bravant les Anglais et les
» flots, renverser cette nouvelle tyrannie, et,
» par une heureuse révolution, rendre aux
» Français la victoire et l'espérance ».

Mais tous ces faits sont trop récens; ils demandent, pour être écrits, des circonstances plus tranquilles, un temps plus éloigné et un burin plus fort.

A cette proximité, la critique la plus légère est imprudence; la louange la plus juste ressemble à la flatterie: et d'ailleurs, l'avenir couvre encore de ses voiles les plans et le sort du magistrat guerrier qui nous gouverne. Quelle que soit sa destinée, *Bonaparte attend un Plutarque.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

DÉCRET

Du 16 Janvier 1792, par l'Assemblée Législative de France *.

L'ASSEMBLÉE nationale déclare infame, traître à la patrie, et coupable de lèse-nation, tout agent du pouvoir exécutif, tout Français qui pourroit prendre quelque part, directement ou indirectement, soit à un congrès, dont l'objet seroit d'obtenir la modification de la constitution française, soit à une médiation entre la nation française et les rebelles conjurés contr'elle, soit enfin à une composition avec les puissances possessionnées dans la ci-devant province d'Alsace, qui tendroit à leur rendre, sur le territoire français, quelqu'un des droits supprimés par l'assemblée nationale constituante, sauf une indemnité conforme aux principes de la constitution.

* *Voyez* la page 21.

MOTIFS

Du Roi de Prusse pour prendre les armes contre la France *.

Sa majesté prussienne croit pouvoir se flatter que les puissances de l'Europe et le public en général n'auront pas attendu cet exposé pour fixer leur opinion sur la justice de la cause qu'elle va défendre. En effet, à moins de vouloir méconnoître les obligations, que les engagemens du roi et ses relations politiques lui imposent, dénaturer les faits les mieux constatés, et fermer les yeux sur la conduite du gouvernement actuel de France, personne, sans doute, ne pourra disconvenir que les mesures guerrières, auxquelles sa majesté se décide à regret, ne soient la suite naturelle des résolutions violentes que la fougue du parti qui domine dans ce royaume lui a fait adopter, et dont il étoit aisé de prévoir les conséquences funestes.

Non contens d'avoir violé ouvertement, par la suppression notoire des droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, les traités qui lient la France et l'Empire germanique; d'avoir donné cours à des principes subversifs de toute subordination sociale, et, par-là même, du repos et de la félicité des nations, et de chercher à répandre dans d'autres pays, par la propagation de ces principes, les germes de la licence et de l'anarchie qui ont bouleversé la France; d'avoir toléré, accueilli, débité même, les discours et

* *Voyez* la page 43.

les écrits les plus outrageans contre la personne sacrée et l'autorité légale des souverains ; ceux qui se sont emparés des rênes de l'administration française ont enfin comblé la mesure, en faisant déclarer une guerre injuste à leurs majestés le roi de Hongrie et de Bohême, et suivre immédiatement cette déclaration des hostilités effectives, commises contre les provinces belgiques de ce monarque.

L'Empire germanique, dont les Pays-Bas autrichiens font partie comme cercle de Bourgogne, s'est trouvé nécessairement compris dans cette agression ; mais d'autres faits encore n'ont que trop justifié la crainte des invasions hostiles, que les préparatifs menaçans des Français aux frontières avoient depuis long-temps fait naître en Allemagne. Les terres de l'évêché de Bâle, partie incontestable de l'Empire, ont été occupées par un détachement de l'armée française, et se trouvent encore en son pouvoir et à sa discrétion. Des incursions des troupes de la même nation, ou des corps de rebelles rassemblés sous leurs auspices, ont désolé le pays de Liége. Il est à prévoir avec certitude, qu'aussitôt que les convenances de la guerre paroîtroient le conseiller, les autres provinces de l'Allemagne éprouveroient le même sort ; et il suffit de connoître leur position locale, pour sentir le danger imminent auquel elles sont exposées.

Il seroit superflu d'entrer dans le détail des faits qu'on vient d'alléguer : ils sont notoires ; et l'Europe entière en a été et en est encore journellement témoin. On se dispense également de discuter ici l'injustice évidente de l'agression des Français. S'il étoit possible

qu'il restât quelques doutes à ce sujet, ils seront entièrement levés, pour quiconque voudra peser avec impartialité les argumens victorieux renfermés, sur ce point, dans les pièces diplomatiques du cabinet de Vienne.

Sa majesté prussienne s'est plue à conserver pendant long-temps l'espoir qu'enfin, après tant d'agitation et d'inconséquences, les personnes qui dirigeoient l'administration française, reviendroient à des principes de modération et de sagesse, et écarteroient ainsi les extrémités auxquelles les choses en sont malheureusement venues. C'est dans cette vue salutaire qu'elle chargea, dès le commencement des préparatifs militaires de la France aux frontières de l'Empire, fondés sur l'asile accordé par quelques Etats aux émigrés français, son ministre à Paris, le comte de Goltz, de déclarer au ministère de sa majesté très-chrétienne, comme le chargé d'affaires de sa majesté l'empereur, alors régnant, avoit également eu ordre de le faire : » qu'elle envisageroit une invasion des troupes fran» çaises sur le territoire de l'Empire germanique, » comme une déclaration de guerre, et s'y opposeroit » de toutes ses forces ». Le même ministre, d'après les ordres qu'il en avoit reçus, se joignit à plusieurs reprises aux représentations du susdit chargé d'affaires, en donnant à connoître de la façon la plus expresse, « que le roi marcheroit invariablement, à l'égard des » affaires de France, sur la même ligne avec sa ma» jesté apostolique ». L'événement a fait voir combien peu l'attente du roi, quant à l'effet qu'il se promettoit de ces déclarations énergiques, étoit fondée ; mais au

moins le parti, dont les déterminations fougueuses ont amené les hostilités, ne pourra-t-il jamais prétexter cause d'ignorance sur les intentions de sa majesté : et c'est à lui plus particulièrement, mais généralement aux principes qui attaquent tous les gouvernemens et voudroient les ébranler dans leurs bases, que la France aura à s'en prendre de l'effusion du sang humain et des malheurs que les circonstances actuelles ont déjà attirés et pourroient encore attirer sur elle. Unie avec sa majesté apostolique par les liens d'une alliance étroite et défensive, sa majesté prussienne auroit agi d'une façon contraire à ses engagemens, en demeurant spectatrice tranquille de la guerre déclarée à ce souverain : elle n'a donc pas hésité de rappeler son ministre de Paris, et de se porter avec vigueur à la défense de son allié. Membre prépondérant du corps germanique, elle doit encore à ses relations en cette qualité, de marcher au secours de ses co-Etats, contre les attaques qu'ils ont déjà éprouvées, et dont ils sont encore journellement menacés. C'est ainsi, sous le double rapport d'allié de sa majesté apostolique et d'Etat puissant de l'Empire, que sa majesté prend les armes ; et c'est la défense des Etats de ce monarque et de l'Allemagne, qui forme le premier but de ses armemens.

Mais le roi ne rempliroit qu'imparfaitement les principes qu'il vient de professer, s'il n'étendoit les efforts de ses armes à une autre sorte de défense, dont les sentimens patriotiques lui imposent également le devoir. Chacun sait comment l'assemblée nationale de France, au mépris des loix les plus sacrées du droit des gens, et contre la teneur expresse des traités, a dépouillé les

princes allemands de leurs droits et possessions incontestables en Alsace et en Lorraine ; et les déductions que plusieurs de ces princes ont eux-mêmes fait publier, ainsi que les délibérations et les arrêtés de la diète de Ratisbonne sur cette importante matière, fourniront à tous ceux qui voudront en prendre connoissance, les preuves les plus convaincantes de l'injustice des procédés du gouvernement français à cet égard, lequel n'a proposé jusqu'à présent, pour en dédommager les parties lésées (le tout en adoptant un langage péremptoire et des mesures menaçantes), que des indemnités entièrement insuffisantes et inadmissibles. Il est digne du roi et de son auguste allié de faire rendre justice à ces princes opprimés, et de maintenir ainsi la foi des traités, base unique de l'union et de la confiance réciproques des peuples, et fondement essentiel de leur tranquillité et de leur bonheur.

Il est enfin un dernier but des armemens du roi, plus étendu encore que le précédent, et non moins digne des vues sages et bienfaisantes des cours alliées. Il tend à prévenir les maux incalculables qui pourroient résulter encore pour la France, pour l'Europe, pour l'humanité entière, de ce funeste esprit d'insubordination générale, de subversion de tous les pouvoirs, de licence et d'anarchie, dont il semble qu'une malheureuse expérience auroit déjà dû arrêter les progrès. Il n'est aucune puissance intéressée au maintien de l'équilibre de l'Europe, à laquelle il puisse être indifférent de voir le royaume de France, qui formoit jadis un poids si considérable dans cette grande balance, livré plus long-temps aux agitations intérieures

et aux horreurs du désordre et de l'anarchie, qui ont, pour ainsi dire, *anéanti son existence politique.* Il n'est aucun Francais, aimant véritablement sa patrie, qui ne doive désirer ardemment de les voir terminées, aucun homme enfin, sincèrement ami de l'humanité, qui puisse ne pas aspirer à voir mettre des bornes, soit à ce prestige d'une liberté mal entendue, dont le fantôme éblouissant égare les peuples loin de la route du vrai bonheur, en altérant les heureux liens de l'attachement et de la confiance, qui doivent les unir à des princes, leur force et leurs défenseurs; soit sur-tout à la fougue effrénée des méchans, qui ne cherchent à détruire le respect dû aux gouvernemens, que pour sacrifier sur les débris des trônes à l'idole de leur insatiable ambition, ou d'une vile cupidité. Faire cesser l'anarchie en France; y rétablir, pour cet effet, un pouvoir légal sur les bases essentielles d'une forme monarchique; assurer par-là même les autres gouvernemens contre les attentats et les efforts incendiaires d'une troupe frénétique; tel est le grand objet que le roi, conjointement avec son allié, se propose encore, assuré dans cette noble entreprise, non-seulement de l'aveu de toutes les puissances de l'Europe, qui en reconnoissent la justice et la nécessité, mais en général du suffrage et des vœux de quiconque s'intéresse sincèrement au bonheur du genre humain.

Sa majesté est bien éloignée de vouloir rejeter sur la nation française en entier la faute des circonstances fâcheuses qui la forcent à prendre les armes; elle est persuadée que la partie saine, et sans doute la plus nombreuse de cette nation estimable, abhorre les excès

d'une faction trop puissante, reconnoît les dangers auxquels ses intrigues l'exposent, et désire vivement le retour de la justice, de l'ordre et de la paix. Malheureusement l'expérience fait voir que l'influence momentanée de ce parti n'est encore que trop réelle, quoique l'événement ait déjà démontré le néant de ses coupables projets, fondés sur des insurrections que lui seul cherchoit à fomenter. La différence de sentimens des personnes bien intentionnées, quelque certaine qu'elle soit, n'est ainsi, pour le moment encore, que peu sensible dans ses effets; mais sa majesté espère, qu'ouvrant enfin les yeux sur la situation effrayante de leur patrie, elles montreront toute l'énergie qu'une cause aussi juste doit inspirer; et qu'envisageant les troupes alliées rassemblées sur les frontières, comme des protecteurs et de vrais amis, dont la Providence favorisera les armes, elles sauront réduire à leur juste valeur les factieux qui ont mis la France en combustion, et qui seront seuls responsables du sang que leurs entreprises criminelles auront fait verser.

Berlin, le 26 juin 1792.

CIRCULAIRE

ENVOYÉE

DANS LES DÉPARTEMENS,

PAR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC DE PARIS,

Extraite du *Moniteur*, du 26 septembre 1792.

Un affreux complot tramé par la cour pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel *grand nombre de membres de l'assemblée nationale se trouvent compromis*, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la commune de Paris à la cruelle nécessité de se ressaisir de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie, témoignage honorable que vient de lui donner l'assemblée nationale elle-même. L'eût-on pensé? De nouveaux complots non moins atroces se sont tramés dans le silence; ils éclatoient au moment même où l'assemblée nationale, oubliant qu'elle venoit de déclarer que la commune de Paris avoit sauvé la patrie, s'empressoit de la destituer pour prix de son brûlant civisme. A cette nouvelle, les clameurs publiques, élevées de toutes parts, ont fait sentir à l'assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple et de rendre à la commune, par le rapport du décret de des-

* *Voyez* la page 81.

titution, les pouvoirs dont il l'avoit investie. Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera toujours de mériter de plus en plus; placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à s'immoler pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs, que lorsqu'elle aura reçu votre approbation, objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départemens auront sanctionné ses mesures pour sauver la chose publique.

Professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilége que celui de se présenter à la brèche, elle s'empressera de se mettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'Etat, dès l'instant que la patrie n'aura plus rien à redouter des nuées de satellites féroces qui s'avancent contre la capitale. La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départemens, qu'une partie de conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple : *actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir, par la terreur, les légions de traîtres cachés dans ses murs au moment où ils alloient marcher à l'ennemi; et sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire au salut public; et tous les Français s'écrieront comme tous les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne laissons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos enfans et nos femmes. Frères et amis, nous nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours et nous aider*

à repousser les légions innombrables des satellites des despotes conjurés à la perte des Français. Nous allons ensemble sauver la patrie, et nous vous devrons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme.

Les administrateurs du Comité de Salut public et les Aministrateurs adjoints réunis :

Signé, PIERRE J. DUPLAIN, PANIS, SERGENT, L'ENFANT, JOURDEUIL, MARAT, *l'Ami du Peuple*, DEFORGUES, LECLERC, DUFFORT, GALLY.

Constitués à la Commune, et séant à la Mairie.

DÉCLARATION

Que son Altesse Sérénissime le Duc régnant de BRUNSWICK *et de* LUNEBOURG, *Commandant les armées combinées de leurs Majestés l'*EMPEREUR *et le* ROI DE PRUSSE, *adresse aux* HABITANS DE LA FRANCE *.

LEURS majestés l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confié le commandement des armées combinées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières de la France, j'ai voulu annoncer aux habitans de ce royaume les motifs qui ont déterminé les mesures des deux souverains et les intentions qui les guident.

Après avoir supprimé arbitrairement les droits et les possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, troublé et renversé dans l'intérieur le bon ordre et le gouvernement légitime, exercé contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui se sont encore perpétués et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure, en faisant déclarer une guerre injuste à sa majesté l'empereur, et en attaquant ses provinces situées aux Pays-Bas. Quelques-unes des possessions de l'Empire germanique ont été enveloppées dans cette agression, et plusieurs autres n'ont échappé au même

* *Voyez* la page 44.

danger, qu'en cédant aux menaces impérieuses du parti dominant et de ses émissaires. Sa majesté le roi de Prusse, unie avec sa majesté impériale par les liens d'une alliance étroite et défensive, et membre prépondérant lui-même du corps germanique, n'a donc pu se dispenser de marcher au secours de son allié et de ses co-Etats; et c'est sous ce double rapport qu'il prend la défense et de ce monarque et de l'Allemagne.

A ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains : c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

Convaincues que la partie saine de la nation française abhorre les excès d'une faction qui la subjuge, et que le plus grand nombre des habitans attend avec impatience le moment du secours pour se déclarer ouvertement contre les entreprises odieuses de leurs oppresseurs, sa majesté l'empereur et sa majesté le roi de Prusse les appellent et les invitent à *retourner sans délai aux voies de la raison, de la justice, de l'ordre et de la paix*. C'est dans ces vues que moi, le soussigné général-commandant en chef des deux armées, déclare :

1°. Qu'entraînées dans la guerre présente par des circonstances irrésistibles, les deux cours alliées ne se proposent d'autre but que le bonheur *de la France, sans prétendre s'enrichir à ses dépens par des conquêtes.*

2°. Qu'elles n'entendent point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France ; mais qu'elles veulent uniquement délivrer le roi, la reine et la famille royale de leur captivité, et procurer à sa majesté très-chrétienne la sûreté nécessaire pour qu'elle puisse faire, sans danger et sans obstacles, les conventions qu'elle jugera à propos ; et travailler à *assurer le bonheur de ses sujets, suivant ses promesses ; et autant qu'il dépendra d'elle.*

3°. Que les armées combinées protégeront les villes, bourgs, villages, les personnes et les biens de tous ceux qui se soumettront au roi, et qu'elles concourront au rétablissement instantané de l'ordre et de la police dans toute la France.

4°. Que les gardes nationales sont sommées de veiller provisoirement à la tranquillité des villes et des campagnes, à la sûreté des personnes et des biens de tous les Français, jusqu'à l'arrivée des troupes de leurs majesté impériale et royale, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ; sous peine d'en être personnellement responsables ; qu'au contraire, ceux des gardes nationales qui auront combattu contre les troupes des cours alliées, et qui seront pris les armes à la main, seront traités en ennemis et punis comme rebelles à leur roi, et comme perturbateurs du repos public.

5°. Que les généraux, officiers, bas-officiers et soldats des troupes de ligne françaises, sont également sommés de revenir à leur ancienne fidélité, et de se soumettre sur-le-champ au roi, leur légitime souverain.

6°. Que les membres des départemens, des districts

et

et des municipalités, seront également responsables sur leurs têtes et sur leurs biens de tous les délits, incendies, pillages, assassinats et voies de fait qu'ils ne se seront pas notoirement efforcés d'empêcher dans leur territoire; qu'ils seront également tenus de continuer provisoirement leurs fonctions, jusqu'à ce que sa majesté très-chrétienne, remise en pleine liberté, y ait pourvu ultérieurement, ou qu'il en ait été autrement ordonné en son nom dans l'intervalle.

7°. Les habitans des villes, bourgs et villages qui oseroient se défendre contre les troupes de leurs majestés impériale et royale, et tirer sur elles, soit en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur-le-champ, suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. Tous les habitans, au contraire, desdites villes, bourgs et villages, qui s'empresseront de se soumettre à leur roi en ouvrant leurs portes aux troupes de leurs majestés, seront à l'instant sous leur sauvegarde immédiate; leurs personnes, leurs biens, leurs effets seront sous la protection des loix, et il sera pourvu à la sûreté générale de tous et chacun d'eux.

8°. La ville de Paris et tous ses habitans sans distinction seront tenus de se soumettre sur-le-champ et sans délai au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains, leurs majestés impériale et royale rendant personnellement responsables de tous les événemens, sur leurs têtes, pour être jugés militairement,

sans espoir de pardon, tous les membres de l'assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, juges de paix, et tous autres qu'il appartiendra; déclarant en outre leursdites majestés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi « que si le château des Tuileries est forcé ou » insulté, que s'il est fait la moindre violence, le » moindre outrage à leurs majestés le roi, la reine, et » à la famille royale; s'il n'est pas pourvu immédia- » tement à leur sûreté, à leur conservation et à leur » liberté, elles en tireront vengeance exemplaire et à » jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une » *execution militaire* et à une *subversion totale*, et les » révoltés, coupables d'attentats, aux supplices qu'ils » auront mérités ».

Leurs majestés impériale et royale promettent au contraire, aux habitans de la ville de Paris d'employer leurs bons offices auprès de sa majesté très-chrétienne, pour obtenir *le pardon de leurs torts et de leurs erreurs*, et de prendre les mesures les plus vigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens, s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus. Enfin, leurs majestés ne pouvant connoître pour loix en France que celles qui émaneront du roi jouissant d'une liberté parfaite, protestent d'avance contre l'authenticité de toutes les déclarations qui pourroient être faites au nom de sa majesté très-chrétienne, tant que sa personne sacrée, celle de la reine et de toute sa famille ne seront pas réellement en sûreté : à l'effet de quoi leurs majestés impériale et royale invitent et sollicitent instamment sa majesté très-chrétienne de dési-

gner la ville de son royaume la plus voisine de ses frontières, dans laquelle elle jugera à propos de se retirer avec la reine et sa famille sous une bonne et sûre escorte, qui lui sera envoyée pour cet effet, afin que sa majesté très-chrétienne puisse, en toute sûreté, appeler auprès d'elle les ministres et les conseillers qu'il lui plaira de désigner, faire telles convocations qui lui paroîtront convenables, pourvoir au rétablissement du bon ordre, et régler l'administration de son royaume.

Enfin, je déclare et m'engage encore, en mon propre nom, et en ma qualité susdite, de faire observer par-tout aux troupes confiées à mon commandement, une bonne et exacte discipline, promettant de traiter avec douceur et modération les sujets bien intentionnés qui se montreront paisibles et soumis, et de n'employer la force qu'envers ceux qui se rendront coupables de résistance ou de mauvaise volonté. C'est par ces raisons que je requiers et exhorte les habitans du royaume, de la manière la plus forte et la plus instante, de ne pas s'opposer à la marche et aux opérations des troupes que je commande, mais de leur accorder partout une libre entrée et toute bonne volonté, aide et assistance que les circonstances pourront exiger.

De Coblentz, le 25 juillet 1792.

DÉCLARATION

Additionnelle de son Altesse Sérénissime le Duc régnant de BRUNSWICK, *à celle qu'elle a adressée, le 25 de ce mois, aux Habitans de la France* *.

La déclaration que j'ai adressée aux habitans de la France, datée du quartier-général de Coblentz, le 25 de ce mois, a dû faire connoître suffisamment les intentions fermement arrêtées de leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse, en me confiant le commandement de leurs armées combinées. La liberté et la sûreté de la personne sacrée du roi, de la reine et de toute la famille royale, étant un des principaux motifs qui ont déterminé l'accord de leurs majestés impériale et royale, j'ai fait connoître, par ma déclaration susdite, à la ville de Paris et à ses habitans, la résolution *de leur faire subir la punition la plus terrible*, dans le cas où il seroit porté la moindre atteinte à la sûreté de sa majesté très-chrétienne, dont la ville de Paris est rendue particulièrement responsable.

Sans déroger en aucun point à l'article VIII de la susdite Déclaration du 25 de ce mois, je déclare en outre que si, contre toute attente, par la perfidie ou la lâcheté de quelques habitans de Paris, le roi, la reine ou toute autre personne de la famille royale, étoient enlevés de cette ville, tous les lieux et les villes quel-

* *Voyez* la page 44.

conques qui ne se seront pas opposés à leur passage, et n'auront pas arrêté sa marche, subiront le même sort qui aura été infligé à la ville de Paris, et que la route qui aura été suivie par les ravisseurs du roi et de la famille royale, sera marquée par une continuité d'exemples des châtimens dus à tous les fauteurs, ainsi qu'aux auteurs d'attentats irrémissibles.

Tous les habitans de la France en général doivent se tenir pour avertis du danger qui les menace, et auquel ils ne sauroient échapper, s'ils ne s'opposent pas de toutes leurs forces, et par tous les moyens, au passage du roi et de la famille royale, en quelque lieu que les factieux tenteroient de les emmener. Leurs majestés impériale et royale ne reconnoîtront la liberté du choix de sa majesté très-chrétienne pour le lieu de sa retraite, dans le cas où elle auroit jugé à propos de se rendre à l'invitation qui lui a été faite par elles, qu'autant que cette retraite seroit effectuée sous l'escorte qu'elles lui ont offerte. Toutes déclarations quelconques, au nom de sa majesté très-chrétienne, contraires à l'objet exigé par leurs majestés impériale et royale, seront en conséquence regardées comme nulles et sans effet.

Donné au quartier-général de Coblentz, le 27 de juillet 1792.

Signé, CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND, duc de BRUNSWICK-LUNEBOURG.

EXTRAIT

Du Discours de M. Pitt à la Chambre des Communes, le 9 Février 1790 *.

The present convulsion of France must sooner or later terminate in général harmony and régular order; and notwithstandig that the fortunate arrangements of such a situation migth make her more formidable, it might also render her less obnoxious as a neighbour. He hopes that he might rather wish, as an englishman, for that, respecting the accomplishment of which he felts himself interested as a man for the restoration of the tranquillity of France, though it appeared to him as distant. Whensoever the situation of France should become restored,

La révolution qui bouleverse en ce moment la France, doit nécessairement, tôt ou tard, faire place à un système complet et régulier d'ordre et d'harmonie : il est vrai que les heureuses combinaisons, qui doivent en résulter, peuvent la rendre plus formidable ; mais elles peuvent aussi, d'un autre côté, rendre les Français des voisins moins dangereux. J'ose espérer que l'intérêt particulier de ma patrie ne m'imposera pas le devoir de repousser de mon cœur un vœu dont l'intérêt de l'humanité me fait désirer l'accomplissement ; et ce vœu est pour le réta-

* *Voyez* la page 123.

it would prove freedom rightly understood; freedom resulting from good order and good government; and thus circumstanced, France would stand forward as on of the most brillant powers in Europe, she would enjoy that just kind of liberty which he venered; and the invaluable existence of which is was his duty, as an englishman peculiarly tho cherish; *nor would he under this predicament regard with envious eyes an approximation in neighbouring states, of those sentimens wich were the characteristic features of every British subject?*

blissement de la tranquillité en France, quoique je craigne bien qu'il ne lui soit pas réservé d'en jouir de sitôt. *De quelque part que provienne en France le retour à l'ordre*, il en résultera pour elle une liberté bien entendue, qui sera le fruit du bon ordre et d'un bon gouvernement revivifié par leur heureuse influence. On verroit bientôt la France prendre son rang parmi les puissances les plus imposantes de l'Europe; elle jouiroit de cette liberté, compagne de la justice, objet de ma vénération, et qu'il est de mon devoir, comme Anglais, de chérir. Avec le sentiment d'un pareil devoir à remplir, pourrois-je voir d'un œil jaloux les peuples voisins ouvrir aussi leurs cœurs à cette noble et généreuse passion qui forme le trait caractéristique de tous les enfans de la Grande-Bretagne?

LETTRE

Du Général DUMOURIEZ *au Général* VALENCE. — *Louvain, le 14 Mars 1793, l'an II de la République* *.

J'AIME trop la vérité, mon cher Valence, indépendamment même du tendre intérêt, que votre caractère, votre civisme et vos talens militaires m'ont inspiré pour vous, pour ne pas me croire obligé de vous donner par écrit le témoignage que vous méritez par votre conduite dans le cours des disgraces, que vient d'essuyer l'armée de la Belgique.

N'étant pas sur les lieux, ne jugeant pas le mal aussi grand, parce que la confusion ne peut pas se soumettre au calcul, j'ai pu croire un moment que vous exagériez le mal, et la nécessité que je me rendisse à l'armée, parce que vos relations, qui ne contenoient cependant que l'exacte vérité, différoient trop de celles du général Miranda, qui, avec les mêmes vues que vous et des intentions tout aussi bonnes, apercevoit dans les événemens plus de ressources, n'ayant peut-être pas approfondi, autant que vous, la perte énorme que l'on a faite en équipages et en subsistances, parce que le corps qu'il commandoit personnellement avoit beaucoup moins souffert que celui que vous avez sauvé.

J'ai déjà mandé au ministre de la guerre, mon

* *Voyez* la page 136.

opinion sur votre conduite dans cette crise malheureuse ; c'est à vous qu'on doit le salut de vingt-sept bataillons, que le général Ihler a ramenés avec autant de prudence que de courage : la vigueur que vous avez déployée, pour couvrir la retraite de ce corps, en vous portant sur Tongres, en chargeant et repoussant l'ennemi, montre autant de génie que d'audace, et je vous regarde, plus que jamais, comme un des meilleurs soutiens militaires de la république.

Vous avez eu raison pareillement, en m'envoyant plusieurs couriers pour m'engager à venir me mettre à la tête de l'armée : et quelqu'humeur que m'aient donnée ce retour et l'abandon de mon plan de campagne favori, c'est cependant sur vos lettres instantes que je me suis décidé à abandonner l'attaque de la Hollande, pour venir joindre l'armée. Si dans ma correspondance, soit avec le ministre, soit avec le général Miranda, soit avec vous, il m'est échappé quelques expressions d'humeur, *je les désavoue*, et je vous prie de ne les attribuer qu'à la distance qui nous séparoit, qui ne m'a pas permis de juger des faits comme je les juge sur les lieux.

Il me reste, d'après tout ce qui s'est passé, beaucoup d'estime pour vos talens militaires, beaucoup d'espoir en vous pour réparer le début funeste de cette campagne : quant à mon amitié, vous la connoissez.

Signé, le général en chef, DUMOURIEZ.

RÉCIT

Abrégé des circonstances qui ont accompagné la Détention de LATOUR-MAUBOURG, BUREAU DE PUZY, ALEXANDRE LAMETH, LA FAYETTE *et sa Famille* *.

LA FAYETTE, Maubourg, Bureau de Puzy, Alexandre Lameth, ayant voulu vainement soutenir la constitution de 1791 qu'ils avoient juré de maintenir, et s'étant vus contraints de s'expatrier avec quelques officiers pour éviter l'exécution des décrets lancés contre eux, vouloient se rendre en Hollande; mais, à quelques lieues de la frontière, ils furent, malgré leurs protestations, arrêtés par un poste autrichien, et conduits à Luxembourg. Ayant fait demander des passe-ports au duc de Saxe-Teschen, il les leur refusa; et ce prince, en leur signifiant ce refus, leur répondit durement *qu'on les réservoit pour l'échafaud.*

Dès qu'on eut reçu l'ordre de la cour de Vienne, qui décidoit du sort des prisonniers et les livroit au roi de Prusse, ils furent tous quatre conduits et enfermés à Wesel, où ils étoient gardés à vue par des bas-officiers, dont la consigne étoit de les fixer constamment et de ne rien répondre à leurs questions.

* *Voyez* la page 179. (Pièce communiquée par un des prisonniers).

La Fayette étant tombé dangereusement malade, on refusa à Maubourg la permission de voir son ami près d'expirer. Une crise salutaire l'ayant tiré des portes du tombeau, le roi de Prusse, croyant pouvoir profiter de son abattement, lui fit proposer, pour adoucir son sort, de donner des plans contre la France; mais il prouva par une réponse énergique, son mépris pour une pareille proposition : alors on redoubla de rigueurs envers lui, et bientôt après, on les jeta dans une charrette, et on les transféra à Magdebourg, refusant toujours de les informer de l'existence de leurs familles, sur lesquelles les proscriptions de France leur donnoient les plus vives inquiétudes.

En les promenant ainsi, on croyoit aggraver leurs malheurs et exciter contr'eux l'indignation publique. L'intention ne fut pas remplie; ils reçurent par-tout des marques de l'intérêt qu'excitoient l'injustice de leur détention et la constance de leur courage.

Ils restèrent un an à Magdebourg dans un souterrain humide, obscur, entouré de hautes palissades, et fermé par quatre portes successives, garnies de barres de fer et de cadenas. Cependant leur sort leur sembloit plus doux, parce qu'on leur permettoit quelquefois de se voir, et qu'on les promenoit une heure par jour dans un bastion.

Le roi de Prusse envoya tout-à-coup l'ordre de transférer la Fayette à Neiss; Maubourg sollicita vainement d'y être enfermé avec lui : on le conduisit à Glatz, où bientôt après on amena Bureau de

Puzy. Ce ne fut qu'au moment de les livrer à l'Autriche, qu'on les réunit tous trois à Neiss.

Alexandre Lameth, dangereusement malade, ne ne put être transporté avec ses compagnons. Sa mère, qui jouissoit d'une considération méritée par ses vertus, obtint de Frédéric-Guillaume, après de vives sollicitations, qu'il restât en prison dans ses Etats; et quelque temps après la paix conclue entre ce monarque et les Français, elle parvint à lui faire rendre la liberté. Le roi de Prusse s'y prêta, par ce qu'il ne se croyoit plus obligé à garder les mêmes ménagemens pour la cour de Vienne, aigrie contre lui depuis qu'il avoit quitté la coalition. Les prisonniers furent transférés à Neiss; et quoique le cachot qu'ils y habitèrent y fût encore plus sombre et plus mal-sain que tous les autres, ce changement leur parut heureux; car on y laissoit les trois prisonniers ensemble jouir de la présence de madame de Maisonneuve, qui étoit venue courageusement y partager les chaînes de Maubourg son frère.

Le roi de Prusse, qui ne vouloit pas, en faisant la paix avec la France, être forcé par la justice, à relâcher ses victimes, s'étoit décidé à envoyer ses prisonniers en Autriche; on les conduisit à Olmutz.

En y arrivant, on les dépouilla de ce que les Prussiens leur avoient laissé, ce qui se réduisoit à leurs montres et à leurs boucles; on leur confisqua quelques livres dans lesquels se trouvoit le mot *liberté*, et nommément l'*Esprit* (d'Helvétius) et *Sens commun* (de Payne); sur quoi la Fayette

demanda si on les regardoit comme objet de contrebande.

On déclara à chacun d'eux, en les renfermant séparément dans leurs cellules, « qu'ils ne verroient plus » à l'avenir que leurs quatre murailles ; qu'ils n'au- » roient de nouvelles ni des choses, ni des personnes ; » qu'il étoit défendu de prononcer leurs noms, même » entre les geoliers, et dans les dépêches à la cour, » où ils ne seroient désignés que par leurs numéros ; » qu'ils ne seroient jamais rassurés sur le sort de leurs » familles, ni sur leur existence réciproque ; et que » cette situation portant naturellement à se détruire, » on leur interdisoit couteau, fourchette, et tous » moyens quelconques de suicide ».

Après trois attestations de médecins sur l'indispensable nécessité de l'air pour la Fayette ; après avoir trois fois répondu qu'il n'étoit pas encore assez mal, on lui permit de se promener sans y attacher aucunes conditions, mais en le surveillant avec rigueur ; car il est faux que la Fayette ait joui de cette liberté, ainsi qu'on a voulu le faire croire, en vertu d'un engagement d'honneur de ne point chercher à s'évader.

On connoît l'entreprise du docteur Bollman, et du jeune Huger, fils de l'homme chez lequel la Fayette avoit débarqué la première fois en Amérique.

Bollman étant parvenu, après plusieurs mois de tentatives infructueuses, à faire tenir secrètement un billet, exécuta le projet le plus hardi : il se rendit à Vienne, en ramena le jeune Huger, se posta avec lui sur le lieu où l'on devoit conduire la Fayette pour prendre l'air, et tous deux tentèrent de l'enlever au

moment où, ayant écarté quelques-uns de ses gardiens, il s'efforçoit de désarmer l'homme qui étoit resté près de lui.

Dans cette lutte, la Fayette se donna un violent effort dans les reins, et le caporal-geolier contre lequel il combattoit, et qu'il avoit désarmé, lui déchira avec les dents la main jusqu'à l'os.

Ses généreux libérateurs parvinrent à le mettre à cheval avec un tel oubli de leur propre sûreté qu'ils eurent peine à retrouver leurs chevaux pour s'échapper eux-mêmes. Cette perte de temps et les cris des gardiens ayant attiré du monde et des troupes, Huger fut bientôt pris. La Fayette, séparé de Bollman, fut arrêté à huit lieues d'Olmutz, d'autant plus facilement qu'il étoit sans armes. Bollman parvint dans les Etats prussiens; mais le roi de Prusse eut l'inhumanité de le livrer aux Autrichiens.

Depuis cette époque la captivité de la Fayette fut plus rigoureuse, sa maladie devint plus grave; on le laissa sans secours, avec une fièvre continue, pendant le plus rude des hivers, le privant de lumière, et ne lui laissant pas même le linge que ses maux rendoient nécessaire. Maubourg et Puzy, qui n'avoient point tenté de s'évader, furent aussi privés de la liberté de prendre l'air. Pour augmenter le supplice de la Fayette, on lui faisoit sans cesse croire que ses libérateurs périroient sur l'échafaud.

La recherche avec laquelle on s'appliquoit à éloigner tout ce qui pourroit servir à rassurer la Fayette sur le sort de sa famille, est remarquable dans l'anecdote suivante.

Madame de Maubourg ayant enfin obtenu qu'on laisât passer quelques lettres, son mari sut que madame de la Fayette existoit : il demanda au commandant de permettre qu'on dît à son ami que sa femme vivoit encore : le commandant, après avoir répondu *que la défense à cet égard étoit trop expresse*, supprima dès-lors à Maubourg toutes les lettres où madame de la Fayette étoit nommée, et elles ne lui ont été remises que depuis sa sortie d'Olmutz, ayant près d'un an de date.

Tandis que la Fayette, réservé pour l'échafaud, étoit torturé dans les prisons d'Omultz, sa femme, incertaine de son existence, et condamnée à d'éternelles douleurs, attendoit chaque jour dans les prisons de Paris qu'on la conduisît au supplice par lequel avoit péri la meilleure partie de sa famille. La chute du tyran lui sauva la vie ; mais elle ne retrouva que long-temps après sa mort sa liberté, et les forces nécessaires pour exécuter ses desseins. Débarquée à Altona, le 9 septembre 1795, elle partit pour Vienne sous le seul nom de Mottier, avec un passeport américain, et arriva à Vienne avant qu'on pût être prévenu de son dessein, et armé contre ses réclamations.

Le prince de Rosenberg, touché de ses vertus, obtint pour elle et pour ses filles une audience de l'empereur, dont on croit fidèlement devoir rapporter quelques détails.

Madame de la Fayette, dont le but principal étoit de partager la captivité de son mari, en obtint la permission ; et trouvant l'empereur assez facile sur

ce point, elle tenta de lui faire sentir qu'il devroit, en consultant la justice et l'humanité, rendre la liberté à la Fayette. Ce prince lui répondit : « Cette » affaire est compliquée, j'ai les mains liées là-dessus, » mais j'accorde avec plaisir ce qui est en mon pou- » voir, en vous permettant de rejoindre M. de la » Fayette ; je ferois comme vous, si j'étois à votre » place. M. de la Fayette est bien traité ; mais la pré- » sence de sa femme et de ses enfans sera un agrément » de plus ».

Madame de la Fayette parla des autres prisonniers, et en particulier des domestiques de la Fayette, qu'elle savoit avoir beaucoup souffert, et dont l'affaire ne pouvoit être compliquée. On lui permit très-gracieusement d'écrire pour eux d'Olmutz, et de s'adresser directement, pour ses demandes, à S. M. I. ; et madame de la Fayette, rassurée par l'accueil qu'elle avoit reçu, écrivoit alors sur la route de Vienne à Olmutz, qu'elle s'étonnoit de se trouver encore susceptible de tout le bonheur dont elle commençoit à jouir. Mais une triste expérience ne tarda pas à la convaincre de son erreur et de l'abus cruel et tyrannique que de barbares agens faisoient du nom et de l'autorité de l'empereur.

Mesdames de Maubourg et de Puzy, inspirées par les mêmes sentimens, voulurent aussi partager les fers de leurs époux ; mais jamais on ne leur permit l'entrée des Etats autrichiens.

Il est facile de juger quelle impression dut recevoir la Fayette, à l'apparition subite de sa femme et de ses enfans, dont l'existence étoit depuis long-temps pour lui

lui un objet de crainte et d'incertitude, et ce que ses tendres filles durent éprouver avec leur mère, à l'aspect de ses membres décharnés et de son extrême pâleur; mais on ne s'attend pas à voir interrompre leurs embrassemens par l'exigence de tout ce que les voyageuses apportoient avec elles.

On leur prit leur bourse, fort mal garnie, et on se jeta avec empressement sur trois fourchettes, considérées comme instrument de suicide, car on savoit devoir en inspirer la tentation. Sur un traitement si peu attendu, madame de la Fayette demanda de parler au commandant; on lui répondit qu'il avoit défense de l'écouter, mais qu'elle pouvoit lui écrire. Elle demanda d'écrire à l'empereur, conformément à la permission qu'elle en avoit reçue; on s'y opposa, en lui disant que ses demandes au commandant seroient portées à Vienne. Elles consistoient à entendre la messe les dimanches, à avoir une femme de soldat pour servir ses filles, et à l'être elle-même par un de ses domestiques. Point de réponse à toutes ces demandes, ainsi qu'à celle de voir Latour-Maubourg et Puzy, qu'elle adressa quelque temps après au ministre de la guerre, si ce n'est celle-ci : « Madame » de la Fayette s'est soumise à partager la captivité de » son mari ».

Enfin, la santé de cette malheureuse femme, altérée par seize mois de prison et d'affreux chagrins en France, donnant quelques indications d'une prochaine dissolution du sang, elle crut devoir tenter quelque démarche pour sa conservation, et écrivit à l'empereur pour lui demander la permission de passer huit

jours à Vienne, d'y respirer l'air salubre, et d'y consulter un médecin. Après deux mois d'un silence qui suppose l'obligation de consulter pour les moindres choses, le commandant inconnu jusque-là des prisonniers, entra chez elles, ordonna, sans qu'on sache pourquoi, que les jeunes personnes fussent mises dans une chambre à-part, signifia à madame de la Fayette la défense de jamais paroître à Vienne, et lui donna la permission de sortir, à condition de ne jamais rentrer : il lui prescrivit d'écrire et de signer son choix ; elle écrivit :

« J'ai dû à ma famille et à mes amis de demander » les secours nécessaires à ma santé ; mais ils savent » bien que le prix qu'on y attache n'est pas acceptable » pour moi. Je ne puis oublier que, tandis que nous » étions prêts à périr, moi par la tyrannie de Robes- » pierre, et mon mari par les souffrances physiques » et morales de sa captivité, il n'étoit permis d'obtenir » aucune nouvelle de lui, ni de lui apprendre que » nous existions encore, ses enfans et moi ; et je ne » m'exposerai pas à l'horreur d'une autre séparation. » Quel que soit donc l'état de ma santé et les inconvé- » niens de ce séjour pour mes filles, nous profiterons » avec reconnoissance de la bonté qu'a eue pour nous sa » majesté impériale, en nous permettant de partager » cette captivité dans tous ses détails.

» *Signé* Noailles la Fayette ».

A partir de ce moment, aucune réclamation ne fut faite, et ces malheureuses respiroient dans leurs chambres, qu'on peut appeler cachots, un air si infect, par

les exhalaisons d'un égout et des latrines de la garnison, placés près de la fenêtre de la Fayette, que les soldats qui leur portoient à manger, se bouchoient le nez en ouvrant leur porte.

Le refrain des personnes puissantes, ou en crédit, qui entendoient réclamer contre ces barbaries, étoit : « Madame de la Fayette a voulu partager le sort de » son mari, elle n'a pas le droit de se plaindre ». Autant vaudroit dire : « Tout est permis contre la Fayette ; » la vie de sa femme et de ses enfans n'est pas digne » d'arrêter un quart d'heure notre vengeance ».

Les trois prisonniers, Maubourg, la Fayette et Puzy, ont été enfermés pendant trois ans et cinq mois dans le même corridor, sans se voir, et sans qu'on voulût leur donner la moindre nouvelle de leur existence réciproque. Lorsque le général Bonaparte et le gouvernement français montrèrent l'intention, conforme au vœu national, de les rendre à la liberté, ils éprouvèrent la plus forte résistance. Enfin, Louis Romeuf, ancien aide-de-camp de la Fayette, envoyé par le vainqueur de l'Italie, parvint, après plusieurs mois de tergiversation, à obtenir de la cour de Vienne cette délivrance.

Les ministres autrichiens avoient voulu exiger des prisonniers des conditions auxquelles ils refusoient de se soumettre. Le marquis de Chasteler ayant été chargé par l'empereur de cette négociation, voici la déclaration que la Fayette lui remit au mois de juillet :

« La commission dont M. le marquis de Chasteler » est chargé, me paroît se réduire à trois points : 1°. Sa » majesté impériale souhaite faire constater notre

» situation ; je ne suis disposé à ne lui porter aucune
» plainte. On trouvera plusieurs détails dans les lettres
» de ma femme, transmises ou renvoyées par le gou-
» vernement autrichien ; et s'il ne suffit pas à sa ma-
» jesté impériale de relire les instructions envoyées
» de Vienne en son nom, je donnerai volontiers à
» M. le marquis de Chasteler les renseignemens qu'il
» peut désirer ;

» 2°. Sa majesté l'empereur et roi voudroit être
» assurée qu'immédiatement après ma délivrance, je
» partirai pour l'Amérique ; c'est une intention que j'ai
» souvent manifestée ; mais comme, dans le moment
» actuel, ma réponse sembleroit reconnoître le droit
» de m'imposer cette condition, je ne pense pas qu'il
» me convienne de satisfaire à cette demande ;

» 3°. Sa majesté l'empereur et roi me fait l'hon-
» neur de me signifier que les principes que je professe
» étant incompatibles avec la sûreté du gouvernement
» autrichien, elle ne veut pas que je puisse rentrer
» dans ses Etats sans sa permission spéciale. Il est des
» devoirs auxquels je ne puis me soustraire ; j'en ai
» envers les Etats-Unis, j'en ai sur-tout avec la
» France, et je ne dois m'engager à quoi que ce soit de
» contraire aux droits de ma patrie sur ma personne.
» A ces exceptions près, je puis assurer M. le général
» marquis de Chasteler, que ma détermination inva-
» riable est de ne mettre le pied sur aucune terre
» soumise à l'obéissance de sa majesté le roi de Bohême
» et de Hongrie ». Maubourg, Puzy firent aussi leurs déclarations, et les trois prisonniers signèrent, en conséquence, l'engagement suivant :

« Je soussigné m'engage envers sa majesté l'empe-
» reur et roi, de n'entrer, dans aucun temps, dans
» ses provinces héréditaires, sans avoir obtenu sa per-
» mission spéciale, sauf les droits de ma patrie sur ma
» personne ».

Ces déclarations courageuses, cette noble résistance irritèrent le cabinet autrichien contre les trois prisonniers. Les portes de leurs cachots se refermèrent sur eux, tandis qu'on faisoit croire à Bonaparte qu'ils étoient libres; mais enfin, au mois de septembre, le vainqueur, informé de la vérité, renvoya Romeuf à Vienne, et exigea qu'on les mît en liberté. Ils sortirent ainsi de prison, se rendirent à Hambourg, et éprouvèrent sur toute leur route des marques d'intérêt qu'ils n'oublieront jamais.

LETTRE
DU DUC DE BRUNSWICK
AU ROI DE PRUSSE *.

SIRE,

LES motifs qui me font désirer mon rappel de l'armée sont fondés sur l'expérience malheureuse, *que le défaut d'intelligence, l'égoïsme, l'esprit de cabale et la défiance* ont déconcerté toutes les mesnres qui avoient été adoptées pendant ces deux dernières campagnes, et continuent de déconcerter toutes celles qui ont été prises par les armées combinées. Accablé de l'infortune d'être exposé, par l'erreur des autres, à la situation malheureuse où je me trouve, je ne sens qu'avec trop d'amertume, que le monde n'apprécie les généraux que par leurs succès, sans se donner la peine d'entrer dans aucun examen. La levée du siége de Landau fera époque dans l'histoire de cette malheureuse guerre, et j'ai le malheur d'y être impliqué. Les reproches tomberont sur moi, et l'innocent sera confondu avec le coupable. Malgré tant d'espèces de revers, je n'aurois pas exposé aux pieds de votre majesté mon désir de renoncer à une carrière qui a été la principale étude de ma vie : mais quand on a perdu tous les fruits de ses peines, de ses travaux, de ses efforts; quand il ne reste plus d'espérance pour remplir le but

* *Voyez* la page 190.

de la campagne, ni qu'une troisième puisse offrir une issue plus heureuse, quel parti reste-t-il à prendre à l'homme le plus attaché à votre majesté, le plus zélé pour vos intérêts, pour votre cause, que celui de ne plus s'exposer à des désastres ultérieurs ? Les mêmes raisons qui jusqu'ici ont divisé les puissances, les divisent encore : les mouvemens des armées en souffriront comme ils en ont souffert; ils éprouveront du retard, de l'embarras; il faudra du temps pour rétablir l'armée prussienne; la politique l'exige nécessairement. Ces retards seront peut-être la source d'une suite d'infortunes pour la campagne prochaine, dont les conséquences ne peuvent se calculer. Je n'objecte rien contre la guerre : ce n'est pas la guerre que je veux éviter; mais je crains le déshonneur attaché à ma place, par les fautes que les autres généraux rejetteront sur moi, et parce que je ne pourrai agir ni d'après mes principes, ni d'après mes vues. Votre majesté voudra bien se rappeler ce que j'ai eu l'honneur de vous représenter le jour que vous avez quitté Escheveilers : je vous ai exposé tous mes embarras, mes troubles et mes infortunes; j'ai fait tous mes efforts pour prévenir tous les inconvéniens; l'événement, par malheur en a prouvé l'insuffisance. C'est donc la seule persuasion intime où je suis de ne pouvoir faire le bien, qui me fait prendre la résolution de supplier votre majesté de me nommer un successeur le plus promptement possible. Cependant ce parti, tout affligeant qu'il est pour moi, ne vient pas de ces tristes réflexions que ma situation m'a suggérées. La prudence veut que je me retire, et l'honneur me l'ordonne. Quand une grande nation,

telle que celle de France, se conduit par la terreur des peines et par l'enthousiasme, les puissances combinées ne doivent avoir dans leurs mesures qu'un même sentiment et un même principe. Mais si, au lieu de cette unanimité, chaque armée agit séparément et sans s'être concertée avec les autres, sans avoir des plans fixes, sans accord et sans principes, les conséquences qu'on doit en attendre sont telles que nous les avons vues à Dunkerque, à la levée du siége de Maubeuge, à la prise de Lyon, à la destruction de Toulon, et quand nous avons levé le siége de Landau. Puisse le ciel préserver votre majesté de grandes infortunes ! Mais il y a tout à craindre, si la constance, l'harmonie, l'uniformité de sentimens, de principes et d'actions ne prennent la place de sentimens opposés, qui, dans le cours des deux dernières années, ont produit tant d'infortunes. Je fais les vœux les plus sincères pour votre majesté; je serai heureux de votre gloire.

Oppenheim, 6 Janvier 1794.

LETTRE

DU ROI DE PRUSSE

AU COMTE DE GOLTZ *.

J'AI reçu votre dépêche en date du 3 mai, avec un supplément qui me fait part d'une nouvelle bien importante, que la diète de Pologne a proclamé l'électeur de Saxe successeur éventuel au trône de Pologne, en assurant ladite succession à ses descendans mâles, et à défaut de ceux-ci, à la princesse sa fille et à son époux futur, que l'électeur, de concert avec les Etats de Pologne, lui aura choisi. Ensuite d'un penchant très-amical qui m'a toujours dirigé pour coopérer à la prospérité de la république, ainsi qu'à *consolider sa nouvelle constitution*, penchant dont je n'ai cessé de donner les preuves qui pouvoient dépendre de moi, j'admire et j'applaudis à *cette démarche importante* que la nation a faite, et que j'envisage comme essentielle à consolider son bonheur. La nouvelle que je viens d'en recevoir m'est d'autant plus agréable, que je suis attaché par des liens d'amitié à ce prince vertueux, destiné à rendre la Pologne heureuse, et que sa maison jouit avec la mienne des liaisons d'un bon voisinage et de la plus intime union. Je suis persuadé que ce choix de la république affermira à jamais cette *harmonie*

* *Voyez* la page 244.

et cette étroite intelligence entr'elle et moi; je vous recommande de déclarer, de la manière la plus solennelle, mes félicitations sincères au roi, aux maréchaux de la diète, et à tous ceux qui ont contribué à une œuvre aussi importante, etc.

Digitized by Google

RÉPONSE

Du Roi de Prusse au Roi de Pologne, datée de Berlin, le 8 Juin 1792 *.

MONSIEUR MON FRÈRE,

LE grand-maréchal de Lithuanie, le comte Potocki, m'a remis la lettre que sa majesté m'a écrite, en date du 31 mai. J'y vois avec regret les embarras dans lesquels la république de Pologne se trouve aujourd'hui engagée; mais j'avouerai aussi avec franchise, qu'après tout ce qui s'est passé depuis une année, ils étoient à prévoir. Sa majesté se rappellera que, dans plus d'une occasion, le marquis de Luchésini a été chargé de lui manifester, tant à elle-même qu'aux membres prépondérans du gouvernement, mes justes appréhensions à ce sujet. Dès le moment où le rétablissement de la tranquillité générale en Europe m'a permis de m'expliquer, et que l'impératrice de Russie a laissé entrevoir une opposition décidée contre l'ordre des choses établi par la révolution du 3 mai 1791, ma façon de penser et le langage de mes ministres n'ont jamais varié; et en regardant d'un œil tranquille la nouvelle constitution que la république s'est donnée à mon insu, et sans ma concurrence, *je n'ai jamais songé à la soutenir ou à la protéger.* J'ai prédit, au contraire, que les mesures menaçantes et les préparatifs de guerre auxquels la diète n'a

* *Voyez* la page 249.

cessé de viser coup sur coup, provoqueroient infailliblement le ressentiment de l'impératrice de Russie, et attireroient à la Pologne les maux qu'on prétendoit éviter. L'événement a justifié ces apparences ; et on ne sauroit se dissimuler, dans le moment présent, que, sans la nouvelle forme du gouvernement de la république, et sans les efforts qu'elle a annoncés pour les soutenir, la cour de Russie ne se seroit point décidée pour les démarches vigoureuses qu'elle vient d'embrasser. Quelles que soient l'amitié que j'ai vouée à sa majesté, et la part que je prends à tout ce qui la concerne, elle sentira elle-même que l'état des choses ayant entièrement changé depuis l'alliance que j'ai contractée avec la république, et les conjonctures présentes, amenées par la constitution du 3 mai 1791, postérieure à mon traité, n'étant *point applicables aux engagemens qui s'y trouvent stipulés*, il ne tient pas à moi de déférer à l'attente de sa majesté, si les intentions du parti patriotique sont toujours les mêmes, et s'il persiste à vouloir soutenir son ouvrage : mais si, en revenant sur ses pas, il considéroit les difficultés qui s'élèvent de tous côtés, je serois tout prêt à me concerter avec sa majesté l'impératrice de Russie, et de m'entendre en même temps avec la cour de Vienne pour tâcher de concilier les différens intérêts, et convenir des mesures capables de rendre à la Pologne sa tranquillité. Je me flatte que sa majesté trouvera dans ces dispositions et dans ces assurances les sentimens de l'amitié sincère et de la considération avec laquelle je suis, etc.

Signé, Frédéric-Guillaume.

DÉCLARATION

Du Roi de Prusse sur les Affaires de la Pologne *.

Il est connu de toute l'Europe que la révolution arrivée en Pologne, le 3 mai 1791, à l'insu et sans la participation des puissances amies et voisines de la république, n'a pas tardé d'exciter le mécontentement et l'opposition d'une grande partie de la nation. Les adhérens de l'ancienne forme du gouvernement ont réclamé l'assistance de l'auguste souveraine, qui en est la garante; et sa majesté l'impératrice de Russie, déférant à ces instances, ne s'est pas refusée à les appuyer par un corps de troupes respectable, qui a été réparti dans les provinces où leur présence paroissoit essentiellement nécessaire. C'est sous leurs auspices que les membres prépondérans de la noblesse ont formé une confédération générale, dont les travaux actuels sont consacrés à redresser l'abus des innovations et à remettre en vigueur la constitution fondamentale de leur patrie. Ces grands événemens ne purent qu'attirer l'attention de la Prusse, intéressée de tout temps au sort de la Pologne par les loix du voisinage et les relations qui subsistoient entre les deux empires; mais dans l'espérance que les troubles survenus s'achemineroient promptement à une heureuse fin, le roi n'a pas cru devoir y interve-

* *Voyez* la page 249.

nir, dans un moment sur-tout où d'autres soins importans l'occupoient ailleurs.

Il s'en faut cependant de beaucoup que son attente ait été remplie. Le parti soi - disant patriotique, au lieu de se rendre aux intentions salutaires de la cour de Russie, n'a pas craint d'opposer aux troupes impériales une résistance opiniâtre ; et, quoique son impuissance l'ait bientôt réduit à se désister de son projet chimérique d'une guerre ouverte, il n'en continue pas moins ses machinations secrètes, qui tendent visiblement à la subversion totale du bon ordre et de la tranquillité. Les Etats limitrophes du roi ne s'en sont déjà que trop aperçus par des excès et des violations de territoire réitérés ; mais ce qui mérite bien plus encore son attention sérieuse et celle de toutes les puissances voisines, c'est que l'esprit du démocratisme français, et les maximes de cette secte atroce qui cherche à faire des prosélytes de tout côté, commencent à jeter de profondes racines en Pologne, au point que les manœuvres des émissaires jacobins y sont puissamment appuyées, et qu'il s'est déjà formé plusieurs clubs révolutionnaires qui font une profession ouverte de leurs sentimens.

C'est, en particulier, la Grande - Pologne qui est infectée de ce poison dangereux, et qui recèle le plus grand nombre des zélateurs du faux patriotisme. Leurs connexions avec les clubs français ne peuvent qu'inspirer au roi de justes sujets d'inquiétude pour la sûreté de ses propres Etats, et lui prescrivent la nécessité absolue d'y pourvoir par des mesures convenables. Obligée de poursuivre la guerre, conjoin-

tement avec les puissances coalisées, et à la veille d'ouvrir une seconde campagne, sa majesté a donc cru devoir se concerter préalablement avec les cours de Vienne et de Pétersbourg sur le parti qui lui restoit à prendre; et leurs majestés impériales n'ont pu se refuser à l'aveu, que la saine politique ne lui permettoit point de laisser les mains libres aux factieux de la Pologne, et de courir les risques de se mettre à dos un ennemi dont les entreprises fougueuses pourroient devenir une nouvelle source d'embarras.

C'est pour le prévenir que le roi a résolu de faire entrer sur le territoire de la république, et nommément dans plusieurs districts de la Grande-Pologne, un corps de troupes suffisant, dont le commandement en chef sera confié à son général d'infanterie, le sieur de Mollendorff. Cette mesure de précaution a pour but de couvrir les provinces limitrophes de sa majesté, de réprimer les malveillans qui fomentent les troubles et l'insurrection, de rétablir et de maintenir l'ordre et le repos public, et d'assurer aux habitans bien intentionnés une protection efficace. Il ne tiendra qu'à eux de la mériter par une conduite paisible et sage, en accueillant et en traitant amicalement les troupes prussiennes, et en leur fournissant les secours et les subsistances dont elles auront besoin. Le général-commandant ne manquera pas, de son côté, de faire observer une bonne et exacte discipline, de soulager et d'assister les habitans en tout ce qui dépendra de lui, de remédier à toutes les plaintes, et de payer fidèlement les livraisons qu'ils seront dans le cas

de faire à sa réquisition. Le roi aime à se flatter qu'avec des dispositions aussi pacifiques il pourra compter sur la bonne volonté d'une nation dont le bien-être ne sauroit lui être indifférent, et à laquelle il désire de donner des preuves réelles de son affection et de sa bienveillance.

En conséquence, nous avons résolu, de concert avec sa majesté l'impératrice de toutes les Russies, de prendre possession des districts ci-dessus nommés, ainsi que des villes de Thorn et de Dantzick, et de les incorporer à nos Etats. En faisant parvenir à la connoissance du public la résolution ferme et inébranlable que nous avons prise à cet égard, nous nous attendons, avec assurance, que la nation polonaise ne tardera pas à s'assembler en diète générale, et qu'elle y fera toutes les dispositions nécessaires et convenables pour terminer cette affaire à l'amiable, et afin qu'on puisse atteindre le but salutaire qu'on s'est proposé de procurer à la république de Pologne; savoir, une paix solide et durable, et garantir ses habitans des suites horribles de l'anarchie. En même temps nous exhortons très-sérieusement, et avec affection, les Etats et les habitans des districts dont nous allons prendre possession, de n'opposer aucune résistance aux commandans des troupes que nous avons chargés de cette prise de possession, en les invitant à *se soumettre de bon gré à notre domination*, à nous envisager dès à présent comme leur roi et souverain légitime, à se comporter envers nous comme des sujets fidèles et obéissans, et à *rompre dorénavant toute liaison et connexité avec la couronne de Pologne.* En revanche, nous

nous sommes résolus, et promettons, par la présente, de la manière la plus solennelle, de protéger et de maintenir les Etats et les habitans ci-dessus nommés chacun et tous dans leurs possessions, priviléges et droits respectifs, tant séculiers qu'ecclésiastiques, sur-tout ceux de la religion catholique-romaine, qui jouiront imperturbablement d'une pleine liberté pour l'exercice de leur culte, et de gouverner généralement les susdits pays, de manière que la partie sensée et bien pensante des habitans n'aura *point à regretter d'avoir passé sous une nouvelle domination.* Pour nous assurer d'autant plus de la fidélité et de l'attachement de nos nouveaux sujets envers nous, nous avons jugé devoir exiger qu'ils prêtent entre nos mains le serment de la foi et hommage accoutumé : mais comme notre éloignement pour le temps présent nous empêche de le recevoir en personne, nous avons chargé et muni de nos pleins pouvoirs à cet effet, et pour nous représenter en cette occasion, notre général d'infanterie, *Joachim-Henri de Mollendorff*, chevalier de nos ordres, vice-président du conseil supérieur de guerre, et gouverneur de notre résidence et ville de Berlin, ainsi que notre ministre privé d'Etat et de justice, *Adolphe-Albert-Henri-Léopold*, baron de Denckelmann, président en chef des tribunaux supérieurs de justice en Silésie.

En conséquence, nous ordonnons très-gracieusement auxdits Etats et habitans de comparoître, deux jours avant le terme fixé par nos commissaires plénipotentiaires pour la prestation de foi, au lieu désigné par lesdits commissaires, de faire coucher leurs noms sur les registres publics, ainsi que les pleins pouvoirs

dont ils seront munis, et de prêter ensuite le serment de fidélité et de soumission par lequel ils s'engagent à nous reconnoître, nous, nos héritiers et nos successeurs, comme leur roi et souverain légitime. De plus, notre volonté notamment à cet égard, est que les évêques, abbés, prélats, palatins, châtelains, starostes, caméricrs et juges provinciaux comparoissent tous, et chacun en personne, ou par des députés suffisamment autorisés pour cette fin. Quant aux autres ordres de citoyens, ce sera par des députés choisis dans leur sein, et munis de pouvoirs dûment légalisés, qu'ils comparoîtront à l'endroit ci-dessus indiqué, et nommément quatre députés pour le moins par chaque district pour l'ordre équestre, quatre pour le clergé et les curés, six maires de village, et deux bourgmestres avec un syndic pour chaque ville. On fournira, en outre, à ces députés une notice exacte et authentique, contenant les noms de tous les individus présens et absens de l'ordre équestre, domiciliés dans leurs districts respectifs, ainsi que les noms des magistrats, curés et prédicateurs de chaque lieu, qui tous auront juré dans leur ame le serment de fidélité que leurs députés doivent prêter pour eux et en leur nom. La régularité avec laquelle on aura procédé à cet égard, doit être constatée par un acte signé et expédié en due et bonne forme par le magistrat ou juge de chaque lieu, pour être remis ensuite, par lesdits députés, entre les mains de nos commissaires plénipotentiaires.

Nous ne doutons pas que ceux à qui les présentes lettres patentes sont adressées, ne se conforment ponctuellement et avec obéissance à tout ce qui y est

contenu. Si cependant, contre toute attente, un ou plusieurs ordres, ou citoyens desdits districts et villes, osoient refuser de nous prêter le serment de fidélité requis, et de se soumettre à notre domination, ou s'ils tentoient même d'opposer quelque résistance à nos commandans et à nos troupes, alors celui ou ceux qui se rendroient coupables de cette contravention, auroient infailliblement à s'attendre aux peines et punitions usitées en pareil cas, sans distinction de personne.

En foi de quoi, etc.

A Berlin, le 25 Mars 1793.

DÉCLARATION

Des Ministres de Russie et de Prusse, à la Confédération de Pologne *.

Les desseins que sa majesté l'impératrice de toutes les Russies avoit manifestés dans la déclaration présentée par son ministre à Warsovie, le 7 mai de l'année passée, à l'occasion de l'entrée de ses troupes en Pologne, étoient sans doute de nature à mériter la soumission, le respect et même la reconnoissance de toute la nation polonaise. Cependant l'Europe a vu de quelle manière ils ont été envisagés et appréciés. Pour frayer la route à la confédération de Targowitz, par laquelle celle-ci pouvoit atteindre à la jouissance de ses droits et de son pouvoir légitimes, il a fallu avoir recours aux armes; et les auteurs de la révolution du 3 mai 1791, ainsi que leurs adhérens, ne quittèrent le champ de bataille, auquel ils avoient provoqué les troupes russes, que lorsqu'ils furent vaincus par leurs efforts.

Mais quoiqu'une résistance ouverte eût cessé, elle fit place aux machinations secrètes, dont les ressorts sont d'autant plus dangereux, que souvent ils se dérobent à la surveillance de l'œil le plus attentif, et qu'ils savent même éluder la surveillance des loix.

L'esprit de faction et de trouble a pris une si grande

* *Voyez* la page 255.

extension, que ceux qui se donnent la peine de l'inspirer et de le rendre général, ayant manqué le but de leurs intrigues auprès des cours étrangères, où ils tâchoient de rendre suspects les desseins de la Russie, ont tourné tous leurs efforts pour fasciner les yeux du peuple, toujours aisé à se laisser séduire. Ils ont réussi au point que ce même peuple est devenu complice de cette haine et de cette inimitié qu'ils ont vouée à l'empire de Russie, après avoir été frustrés dans leurs espérances criminelles. Sans faire mention ici de plusieurs faits généralement connus, et qui prouvent les inclinations méchantes du plus grand nombre des Polonais, il suffira de dire qu'ils ont su abuser des principes d'humanité et de modération, qui dirigeoient les généraux et officiers de l'armée de sa majesté l'impératrice dans leurs opérations et leur conduite, d'après les ordres exprès donnés à cet égard; de sorte qu'ils se sont insurgés contr'eux de toutes les manières, soit en les maltraitant, soit en les tournant en ridicule, et que les plus hardis d'entr'eux ont osé même parler des vêpres siciliennes, les menaçant d'un sort pareil.

Telle est la conduite que ces ennemis du bon ordre et de la tranquillité que sa majesté l'impératrice a voulu rétablir et consolider dans leur patrie, ont opposée aux vues bienfaisantes de cette souveraine. On peut juger par-là de la sincérité des accessions du plus grand nombre des Polonais à la confédération de Targowitz, ainsi que de la permanence et de la stabilité de la paix, soit dans l'intérieur de la république, soit au dehors.

Mais la sérénissime impératrice, accoutumée depuis trente ans à lutter contre les troubles continuels de ce pays, et confiante dans les moyens dont la Providence lui fait part, de maintenir dans leurs limites les dissentions y existantes, auroit continué de persister dans ses soins désintéressés, et auroit enseveli dans l'oubli tous les motifs des griefs dont elle a à se plaindre, ainsi que toutes les justes prétentions auxquelles ces griefs l'autorisent, si les abus d'un genre plus important et plus dangereux ne se présentoient avec évidence.

La fureur sans exemple d'une nation jadis si florissante, aujourd'hui humiliée, divisée et penchée au bord d'un précipice tout prêt à l'engloutir; cette fureur, au lieu de servir à ses perturbateurs de motifs à reculer, leur paroît, au contraire, un exemple digne d'être suivi. — Ils travaillent sans relâche à introduire au sein de la république cette doctrine infernale, qu'une secte impie, sacrilége et inique a enfantée pour le malheur et l'anéantissement de toutes les sociétés ecclésiastiques, civiles et politiques. Déjà des clubs affiliés avec celui des jacobins de Paris, sont établis dans la capitale et dans plusieurs provinces de la Pologne. Ils vomissent leur poison secret, en infectent les esprits et fomentent leur fermentation.

L'établissement de ce foyer qui alimente un feu aussi dangereux pour toutes les puissances voisines de la Pologne, a dû naturellement exciter leur surveillance et leur attention.

Elles se sont déjà occupées de la recherche commune des mesures les plus efficaces pour étouffer le

mal dans sa source, et pour détourner cette épidémie de leurs propres frontières.

Leurs majestés l'impératrice de Russie et le roi de Prusse, avec l'assentiment de sa majesté l'empereur des Romains, n'ont pu trouver de moyen plus efficace pour leur sûreté respective, que celui de resserrer la république de Pologne dans des limites plus étroites, en lui fixant une existence et des proportions relatives au degré convenable à une puissance du moyen ordre, et qui puissent lui procurer et assurer, sans préjudicier à son antique liberté, un gouvernement sage et régulier, et en même temps assez vigoureux et assez actif pour obvier et appaiser tous les désordres et troubles qui ont si souvent interrompu sa propre tranquillité, ainsi que celle de ses voisins.

Etant donc parfaitement unis par un accord commun de vues et de principes, leurs majestés l'impératrice de toutes les Russies et le roi de Prusse sont intimement persuadées qu'elles ne peuvent mieux prévenir un anéantissement total de la république, dont elle est menacée par des dissentions qui y règnent, et sur-tout par ces maximes dangereuses qui ont égaré ses habitans, qu'en adjoignant à leurs domaines respectifs celles de ses provinces qui les avoisinent, et les prenant incessamment en possession actuelle, afin de les garantir à temps des effets horribles de ces maximes que l'on ne cesse d'y faire propager. Leursdites majestés déclarent à toute la nation polonaise, en général, leur constante et immuable détermination à cet égard; elles l'invitent de s'assembler au

plutôt en diète, à l'effet de s'arranger à l'amiable sur cet objet, ainsi que de coopérer à l'effet des desseins salutaires qu'elles ont de lui assurer pour l'avenir un état de paix permanent, et un gouvernement stable et solide.

A Grodno, le 9 Avril 1793

Digitized by Google

RÉPONSE

Du Roi de Pologne aux Notes des Cours de Berlin et de Pétersbourg *.

Je déclare en présence des Etats assemblés, que lorsque j'accédai à la confédération de Targowitz, formée sous la protection de sa majesté impériale de toutes les Russies, je le fis, sur l'assurance que les possessions de la république demeureroient *intactes* : ce fut l'unique vue qui dirigea mes démarches ; et il est de mon devoir d'en avertir les Etats assemblés en diète, qui, comme je l'espère, conservent les mêmes sentimens que moi sur l'intégrité des terres de la république. Je vois que nous sommes dans le cas de donner des réponses très-précises, et dans les termes les plus mesurés, sur les notes en question. Mais toutes nos demandes se reportent à ce seul point, que l'on nous rende nos terres ; et j'espère que la sagesse et l'équité de sa majesté impériale de Russie et de sa majesté prussienne verront que notre nation n'a donné en aucune manière occasion au partage que les deux couronnes jugent nécessaire.

Signé, Stanislas-Auguste, *roi*.

* *Voyez* la page 253.

TRAITÉ DE PAIX

ENTRE

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET S. M. LE ROI DE PRUSSE*.

ÉGALEMENT animés du désir de mettre fin à la guerre qui les divise, par une paix solide entre les deux nations, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Le citoyen FRANÇOIS BARTHELEMY, son ambassadeur en Suisse ;

ET LE ROI DE PRUSSE,

Son ministre d'Etat, de guerre et du cabinet, CHARLES-AUGUSTE, baron DE HARDENBERG, chevalier de l'ordre de l'Aigle rouge, de l'Aigle blanc, et de Saint-Stanislas, etc.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivans :

ART. Ier. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et le roi de Prusse,

* *Voyez* la page 336.

tant considéré comme tel, qu'en sa qualité d'électeur de Brandebourg et de co-Etat de l'Empire germanique.

II. En conséquence, toutes hostilités entre les deux puissances contractanctes cesseront, à compter de la ratification du présent traité, et aucune d'elles ne pourra, à compter de la même époque, fournir contre l'autre, en quelque qualité et à quelque titre que ce soit, aucun secours ni contingent, soit en hommes, en chevaux, vivres, argent, munitions de guerre ou autrement.

III. L'une des puissances contractantes ne pourra accorder passage sur son territoire à des troupes ennemies de l'autre.

IV. Les troupes de la république française évacueront, dans les quinze jours qui suivront la ratification du présent traité, les parties des Etats prussiens qu'elles pourroient occuper sur la rive droite du Rhin. Les contributions, livraisons, fournitures et prestations de guerre cesseront entièrement à compter de quinze jours après la signature de ce traité. Tous les arrérages dus à cette époque, de même que les billets et promesses donnés ou faits à cet égard, seront de nul effet. Ce qui aura été pris ou perçu après l'époque susdite, sera d'abord rendu gratuitement ou payé en argent comptant.

V. Les troupes de la république française continueront d'occuper la partie des Etats du roi de Prusse, située sur la rive gauche du Rhin. Tout arrangement définitif à l'égard de ces provinces sera renvoyé jusqu'à

la pacification générale entre la France et l'Empire germanique.

VI. En attendant qu'il ait été fait un traité de commerce entre les deux puissances contractantes, toutes les communications et relations commerciales sont rétablies entre la France et les Etats prussiens, sur le pied où elles étoient avant la guerre actuelle.

VII. Les dispositions de l'article IV ne pouvant avoir leur plein effet qu'en tant que la liberté du commerce sera rétablie pour tout le nord de l'Allemagne, les deux puissances contractantes prendront des mesures pour en éloigner le théâtre de la guerre.

VIII. Il sera accordé respectivement aux individus des deux nations la main-levée des effets, revenus ou biens de quelque genre qu'ils soient, détenus, saisis ou confisqués à cause de la guerre qui a eu lieu entre la France et la Prusse, de même qu'une prompte justice à l'égard des créances quelconques que ces individus pourroient avoir dans les Etats des deux puissances contractantes.

IX. Tous les prisonniers faits respectivement depuis le commencement de la guerre, sans égard à la différence du nombre et du grade, y compris les marins et matelots prussiens, pris sur des vaisseaux soit prussiens, soit d'autres nations, ainsi qu'en général tous ceux détenus de part et d'autre pour cause de la guerre, seront rendus dans l'espace de deux mois, au plus tard, après l'échange des ratifications du présent traité, sans

répétition quelconque, en payant toutefois les dettes particulières qu'ils pourroient avoir contractées pendant leur captivité. L'on en usera de même à l'égard des malades et blessés, d'abord après leur guérison. Il sera incessamment nommé des commissaires de part et d'autre pour procéder à l'exécution du présent article.

X. Les prisonniers des corps saxons, mayençais, palatins et hessois, tant de Hesse-Cassel que de Darmstadt, qui ont servi avec l'armée du roi de Prusse, seront également compris dans l'échange susmentionné.

XI. La république francaise accueillera les bons offices de sa majesté le roi de Prusse en faveur des princes et Etats de l'Empire germanique, qui désireront entrer directement en négociation avec elle, et qui, pour cet effet, ont déjà réclamé ou réclameront encore l'intervention du roi.

La république française, pour donner à sa majesté le roi de Prusse une première preuve de son désir de concourir au rétablissement des anciens liens d'amitié qui ont subsisté entre les deux nations, consent à ne pas traiter comme pays ennemis, pendant l'espace de trois mois après la ratification du présent traité, ceux des princes et Etats dudit Empire qui sont situés sur la rive droite du Rhin, en faveur desquels le prince s'intéressera.

XII. Le présent traité n'aura d'effet qu'après avoir été ratifié par les parties contractantes, et les ratifications seront échangées en cette ville de Bâle dans le

terme d'un mois, ou plutôt, s'il est possible, à compter de ce jour.

En foi de quoi, nous soussignés ministres plénipotentiaires de la république française et de sa majesté le roi de Prusse, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé le présent traité de paix et d'amitié, et y avons fait apposer nos sceaux respectifs.

Fait à Bâle, le 16 *du mois de germinal de l'an III de la république française* (5 *avril* 1795).

(L. S.) *Signé*, François Barthelemy.

(L. S.) *Signé*, Charles-Auguste, baron de Hardenberg.

CONVENTION

ENTRE

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET S. M. LE ROI DE PRUSSE*.

AYANT stipulé dans le traité de paix et d'amitié conclu entr'elles le 16 germinal dernier (5 avril 1795), des clauses secrètes qui se rapportent à l'article VII dudit traité, et qui établissent une ligne de démarcation et de neutralisation, dont le but est d'éloigner le théâtre de la guerre de tout le nord de l'Allemagne, ont jugé convenable d'en expliquer et d'en arrêter définitivement les conditions par une convention particulière.

A cet effet, les plénipotentiaires respectifs des deux hautes-puissances contractantes; savoir :

DE LA PART DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Le citoyen FRANÇOIS BARTHELEMY, son ambassadeur en Suisse;

ET DE LA PART DU ROI DE PRUSSE,

Son ministre d'Etat, de guerre et du cabinet, CHARLES-AUGUSTE, baron de HARDENBERG, chevalier de l'ordre

* *Voyez* la page 339.

de l'Aigle rouge, de l'Aigle blanc et de St-Stanislas, etc. ont arrêté les articles suivans :

Article Ier. Afin d'éloigner le théâtre de la guerre des frontières des Etats de sa majesté le roi de Prusse, de conserver le repos du nord de l'Allemagne, et de rétablir la liberté entière du commerce entre cette partie de l'Empire et de la France, comme avant la guerre, la république française consent à ne pas pousser les opérations de la guerre, ni faire entrer ses troupes, soit par terre, soit par mer, dans les Pays et Etats situés au-delà de la ligne de démarcation suivante :

Cette ligne comprendra l'Ost-Frise, et descendra le long de l'Ems et de l'Aa ou l'Alfa jusqu'à Munster, prenant ensuite sa direction sur Coesfeld, Borken, Bockhold, jusqu'à la frontière du duché de Clèves, près d'Isselbourg; suivant cette frontière, à Magenforst sur la nouvelle Issel, et remontant le Rhin jusqu'à Dhuysbourg; de là longeant la frontière du comté de la Marck, sur Warden, Gemarke et le long de la Wipper, à Hambourg, Altenkirchen, Limbourg sur la Lahn; le long de cette rivière et de celle qui vient d'Idstein, sur cette ville, Epstein et Hoechst sur le Mein; de là sur Rauenheim, le long du Landgraben, sur Dornheim; puis, en suivant le ruisseau qui traverse cet endroit, jusqu'à la frontière du Palatinat; de là celle du pays de Darmstadt et du cercle de Franconie, que la ligne enclavera tout entier, à Ebersbach sur le Necker; continuant le cours de ce fleuve jusqu'à Wimpfen, ville libre de l'Empire, et prenant de là sur Lœvenstein, Murard, Hoenstadt, Nœrdlingen, ville libre de l'Empire, et Holzkirch

sur

sur la Wernitz ; renfermant le comté de Pappenheim et tout le cercle de Franconie et de la Haute - Saxe ; le long de la Bavière, du Haut - Palatinat et de la Bohême, jusqu'aux frontières de la Silésie.

II. La république française regardera comme pays et Etats neutres tous ceux qui sont situés derrière cette ligne, à condition qu'ils observent de leur côté une stricte neutralité, dont le premier point sera de rappeler leurs contingens et de ne contracter aucun nouvel engagement qui pût les autoriser à fournir des troupes aux puissances en guerre avec la France.

Ceux qui ne rempliront pas cette condition, seront exclus du bénéfice de la neutralité.

III. Sa majesté le roi de Prusse s'engage à faire observer cette neutralité à tous les Etats qui sont situés sur la rive droite du Mein et compris dans la ligne de démarcation susmentionnée.

Le roi se charge de la garantie qu'aucunes troupes ennemies de la France ne passent cette partie de la ligne ou ne sortent des pays qui y sont compris, pour combattre les armées françaises ; et à cet effet les deux parties contractantes entretiendront, sur les points essentiels, après s'être concertées entr'elles, des corps d'observation suffisans pour faire respecter cette neutralité.

IV. Le passage des troupes, soit de la république française, soit de l'Empire ou autrichiennes, restera toutefois libre pour les routes conduisant sur la rive droite du Mein, par Francfort.

1°. Sur Kœnigstein et Limbourg, vers Cologne ;

2°. Sur Friedberg, Westlaer et Siegen, vers Cologne.

3°. Sur HADERSHEIM, WISBADEN et NASSAU à COBLENTZ;

4°. Enfin, sur HADERSHEIM, à MAYENCE; et *vice versâ*.

De même que dans tous les pays situés sur la rive gauche de cette rivière et dans tout le cercle de la FRANCONIE, sans toutefois porter le moindre préjudice à la neutralité de tous les Etats et pays renfermés dans la ligne de démarcation.

V. Le comté de SAYM-ALTENKIRCHEN sur le WESTERWALD, y compris le petit district de BENDORFF au-dessous de COBLENTZ, étant dans la possession de sa majesté le roi de Prusse, jouira des mêmes sûretés et avantages que ses autres Etats situés sur la rive droite du Rhin.

VI. La présente convention devra être ratifiée par les parties contractantes, et les ratifications seront échangées en cette ville de Bâle, dans le terme d'un mois, ou plutôt, s'il est possible, à compter de ce jour.

En foi de quoi, nous soussignés plénipotentiaires de la république française et de sa majesté le roi de Prusse, en vertu de nos pleins pouvoirs avons signé la présente convention particulière, et y avons fait apposer nos sceaux respectifs.

Fait à Bâle, le 28 *floréal de l'an III de la république française* (17 *mai* 1795).

(L. S.) *Signé*, FRANÇOIS BARTHELEMY.

(L. S.) *Signé*, CHARLES-AUGUSTE baron DE HARDENBERG.

NOTE SUR LA POLOGNE*.

On a oublié de citer, parmi les auteurs polonais qui ont illustré leur pays, Krasiky, évêque de Warmie, dont les poésies pastorales sont pleines d'esprit, de grâce et de sentiment.

Malachowski, défenseur constant des intérêts de sa patrie, excita l'enthousiasme de ses concitoyens, et mérita le respect de ses ennemis. Boufflers, admirateur de ses vertus, fit pour lui ces quatre vers qu'il adressa aux Polonais, dont il plaignoit les malheurs et vouloit consoler le patriotisme :

A ce vrai citoyen sachez vous conformer,
Et retenez de lui, nation généreuse,
Que moins une mère est heureuse,
Plus ses enfans doivent l'aimer.

* *Voyez* la page 239.

TRAITÉ DE PAIX

ENTRE

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET LE LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL *.

Ayant accueilli les bons offices du roi de Prusse en faveur de son altesse sérénissime le landgrave régnant de Hesse-Cassel, et étant animées des mêmes sentimens que le landgrave, pour faire succéder une paix solide et durable à l'état de guerre qui les divise, les deux parties contractantes ont, à cet effet, nommé pour leurs plénipotentiaires ; savoir :

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Le citoyen François Barthelemy, son ambassadeur en Suisse ;

ET LE LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL,

Son conseiller privé, Frédéric-Sigismond, baron de Waitz d'Eschen, lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivans :

Art. Ier. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et le landgrave de Hesse-Cassel.

II. En conséquence, toutes hostilités entre les deux parties contractantes, cesseront à compter de l'échange des ratifications du présent traité, et aucune d'elles ne pourra, à compter de la même époque, fournir contre

* *Voyez* la page 340.

l'autre, en quelque qualité et à quelque titre que ce soit, aucun secours ni contingent, soit en hommes, en chevaux, vivres, argent, munitions de guerre ou autrement.

III. Le landgrave de Hesse-Cassel ne pourra, tant qu'il y aura guerre entre la république française et l'Angleterre, ni protéger, ni renouveler les deux traités de subsides existans entre lui et l'Angleterre. Cette disposition aura son effet à compter du jour de la date du présent traité.

IV. Le landgrave se conformera strictement, à l'égard du passage de troupes quelconques par ses Etats, aux dispositions stipulées dans la convention conclue à Bâle, le 28 floréal dernier (17 mai 1795), entre la république française et le roi de Prusse.

V. La république française continuera d'occuper la forteresse de Rhinfels, la ville de Saint-Goard et la partie du comté de Catzenellenbogen, située sur la rive gauche du Rhin. Tout arrangement définitif à l'égard de ces pays sera renvoyé jusqu'à la pacification entre la république française et les parties de l'Allemagne encore en guerre avec elle.

VI. Toutes les communications et relations commerciales seront rétablies entre la France et les Etats du langrave de Hesse-Cassel, sur le pied où elles étoient avant la guerre actuelle.

VII. Il sera accordé respectivement aux gouvernemens et individus des deux nations la main-levée des effets, revenus ou biens, de quelque genre qu'ils soient, détenus, saisis ou confisqués à cause de la guerre qui a eu lieu entre la France et la Hesse, de même qu'une

prompte justice, à l'égard des créances quelconques qu'ils pourroient avoir dans les Etats des parties contractantes.

VIII. Tous les prisonniers faits respectivement depuis le commencement de la guerre, sans égard à la différence du nombre et des grades, seront rendus dans l'espace de deux mois au plus tard après l'échange des ratifications du présent traité, sans répétition quelconque, en payant toutefois les dettes particulières qu'ils pourroient avoir contractées pendant leur captivité. On en usera de même à l'égard des malades et blessés d'abord après leur guérison.

Il sera incessamment nommé, de part et d'autre, des commissaires pour procéder à l'exécution du présent article, dont les dispositions ne pourront être appliquées aux troupes hessoises, au service de l'Angleterre, faites prisonnières de guerre.

IX. Le présent traité n'aura son effet qu'après avoir été ratifié par les parties contractantes, et les ratifications seront échangées en cette ville de Bâle dans le terme d'un mois, ou plutôt, s'il est possible, à compter de ce jour.

En foi de quoi, nous soussignés plénipotentiaires de la république française et de son altesse sérénissime le landgrave de Hesse-Cassel, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé le présent traité de paix, et y avons fait apposer nos sceaux respectifs.

Fait à Bâle, le 11 *du mois de fructidor de l'an III de la république française* (28 *août* 1795).

(L. S.) *Signé*, François Barthelemy.

(L. S.) *Signé*, Frédéric-Sigismond, baron de Waitz d'Eschen.

TRAITÉ DE PAIX

ENTRE

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET S. M. LE ROI D'ESPAGNE*.

Également animées du désir de faire cesser les calamités de la guerre qui les divise, intimement convaincues qu'il existe entre les deux nations des intérêts respectifs qui commandent un retour réciproque d'amitié et de bonne intelligence, et voulant, par une paix solide et durable, rétablir la bonne harmonie qui, depuis long-temps, avoit constamment été la base des relations des deux pays, elles ont chargé de cette négociation importante; savoir :

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Le citoyen François Barthelemy, son ambassadeur en Suisse;

ET SA MAJESTÉ CATHOLIQUE,

Son ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire près du roi et de la république de Pologne, Don Domingo d'Yriarte, chevalier de l'ordre royal de Charles III, etc.

* *Voyez* la page 342.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivans :

Art Ier. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et le roi d'Espagne.

II. En conséquence, toutes hostilités entre les deux puissances contractantes cesseront, à compter de l'échange des ratifications du présent traité, et aucune d'elles ne pourra, à compter de la même époque, fournir contre l'autre, en quelque qualité et à quelque titre que ce soit, aucun secours ni contingent, soit en hommes, en chevaux, vivres, argent, munitions de guerre, vaisseaux, ou autrement.

III. L'une des puissances contractantes ne pourra accorder passage sur son territoire à des troupes ennemies de l'autre.

IV. La république française restitue au roi d'Espagne toutes les conquêtes qu'elle a faites sur lui dans le cours de la guerre actuelle.

Les places et pays conquis seront évacués par les troupes françaises dans les quinze jours qui suivront l'échange des ratifications du présent traité.

V. Les places fortes dont il est fait mention dans l'article précédent seront restituées à l'Espagne avec les canons, munitions de guerre et effets à l'usage de ces places, qui y auront existé au moment de la signature de ce traité.

VI. Les contributions, livraisons, fournitures et prestations de guerre cesseront entièrement, à compter de quinze jours après la signature du présent acte de pacification. Tous les arrérages dus à cette époque, de même que les billets et promesses donnés ou faits à

cet égard, seront de nul effet. Ce qui aura été pris ou perçu après l'époque susdite, sera d'abord rendu gratuitement, ou payé en argent comptant.

VII. Il sera incessamment nommé, de part et d'autre, des commissaires pour procéder à la confection d'un traité de limites entre les deux puissances. Ils prendront, autant que possible, pour base de ce traité, à l'égard des terrains qui étoient en litige avant la guerre actuelle, la crête des montagnes qui forment les versans des eaux de France et d'Espagne.

VIII. Chacune des puissances contractantes ne pourra, à dater d'un mois après l'échange des ratifications du présent traité, entretenir sur ses frontières respectives, que le nombre de troupes qu'on avoit coutume d'y tenir avant la guerre actuelle.

IX. En échange de la restitution portée par l'article IV, le roi d'Espagne, pour lui et ses successeurs, cède et abandonne en toute propriété à la république française toute la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue, aux Antilles.

Un mois après que la ratification du présent traité sera connue dans cette île, les troupes espagnoles devront se tenir prêtes à évacuer les places, ports et établissemens qu'elles y occupent, pour les remettre aux troupes de la république française, au moment où celles-ci se présenteront pour en prendre possession.

Les places, ports et établissemens dont il est fait mention ci-dessus, seront remis à la république française avec les canons, munitions de guerre et effets nécessaires à leur défense, qui y existeront au moment où le présent traité sera connu à Saint-Domingue.

Les habitans de la partie espagnole de Saint-Domingue, qui, par des motifs d'intérêt ou autres, préféreroient de se transporter avec leurs biens dans les possessions de sa majesté catholique, pourront le faire dans l'espace d'une année, à compter de la date de ce traité.

Les généraux et commandans respectifs des deux nations se concerteront sur les mesures à prendre pour l'exécution du présent article.

X. Il sera accordé respectivement aux individus des deux nations la main-levée des effets, revenus, biens de quelque genre qu'ils soient, détenus, saisis ou confisqués à cause de la guerre qui a eu lieu entre la république française et sa majesté catholique, de même qu'une prompte justice à l'égard des créances particulières quelconques que ces individus pourroient avoir dans les Etats des deux puissances contractantes.

XI. En attendant qu'il soit fait un nouveau traité de commerce entre les parties contractantes, toutes les communications et relations commerciales seront rétablies entre la France et l'Espagne sur le pied où elles étoient avant la présente guerre.

Il sera libre à tous négocians français de reprendre et de repasser en Espagne leurs établissemens de commerce, et d'en former de nouveaux selon leur convenance, en se soumettant, comme tous autres individus, aux loix et usages du pays.

Les négocians espagnols jouiront de la même faculté en France, et aux mêmes conditions.

XII. Tous les prisonniers faits respectivement, depuis le commencement de la guerre, sans égard à la différence du nombre et des grades, y compris les

marins et matelots pris sur des vaisseaux français ou espagnols, soit d'autres nations, ainsi qu'en général tous ceux détenus de part et d'autre pour cause de la guerre, seront rendus dans l'espace de deux mois au plus tard après l'échange des ratifications du présent traité, sans répétition quelconque de part ni d'autre, en payant toutefois les dettes particulières qu'ils pourroient avoir contractées pendant leur captivité. On en usera de même à l'égard des malades et blessés, aussitôt après leur guérison.

Il sera nommé incessamment des commissaires de part et d'autre pour procéder à l'exécution du présent article.

XIII. Les prisonniers portugais, faisant partie des troupes portugaises qui ont servi avec les armées sur les vaisseaux de sa majesté catholique, seront également compris dans cet échange.

La réciprocité aura lieu à l'égard des Français pris par les troupes portugaises dont il est question.

XIV. La même paix, amitié et bonne intelligence stipulées par le présent traité entre la France et le roi d'Espagne, auront lieu entre le roi d'Espagne et la république des Provinces-Unies, alliée de la république française.

XV. La république française, voulant donner un témoignage d'amitié à sa majesté catholique, accepte sa médiation en faveur de la reine de Portugal, du roi de Naples, du roi de Sardaigne, de l'infant duc de Parme et autres Etats de l'Italie, pour le rétablissement de la paix entre la république française et chacun de ces princes et Etats.

XVI. La république française, connoissant l'intérêt que sa majesté catholique prend à la pacification générale de l'Europe, consent également à accueillir ses bons offices en faveur des autres puissances belligérantes qui s'adresseroient à elle pour entrer en négociation avec le gouvernement français.

XVII. Le présent traité n'aura son effet qu'après avoir été ratifié par les parties contractantes, et les ratifications seront échangées dans le terme d'un mois, ou plutôt, s'il est possible à compter de ce jour.

En foi de quoi, nous soussignés plénipotentiaires de la république française et de sa majesté le roi d'Espagne, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé le présent traité de paix et d'amitié, et y avons fait apposer nos sceaux respectifs.

Fait à Bâle, le 4 thermidor an III de la république française (22 juillet 1795).

(L. S.) *Signé*, François Barthelemy.
(L. S.) *Signé*, Domingo d'Yriarte.

TABLE
DES CHAPITRES

Contenus dans ce Second Volume.

CHAPITRE IX. *Mésintelligence entre l'Assemblée Législative et le Roi. Influence de la Paix de l'Orient, du Traité de Pilnitz et de l'armement des émigrés, sur les troubles intérieurs. Embarras de la Cour. Espérance des Aristocrates. Méfiance des Patriotes. Décret contre les Prêtres et les Émigrés. Refus de sanction. Alliance entre l'Autriche et la Prusse. Négociateurs envoyés à Trèves, à Londres, à Berlin et à Vienne. Préparatifs hostiles. Division entre le parti Modéré et le parti Jacobin. Narbonne, qui conservoit la majorité du Corps Législatif, est imprudemment renvoyé. Lessart est en arrestation, Dumouriez lui succède. Le Roi déclare la guerre au Roi de Hongrie, François II.*

Gustave III est assassiné. Régence du Duc de Sudermanie. Le Roi de Prusse marche à la tête de cinquante mille hommes. Erreurs des puissances étrangères et des Emigrés. Puissance des Jacobins et foiblesse de la Cour. Le Palais du Roi est forcé le 20 juin. Il refuse les demandes du Peuple, mais il prend le Bonnet rouge. On dissout sa garde. Brissac à Orléans. La Fayette prend la défense du Roi. Intrigues pour faire échouer les opérations militaires. Changement de Ministres. Déchéance du Roi et accusation de la Fayette rejetée. Manifeste de Brunswick. Conjuration contre la Cour. Révolution du 10 août. La Fayette est obligé de s'expatrier. Son arrestation. Convocation d'une Convention nationale. Invasion des Etrangers. Armement universel des Français. Faute du Roi de Prusse. Prise de Longwy et de Verdun. Massacres de Septembre. Puissance de la Commune de Paris. Dénonciation de Robespierre. La République est décrétée. Négociations. Retraite imprévue de Frédéric-Guillaume. Succès de Custines. Tyrannie en France. Terreur en Europe. Page 1

Lettres du Général Dumouriez au Général Biron. 87

CHAP. X. *Division dans la Convention entre la Gironde et la Montagne. Procès et Mort de Louis XVI. Conquête de Nice, de la Savoie, de Mayence et de Francfort. Siége de Lille. Bataille de Jemmapes. Invasion du Brabant. Préparatifs de toute l'Europe contre la France. Rupture entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne. Dumouriez entre en Hollande. Les Autrichiens font lever le siége de Mastreicht. Ils reprennent le Brabant. Bataille de Nervinde. Défection de Dumouriez. Manifeste du prince de Cobourg. Révolution du 31 Mai.* Page 103

CHAP. XI. *Nouvelle Constitution en 1793. Elle est voilée. Le Pouvoir Directorial est confié aux Comités de Salut public et de Sûreté générale. Leur tyrannie. Asservissement de la Convention. Proscription des Membres les plus énergiques. Révolte de Lyon. Insurrection de plusieurs Départemens. Mort de Marat. Division parmi les Tyrans. Portrait de Robespierre. Mort de Custines, de Biron, du Duc d'Orléans. Toulon livré aux Anglais. Progrès de*

Cobourg. Succès des Royalistes de la Vendée. Fureur des Jacobins, des Cordeliers, de la Commune de Paris. Armement général en France. Emission d'Assignats. Le Roi de Prusse prend Mayence. Les Prussiens et les Autrichiens forcent les lignes de Weissembourg, investissent Landau, menacent Strasbourg. Cobourg s'avance jusqu'à Landrecy. Fautes de la Coalition et des Royalistes. Cruauté du Gouvernement Français. Mort de la Reine, de Madame Elisabeth. Toulon est repris. Lyon est soumis et détruit. Les Espagnols chassés du Roussillon. La Vendée dépeuplée et saccagée. Le Duc de Brunswick et les Autrichiens sont battus et chassés d'Alsace. Les Anglais sont mis en fuite près de Dunkerque. Les Prêtres, les Nobles, les Riches, sont par-tout incarcérés et massacrés. La terreur s'étend sur tous les sexes, sur toutes les classes. Mort de Danton. Division parmi les Coalisés. Le Roi de Prusse songe à se retirer de la Coalition. Il envahit la Grande-Pologne. Bataille de Fleurus. Succès de Jourdan et de Pichegru. Seconde Conquête du Brabant. Fureur et délire des Décemvirs. Leur Division.

vision. Révolution du 9 Thermidor et Mort de Robespierre. Page 152

CHAP. XII. *Révolution de Pologne. Mauvaise foi des Cours de Pétersbourg et de Berlin. Déclarations contradictoires de Frédéric-Guillaume. Entrée de ses Troupes en Pologne. Diète de Grodno. Violence exercée sur la Diète. Traité extorqué. Insurrection des Polonais. Caractère et conduite de Kociusko. Il prend Cracovie et bat les Prussiens. Révolution à Warsovie. Les Russes en sont chassés. Avantages des Polonais à Wilna et dans plusieurs autres affaires. Frédéric-Guillaume assiége Warsovie. Insurrection dans la Grande-Pologne. Frédéric-Guillaume lève le siége de Warsovie et se retire. Suwarow entre en Pologne. Kociusko, trahi, perd une bataille contre Fersen. Il est blessé et pris. Suwarow assiége Warsovie, prend d'assaut le faubourg de Prag. Massacre horrible. Warsovie se rend. Dispersion des Troupes Polonaises. Stanislas-Auguste quitte sa capitale, et va d'abord à Grodno et de là à Pétersbourg. Partage total et asservissement de la Pologne.* 235

CHAP. XIII. *Influence de la Révolution de*

Pologne sur l'esprit des Français. Leur ardeur contre la Coalition. Conquête de la Hollande. Fuite du Stathouder. Révolution en Hollande. Abolition du Stathoudérat. Conspiration des Jacobins. Accusation et déportation des collègues de Robespierre. Révolution de prairial. Fermeté de Boissy-d'Anglas. Fautes de la Convention. Réaction dans le Midi. Nouvelle Constitution. Evénement du 13 Vendémiaire. Négociations de Barthelemy. Traité de Paix entre la République, le Roi de Prusse, le Landgrave de Hesse et le roi d'Espagne. Neutralité du Nord de l'Empire. Dissolution de la Coalition. Campagne sur le Rhin : les Français sont forcés de le repasser. Inaction du Roi de Prusse. Fin du règne de Frédéric-Guillaume II. Sa Mort. Espérances que donne son successeur. Coup-d'œil sur les événemens qui se sont passés les deux dernières années de son règne. Campagnes de Bonaparte et de Moreau. Conclusion de cette Histoire. Pag. 277

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Décret du 16 janvier 1792, par l'Assemblée législative de France. 355

Motifs du Roi de Prusse pour prendre les Armes contre la France. Page 356

Circulaire envoyée dans les départemens par le Comité de Salut Public de Paris. 363

Déclaration que son Altesse Sérénissime le Duc régnant de BRUNSWICK *et de* LUNEBOURG, *Commandant les Armées de leurs Majestés l'*EMPEREUR *et le* ROI DE PRUSSE, *Adresse aux* HABITANS DE LA FRANCE. 369

Déclaration additionnelle de son Altesse Sérénissime le Duc régnant de BRUNSWICK, *à celle qu'elle a adressée, le 25 de ce mois, aux habitans de la France.* 372

Extrait du Discours de M. Pitt à la Chambre des Communes, le 9 Février 1790. 374

Lettre du Général Dumouriez au Général Valence. 376

Récit abrégé des circonstances qui ont accompagné la Détention de Latour-Maubourg, Bureau de Puzy, Alexandre Lameth, la Fayette et sa famille. 378

Lettre du duc de Brunswick au roi de Prusse. 390

Lettre du Roi de Prusse au Comte de Goltz. 393

Réponse du Roi de Prusse au Roi de Pologne, datée de Berlin, le 8 Juin 1792. Page 395
Déclaration du Roi de Prusse sur les Affaires de la Pologne. 397
Déclaration des Ministres de Russie et de Prusse, à la confédération de Pologne. 404
Réponse du Roi de Pologne aux notes des Cours de Berlin et de Pétersbourg. 409
Traité de Paix entre la République Française et S. M. le Roi de Prusse. 410
Convention entre la République Française et Sa Majesté le Roi de Prusse. 415
Note sur la Pologne. 419
Traité de Paix entre la République Française et le Landgrave de Hesse - Cassel. 420
Traité de Paix entre la République Française et S. M. le Roi d'Espagne. 423

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU SECOND VOLUME.

647216

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google